

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-454	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023 APPROBATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-454

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023 - APPROBATION

TD/JS

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

*« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.*

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER

le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-454bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL

CA/GB/JS



R E U N I O N

N° 17 du 03.04.2023

17 questions, numérotées de 2023-436 à 2023-452

PROCES-VERBAL

1	Yves	GOASDOUÉ
2	Lori	HELLOCO
3	Gaëlle	PIOLINE
4	Subay	SAHIN
5	Leïla	HARDY
6	Jacques	DUPERRON
7	Angela	PRESSE
8	Bruno	ASSELOT
9	Dominique	ARMAND
10	Jean-Pierre	HUREL
11	Nesrin	YANAR
12	Yvette	LERICHOMME
13	Laurent	JUMELINE
14	Sophie	RENAUDIN
15	Omar	AYAD
16	Thierry	AUBIN
17	Annick	ROBIN-MOITRY
18	Jérémy	PREVOST
19	Marème	N'DIAYE
20	Chantal	MARCHAND
21	Noël	DJEZAIRI
22	Lucienne	VINCENT
23	Gérard	SAMOYEAU
24	Isabelle	GILBERT
25	Richard	RIHOUEY
26	Inès	CHATÉ
27	Jean-François	BRISSET
28	Tâm	NGUYEN
29	Sylvie	DUFOUR
30	Stéphane	BENIS
31	Emmanuelle	BERGOT
32	Pascal	CATHERINE
33	François	LEPRINCE

Secrétaire de séance

Yvette LERICHOMME

Horaires et participation

Voir page suivante

Service de l'Assemblée

Christophe ALLIGNE
Gwendal BALBOT



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	03.04.2023	2023-xxx		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 17 DU 03 AVRIL 2023
 17 questions, numérotées de 2023-436 à 2023-452

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUE	
Emmanuelle BERGOT	Stéphane BENIS	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

Absents : Angela PRESSE, Omar AYAD et Thierry AUBIN (2023-436 à 2023-437), Inès CHATE et Sylvie DUFOUR (ensemble de la séance).

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2023-436 à 2023-437	24	28
2023-438	27	30
2023-439 à 2023-451	27	31
2023-452	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
28.03.2023	18H45	Yvette LERICHOMME	19H50	04.04.2023	05.04.2023

C.M. 17 DU 03 AVRIL 2023

JS

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
	MAIRE	
1.	Conseil Municipal - Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2023 – Approbation - <u>RETRAIT</u>	2023-436
2.	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal	2023-437
	POLE 1	
	VIE QUOTIDIENNE – VOIRIE – ETAT CIVIL – PIECES D'IDENTITE	
3.	Stationnement payant – Droit d'opposition - Dérogation	2023-438
	HABITAT – PATRIMOINE	
4.	Mouvement foncier – Rue Jacques Durmeyer – Parcelle CR 24 p – Cession pour partie à titre onéreux – Modification du bénéficiaire de la cession	2023-439
5.	Convention de prêt d'usage entre la Ville de Flers et l'association « Le Savoir et le Fer » - Forêt de Saint Clair de Halouze – Site au carreau du puits 1Bis	2023-440
	POLE 3	
	CULTURE	
6.	Musée du château de Flers – Tarifs 2023	2023-441
7.	Réseau des Arts Vivants Electriques – Convention de financement	2023-442
8.	Musée du château de Flers - Concours déguisement 2023	2023-443
	SPORTS – MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES	
9.	Associations sportives Flériennes – Conventions d'objectif	2023-444
10.	Finales du championnat de France de gymnastique féminine FSCF à Flers les 24 et 25 juin 2023 – Convention	2023-445
	POLE 4	
	FINANCES – PERSONNEL – MARCHES PUBLICS	
	<u>Personnel Communal</u>	
11.	Emplois permanents – Tableau des effectifs : modification 2023-01	2023-446
12.	Emplois non permanents – Tableau des effectifs : modification 2023-02	2023-447
13.	Prestations d'action sociale – Conventionnement avec le Groupement d'Entraide des territoriaux du Pays de Flers – Subvention 2023	2023-448
14.	Rapport Social Unique de la collectivité – Présentation et avis du Comité Social Territorial	2023-449
15.	Protection sociale complémentaire – Volet prévoyance – Convention de participation souscrite par le CDG61 : adhésion	2023-450

	<u>Marchés</u>	
16.	Marché public relatif à la location de matériels de chantier – Lancement de la procédure et autorisation de signature du marché public	2023-451
	COMPETENCES NON DELEGUEES	
17.	Subventions aux associations – Année 2023 – Amicale de la Police de Flers	2023-452

ANNEXES

2023-437	➤ Compte-rendu des décisions et marchés publics
2023-444	➤ Convention d'objectif
2023-449	➤ Rapport Social Unique de la collectivité (RSU) + Synthèse

PREAMBULE

Monsieur le MAIRE

Ouvre la séance

R A P P O R T

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-436

OBJET	CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2023 - APPROBATION

TD/JS

RETRAIT

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2023.

Le Maire décide de :

RETIRER la présente question de l'ordre du jour.

CERTIFIE CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

RAPPORT

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	16	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-437

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TD/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'identité		16	21.03.2023	1	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre 3	N° délibération 2023-438

OBJET

STATIONNEMENT PAYANT – DROIT D'OPPOSITION - DEROGATION

DL/JS

Chers Collègues,

Par délibération 2017-518 du 2 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre, au 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement payant instituée par l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Pour mémoire, cette réforme a modifié le régime juridique du stationnement payant. Celui-ci est désormais assimilé à une occupation du domaine public qui donne lieu au paiement d'une redevance et d'un Forfait Post Stationnement en cas de non-paiement ou de dépassement horaire. La grille tarifaire fixant les montants de la redevance et du FPS a été approuvée par le Conseil Municipal par délibérations 2017-519 du 2 octobre 2017 et 2018-640 du 9 avril 2018.

Cette réforme a conduit les Collectivités à adapter leurs bornes horodateurs pour permettre aux usagers de saisir la plaque d'immatriculation de leur véhicule afin de justifier le paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

Dans sa note du 15 novembre 2022 au Gouvernement, le Conseil d'Etat a rappelé que la collecte de numéros d'immatriculation constitue une donnée à caractère personnel conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés (LIL) et du Règlement (UE 2016/679) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD). En ce sens, et comme l'a également relevé la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), les usagers peuvent s'opposer au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule

Le Conseil d'Etat précise toutefois que conformément à l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 et à l'article 23 du RGPD, le droit d'opposition des usagers ne s'applique pas lorsque son application « a été écartée par une disposition expresse de l'acte instaurant le traitement ». En l'espèce, le stationnement payant avec saisine du numéro d'immatriculation à l'horodateur ayant été instauré par les délibérations précitées, il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur la non application du droit d'opposition. Cette dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'assemblée délibérante doit également préciser les modalités du traitement systématique du numéro d'immatriculation.

Le stationnement payant dans le centre-ville de Flers a été institué pour favoriser la fluidité de la circulation et la rotation du stationnement. Le respect de ces objectifs implique la réalisation de contrôles du stationnement payant par les agents de la police municipale ou de la surveillance de la voie publique. Afin d'être mené à bien et de garantir l'effectivité des recours, ces contrôles s'effectuent au regard de justificatifs de paiement qui requièrent la saisine préalable par les usagers du numéro d'immatriculation de leur véhicule. Cette collecte d'informations personnelles indispensables à la réalisation de contrôles destinés à vérifier le respect des objectifs précités constitue au titre de l'article 23 du RGPD un motif légitime pour écarter le droit d'opposition des usagers.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-438	3.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Par ailleurs, il convient également de préciser que les agents municipaux qui procèdent au contrôle du stationnement, enregistrent les numéros d'immatriculation des véhicules sur des supports informatiques. Les numéros d'immatriculation des véhicules dont les usagers n'ont pas réglé ou insuffisamment réglé leur redevance sont transmis via ces supports informatiques à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) le jour même. Cette Agence est chargée de traiter l'absence ou l'insuffisance de paiement et d'adresser à l'utilisateur un avis de Forfait Post Stationnement (gestion confiée à l'ANTAI par convention approuvée par délibération 2017-520 du 2 octobre 2017 et prorogée par délibération 2020-103 du 7 décembre 2020). La transmission des informations à l'ANTAI par les agents en charge du contrôle du stationnement payant a pour conséquence de faire disparaître ces données personnelles des fichiers informatiques municipaux. Il en est de même pour les historiques des véhicules contrôlés par les agents

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - D'INSTITUER une dérogation au droit d'opposition des usagers au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule pour les raisons exposées ci-dessus,

2 - PRENDRE ACTE des modalités du traitement du numéro d'immatriculation par les services municipaux et de leur transmission à l'ANTAI.

ADOpte A LA MAJORITE *Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE et Cinq votes CONTRE, ceux de Jean-François BRISSET, Tâm N'GUYEN, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, François LEPRINCE.*

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-438	STATIONNEMENT PAYANT DROIT D'OPPOSITION DEROGATION	DISCUSSION

Monsieur Jean-François BRISSET

« Merci Monsieur le maire

Cette délibération prévoit de rendre impossible un recours des usagers qui doivent renseigner une donnée personnelle (n° d'immatriculation) quand ils veulent stationner en zone payante. La RGPD et la CNIL leur donnent ce droit sauf si le conseil municipal s'y oppose (pour faire vite...) à raison d'un intérêt général.

Or, nous avons depuis le début pris position pour un système de stationnement en zone bleue gratuit mais permettant la rotation des véhicules sans la dépense et sans la complication du système payant. Au-delà du symbole de gratuité invitant à venir en centre-ville autant que sur un parking de grande surface, notre choix était également fondé sur la simplicité et l'efficacité. Ce n'est pas seulement le coût modique du stationnement que nous remettons en cause mais aussi la gestion qu'il entraîne avec les horodateurs, à la charge de la collectivité, pour une efficacité et une rentabilité très très limitée.

De plus, le système choisi oblige à renseigner des données personnelles, certes volontairement, ce qui fait déroger aux principes de confidentialité exprimés par la CNIL et la RGPD. Il nous faudrait donc aujourd'hui déroger à la dérogation ? Voilà qui, en soit, laisse à penser que le système n'est pas simple, et donc pas bon. De plus cette dérogation ne pourrait être motivée que par l'intérêt général affirmé dans la délibération et que nous contestons puisque nous pensons pouvoir obtenir la fluidité du stationnement sans paiement et donc sans livrer nos données personnelles.

Pour mieux situer notre vote, d'une manière générale, nous ne sommes pas opposés à la collecte d'informations personnelles et à leur utilisation dans le cadre de la loi bien sûr, mais il faut les limiter le plus possible, notamment aux affaires de sécurité. C'est même là un débat qui pourrait nous amener aux fondements de la démocratie qui n'est pas un système sans contrôle de ses concitoyens, mais un système où les concitoyens décident de leur contrôle. Et nous croyons que ces contrôles ne doivent pas s'étendre aux affaires quotidiennes comme le stationnement et encore moins aux affaires commerciales, nous avons assez avec les Google de toute sorte.

Pour ces raisons, dans l'esprit de ceux qui ont institué la CNIL en 1978, nous refuserons d'instituer une dérogation au droit d'opposition des usagers. »

Monsieur le MAIRE

« Votre intervention comprend deux volets. Concernant la confidentialité des données j'y suis aussi sensible que vous et nous agissons dans un cadre parfaitement conforme au RGPD.

Sur le fond vous êtes favorable à un système de zone bleue qui ne fonctionne pas. Je constate dans d'autres villes que ce système n'est pas efficient. Et puis à Flers, la gratuité est presque réelle car nous avons la première demi-heure gratuite, le stationnement est gratuit à compter de 17h et nous sommes une des villes les moins chères de France. Nous avons le meilleur système commercial de l'Orne car nous avons de très bons commerçants, une zone de chalandise très grande et un système de stationnement qui fonctionne et qui empêche les véhicules ventouses en ville. »

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat et Patrimoine Communal		16	21.03.2023	1	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-439

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – RUE JACQUES DURRMAYER – PARCELLE CR 24 p – CESSIION POUR PARTIE A TITRE ONÉREUX – MODIFICATION DU BENEFICIAIRE DE LA CESSIION

DLJS

Chers Collègues,

Par délibération 2022-359 du 3 octobre 2022, le Conseil Municipal a notamment décidé la cession de la parcelle CR 24p sise rue Durrmeyer à la Société Civile Immobilière MI-AL LOC. Monsieur Alain MIALLET représentant cette société a fait savoir au début du mois de février dernier que la cession s'effectuerait finalement au profit de la Société Civile Immobilière MI-AL FLERS.

Compte tenu de cette évolution, il convient de modifier la délibération susvisée afin d'intégrer ce changement d'acquéreur. Les modalités de la transaction foncière sont à quant à elles inchangées. Cette opération peut désormais se décliner comme suit :

Référence	Superficie	Vendeur	Avis des domaines	Prix Hors taxes	Acquéreur	Frais liés à la transaction (bornage, acte notarié, taxes, TVA...)
CR 24p	500 m ² (superficie approximative)	Ville de Flers	Estimation du 16 mars 2021 Demande réactualisation du 9 août 2022	17 000€	SCI MI-AL Flers 116 Impasse de la Galère, Les Issambres 83380, Roquebrune sur Argens Ou toute autre société s'y substituant	Acquéreur

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-439	3.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** du changement de société se portant acquéreur de la parcelle CR 24p,
- 2 - DECIDER** la cession de la parcelle CR 24p suivant les modalités exposées ci-dessus,
- 3 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire du bénéficiaire de la servitude,
- 4 - DIRE** que les autres dispositions de la délibération 2022-359 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022 restent inchangées.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat et Patrimoine Communal		16	21.03.2023	2	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				5	2023-440

OBJET	CONVENTION DE PRET D'USAGE ENTRE LA VILLE DE FLERS ET L'ASSOCIATION « LE SAVOIR ET LE FER » - FORET DE SAINT CLAIR DE HALOUZE – SITE DU CARREAU DU PUIITS 1BIS

SLM/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers est propriétaire de la forêt de Halouze.

L'association « Le Savoir & Le Fer » a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine minier et métallurgique du Bocage Ornais.

Il convient, par une convention de prêt d'usage (ou COMMODAT), régie par les articles 1875 à 1891 du code civil de définir les conditions d'intervention de l'association « Le Savoir & Le Fer » sur le site de la forêt de Halouze.

Cette convention précise, entre autres,

1. La Ville de Flers, propriétaire du site, met à disposition de l'association Le Savoir et le fer le site du *Carreau du puits 1bis* afin que celle-ci œuvre à la connaissance, à la conservation, à la prospection, à la restauration, à l'aménagement touristique et à l'animation culturelle du site.
2. La Ville de Flers assure l'entretien du site dont elle a la propriété. Elle est responsable de la mise en place et de l'entretien des équipements de sécurité du public.
3. La présente convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 10 ans. Elle pourra être renouvelée pour la même période, après accord formel des deux parties.
4. Elle sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-440	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt d'usage annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-440	CONVENTION DE PRET D'USAGE ENTRE LA VILLE DE FLERS ET L'ASSOCIATION « LE SAVOIR ET LE FER » FORET DE SAINT CLAIR DE HALOUZE SITE DU CARREAU DU PUIITS 1BIS	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« Il s'agit du site emblématique du dernier chevalement normand en place. Nous avons procédé à la purge de ce site pendant les dernières années et aussi à l'examen de ce site par une entreprise spécialisée qui est plutôt réconfortant sur la stabilité des ouvrages en fer avec une corrosion qui n'est pas inquiétante et ne nécessite pas de mise en sécurité particulière. L'animation de ce site a été déléguée à l'association Le Savoir et le Fer qui fait également vivre le site des fours de calcination à Domplierre pour le compte de Flers Agglo. »

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		16	22.03.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		16	22.03.2023	6	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				6	2023-441

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – TARIFS 2023

FT/SLJS

Chers Collègues,

Les tarifs en vigueur au musée ont été votés lors de la délibération 149 du 08.12.08. Depuis, ils sont régulièrement mis à jour. Le dernier ajustement a été proposé en 2022 (Délibération 2022-327 du 20 juin 2022).

Chaque année, la boutique évolue ; il vous est aujourd'hui proposé une mise à jour des tarifs pour la saison 2023.

A. Droit d'entrée normal : 0,00€

			Droit d'entrée	Animations et Médiation dans et hors les murs
Accueil sur le site du château	Individuel	Publics : (adultes + enfants)	gratuit	
	GROUPES hors scolaires	Groupes non scolaires pour une visite commentée ou une action de médiation (plus de 10 personnes)		2,00 €
	Groupes scolaires	Classe Flers, Flers Agglo et Hors Flers Agglo: visite autonome, visite préparé, visite préparée et accompagnée par le musée		gratuit
Actions Hors les murs	Public empêchés	* Structures installées sur le territoire Flers Agglo *Structures non privées (publiques ou associatives)		gratuit
	Projet scolaires suivis	* construction avec l'IEJ *séances se déroulant au sein des écoles *établissements scolaires situés sur le territoire de Flers Agglo		gratuit

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-441	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

NB : dans un objectif de développement, de visibilité et d'inclusion, le musée du château conçoit et réalise gratuitement des actions hors les murs en direction des publics qui ne se déplacent pas au château de Flers.

Il construit ainsi avec l'EN des projets scolaires suivis pour lesquels la répétition des rendez-vous rend le déplacement des classes moins pertinent ; des séances sont dans ce cas prévues au sein des écoles partenaires.

Il construit également des projets de médiation culturelle en coopération avec des structures publiques ou associatives du territoire lorsque cela permet d'amener à l'art des publics qui ne fréquentent pas spontanément le musée (par méconnaissance, empêchement financier, milieu socio-éducatif défavorisé, défaut de mobilité, handicap).

B. Cours de dessin et ateliers d'arts plastiques :

- Cours de dessin adultes* :

Le musée propose deux niveaux : « débutant » et « confirmé ».

Pour chacun de ces niveaux, le musée prévoit 6 cours pour la saison 2023, pour lesquels une inscription est requise. Chaque cours dure 2h. Le tarif est de 10€ par personne et par cours, payable le jour du cours.

- Stages de dessin :

Le musée propose 1 stage pour la saison 2023 ; le tarif est de 20€ par stage. Chaque stage dure 3h.

C. Produits :

Cartes postales	0,75 €
Livre "Le revenant"	3,80 €
Carnets	3,00 €
Stylos	0,70 €
Catalogue "les collections du musée du château de Flers"	8,50 €
Magnet Heula	2,00 €
Porte clé Heula	2,00 €
Sac Heula	5,50 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER les tarifs ci-dessus exposés.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

R A P P O R T

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		16	22.03.2023	2	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				7	2023-442

OBJET	RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT

CMD/JS

Chers Collègues,

Le RAVE (Réseau des Arts Vivants Electriques) a été créé en juin 2009 et est animé par deux salariés. Le but de l'association est de favoriser le développement des musiques actuelles et des pratiques afférentes sur le territoire du Bocage Ornais.

Aujourd'hui, afin d'encadrer la subvention attribuée par Flers Agglo et les mises à disposition de locaux de la Ville de Flers au titre de l'année 2022, il vous est proposé d'adopter une convention de financement afin de fixer les engagements respectifs de l'association et des deux collectivités.

Il est rappelé qu'en conseil communautaire du 15 décembre 2022, une avance d'un montant de 4.000 € a été consentie par Flers Agglo à l'association (délibération n° 2022-716). Cette somme sera à déduire du montant de la subvention globale 2023.

Veuillez noter qu'une délibération concordante est soumise au conseil communautaire.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADOPTER** la convention de financement figurant en annexe à la présente délibération,
- 2 - AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

R A P P O R T

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		16	22.03.2023	3	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				8	2023-443

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS - CONCOURS DEGUISEMENT 2023

CMD/JS

Chers Collègues

Dans le cadre de son ouverture annuelle, le musée du château de Flers organise chaque année des animations particulières pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances d'automne 2023, le musée propose d'organiser un concours de déguisement ouvert à tous.

Afin d'encadrer le déroulement de ce concours, il est nécessaire de communiquer un règlement au public en amont de l'événement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER le règlement présenté en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

R A P P O R T

présenté par

Jean-Pierre HUREL

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		16	22.03.2023	1	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				9	2023-444

OBJET	ASSOCIATION SPORTIVES FLERIENNES – CONVENTION D'OBJECTIF

SL/TD//JS

Chers Collègues,

Les associations sportives flériennes sont régies par la loi de 1901. Elles ont pour objet principal de promouvoir et de développer le sport, mais aussi et surtout, ont une action éducative, par le sport auprès des jeunes de la Ville de Flers.

C'est pourquoi, la Ville de Flers, dans le cadre de sa politique sportive, s'engage à soutenir financièrement ces associations, et à leur mettre à disposition les moyens de fonctionnement dont elles ont besoin en termes de locaux et de matériels.

Pour certaines associations, l'aide financière (subvention directe) sollicitée auprès de la Ville de Flers, ainsi que la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs (subvention indirecte) nécessaire au bon fonctionnement de l'association, portent la subvention globale perçue supérieure à 23.000 €. Or il s'avère que la législation impose, dans ce cas, la signature d'une convention entre la Ville et l'Association bénéficiaire

Ainsi, il est convenu de définir les obligations de chaque partie dans une convention pour les associations suivantes :

- Le Basket Flers Saint-Georges
- Le Boxing Club de Flers
- Le Football Club Flérien
- Flers Condé Athlétisme
- Flers Gym
- Le Handball Club de Flers
- Le Karaté Taï Jitsu Flérien
- Le Tennis Club de Flers
- Le Tennis de Table Flérien.

Cette convention repose sur la mise à disposition de locaux et matériel ainsi que sur le versement d'une subvention globale de fonctionnement basée sur le dossier type de demande de subvention de la Ville de Flers, dont les objectifs généraux s'organisent autour de 3 orientations :

1. Une pratique sportive pour le plus grand nombre
2. Implication du club dans la compétition et valorisation médiatique de l'activité et de la Ville de Flers
3. Le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-444	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Basket Flers Saint-Georges, le Boxing Club de Flers, le Football Club Flérien, Flers Condé Athlétisme, Flers Gym, le Handball Club de Flers, le Karaté Taï Jitsu Flérien, le Tennis Club de Flers et le Tennis de Table Flérien.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-444	ASSOCIATION SPORTIVES FLERIENNES CONVENTION D'OBJECTIF	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« Je précise que le montant valorisé des mises à disposition est bien souvent très supérieur à ce seuil des 23 000 euros.

Je remercie toutes ces associations pour le travail mené sur notre territoire.

Chaque club est évidemment maître de sa politique sportive mais ces conventions d'objectifs permettent de mettre en avant un travail autour de l'éducation et de la citoyenneté. »

RAPPORT

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		16	22.03.2023	2	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				10	2023-445

OBJET

**FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE FEMININE
FSCF A FLERS LES 24 ET 25 JUIN 2023 – CONVENTION**

SL/JS

Chers Collègues,

Les 24 et 25 juin 2023, Flers et son agglomération accueilleront la finale du championnat de France de gymnastique féminine par équipe de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF).

4 500 participants sont attendus : 2 500 gymnastes (répartis dans 140 associations), 300 entraîneurs, 300 juges, 1 200 accompagnateurs et 200 bénévoles seront présents sur le territoire tout au long d'un week-end.

Cet évènement est organisé par le Comité Départemental F.S.C.F. et la Jeanne d'Arc de La Lande Patry.

Le programme prévisionnel s'établit ainsi :

- Vendredi 23 juin 2023 18h00 : Accueil en mairie
- Samedi 24 juin 2023 de 7h00 à 21h00 : Compétition dans les gymnases du complexe Sportif Saint sauveur et du complexe Maurice Lecoq de Saint Georges des Groseillers
- Samedi 24 juin 2023 de 20h00 à 00h00 : Fête de nuit – Stade du Hazé (terrain stabilisé)
- Dimanche 25 juin 2023 de 10h00 à 13h00 : mouvement d'ensemble + palmarès au Stade du Hazé (terrain d'honneur)

Cet évènement offrira des retombées en matière d'hébergement, de restauration, de promotion du territoire.

Afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, la compétition et l'ensemble des personnes provenant de toute la France, la ville de Flers et Flers Agglo :

- 1) Mettront à disposition leurs équipements sportifs, leurs moyens techniques et humains :
- 2)
 - mise à disposition du complexe sportif Saint Sauveur, soit 6 000 m² d'espace couvert
 - mise à disposition du complexe sportif du Stade du Hazé
 - mise à disposition d'agents de la ville de Flers pour l'installation et le démontage du matériel
 - mise à disposition de divers matériels : tables, chaises, plantes, grilles
 - mise en place de la signalétique extérieure au site
 - mise à disposition et accès wi-fi
 - lestage et habillage des auto-stables

2023-445	FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE FEMININE FSCF A FLERS LES 24 ET 25 JUN 2023 CONVENTION	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« Une manifestation de cette ampleur, 4500 participants et 2500 gymnastes, constitue évidemment un marqueur de notre territoire. Nous l'organisons avec le concours de la Landes Patry et de St Georges des Groseillers mais c'est en premier lieu l'écosystème de nos gymnases flériens qui permet cet évènement. Les retombées économiques sont importantes notamment pour les hôtels, restaurants ou gîtes du territoire. C'est aussi la possibilité pour nos concitoyens et venir voir gratuitement des prestations de haut niveau. Enfin je souhaite remercier nos services qui sont très impliqués dans cette organisation. »

R A P P O R T

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		16	22.03.2023	1	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				11	2023-446

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-01

LC/JS

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

A - Réorganisations

1- A la direction administration générale et marchés publics (DAGMP) qui devient la direction de l'administration générale (DAG) :

La direction administration générale et marchés publics propose une réorganisation de ses équipes afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins de service, de rééquilibrer les emplois, de renforcer la continuité de service par la constitution de binômes, dans le contexte du départ en retraite d'un agent.

Dans une organisation nouvelle distribuée en deux services, *le service des affaires juridiques et assemblées, et le service commande publique*, il est envisagé de modifier quelque peu les intitulés et les fiches de postes de certains emplois tel que le présenté dans le tableau en annexe. Une troisième équipe *courrier reprographie* avec son responsable vient compléter l'ensemble.

Le nom de la direction est simplifié pour **direction de l'administration générale**.

Notons que la forte mutualisation du service implique une réorganisation pour la Ville de Flers et Flers Agglo. Le tableau en annexe est présenté pour plus de cohérence dans son ensemble, cependant les conseils ont à se prononcer sur les seuls postes relevant de leur périmètre.

2- A la direction des espaces publics :

Le service voirie doit faire face à un contexte mouvant de changements exogènes et endogènes tel que :

1. Départ de chefs d'équipe (évolution de carrière/départ en retraite et difficulté de recruter du personnel qualifié (maçon, chef d'équipe électricien).
2. Forte sollicitation dans l'organisation des événementiels sur tout le territoire de Flers Agglo
3. Sollicitation croissante pour le déplacement de mobilier, matériaux et équipements
4. Nécessité d'assurer les missions de sécurité sur l'espace public
5. Suivi des saisies horaires des équipes et de l'exécution budgétaire à sécuriser pleinement
6. Equipe éclairage public réduite et un investissement massif dans le remplacement des luminaires par des leds

De cet état des lieux, il est proposé d'organiser de faire évoluer le nom du service qui devient **service voirie et logistique événementielle**. Ce service est placé sous l'autorité du responsable et d'un adjoint (poste transformé). Il s'organise désormais en deux équipes

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-446	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

correspondant aux points forts de l'activité du service, avec une équipe *Propreté et logistique événementielle* et une équipe *Gestion du patrimoine routier*. L'éclairage public est rattachée à la première équipe.

Bien entendu la polyvalence est nécessaire et l'entraide entre les 2 équipes est requise. Les emplois sont donc uniformisés en agents polyvalents de voirie (sauf les électriciens). Les spécificités ou les spécialités des postes interviendront au niveau des fiches de poste. Les équipes sont réorganisées sous un organigramme à périmètre constant, détaillé en annexe.

B - Pérennisation d'un emploi non permanent à la direction solidarité :

Par précédente délibération (n°2020-124 du 07/12/2020), vous avez approuvé la création d'un emploi non permanent en ouvrant un contrat de projet pour porter la mission du développement du projet de mise en place d'un point conseil budget labellisé, placé auprès du CCAS.

Le projet a donné toute satisfaction dans l'accompagnement des familles.

En outre, la réorganisation de la direction engagée par délibération d'avril 2022 prévoyait une restructuration des services internes avec la création d'un service *accès aux droits et actions seniors*. La responsable du service est également placée en qualité d'adjointe à la directrice. Un binôme a été proposé afin d'assurer la continuité managériale sur ce service.

Ces deux actions combinées nous permettent d'envisager la pérennisation du poste non permanent (contrat de projet) pour répondre à ce double enjeu.

Ainsi il vous est proposé de compléter l'équipe des conseillers sociaux par :

- un poste de **conseillère sociale /conseiller social, adjointe/adjoint au responsable**, à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

C - reclassement d'un agent à la direction culture

La collectivité développe des actions d'accompagnement des agents en difficultés de santé. Le maintien dans l'emploi étant un objectif constant. Toutefois, certaines situations ne permettent plus d'envisager une continuité de travail sur le poste. Le reclassement des agents est alors un exercice très complexe et difficile, puisqu'il faut combiner les compétences de l'agent, les objectifs de formation, les possibilités d'accueil dans un autre service de la collectivité et les aménagements de postes souvent nécessaires.

En l'occurrence, il est proposé de créer un poste afin d'accueillir un agent arrivant en fin de parcours prévisionnel de reclassement (PPR). En effet, après plusieurs mois d'immersion dans divers services, il est envisagé son intégration dans l'équipe du musée sur un poste :

- **d'agent d'accueil polyvalent**, à temps non complet (28.25/35è) ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ou adjoints administratifs.

Notons que, budgétairement, le non remplacement d'un poste vacant dans l'équipe permettra de financer le poste à budget constant.

Après avis du CST en ce qui concerne le point A

Le tableau présenté en annexe récapitule ces propositions.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - MODIFIER	le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe,
2 - PRENDRE	l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
3 - PREVOIR	que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière,
4 - PRECISER	qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial,
5 - PREVOIR	Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites,
6 - AUTORISER	Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-446	PERSONNEL COMMUNAL EMPLOIS PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-01	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« Je souhaite insister sur notre politique de reclassement des personnels en difficulté. Nous avons créé un système de parcours au sein de la collectivité. Cependant cela reste un exercice difficile et je remercie les agents qui permettent que cela se passe dans les meilleures conditions. »

RAPPORT

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		16	22.03.2023	2	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre 12	N° délibération 2023-447

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS NON PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-02

LC/JS

Chers Collègues,

L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins de remplacements, liés à un accroissement temporaire d'activités (pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs) ou saisonniers (pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs) ou enfin, dans son article 3-II, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a, par délibération, arrêté le tableau des effectifs de ces emplois non permanents.

1- Direction culture :

Précédemment, le musée employait des saisonniers avec deux profils : des étudiants en histoire/histoire de l'art pour accueillir le public et le renseigner sur les expositions, et des agents d'accueil dont les missions comprenaient l'encaissement des droits d'entrée, l'information sommaire des visiteurs et la surveillance/encadrement.

Avec l'évolution du musée vers la gratuité de l'entrée pour les individuels et l'arrivée d'une micro-foile, les compétences recherchées chez les saisonniers sont plutôt du côté de la médiation (accompagner les visiteurs, répondre aux questions sur l'histoire du château et le contexte des collections, accueillir des groupes en soutien de la médiatrice titulaire).

Le terme « agent de médiation » sera par ailleurs mieux compris des candidat(e)s et facilitera les recrutements car c'est le terme qui est à présent largement utilisé par les musées pour décrire les compétences recherchées.

Il convient donc d'actualiser le tableau afin de mieux cerner les besoins. Ainsi :

Anciennes appellations	EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS et/ou GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	DIRECTION/ service	RECRUTEMENT		Echelle rémunération	effectif
					MOTIF	catégorie		
Guides conférenciers	Agents de médiation	CE des adjoints du patrimoine	Temps complet	CULTURE /musée	Art L332-23 1° du CGFP	C	C1	3
Agent d'accueil	Agent du patrimoine				Art L332-23 2° du CGFP ou Art L332-23 1° du CGFP			1

2- Direction de l'administration générale et des marchés publics :

La direction administration générale recentre ses actions autour de missions précises et a ainsi proposé la création d'un pôle logistique.

Ce pôle voit son activité centrée sur la fonction courrier/reproduction ainsi que sur l'organisation matérielle des vins d'honneurs et cérémonies patriotiques.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-447	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Pour assurer la continuité, un binôme est nécessairement constitué sur le pôle reprographie/appareteur. Toutefois, la dématérialisation du cycle des documents et des signatures ne permet pas de pérenniser un besoin qui par nature doit évoluer. Il est donc proposé de recruter sur la base du projet de mise en place de la dématérialisation de la chaîne du courrier et du parapheur électronique et de dresser un bilan des besoins des ressources à l'issue.

Notons que budgétairement, ce poste est ouvert dans la perspective du départ en retraite d'un agent de l'équipe.

En conséquence, il vous est proposé de compléter le tableau des effectifs non permanents pour y inclure le poste, tel que :

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS et/ou GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	DIRECTION	RECRUTEMENT		ECHELLE DE REMUNERATION
				MOTIF 1332-24 du CGFP	catégorie	
1 Agent polyvalent logistique courrier	CE des adjoint technique	Temps complet	DAG	Contrat de projet, d'une durée de 1 à 6 ans, reconductible dans la limite des 6 ans	C	C1 à 3

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus exposées, à effet du 1^{er} mai 2023, pour une durée et des conditions telles que prévues par les textes,
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
- 3 - PRECISER** que les intéressées/intéressés relèveront du régime applicable aux agents contractuels,
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires,
- 5 - PRECISER** que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

RAPPORT

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		16	22.03.2023	3	
POLE 4 Gestion financière		16	22.03.2023	7	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				13	2023-448

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – PRESTATION D'ACTION SOCIALE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX – SUBVENTION 2023

LC/JS

Chers Collègues,

Par délibération n°2020-127 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2020, la collectivité a confié pour trois ans au Groupement d'Entraide des Territoriaux, association locale œuvrant au bénéfice du personnel territorial, régie par la loi relative au contrat d'association, la gestion des prestations d'action sociale en direction des personnels de la collectivité au titre des années 2021 à 2023 inclus.

L'assemblée délibérante a dès lors autorisé Monsieur le Maire à signer, avec le Groupement, la convention triennale correspondante.

Ce conventionnement a été mis en place conformément aux dispositions des articles L112-1, L731-1 à -3 et L733-1, ainsi que de l'article L731-4 du code général de la fonction publique, qui donnent un cadre juridique à l'instauration des prestations d'action sociale pour les personnels de la fonction publique territoriale.

Ces prestations interviennent dans les domaines se rapportant aux événements de la vie professionnelle et familiale, aux activités culturelles et de loisirs et à la gestion associative. Elles sont mises en œuvre librement par l'association sous réserve du respect de l'enveloppe allouée par les collectivités et du conventionnement.

Ainsi la convention prévoit que les collectivités s'engagent à assurer le financement de prestations confiées au Groupement par la voie d'une subvention annuelle.

Il vous est donc proposé de fixer la subvention, au titre de l'année 2023, à hauteur de **66 274** euros, au regard du montant des dépenses à prévoir détaillées en annexe.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-448	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - ATTRIBUER au Groupement d'Entraide des Territoriaux une subvention d'un montant **de 66 274 euros** au titre de l'exercice 2023,

2 - PREVOIR les crédits correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-448	PERSONNEL COMMUNAL PRESTATION D'ACTION SOCIALE CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX SUBVENTION 2023	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« J'en profite pour remercier les membres du bureau du Groupement qui, je le rappelle, sont des agents bénévoles. »

RAPPORT

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		16	22.03.2023	4	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				14	2023-449

OBJET	RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE – PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MT/JS

Chers Collègues,

Le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Rapport sur l'état de la collectivité (REC) et au Rapport de situation comparée (RSC). Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU est élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

L'article L231-4 du code général de la fonction publique précise que le RSU doit être présenté à l'assemblée délibérante.

De plus, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 prévoit en son article 9 que l'avis du comité technique sur le rapport social unique doit également être « transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante ».

Le RSU réalisé au titre de 2021 a été présenté pour avis au comité social territorial lors de la séance du 26 janvier 2023. Il a fait l'objet des échanges suivants :
« Après l'introduction de la directrice adjointe des ressources humaines, le Président demande aux membres du comité s'ils ont des observations ou des demandes de précisions.

Un représentant FO souhaiterait savoir si les personnels intervenants dans le cadre de contrats de prestations sont comptabilisés dans l'indicateur de l'obligation d'emploi des personnes handicapées. Le responsable du service accompagnement des ressources précise que, dans ce cas, c'est le montant de la somme déboursée qui vient abonder le taux jusqu'à une certaine limite.

Un représentant FAFPT demande s'il existe également des statistiques de répartition par catégorie et par genre. La DARH indique que ces données sont présentées dans la base statistique en annexe mais ne figurent pas dans le document de synthèse. »

Vote		
Collège	Représentant	Unanimité
	Collectivité	Unanimité

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-449	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - PRENDRE CONNAISSANCE du rapport social unique 2021 et de sa synthèse,

2 - PRENDRE ACTE de l'avis du comité social territorial sur le rapport social unique 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

2023-449	RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL	DISCUSSION

Monsieur le MAIRE

« Le niveau global d'absentéisme est dans la norme. L'effort de formation que nous produisons pour les agents est important. Je veux également remercier les agents qui nous permettent, en acceptant d'être maître de stage, d'être une collectivité qui pratique l'apprentissage. On a depuis quelques années mis un accent très particulier sur l'égalité femmes/hommes au sein des services. Il ne s'agit pas des violences sexuelles ou sexistes mais il s'agit de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. »

R A P P O R T

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		16	22.03.2023	5	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				15	2023-450

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - VOLET PREVOYANCE - CONVENTION SOUSCRITE PAR LE CDG61 : ADHESION

LC/JS

Chers Collègues,

Préambule :

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Ce dispositif de protection sociale complémentaire permet actuellement aux employeurs publics de participer :

- Soit au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités,
- Soit au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions dites de participation signées après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

Les nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire :

Prise en application la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Dans l'attente des décrets d'application à paraître, un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà connues.

Ainsi, la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire au :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de 20% d'un montant de référence précisé par décret,
- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de 50% minimum d'un montant de référence précisé par décret.

Pour rappel, la « **complémentaire santé** » concerne le remboursement complémentaire des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, afin de diminuer le reste à charge de l'assuré.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-450	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

S'agissant de la « **prévoyance** » ou « garantie maintien de salaire », celle-ci permet aux agents de se couvrir contre les aléas de la vie (*maladie, invalidité, accident non professionnel, ...*) en leur assurant un maintien de rémunération et/ou de leur régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail prolongé. Il est rappelé qu'au-delà de trois mois d'arrêt pour maladie ordinaire, un agent titulaire perd la moitié de son salaire et, au-delà de douze mois, la totalité.

Le choix de la collectivité :

Par délibérations concordantes, La Ville de Flers et Flers Agglo ont fait le choix de participer à la couverture sociale complémentaire en finançant une partie des contrats labellisés souscrits par leurs agents, sur le volet santé (mutuelle) dès 2013 et pour prévoyance au 1^{er} janvier 2019.

Les dépenses de santé en France sont en augmentation, la part restant à la charge des ménages est de plus en plus importante. De plus, le transfert de certaines charges de l'assurance maladie vers les mutuelles est de plus en plus pesant (optique, soins dentaires...). Les cotisations des contrats des mutuelles se sont vues fortement augmentées.

En conséquence, et après avoir débattu avec les instances représentatives du personnel, afin de soutenir les agents dans la décision de conserver ou de souscrire à une assurance complémentaire santé (mutuelle), les collectivités ont fait le choix au 1^{er} mars 2019 de faire évoluer de manière significative la participation employeur, en doublant la part prise en charge pour l'agent, pour la porter à 25€ brut et en ajustant le montant alloué pour le conjoint assuré à 10€.

Pour mémoire, à ce jour, les participations employeurs sont fixées comme suit :

	PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	VOLET SANTE			VOLET PREVOYANCE
	Par AGENT	Par CONJOINT	Par ENFANT (3 enfants max)	Par AGENT
VILLE	25€	10 €	5 €	12 €
FLERS AGGLO				

Labellisation – convention de participation

Conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CDG de l'Orne a souscrit une convention de participation pour les risques « santé » et « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Après études et débats au sein du comité social territorial de la collectivité, le choix de la labellisation est conforté sur le volet santé.

Par contre, les propositions des différents opérateurs du secteur ont démontré que la proposition du CDG61 (MNT/MGEN) est plus avantageuse pour les agents. En effet, le CST retient une absence de questionnaire de santé, une absence de stage à la souscription et des prix attractifs, notamment sur les tranches d'âges qui regroupent le plus d'agents (correspondant à la pyramide des âges).

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

Deux formules de garanties sont proposées, à savoir :

La formule 1 (choix possible uniquement pour les années 2023 et 2024 – formule 2 obligatoire à partir du 1er janvier 2025) comprenant la seule garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net (TIN) à adhésion obligatoire, les autres garanties restant à adhésion facultative des agents.

La formule 2 comprenant l'ensemble des garanties minimales qui deviendront obligatoires à compter du 1er janvier 2025, à savoir :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Le choix de la formule de garanties est du ressort de chaque collectivité au moment de son adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Toutefois, au 1er janvier 2025, date de l'obligation légale de participation financière aux garanties minimales définies par l'Ordonnance du 17 janvier 2021, les garanties de la formule 2 seront de plein droit applicables à l'ensemble des adhérents.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué est identique pour l'ensemble des agents.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent. La collectivité fait le choix d'augmenter sa participation à hauteur de 15€ par mois et par agent.

R A P P O R T

présenté par

Lori HELLOCO

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Marchés publics		16	22.03.2023	9	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				16	2023-451

OBJET	MARCHE PUBLIC RELATIF A LA LOCATION DE MATERIELS DE CHANTIER – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

ARJS

Chers Collègues,

Il convient de lancer une procédure en vue de l'attribution d'un marché public relatif à la location de matériels de chantier.

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché fait l'objet d'un lot unique car son objet ne permet pas l'indentification de prestations distinctes.

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter de sa date de notification au titulaire.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n°743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n°1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Les montants maximums annuels de l'accord-cadre sont les suivants :

- montant maximum annuel pour la Ville de Flers : **80 000 € HT** ;
- montant maximum annuel pour Flers Agglo : **50 000€ HT**.

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.04.2023	2023-451	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique,
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné,
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

R A P P O R T

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Compétences non déléguées		16	22.03.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		16	22.03.2023	8	
CONSEIL	Séance	17	03.04.2023	N° d'ordre	N° délibération
				17	2023-452

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023 – AMICALE DE LA POLICE DE FLERS

JC/DL/JS

Chers Collègues,

L'Amicale de la Police de Flers a déposé auprès de la collectivité une nouvelle demande de subvention au titre de l'année 2023.

L'Amicale de la Police de Flers souhaite poursuivre la dynamique impulsée en 2022 permettant ainsi, non seulement de favoriser la cohésion et l'amitié entre collègues, y compris ceux de la police municipale, mais également de créer les conditions propices à un service de qualité envers les administrés.

Il vous est donc proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000€ à l'Amicale de la Police de Flers, selon les modalités suivantes :

- 80 % à l'issue du vote du Conseil Municipal,
- 20 % sur présentation d'un bilan d'activité.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - VALIDER** La subvention de fonctionnement à l'Amicale de la Police de Flers,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus à l'association,
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention (notification notamment),
- 4 - INSCRIRE** Le montant de la subvention sur le budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE. Une **ABSTENTION**, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOME

Yves GOASDOUE

2023-452	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023 AMICALE DE LA POLICE DE FLERS	DISCUSSION

Monsieur le Maire

« Il s'agit ici d'aider les services de police nationale et municipale à accroître leur collaboration en organisant ensemble des activités sportives ou récréatives. »

QUESTIONS DIVERSES**Monsieur Pascal CATHERINE**

« L'utilisation du 49-3 par Macron pour faire passer sa réforme des retraites provoque la colère légitime du monde du travail. Partout, dans toutes les villes du pays, la mobilisation est massive et puissante.

Cette mobilisation exprime depuis des semaines déjà le refus de millions de travailleurs de travailler deux ans de plus pour s'user au travail et engraisser toujours plus les capitalistes.

La mobilisation exprime aujourd'hui, en plus, un sentiment de révolte contre la volonté de Macron de maintenir sa mesure anti-ouvrière. Ce même Macron qui arrose le grand patronat de milliards d'euros de subventions, d'exonérations de cotisations et de ristournes fiscales.

Les profits des capitalistes explosent, alors que nous nous appauvrissons. Et pour Macron, ses ministres et les politiciens qui le soutiennent, ce serait à la population de se serrer encore plus la ceinture ? Il n'en est pas question.

Pour les profits des capitalistes, les politiciens sont prêts à faire mourir les travailleurs au boulot ou au chômage, comme ils sont prêts à nous embrigader, et peut-être demain, à nous envoyer sur les champs de bataille d'Ukraine ou d'ailleurs. Il n'en est pas question.

Le seul avenir où nous engage le capitalisme, c'est la crise économique, la pauvreté, la misère, les catastrophes écologiques et la guerre, c'est-à-dire la barbarie. Il n'en est pas question.

Alors, pour le moment, nous sommes des centaines de milliers à exprimer dans la rue notre colère et notre détermination à faire tomber cette loi réactionnaire sur les retraites. Eh bien, il faut continuer à manifester. Notre colère est forte et puissante. Nous refusons de travailler deux ans de plus, et se pose également la question du pouvoir d'achat, et donc la question des salaires dont nous avons besoin pour vivre.

Et donc jeudi prochain à l'occasion de cette nouvelle journée de manifestation, continuons à descendre dans la rue pour protester contre cette réforme injuste. »

Monsieur le Maire

« Pas d'autres questions, la séance est levée. »

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-455	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-455

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TD/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-455bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL N° 19
Séance du 19 Juin 2023**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**
En application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.

D310	MARCHE PUBLIC N° 2022-030 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE AVENANT N° 3 24.03.2023

Le marché public n° 2022-030 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la Mairie de Flers a été attribué à au groupement d'entreprises dont le mandataire est Innov'AMO sise à Bieville-Beuville sur le fondement de la délibération n°2022-321 du 4 avril 2022.

Il convient d'ajouter une mission de concertation pour associer les différents acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques, associatifs, élus...) pour construire un projet de territoire qui reflète les perceptions, les envies, les besoins, les ressources et les leviers de changements.

Le montant de cette mission est de 10 000 € HT, portant le montant du marché à 170 495.99 € HT, soit une augmentation de 6,23 %.

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-59 du 29 juin 2020, s'est réunie le 17/03/2023 et a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

SIGNE

l'avenant n° 3 au marché n° 2022-030 avec la société Innov'AMO.

D311**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE MARQUAGE AU SOL POUR LA
SIGNALISATION ROUTIERE
24.03.2023**

La Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public de Prestations de marquage au sol pour la signalisation routière.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée ouverte
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 07/02/2023 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	Lot unique
Durée du marché	Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat.
Date de remise des offres	Le 06/03/2023

La commission des MAPA, désignée par délibération de chaque membre du groupement de commandes, s'est réunie le et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse en date du 14 mars 2023.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé d'**attribuer** le contrat au fournisseur suivant :

Raison sociale	Montant maximum annuel HT
SIGNATURE (14123)	Ville de Flers : 45 000 € HT Flers Agglo : 5 000 € HT

Le Maire :

ATTRIBUE

le contrat dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D312**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE
ATTRIBUTION
24.03.2023**

La Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public de Fourniture d'équipements de protection individuelle.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée ouverte
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 16/12/2022 Sur A.W.S + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	9
Durée du marché	1 an reconductible 3 fois
Date de remise des offres	Le 16/01/2023

La commission des MAPA, désignée par délibération de chaque membre du groupement de commandes, s'est réunie le et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé d'**attribuer** les contrats aux fournisseurs suivants :

Lot	Raison sociale	Montant maximum annuel HT
Lot n°1 : Protection Anti-chute	TAMPLEU SPRIET (14120)	1 000 € HT pour la Ville de Flers 5 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°2 : Protection auditive	QUINCAILLERIE SETIN (27340)	1 000 € HT pour la Ville de Flers 1 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°3 : Protection auditive moulée	LABORATOIRE COTRAL (14110)	2 000 € HT pour la Ville de Flers 2 500 € HT pour Flers Agglo
Lot n°4 : Protection de la tête	FRANCE SECURITE (44800)	1 500 € HT pour la Ville de Flers 1 500 € HT pour Flers Agglo
Lot n°5 : Protection des mains	FRANCE SECURITE (44800)	4 000 € HT pour la Ville de Flers 4 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°6 : Protection des yeux	FRANCE SECURITE (44800)	2 000 € HT pour la Ville de Flers 2 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°7 : Protection du corps	TAMPLEU SPRIET (14120)	3 000 € HT pour la Ville de Flers 3 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°8 : Protection respiratoire	TAMPLEU SPRIET (14120)	2 000 € HT pour la Ville de Flers 2 000 € HT pour Flers Agglo
Lot n°9 : Protection usage court	FRANCE SECURITE (44800)	4 000 € HT pour la Ville de Flers 4 000 € HT pour Flers Agglo

Le Maire :

ATTRIBUE

les contrats dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D313	MARCHE PUBLIC Prestation d'accompagnement à la construction d'une politique participative du CCAS dans le cadre de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (N° 2022-060) AVENANT N°1 31.01.2023

Le contrat relatif à Prestation d'accompagnement à la construction d'une politique sociale participative du CCAS dans le cadre de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux a été notifié à La COOP DES TERRITOIRES le 1 octobre 2022 pour un montant de 7 200,00 € HT.

Afin de terminer la mission, des prestations supplémentaires sont nécessaires.

Le montant initial du contrat était de 7 200,00 € HT. Ce montant est porté à 7 920,00 € HT par le présent avenant, ce qui représente une modification de 720,00 € HT (soit une différence de 10,00% par rapport au montant initial du contrat).

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

SIGNE

l'avenant n°1 au contrat n° 2022-060 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D314	CONTRAT DE MAINTENANCE AVENANT IP COM RESEAU HERTZIEN 31.03.2023

La collectivité ayant déployé un important réseau hertzien pour déployer ses réseaux Ethernet sans fils, Hiperlan, data et vidéo, il convient d'en acquérir la maintenance afin de pouvoir bénéficier des dernières mises à jours et d'une assistance technique aux conditions suivantes :

Contractant	IP COM Le Feignier 72 440 Coudrecieux
Date d'effet	01/01/2021
Durée du contrat	Jusqu'au 31/12/2023
Montant annuel H.T.	14 000 € HT
Révision de Prix	Voir Article 9 : Redevance annuelle

Le Maire :

SIGNE

le contrat de maintenance avec la société IP COM aux conditions ci-dessus résumées.

D315	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS Programmation 2023 Serge SIMON – Auteur, photographe 31.03.2023

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, Serge SIMON, auteur photographe, présentera une vingtaine de photographies dans le cadre de l'exposition temporaire dont le thème est « VOYAGES » qui se tiendra du 9 mai au 20 novembre 2023.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Monsieur Serge SIMON Auteur photographe Chêne feuillu – Serigny 61130 Belforêt en Perche Non assujetti à la TVA.
Prestation	Présentation d'une vingtaine de photographies
Montant	La somme de 1 947,59 € qui se décompose ainsi : -1 500€ pour les droits d'exposition - 140,39€ de cotisations AGESEA -307,20€ de frais de déplacement/transport (voir conditions mentionnées dans le contrat)
A la Charge de la collectivité	- Prend en charge les repas de l'artiste pour la période d'installation et de démontage de l'exposition (voir conditions mentionnées dans le contrat) - Prend en charge l'impression des photographies grand format
Date	Exposition du 9 mai au 20 novembre 2023

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D316**CONTRAT DE MAINTENANCE
CIRIL CIVIL GROUP
31.03.2023**

La collectivité de le Ville de Flers a acquis des modules pour la direction des ressources humaines une solution de gestion du personnel afin de pouvoir gérer ses différentes activités en matière de gestion administrative et prévisionnelle aux conditions suivantes :

Contractant	CIRIL GROUP 49.avenue Albert Einstein B.P 12074 69603 VILLEURBANNE CEDEX
Date d'effet	01/01/2023
Durée du contrat	Jusqu'au 31/12/2024 Reconduction tacite sur 5 ans.
Montant annuel H.T.	11 150 € HT
Révision de Prix	Révisé annuellement tel que stipulé dans l'article Révisions de prix

Le Maire :

SIGNE

le contrat de maintenance avec la société CIRIL GROUP aux conditions ci-dessus résumées.

La Ville de Flers a souhaité moderniser ses installations sportives sur le site du Hazé. Après attribution du marché relatif à l'installation d'un terrain synthétique, et après l'obtention de cofinancements, il convient de solliciter officiellement une subvention LEADER, pour la réalisation de ce projet.

Le projet global comprend, outre la création d'un terrain synthétique, une modification de l'éclairage et la réhabilitation de tribunes pour un coût estimé à 1 011 700,12 € HT.

L'assiette éligible au programme LEADER comprend les lots 1 et 2, soit les travaux d'installation du terrain synthétique et les clôtures dédiées (pare-ballons, etc) pour un montant de 697 619,62 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	HT	Ressources	Montant	Taux
Lot 1 – Travaux d'installation du terrain	614 834,57 €	Etat – DETR (quote part)	147 957,50 €	21,21%
Lot 2 - Clôtures	82 785,05 €	Etat – DPV (quote part)	69 761,96 €	10%
		Département de l'Orne (quote part)	56 948,54 €	8,16%
		LEADER	80 000,00 €	11,47%
		FAFA	30 000,00 €	4,30%
		Autofinancement Flers	312 951,62 €	44,86%
TOTAL	697 619,62 €	TOTAL	697 619,62 €	100%

Un cofinancement supplémentaire pourrait être alloué par la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de territoire du PETR du Pays du Bocage, à hauteur de 250 000 € pour l'ensemble du projet, soit 172 387,95 € sur l'assiette éligible à LEADER. Le calendrier d'élaboration et de signature de ce contrat ne nous permet toutefois pas d'afficher ce cofinancement pour le moment.

En conséquence, la Ville de Flers s'engage à autofinancer ce projet à hauteur de 312 951,62€, incluant le cofinancement régional, tant que ce dernier n'est pas contractualisé. Dès que ce sera le cas, le plan de financement sera réactualisé.

Le Maire :

1 - VALIDE	le plan de financement exposé,
2 - SOLLICITE	une subvention Leader de 80 000 € auprès du PETR du Pays du Bocage,
3 - SIGNE	toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, instaurée par l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 est perçue par la ville de Flers depuis 2009.

Cette taxe a remplacé 3 taxes locales sur la publicité s'appliquant jusqu'alors : la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses ; la taxe sur les emplacements publicitaires fixes et la taxe sur les véhicules publicitaires.

A la différence des 3 précédentes taxes, l'assiette d'imposition de la TLPE est déterminée, calculée et recouvrée directement par la Ville.

Cette taxe représente une recette non négligeable pour la ville, de l'ordre de 170 000 € par an.

Cependant, la lourdeur et la complexité de mise en œuvre pour les services municipaux de la Ville de Flers sont importantes. Par ailleurs, le risque juridique lié à une mauvaise interprétation des textes de lois ou au non-respect de délais particulièrement contraints est fort.

Aussi, il est décidé de confier la gestion et le suivi à un cabinet spécialisé dans ce domaine, aux conditions suivantes :

Contractant	REFPAC – GPAC 270 Boulevard Clémenceau 59 700 MARCQ EN BAROUL
Date d'effet	1 ^{er} Janvier 2023
Durée du contrat	1 an
Montant annuel H.T.	6,20 % hors taxes du montant total de la recette TLPE

Les éléments du mandat de délégation sont décrits dans la convention jointe en annexe.

Le Maire :

SIGNE

la convention jointe en annexe avec la société REFPAC-GPAC aux conditions résumées ci-dessus.

D319

**SIRTOM :
AVENANTS AUX CONTRATS DE GESTION DES DECHETS MENAGERS,
REDEVANCE SPECIALE, CONCERNANT 3 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
11.04.2023**

Par convention, le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région Flers-Condé effectue la collecte des déchets ménagers des écoles publiques de 1^{er} degré de la ville de Flers contre redevance spéciale.

Un point d'ajustement des containers mis à disposition et collectés par le SIRTOM pour les écoles a été effectué. Les besoins en terme de contenance des containers (360 l et 770 l) ont été réajustés, entraînant des modifications à transcrire par avenants.

Ces réajustements génèrent une économie de 421 €/an.

Le Maire :

SIGNE

les avenants suivants :

Avenant contrat n 1008000053 / école MORIN LA FONTAINE
Avenant contrat n 1008000054 / école SEVIGNE PAUL BERT
Avenant contrat n 1008000057 / école LES VALLEES

D320	MARCHE PUBLIC Vérification et maintenance des équipements de sécurité incendie (N°2022-091) AVENANT N°1 11.04.2023

Le contrat relatif à la vérification et la maintenance des équipements de sécurité incendie a été notifié à LPSECURITE le 30 novembre 2022 pour un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT.

Il convient d'apporter les modifications suivantes concernant les délais de réalisation des prestations et les pénalités :

- Les délais indiqués dans le document intitulé « engagement sur les délais » ne concernent que les opérations de maintenance corrective. Les opérations de maintenance sont effectuées conformément aux normes en vigueur et ne sont pas concernées par ses délais.
- L'article intitulé « Pénalités » à la section 8.1 du CCAP prévoit que « qu'en cas de dépassement du délai d'exécution prévu au contrat, par dérogation à l'article 14.1 du CCAG, le titulaire encourt les pénalités pour retard calculées au moyen de la formule $(P - V \times R / 100)$ ».

Il convient de modifier cet article avec la rédaction suivante, qui remplace et annule la rédaction initiale : « en cas de dépassement du délai d'exécution prévu au contrat, par dérogation à l'article 14.1 du CCAG, l'acheteur se réserve la possibilité d'appliquer les pénalités pour retard calculées au moyen de la formule $(P - V \times R / 100)$ ».

Il convient également de préciser qu'en cas d'application des pénalités, tous les justificatifs sont fournis par l'acheteur au payeur.

Il convient donc de conclure un avenant sur le fondement des articles sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

SIGNE

de signer l'avenant n°1 au contrat n° 2022-091 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D321

**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
COLLECTIONS MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
DON MANUEL
24.04.2023**

La recyclerie Les Fourmis vertes a fait part à la Ville de Flers de son souhait de donner au musée du château trois gravures de l'artiste Jean Peschard.

CHEMIN DE CROIX :

- II « Jésus est chargé de sa croix » 2/10, 1953, eau-forte
- VI « Véronique essuie le visage de Jésus » 9/10, 1952, eau-forte
- VII « 2ème chute » 8/10, 1953, eau-forte

Jean Peschard avait réalisé pour l'église Saint-Pierre-la-Vieille (dans le Calvados) une œuvre intitulée « Chemin de croix » et composée de plaques de cuivre gravées encore visibles aujourd'hui dans l'édifice. L'artiste avait fait tirer dix épreuves de chaque plaque, série dont sont issues les gravures proposées par Les Fourmis vertes.

Considérant l'intérêt que ces œuvres représentent pour l'histoire locale, la recyclerie Les Fourmis vertes souhaite en faire le don manuel au profit de la Ville de Flers, afin qu'elles soient conservées par le musée du château de Flers.

Ces gravures pourront entrer dans les collections au titre des musées de France sous réserve d'obtenir un avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisition. Dans le cas contraire, elles seront inventoriées en collection documentaire.

Le Maire :

ACCEPTE

ce don,

REMERCIE

la structure des Fourmis vertes pour son initiative.

D322	FETE NATIONALE 2023 Bal du 14 juillet Contrat avec AMC les Tontons Tourneurs 25.04.2023

A l'occasion de la Fête Nationale, le Ville de Flers organise chaque année, dans le parc du château de Flers, un bal animé de 14h30 à 17h30.

Le jeudi 14 juillet prochain, Patrice Delacour animera le bal.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	AMC Les Tontons Tourneurs Supermonde - 33 rue de Valleuil 14120 MONDEVILLE
Prestation	Bal animé par Patrice Delacour
Montant TTC	1 008 €
Date	14 juillet 2023
Conditions	Sur la grande pelouse, sur une scène couverte

Le Maire :

AUTORISE la signature des contrats ci-dessus exposés et joints en annexe.

D323

AIRE DE JEUX TYPE ACCROBRANCHE - PARC DU CHATEAU
DECLARATION PREALABLE
AUTORISATION DE SIGNATURE
25.04.2023

La Ville de Flers souhaite mettre en place une aire de jeux de type accrobranche dans le parc du château. Il s'agit d'un équipement similaire à une aire de jeux classique qui utilise comme support les arbres sans les blesser. Cette aire de jeux sera en accès libre avec une hauteur de chute inférieure à 1.5m. Elle comprendra une cabane, divers ponts, passerelles, tunnels et une tyrolienne.

Le site se trouvant dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques et dans un site classé, une déclaration préalable est nécessaire auprès du service de l'urbanisme.

Le Maire :

SIGNE

les déclarations préalables d'autorisation et toutes les pièces se rattachant aux opérations ci-dessus d'écrites.

D324	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2022 SPECTACLE « Au gré d'une œuvre, un voyage » CONTRAT – Compagnie La Boîte du Souffleur Représenté par Morgane Lancelot en qualité de Présidente 09.05.2023

Dans le cadre de sa programmation 2023, le musée du château de Flers sollicite La compagnie La Boîte du Souffleur pour un spectacle « Au gré d'une œuvre, un voyage » au sein de l'exposition temporaire, lectures d'un florilège de textes, ponctués de moments musicaux qui seront organisés le samedi 13 mai 2023 au musée du château de Flers pour la nuit des musées.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Compagnie La Boîte du souffleur 5, rue Georges Risler, 94240 Thiais N° SIRET : 509 729 141 000 10 CODE APE : 9001 Z Licence PLATESV-R-20216001623
Prestation	Spectacle « Au gré d'une œuvre, un voyage »
Durée	2 passages entre 30 et 45 minutes
Montant	2860,76 € nets (2535,90€ de création et 324,86€ de transports)
Date	Le samedi 13 mai 2023
A la charge de la collectivité	Prendra à sa charge le repas du soir, une nuitée et un petit déjeuner pour les deux interprètes.

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D325

**FÊTE DE LA MUSIQUE 2023
CONCERT DE « NO MONEY KIDS »
CONTRAT
09.05.2023**

À l'occasion de la Fête de la Musique, la ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Le groupe *No Money Kids* est invité à se produire dans ce cadre en 2023.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Dionysiac Tour
Prestation	Concert du groupe No Money Kids
Montant TTC	2 637,50 €
Date	Mercredi 21 juin 2023 entre 20h30 et 21h30
Conditions	Voir contrat annexé

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D326

**R.E.P
SOCIETE LOUSAN
DESIGNATION D'AVOCAT
CONVENTION D'HONORAIRES
09.05.2023**

Le 9 décembre 2022, la sous-commission de sécurité a procédé à une visite de l'établissement dénommé « The Factory », établissement recevant du public comme étant un bar, débit de boisson et restauration.

Suite à cette visite, la sous-commission a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation.

Par arrêté du 2 février 2023, M. le Maire de Flers a pris un arrêté de fermeture dudit établissement.

Par requête en référé liberté reçue par le tribunal administratif de Caen le 11 février 2023, la société LOUSAN demande l'annulation dudit arrêté.

Par ordonnance du 15 février 2023, le tribunal administratif de Caen a rejeté la requête de la société LOUSAN.

Par requête enregistrée le 07 avril 2023, la société LOUSAN a introduit un recours en excès de pouvoir (REP) contre l'arrêté de fermeture précité.

Le Maire :

DEFEND les intérêts de la Ville de Flers devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige l'opposant à la société LOUSAN et ci-dessus décrit.

DESIGNE Maître GORAND, de la société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 Caen, ou tout avocat du cabinet, pour défendre, conseiller et représenter la Ville de Flers devant le tribunal administratif dans le dossier décrit ci-dessus et enregistré sous le n° 2300922-1.

ACCEPTE la convention d'honoraires à intervenir.

REGLE les honoraires et droits correspondants à cette mission.

D327

**FÊTE DE LA MUSIQUE 2023
CONCERT DE « TREIZEURS DU MAT' »
CONTRAT
09.05.2023**

À l'occasion de la Fête de la Musique, la ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Le groupe *Treizeurs du Mat'* est invité à se produire dans ce cadre en 2023.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Pour ma pomme
Prestation	Concert du groupe Treizeurs du Mat'
Montant TTC	2 000 €
Date	Mercredi 21 juin 2023 entre 22h30 et 23h30
Conditions	Voir contrat annexé

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D328

MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
PROGRAMMATION 2023
EMMANUEL MICHEL – PEINTRE, SCULPTEUR, GRAVEUR
09.05.2023

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, Emmanuel MICHEL, peintre – sculpteur- graveur, présentera une trentaine d'œuvres dans le cadre de l'exposition temporaire dont le thème est « VOYAGES » qui se tiendra du 9 mai au 20 novembre 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Monsieur Emmanuel MICHEL « La Marsa » lieu dit Larmès 81390 Puybegon.F. N° SIRET : FR 36 402 808 513 00020 N° maison des artistes : M196040 Non assujetti à la TVA.
Prestation	Présentation de : 17 peintures/dessins/gravures 4 carnets de voyage 10 sculptures
Montant	5 500 € pour les droits d'exposition, cotisation et frais de transport avec location de camion
A la Charge de la collectivité	- Prend en charge les repas et l'hébergement de l'artiste et de sa collaboratrice pour la période d'installation et de démontage de l'exposition.
Date	Exposition du 9 mai au 20 novembre 2022

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D329**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE GAZ
POUR CITERNES
19.05.2023**

La Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes permanent avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public de FOURNITURE DE GAZ POUR CITERNES.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée ouverte
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 31/03/2023 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	1
Durée du marché	Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat.
Date de remise des offres	Le 03/05/2023

La commission des MAPA, désignée par délibérations n° 2020-61 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 et Délibérations du Conseil Communautaire n° 2020-13 en date du 11 juillet 2020 et n° 2020-095 en date du 8 octobre 2020, s'est réunie le 16 mai 2023 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé d'**attribuer** le contrat au fournisseur suivant :

Raison sociale	Montant maximum annuel HT
ANTARGAZ (92400)	9.500 € HT pour la Ville de Flers 22.000 € HT pour Flers Agglo

Le Maire :

ATTRIBUT le contrat dans les conditions mentionnées ci-dessus.

D330	SCI FLERS PALOMINO PLACE DU CHAMPS DE FOIRE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SERVICE REFERE PREVENTIF DESIGNATION D'AVOCAT HONORAIRES 19.05.2023

La SCCV SCI Flers Palomino va construire une résidence service non médicalisée sur la parcelle CN 19 située sur le pourtour du Champs de Foire, à Flers.

Le chantier doit débiter au quatrième trimestre 2023.

Au regard de l'ampleur de l'opération envisagée par la SCI, celle-ci a demandé au tribunal judiciaire d'Argentan, dans le cadre d'un référé préventif, de désigner un expert en vue notamment de dresser un état descriptif et qualitatif de la totalité des immeubles voisins et avoisinants.

La Ville de Flers, en qualité de propriétaire avoisinant, s'est donc vu notifier une assignation devant le tribunal judiciaire d'Argentan. L'audience se tiendra le 1^{er} juin 2023 à 10 h.

Le Maire :

1 - DEFEND	les intérêts de la Ville de Flers devant le tribunal judiciaire d'Argentan dans le cadre du référé préventif exposé ci-dessus.
2 - DESIGNE	Maître GORAND, de la société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 Caen, ou tout avocat du cabinet, pour défendre, conseiller et représenter la Ville de Flers dans le dossier décrit ci-dessus.
3 - ACCEPTE	la convention d'honoraires ci-annexée.
4 - REGLE	les honoraires et droits correspondants à cette mission.

D331	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2023 Spectacle «LA CARAVANE D'ORIENT» OPTION CAMPEMENT BERBERE CONTRAT – CIE SOUKHA 30.05.2023

Dans le cadre de sa programmation 2023, le musée du château de Flers sollicite la CIE SOUKHA pour un spectacle «LA CARAVANE D'ORIENT » Option campement Berbère, qui sera organisé le dimanche 17 septembre 2023 au musée du château de Flers pour les journées du Patrimoine et matrimoine.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	HEMPIRE SCENE LOGIC 15, rue de l'égalité 59700 MARQ-EN-BAROEUL
Prestation	Spectacle « LA CARAVANE D'ORIENT » option campement berbère par la CIE SOUKHA
Durée	1H30 (2 représentations de 45 minutes)
Montant	Acompte de 30% = 1 388,17 € Reste à payer après acompte = 3 239,06€ Montant total de la prestation = 4 627,23€
Date	Le dimanche 17 septembre 2023
A la charge de la collectivité	Prendra à sa charge pour 6 personnes l'hébergement (2 nuitées) ainsi que les repas : 2 diners + 1 déjeuner + 2 petits déjeuners

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D332	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2023 Cours de dessins et stage de dessin - De mai à juillet 2023 CONTRAT Alexandrine GAUTIER - Artiste plasticienne 30.05.2023

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, des cours et stage de dessins seront organisés par Madame Alexandrine GAUTIER, artiste plasticienne.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Alexandrine GAUTIER 116 rue de la Délivrante 14000 Caen.
Prestation	3 Cours de dessins de 4h 1 stage de dessin de 3h
Horaire	• 13h30 à 15h30 et de 16h à 18h (cours de dessins) • 9h à 12h (stage de dessin)
Montant	900 € (Total 15h x 60€/heure)
Date	• Le 27 mai – 17 juin – 29 juillet 2023

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D333	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2023 Cours de dessins et stage de dessin – De Août à octobre 2023 CONTRAT Alexandrine GAUTIER - Artiste plasticienne 30.05.2023

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, des cours de dessins seront organisés par Madame Alexandrine GAUTIER, artiste plasticienne.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Alexandrine Deshayes 116 rue de la Delivrande 14000 Caen.
Prestation	Cours de dessins = 12h au total
Horaire	13h30 à 15h30 et de 16h à 18h (cours de dessins débutant et confirmé)
Montant	720 € (12h x 60€/heure)
Date	Le 26 août – 23 septembre – 21 octobre 2023

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D334	IMMEUBLE COTY FLASH ACTIV'ETE LOGEMENT DES ANIMATEURS CONVENTION DU 8 JUILLET AU 31 AOÛT 2023 30.05.2023

L'Association **Flers Loisirs Animation Service aux Habitants** organise du 8 juillet au 31 août 2023 des animations dans le cadre de l'opération « **Activ'Été 2023** ». Pour ce faire, elle fait appel aux services d'animateurs et a sollicité la Ville pour assurer leur hébergement du 8 juillet au 31 août 2023.

Une mise à disposition de locaux a été proposée aux conditions suivantes :

Situation	IMMEUBLE COTY 1 ^{er} étage droite
Adresse	63 rue du Mont Saint-Michel 61100 FLERS
Consistance	1 appartement de type F3 non meublé
Date d'effet	Du 8 juillet au 31 août 2023
Loyer	500 € pour la période considérée
Charges	Assumées par le preneur

Le Maire

DECIDE de signer la convention ci-dessus exposée avec l'association FLASH.

Suite à la délibération n°2021-212 du Conseil Municipal du 4 octobre 2021, un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de la place du 14 juillet et d'une partie de la rue de Domfront a été confié à la SHEMA.

La SHEMA s'est également vu confier un mandat de maîtrise d'ouvrage par Flers Agglo pour la réhabilitation de l'ancien site Monsieur Bricolage à la SHEMA ;

La délibération n°2023-412 du 30 janvier 2023 du Conseil municipal de la Ville de Flers et la délibération n°2023-786 du 9 février 2023 du Conseil Communautaire de Flers Agglo ont modifié la convention de groupement de commandes permanent pour les travaux et ont prévu la possibilité pour la SHEMA de lancer les procédures de travaux relatives à cette opération dans le cadre du groupement de commandes.

La SHEMA, en tant mandataire des deux membres du groupement, a donc lancé une procédure adaptée en vue de confier un accord-cadre de travaux pour l'aménagement de l'îlot de l'ex Mr Bricolage et de la Place du 14 Juillet.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Nombre de lots	3
Date de remise des offres	Le 10 mai 2023
Critères d'attribution	- prix : 40 % - valeur technique : 60 %
Nombre d'offres reçues	8 pli(s)

La commission des MAPA, désignée Délibération n°2020-61 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 et Délibérations du Conseil Communautaire n°2020-13 en date du 11 juillet 2020 et 2020-095 en date du 8 octobre 2020, s'est réunie le 30 juin 2023 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Lot	Attributaire	Montant maximal du lot
Lot n°1 : Terrassements - Voirie - Assainissement	ROUTIERE PEREZ	1 500 000 € HT
Lot n°2 : Réseaux Divers (tranchées, génie civil télécom, AEP, Eclairage)	ELITEL	300 000 € HT
Lot n°3 : Espaces verts – Mobilier	VALLOIS	300 000 € HT

S'agissant d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, un marché subséquent sera passé par la SHEMA pour le compte de chaque collectivité avec le titulaire de chaque lot de l'accord-cadre.

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le lot 1 à la société ROUTIERE PEREZ, le lot 2 à la société ELITEL et le lot 3 à la société VALLOIS, dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** la SHEMA, en tant que mandataire, à signer les accords-cadres et les actes correspondants.
- 3 - AUTORISE** la SHEMA, en tant que mandataire, à signer les marchés subséquents conclus sur la base de ces accords-cadres avec les entreprises susmentionnées et les actes correspondants.

D336**MARCHE PUBLIC DE RÉNOVATION
DU CHARCOT DES SPORTS
05.06.2023**

La Ville de Flers, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public de Rénovation du Charcot des Sports.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée ouverte
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 04/04/2023 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	9
Durée du marché	Le contrat est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la notification du contrat.
Date de remise des offres	Le 05/05/2023

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-59 du 29 juin 2020, s'est réunie le 26/05/2023 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé d'**attribuer** les contrats aux fournisseurs suivants :

Lot	Raison sociale	Montant HT
Lot n°1: Désamiantage	DESAMIANTEK (61200)	45 995,00 €
Lot n°2: Démolition / maçonnerie	SCHMITT (61430)	9 500,00 €
Lot n°4: Menuiseries extérieures	SARL ISO RENOVATION (61100)	33 646,97 €
Lot n°5: Menuiseries intérieures / cloisons / faux plafonds	GERAULT MENUISERIE (61100)	9 908,50 €
Lot n°6: Electricité	JANNELEC (61100)	4 334,12 €
Lot n°7: Plomberie	SARL BELLOIR (61450)	13 962,00 €
Lot n°8: Peinture	SOCIETE DUBOURG (61100)	7 572,51 €
Lot n°9: Carrelage	SCHMITT (61430)	9 500,00 €

Le Maire :

1 – DECIDE

d'attribuer les contrats dans les conditions mentionnées ci-dessus.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-456	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**ORGANISATION D'UN CIRQUE DE NOËL PAR LE CIRQUE TEMPO
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Subay SAHIN

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Attractivité commerciale et événementiel		17	06.06.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	10	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-456

OBJET	ORGANISATION D'UN CIRQUE DE NOËL PAR LE CIRQUE TEMPO – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023

ED/JS

Chers Collègues,

En 2020, un cirque de Noël devait être proposé à Flers à l'occasion des fêtes de fin d'année mais il n'avait pas pu aboutir en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En 2021, le projet avait été relancé. Pour ce faire, une subvention exceptionnelle avait été accordée au Cirque-Théâtre Tempo, installé à Flers depuis 2017, pour les soutenir dans l'organisation de cet événement, mais en raison de la prolongation de la crise sanitaire et de l'obligation du pass sanitaire, le projet avait été annulé et la subvention non attribuée.

Au travers de cette subvention, le cirque-théâtre Tempo devait contractualiser et rémunérer les artistes mais aussi assurer la prise en charge des transports, de l'hébergement et de la restauration. La gestion de la billetterie leur incombait ainsi que le montage et la location de chapiteaux.

La ville de Flers apportait une aide logistique (mise à disposition d'un emplacement, de barrières, d'éléments liés à l'électricité...) ainsi qu'un relais en communication.

Cette année, ce projet est impulsé de la même manière pour s'inscrire dans la programmation des Emmitou'Flers porté par la Ville de Flers, au mois de décembre.

Plusieurs séances du cirque de Noël seront programmées à partir de la mi-décembre et des tarifs abordables seront appliqués pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister.

Il vous est proposé de voter une subvention exceptionnelle au cirque-théâtre Tempo pour un montant de 25 000 €.

Ce montant sera déduit du budget global des Emmitou'Flers.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-456	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Cirque-Théâtre Tempo,
- 2 - INSCRIRE** le montant de la subvention au budget 2023,
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-456bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-457	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**FOIRE DE LA SAINT-DENIS
CONVENTION TRIPARTITE 2023-2025**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Subay SAHIN

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Attractivité Commerciale et Événementiel		17	06.06.2023	QD1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-457

OBJET	FOIRE DE LA SAINT-DENIS – CONVENTION TRIPARTITE 2023-2025

ED/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'animation du territoire et des grands événements, Flers Agglo accompagne l'organisation de la « Foire de la Saint-Denis » à Montilly-sur-Noireau, qui réunit chaque année environ 100 000 visiteurs sur 2 jours, en octobre.

La Foire de la Saint-Denis est organisée par le comité des fêtes de Montilly-sur-Noireau.

Flers Agglo intervient à double titre :

- sa compétence Développement de l'animation territoriale pour la modernisation et la mise aux normes du foirail de Montilly
- le soutien et l'accompagnement de la foire de la Saint-Denis, grand événement sur le territoire.

Il convient de définir les conditions d'intervention de Flers Agglo dans la mise en œuvre de cet événement par le biais d'une convention ayant pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation de cette foire.

La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- La mise à disposition du site du foirail
- La réalisation de prestations techniques par les services de la Ville de Flers et de Flers Agglo
- Les engagements et obligations relatifs à la circulation, à la propreté des lieux et à la sécurité

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2022	2023-457	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention des éditions 2023, 2024 et 2025 avec la Ville de Flers et le comité des fêtes de Montilly-sur-Noireau selon les modalités définies ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-457bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

**Foire de la Saint-Denis
à Montilly-sur-Noireau
Convention triennale 2023 – 2024 - 2025**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Flers Agglo, représentée par son Vice-Président, Thierry RAUX, agissant en vertu de la délibération n° 2023-885 du 28/06/2023,

Et

La Ville de Flers, représentée par son Maire, Yves GOASDOUE, agissant en vertu de la délibération n° 2023-457 du 19/06/2023,

Et

La commune de Montilly-sur-Noireau, représenté par son Maire, Alain DELAUNAY, agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale du

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Flers Agglo accompagne le projet d'organisation de la Foire de la Saint-Denis sur le champ de foire de Montilly-sur-Noireau. Elle s'associe donc à cette manifestation dans les conditions décrites dans la présente convention.

La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités y afférentes, incombant à l'organisation de la Foire de la Saint-Denis.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour 3 ans, pour les éditions 2023, 2024 et 2025.

.

Article 3 : Objectif de la collaboration

L'objectif poursuivi est d'accueillir les participants de la Foire de la Saint-Denis dans les meilleures conditions possibles pour les personnes et pour le site (respect de l'environnement, promotion des équipements et du territoire).

Article 4 : Modalités préalables à l'organisation de la manifestation

Flers Agglo met gracieusement à disposition de la Commune de Montilly-sur-Noireau, les infrastructures sur lesquelles la collectivité a investi sur le champ de foire (eau, assainissement, électricité...) ;

Tout changement (rénovation, amélioration, ...) apporté au site ne pourra se faire qu'avec l'accord de Flers Agglo. Suite à cet accord, la Commune de Montilly-sur-Noireau pourra entreprendre de réaliser les travaux à sa charge.

Le site sera rendu par la Commune de Montilly-sur Noireau à la collectivité dans son état initial amendé des modifications apportées par la commune, autorisées par Flers Agglo. Les dégradations causées par la Commune de Montilly-sur-Noireau seront à la charge de celui-ci.

Article 5 : Mise à disposition des moyens mobiliers et immobiliers

Flers Agglo, avec l'appui de la Ville de Flers dans le cadre défini au préambule, s'engage à mettre à disposition de la Commune de Montilly-sur-Noireau, en amont de la manifestation, le matériel décrit ci-dessous, sauf pour les cas de force majeure qui seraient communiqués immédiatement à l'association.

Ce matériel devra être restitué au plus tard le mardi suivant la manifestation. Tout matériel dégradé sera remplacé ou remboursé par la Commune de Montilly-sur Noireau.

- 70 barrières HERAS avec plots, brides, pattes anti-levage
- 27 blocs béton (pour le plan Vigipirate)
- 300 barrières Vauban

L'acheminement et l'enlèvement seront assurés par Flers Agglo. (soit 6 allers et 6 retours au total)

L'entretien et le nettoyage du site mis à disposition de la foire sera à la charge et sous la responsabilité de la Commune de Montilly-sur Noireau pendant le week-end.

Pour l'ensemble de ces mises à disposition, les abonnements et les consommations d'eau potable et d'électricité seront à la charge de la Commune de Montilly-sur Noireau.

Flers agglo prendra en charge la location d'un bloc sanitaire.

Article 6 : Engagements de la Commune de Montilly-sur-Noireau

6.1 Démarche de développement durable

La Commune de Montilly-sur-Noireau s'engage à s'inscrire dans une démarche de développement durable dans l'organisation de la Foire. Au minimum, les actions suivantes seront mises en place :

- Disponibilité de sacs poubelle partout sur le site
- Panneau informatif avec endroits des poubelles, du tri sélectif
- Récupération des huiles de friture

La collecte des ordures ménagères sur le lieu de la foire et aux abords est de la responsabilité de la Commune de Montilly-sur-Noireau qui fera son affaire du stockage et de l'enlèvement.

6.2 - Sécurité

Le plan de sécurité relatif à la protection incendie et à la circulation est élaboré par le chargé de sécurité de la Commune de Montilly-sur-Noireau en lien avec les services de l'Etat.

Le chargé de sécurité s'assure de collecter les attestations de conformité des chapiteaux, des éléments électriques et mettre en évidence les points de borne incendie.

Un emplacement pour accueillir un hélicoptère est prévu et la salle polyvalente de l'école de la commune est réquisitionnée pour accueillir d'éventuels blessés.

La Commune de Montilly-sur-Noireau se charge de demander et d'assurer la visite de sécurité nécessaire à ce type de manifestation.

6.3 – Circulation

La Commune de Montilly-sur-Noireau s'engage à mettre en place un plan de circulation en lien avec le plan Vigipirate et à ne pas donner de laissez-passer aux riverains pour assurer une complète sécurité.

6.4 – Suites de la manifestation

La mise à disposition de matériel et de moyens pour acheminer celui-ci représente une aide financière au projet qui justifie la transmission à Flers Agglo par la Commune de Montilly-sur-Noireau d'un bilan d'activités et d'un bilan financier dans les 6 mois qui suivent l'évènement.

Flers Agglo et la Ville de Flers pourront établir un bilan financier qui indiquera l'ensemble des dépenses supportées par chacune des collectivités comme la valorisation de leur aide matérielle et logistique.

6.5 - Assurances

La Commune de Montilly-sur-Noireau assure selon les principes de droit commun :

- sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur de la manifestation pour tous

les dommages susceptibles d'être causés aux tiers du fait de l'organisation de la manifestation

- ses propres biens et matériels
- les risques locatifs à la mise à disposition par les collectivités des matériels objets de la présente convention

La Commune de Montilly-sur-Noireau dégage les deux collectivités de toute responsabilité relative aux dommages causés aux tiers survenus en cours du transport, montage, démontage de matériel qui lui a été confié pour l'organisation de la foire, et en cas de dégradation de ce même matériel.

La Commune de Montilly-sur-Noireau fournit les attestations d'assurances correspondantes aux collectivités signataires.

Afin que les deux collectivités ne puissent en aucun cas être inquiétées, la Commune de Montilly-sur-Noireau fait son affaire, et à ses frais :

- de l'assistance des services d'incendie et de secours,
- des autorisations administratives en vue du déroulement de la manifestation,

Article 7 : Publicité – communication

Flers Agglo prendra en charge financièrement la réalisation d'affiches pour les apposer dans ses planimètres.

Flers Agglo s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation, le nom de l'organisateur de la manifestation, à savoir la Commune de Montilly-sur-Noireau.

La Commune de Montilly-sur-Noireau s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation, le partenariat avec Flers Agglo (affiches, flyers, banderoles...).

Article 12 : Durée – Avenant - Résiliation

La présente convention est signée pour une période de validité du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Elle devra impérativement faire l'objet d'un avenant pour toutes modifications substantielles.

La résiliation résulterait du non-respect des engagements pris par l'association ou de l'annulation de l'événement.

Article 13 : Annulation de l'événement

Hors le cas de force majeure, l'annulation de l'événement du fait de l'une ou l'autre des parties fait l'objet, quant à ses conséquences morales et financières, d'un acte séparé de la présente. Elle ouvre droit, le cas échéant, devant la juridiction compétente, à une demande indemnitaire au moins égale aux frais engagés, à la charge de la partie à l'origine de l'annulation au profit de l'autre partie.

Fait à Flers, le

Pour Flers Agglo

Pour la Ville de Flers

Pour la commune
de Montilly-sur-Noireau

Le Vice-Président

Le Maire

Le Maire

Thierry RAUX

Yves GOASDOUE

Alain DELAUNAY

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-458	8.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023

36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - REGLEMENT MODIFICATION - APPROBATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Vie Quotidienne Voirie Etat Civil – Pièces d'Identité		17	06.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				5	2023-458

OBJET	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – REGLEMENT – MODIFICATION - APPROBATION

DL/JS

Chers Collègues,

La Ville organise chaque année un concours des Maisons Fleuries. Ce concours participe au fleurissement de la commune et contribue à améliorer le cadre de vie des habitants. Il porte spécifiquement sur le fleurissement d'un bâtiment ou d'une maison d'habitation.

Ce concours fait l'objet d'un règlement dont la dernière mouture a été approuvée par délibération 436 du 27 mars 2017. Il convient d'adapter ce règlement de sorte à :

- Harmoniser les catégories d'inscription à concourir avec celles du concours départemental des villes et villages fleuris. Lors de leur inscription, les candidats doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir. Il est proposé que le contenu et l'intitulé des catégories à concourir soient identiques à celles du concours départemental afin d'éviter les confusions et d'offrir une meilleure lisibilité notamment pour les candidats s'inscrivant aux deux concours. Il résulte de ce qui précède que les 6 catégories d'inscription se déclinent comme suit :

Catégories	Objet
1 ^{ère}	<i>Maison avec jardin très visible de la rue</i>
2 ^{ème}	<i>Maison avec cour ou terrasse</i>
3 ^{ème}	<i>Maison sans terrain visible de la rue ou logement en immeuble</i>
4 ^{ème}	<i>Etablissement public ou collectif</i>
5 ^{ème}	<i>Hôtel – Restaurant - Entreprise</i>
6 ^{ème}	<i>Corps de ferme</i>

- Intégrer le développement durable parmi les critères d'évaluation du fleurissement et de classification des candidats (notamment prise en compte d'un fleurissement économe en eau)

Pour mémoire, le jury se réunissant pour évaluer les réalisations des candidats est composé de 2 élus et 2 professionnels de l'horticulture et du paysage. Il se déplace généralement durant la 1^{ère} quinzaine d'août.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le règlement du concours des maisons fleuries avec les modifications exposées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-458	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-458bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023



DL

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

REGLEMENT



Le concours des maisons fleuries est organisé chaque année par la commune de FLERS.

Ce concours contribue, grâce à la participation des Citoyens, au fleurissement de la Ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre. Chaque personne souhaitant participer au concours devra effectuer les démarches d'inscription auprès de la Mairie. Les modalités d'inscription seront précisées par un avis presse et sur le site internet de la Collectivité.

Le nom et l'adresse devront être correctement orthographiés parce qu'ils serviront de référence à l'établissement des documents pour la remise des prix (diplômes, mandats...).

Les inscriptions sont reçues généralement jusqu'à la mi-juillet. Un avis de presse est publié à chaque campagne afin de fixer précisément cette date.

2. CATEGORIES :

Les candidats pourront indiquer leur catégorie dès leur inscription, toutefois le Jury se réserve le droit de modifier ce classement en fonction des critères suivants :

- 1^{ère} catégorie :
Maison avec jardin très visible de la rue
Il s'agit d'un jardin d'agrément ou potager attenant à la maison d'habitation.
- 2^{ème} catégorie :
Maison avec cour et terrasse
Seront classées dans cette catégorie, les maisons d'habitation sans gazon ni potager et dont l'aménagement est à consonance minérale (terrasse, sol granité).
- 3^{ème} catégorie :
Maison sans terrain visible de la rue ou logement en immeuble
Il s'agit de décorations florales installées sur une fenêtre, un balcon ou un mur de maison de ville sans jardin ou bien d'appartement **en** habitations collectives.
- 4^{ème} catégorie :
Etablissement public ou collectif
Il s'agit d'écoles, collèges, hôpitaux, etc...

- 5^{ème} catégorie :
Hôtel – Restaurant - Entreprise
Les hôteliers, les restaurateurs ou les entreprises (en particulier en Z.I. ou Z.A.) qui souhaitent améliorer l'accueil ou mettre en valeur leur établissement par le biais du fleurissement seront inscrits dans cette catégorie.
- 6^{ème} catégorie :
Corps de ferme
Il s'agit de fermes fleuries en cours d'exploitation ou non. Les corps de ferme restaurés à usage d'habitation sont inclus dans cette catégorie.

3. LE JURY :

Le jury est composé de 2 élus et 2 professionnels de l'horticulture et du paysage. Il se déplace généralement durant la 1^{ère} quinzaine d'août la date n'étant jamais divulguée.

4. CONCOURS DEPARTEMENTAL :

Le département ne pouvant accepter qu'une seule candidature par catégorie, le jury sera seul compétent pour sélectionner et transmettre au comité du tourisme le 1^{er} de chaque catégorie.

5. LES CRITERES :

Le jury prendra en compte :

- L'aménagement général du jardin ou de la façade. Il sera tenu compte du bon goût de la composition du fleurissement (harmonie des couleurs et des volumes).
- L'adaptation de l'aménagement aux contraintes du site sera prise en compte (choix des espèces, diversité des végétaux).
- La qualité de l'entretien de l'ensemble de l'aménagement ainsi que du bâtiment joue un rôle déterminant.
- La démarche développement durable (utilisation de plantes économes en eau)

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-459	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

MOUVEMENT FONCIER
LOTISSEMENT RUE DU NOROÎT - LOT 6 - CESSION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		17	06.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				6	2023-459

OBJET	MOUVEMENT FONCIER - LOTISSEMENT RUE DU NOROÎT - LOT 6 - CESSION

SDC/JS

Chers Collègues,

Par délibération n° 474 du 19 juin 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à commercialiser 6 lots à bâtir dans le lotissement de la « rue du Noroît ». Deux lots sont encore à commercialiser.

Il avait été indiqué dans cette délibération que le Conseil Municipal devra se prononcer sur chaque vente pour permettre la signature des actes notariés.

Une famille a émis le souhait d'acquérir un lot dans les conditions fixées par le Conseil Municipal à savoir :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreurs	Surface bornée	Prix		
					Estimation des Domaines	Conforme	Montant
Flers	CV 75 (ex AW 419) Lot n°6	Ville de Flers	M et Mme ACAR (Flers)	505 m²	15 Mai 2023	Oui	20 000 € HT, soit 24 000 € TTC

Le prix de cession a été défini en fonction du prix de revient du lotissement et du nombre de lots à céder.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la cession amiable du lot 6 ci-dessus présenté, dans les conditions ci-dessus décrites,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND-HENNEGRAVE, avec le concours du notaire de l'acquéreur,
- 3 - PRECISER** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-459bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023
Publication : 28/06/2023

Yves GOASDOUE

Direction Générale des Finances Publiques

Le 15/05/2023

Direction départementale des Finances Publiques du Calvados

Pôle d'évaluation domaniale de Caen

7 Boulevard Bertrand, BP 40532

14034 Caen Cedex 1

Courriel : ddfip14.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jacques BARON

Téléphone : 02 31 39 75 78

courriel : jacques.baron@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : n° 12321229

Réf. OSE : n° 2023-61169-31740

à

M. le Maire de Flers

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Terrain

Adresse du bien :

rue du Noroît, Flers

Valeur :

20 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

1 - CONSULTANT

Ville de Flers; affaire suivie par Mme Sibylle de Carcouet, Directrice de l'aménagement du territoire ; sdecarcouet@flers-agglo.fr ; tél : 02 33 98 44 24. V/REF : sdc noroit.

2 - DATES

de consultation :	25/04/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	25/04/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession.

3.2. Nature de la saisine

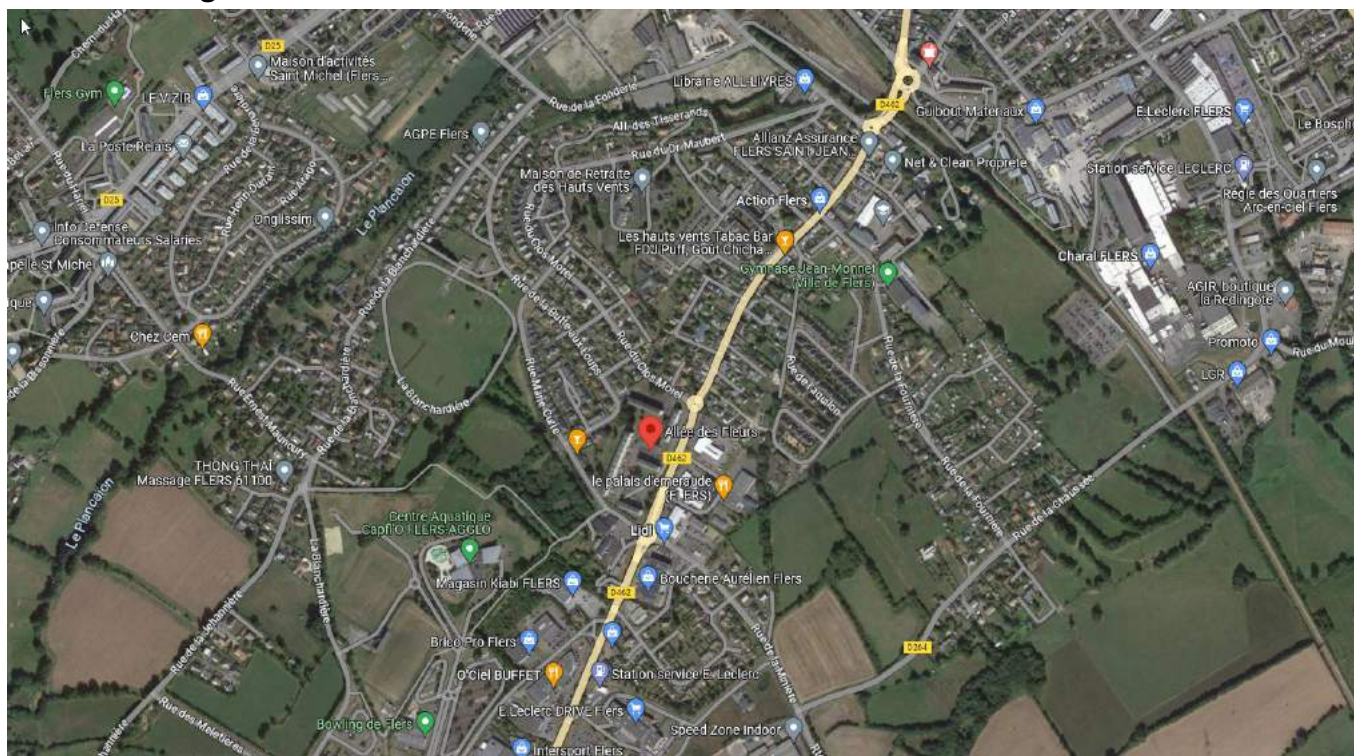
Réglementaire.

3.3. Projet et prix envisagé

Cession du lot 6 du lotissement du Noroît, lotissement communal. Prix convenu : 20 000 € HT.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale



Ville de Flers ; section CV, n° 75 (ex AW, n° 419).



4.4. Descriptif

Lot n° 6 du lotissement communal du Noroît. Parcelle d'une superficie de 505 m², desservie par les réseaux.

Compte tenu de l'urbanisme et de la proximité des réseaux, le terrain sera qualifié de terrain à bâtir pour de l'habitat.

4.5. Surfaces du bâti

Néant.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Ville de Flers.

5.2. Conditions d'occupation

Libre.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

PLUi. Zone : UB.

6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Méthode par comparaison.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché

Périmètre de recherche

Adresse : flers, 61100

Périmètre géographique : 5000 m autour

Période de recherche

De 04/2020 à 04/2023

Caractéristiques du bien

Non bâti Terrain à bâtir

Surface du terrain : de 400 à 800 m²

Synthèse des prix de la sélection

Année	Période	Prix au m ² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2020	avril-décembre	44,03	42,00	34,67	55,43
2021	janvier-décembre	39,38	42,00	32,09	42,00
2022	janvier-décembre	45,28	47,36	26,22	62,26
Synthèse		42,26	42,00	26,22	62,26

* Les prix au m² sont calculés sur les ventes retenues

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu de l'étude de marché, le prix de cession envisagé par la CUA, soit 20 000 € HT (39,60 € / m²), n'appelle pas d'observation et est avalisé.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 20 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas, ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
l'évaluateur

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Baron'.

Jacques Baron

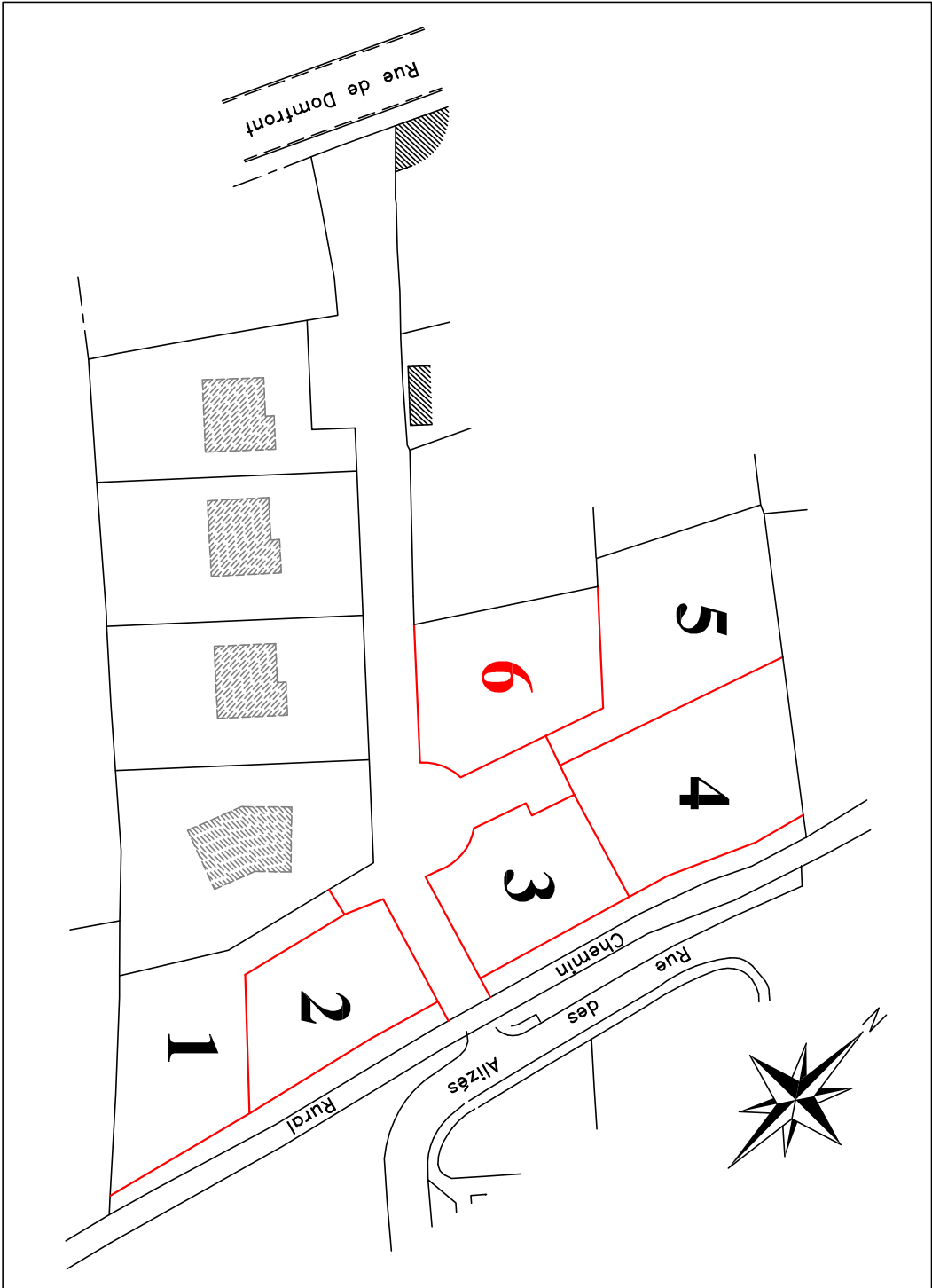
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Commune de FLERS

291 rue de Domfront

Lotissement Communal "Rue du Noroît"

Plan Individuel du lot n° 6



LEGENDE:

- borne existante
- borne nouvelle

Bornage des lots après travaux provisoires
le 07/12/2017 et le 14/02/2018
Date du plan : 20 février 2018
Dossier n°160523



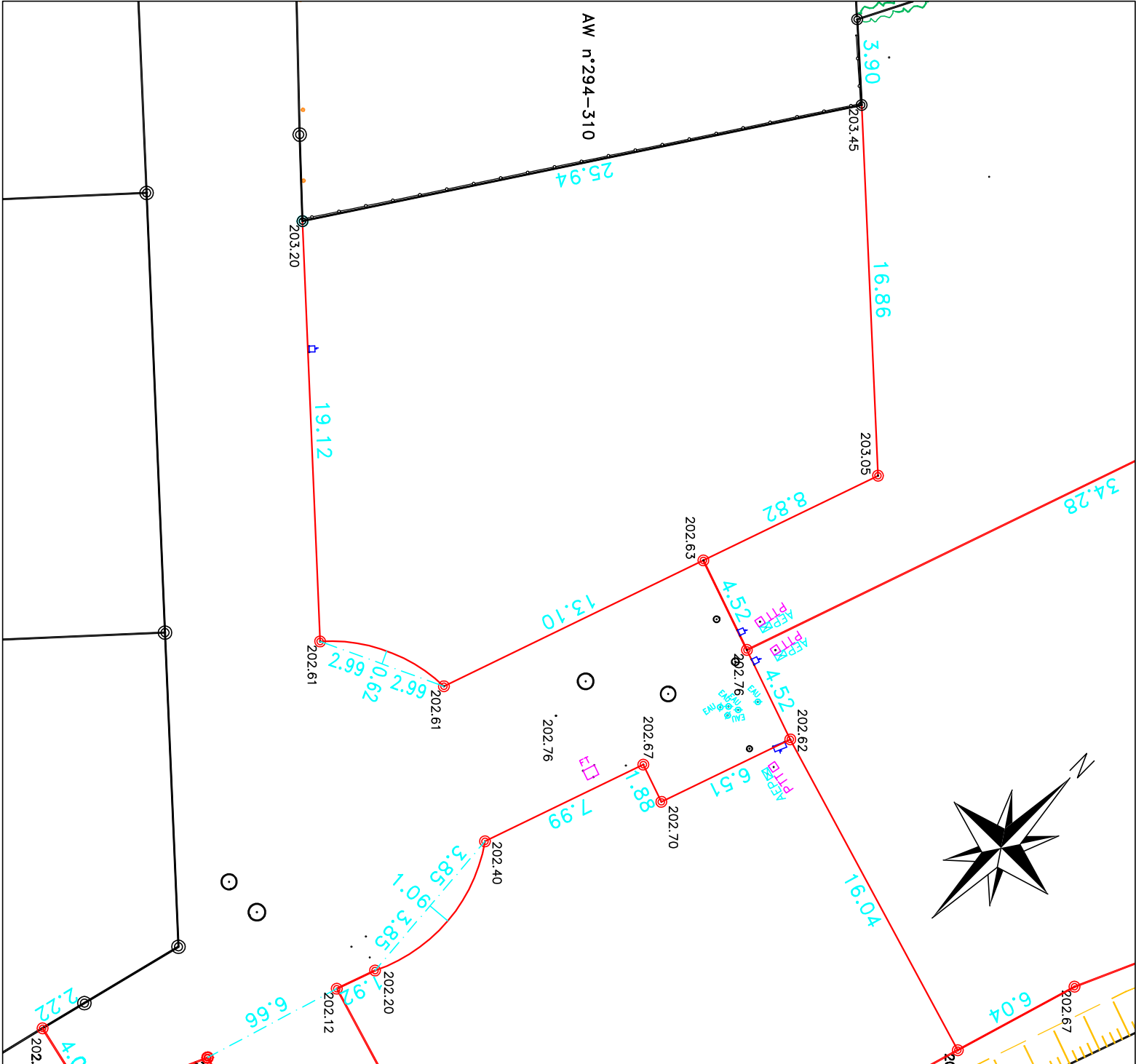
Géomètre-Expert :
Cabinet Dominique BELLANGER
SELARL de Géomètre Expert
73, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS cedex
Tél : 02 33 64 80 87 Fax : 02 33 96 33 45
flers@cabinet-bellanger.fr

L'aménageur
VILLE DE FLERS
Avenue du Château
61100 FLERS

PLAN INDIVIDUEL – VENTE DES LOTS
Lot n° 6
Cadastré : AW n°419
Document définitif

Surface : 505 m²

Echelle du plan : 1/250



- Se référer au dossier de Permis d'Aménager n° PA 61 169 16 F0001 autorisé par arrêté 10 octobre 2016 pour la consultation des prescriptions d'urbanisme et des servitudes diverses.

Cabinet Dominique BELLANGER - SELARL de Géomètre Expert
73, rue de la Gare - BP 90195 - 61104 FLERS cedex

Date : 20 février 2018 Dossier n° 160523

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-460	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

MOUVEMENT FONCIER – PLANCAION - ALLEE DES TISSERANDS PARCELLE CS 292 – CESSION – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		17	06.06.2023	2	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				7	2023-460

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – PLANCAION - ALLEE DES TISSERANDS – PARCELLE CS 292 – CESSION – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

SDC/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'implantation de l'enseigne LECLERC sur le site de Plancaïon, un bornage a été réalisé sur le pourtour du futur projet.

Ce bornage a mis en évidence la nécessité de régulariser le foncier sur l'allée des Tisserands. La portion de terrain devant être cédée relève aujourd'hui du domaine public. Cependant celui-ci correspond à un terrain en pente situé à l'arrière d'un muret et d'une clôture.

La transaction foncière pourrait intervenir suivant les modalités déclinées ci-dessous :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreurs	Frais liés à la transaction (bornage et acte notarié)	Surface bornée	Prix		
						Estimation des Domaines	Conforme	Montant
Flers	CS 292	Ville de Flers	SODIFLER S 93 rue de la Chaussée 61100 FLERS	Acquéreur	109 m²	Estimation du 4 avril 2023	OUI	25 €/m²

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ». En l'espèce, le terrain devant être déclassé n'a pas de fonction de desserte ou de circulation.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-460	3.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECLASSER** du domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée CS 292, ci-dessus décrite,
- 2 - DECIDER** la cession de la parcelle CS 292 suivant les modalités exposées ci-dessus, à la société SODIFLERS, ou toute société s'y substituant,
- 3 - PRECISER** que les frais de géomètre et d'actes notariés liés à l'ensemble de cette transaction foncière seront à la charge de l'acquéreur,
- 4 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale de Me HENNEGRAVE avec le concours éventuel du notaire de l'acquéreur.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-460bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Direction Générale des Finances Publiques

Le 04/04/2023

Direction départementale des Finances Publiques du Calvados

Pôle d'évaluation domaniale de Caen

7 Boulevard Bertrand, BP 40532

14034 Caen Cedex 1

Courriel : ddfip14.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jacques BARON

Téléphone : 02 31 39 75 78

courriel : jacques.baron@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : n° 11766635

Réf. OSE : n° 2023-61169-19116

à

M. le Maire de Flers

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Terrain

Adresse du bien :

Allée des Tisserands, Flers

Valeur :

2 725 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

1 - CONSULTANT

Ville de Flers ; affaire suivie par Mme Sibylle de Carcouet, Directrice de l'aménagement ; sdecarcouet@flers-agglo.fr ; tél : 02 33 98 44 24. V/REF : sdc Plancaion allée des Tisserands.

2 - DATES

de consultation :	10/03/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	10/03/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession.

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire.

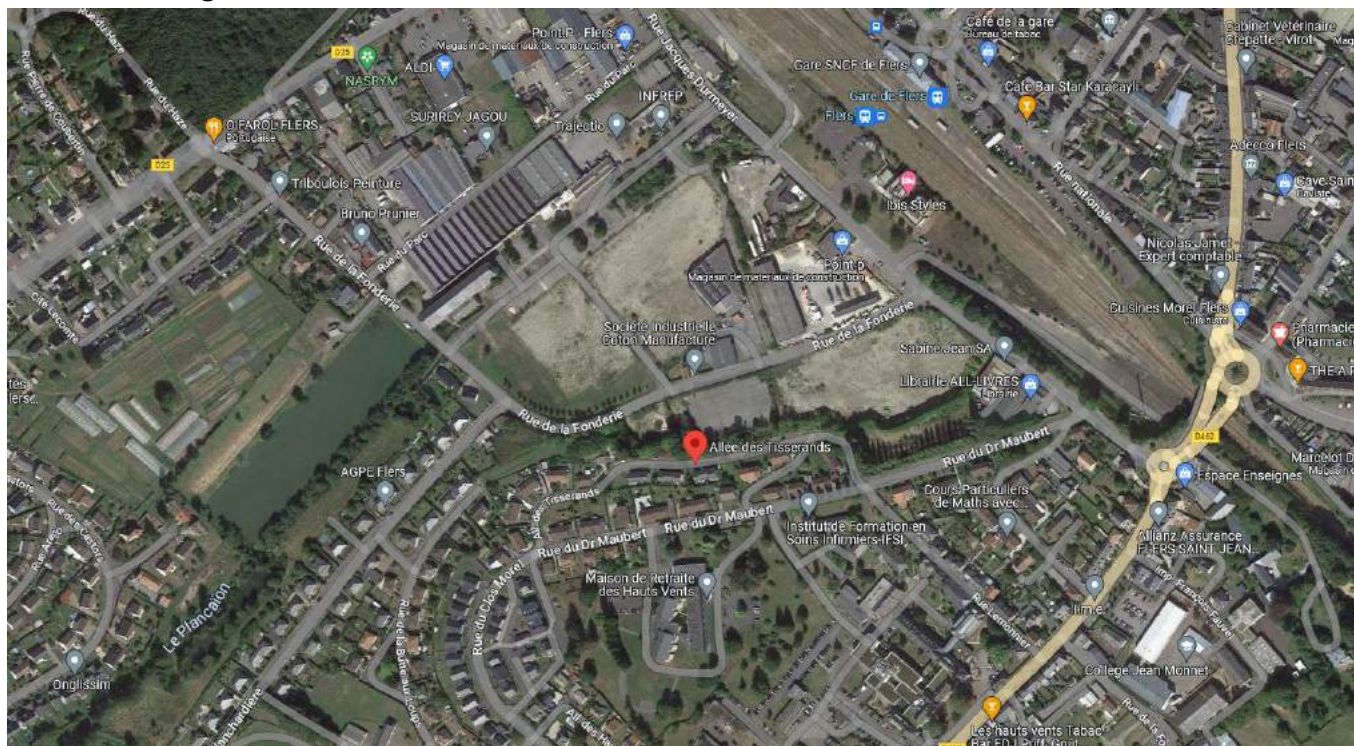
3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'une portion du domaine public, suite à régularisation foncière, alignement.

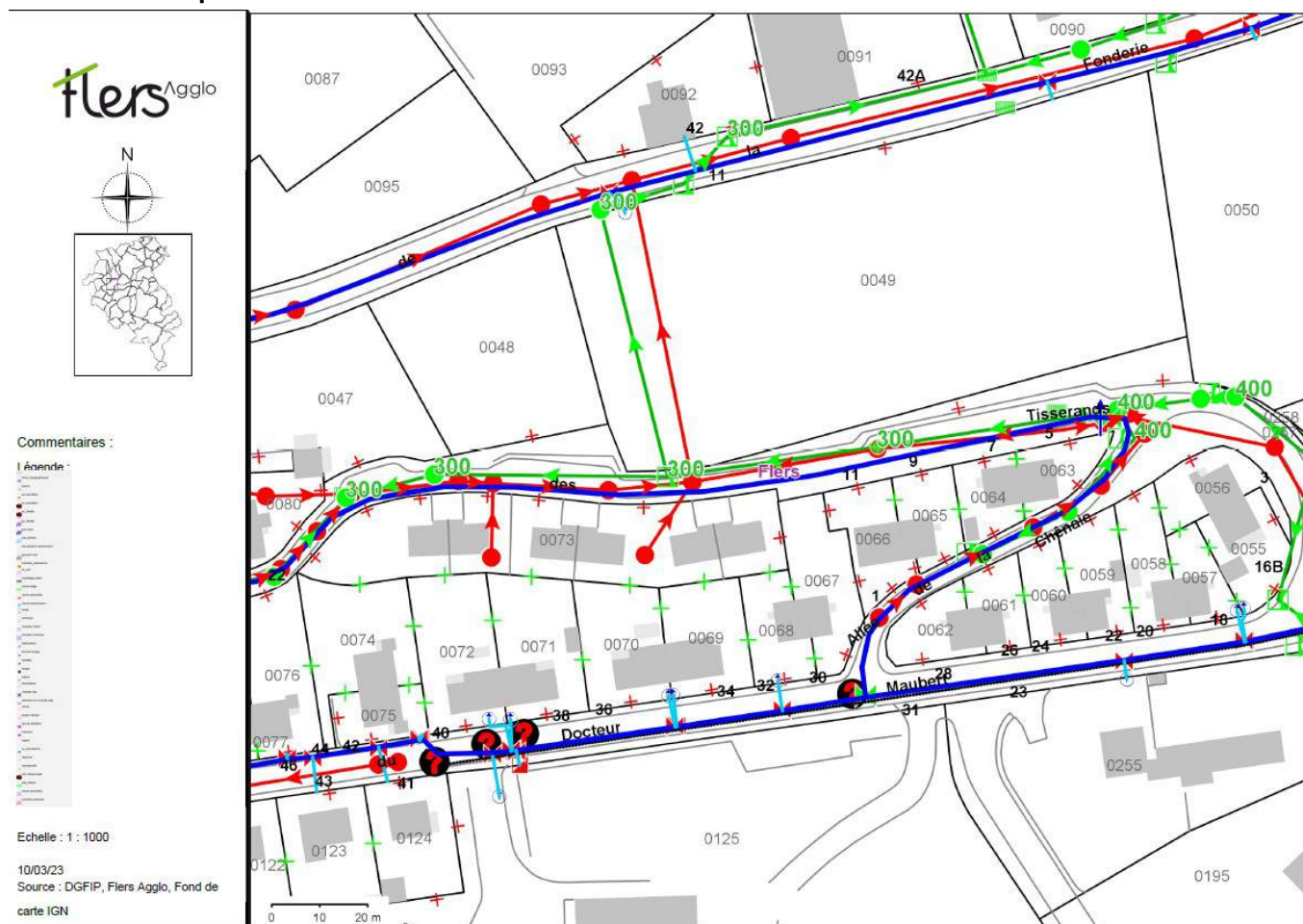
Les 109 m² devant être vendus correspondent à une dépendance du domaine public, constituée par un terrain en herbe situé à l'arrière d'un muret et d'une clôture. C'est une régularisation foncière qui permettra la réalisation d'un projet d'investissement. 25 € / m².

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau



4.3. Références cadastrales

Commune de Flers, non cadastré. Superficie de 109 m².

4.4. Descriptif

Portion de trottoir.

Compte de l'urbanisme et de la proximité des réseaux, l'emprise sera qualifiée de terrains à bâtir pour de l'activité.

4.5. Surfaces du bâti

Néant.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Ville de Flers.

5.2. Conditions d'occupation

Libre.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Plan Local d'Urbanisme. Zone UD2

6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché

Commune	Références de la mutation	Références cadastrales	m ²	m ² SdP	Nature / zonage	Prix HT	Valeur / m ²	Valeur / m ² SdP
Flers, rue de la Fonderie	2022-61169-21222	D. P.	4 024		TAB ; activités ; zone UZ x	100 000 €	25 €	#DIV/0 !
Flers, rue de la Fonderie	2022-61169-05888	CR 95p, 93	9 488		TAB ; activités ; zone UZ x	237 000 €	25 €	#DIV/0 !
Flers, la Jossière	6104P01 2019P03019	ZC 334	3 803		TAB zone d'activités	110 287 €	29 €	#DIV/0 !

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu de l'étude de marché, le prix négocié de 25 € / m², n'appelle pas d'observation et est avalisé. Il en résulte : 109 m² x 25 € = 2 725 €.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 2 725 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas, ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la*

mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
l'évaluateur



Jacques Baron

Commune :
FLERS (169)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3206 N
Document vérifié et numéroté le 23/03/2023
A ARGENTAN
Par PIVOT PIERLYNE
INSPECTRICE
Signé

PTGC POLE TOPOGRAPHIQUE
ET DE GESTION CADASTRALE
6 bis rue Jean Joly

61200 ARGENTAN
Téléphone : 02.33.12.18.90

ptgc.orne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)

a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : CS
Feuille(s) : 000 CS 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 23/03/2023
Support numérique : -----

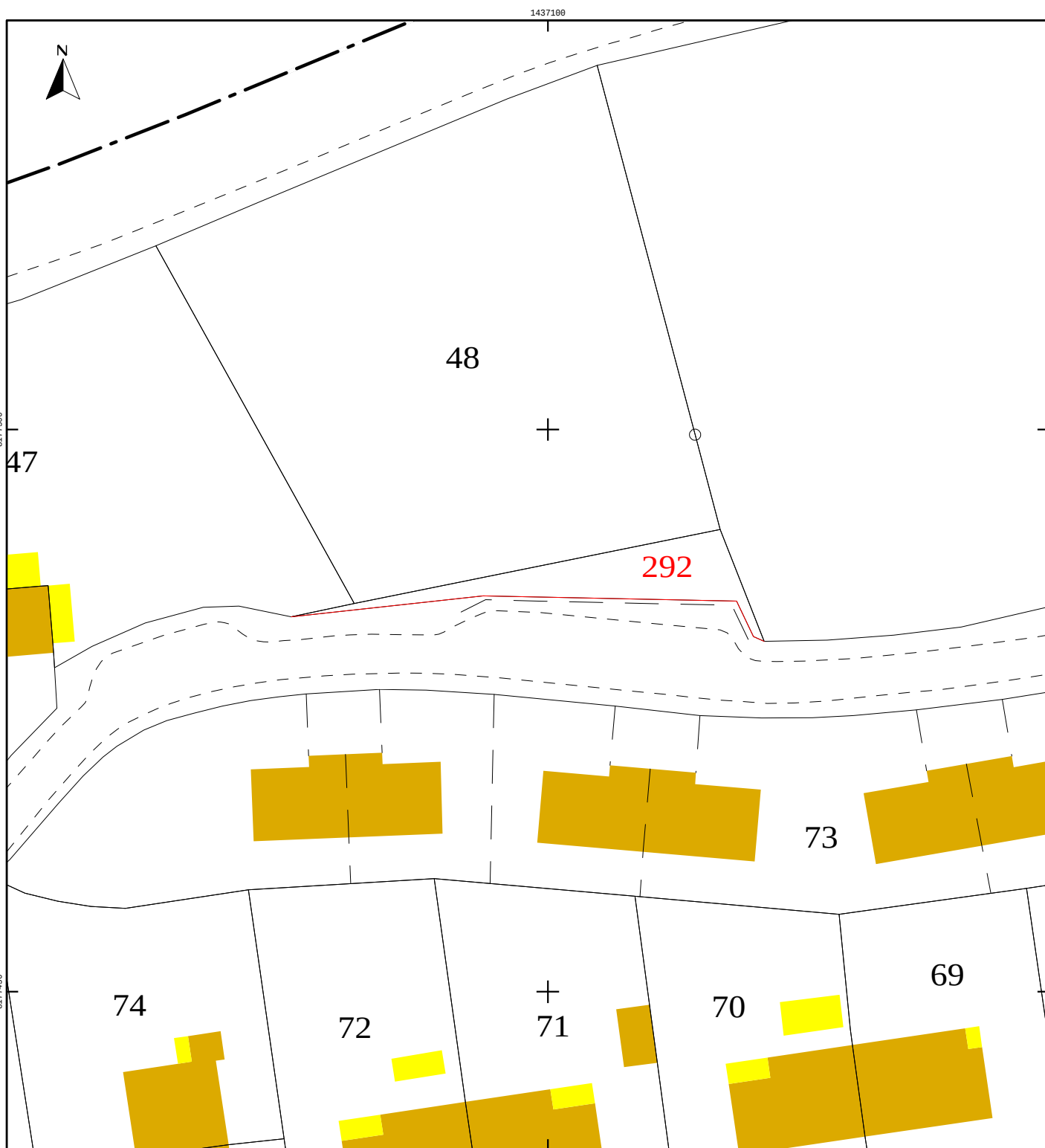
D'après le document d'arpentage
dressé

Par CABINET BELLANGER (2)

Réf. :

Le 02/03/2023

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Commune : 061169

Flers

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

3206 N

Section : CS

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 07/01/2021

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qui leur ont été fournies par le service~~

~~B - En conformité d'un plan de bornage ou d'un plan de bornage~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/02/2023 par M. CORDIEZ Sébastien, géomètre à FLERS.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. FLERS, le 15/02/2023.

Cachet du rédacteur du document :

SELARL Cabinet BELLANGER
Sébastien CORDIEZ
Géomètre Expert n°06064
73, rue de la Gare
BP 90195 - 61104 FLERS Cedex
Tél 02 33 64 80 87
flers@cabinet-bellanger.fr

Document dressé par

CORDIEZ Sébastien

à FLERS

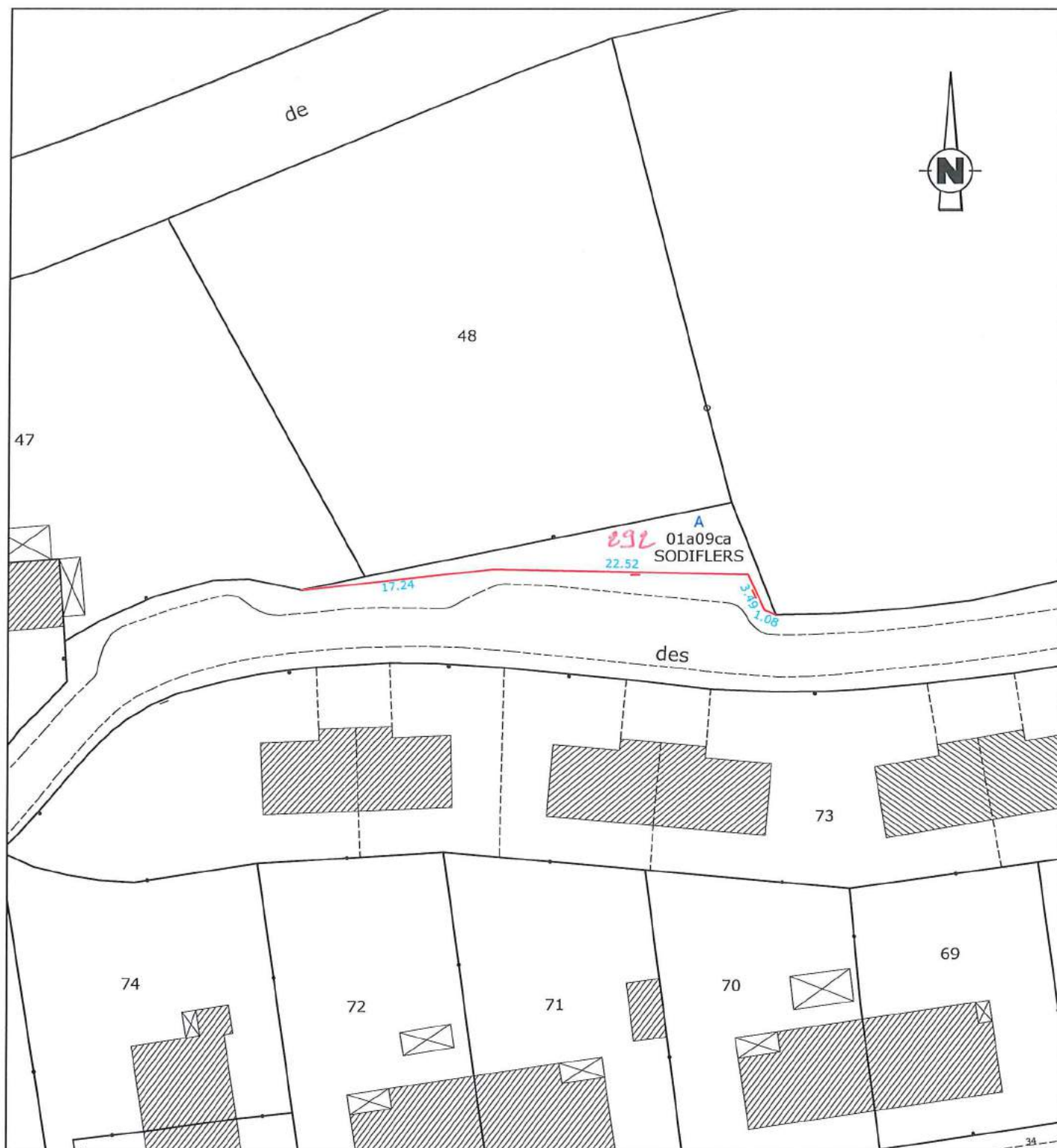
Date 02/03/2023

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le plan de bornage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-461	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER – FOUQUERIE
PARCELLE CL 71P – CESSION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		17	06.06.2023	3	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				8	2023-461

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – FOUQUERIE – PARCELLE CL 71P – CESSION

SDC/JS

Chers Collègues,

L'aménagement de la coulée verte de la Fouquerie a nécessité des régularisations foncières. Ainsi, il s'est avéré que la clôture située entre la propriété privée cadastrée CL 70 et la propriété de la ville de Flers cadastrée CL 71 n'avait pas été implantée en limite exacte des deux parcelles.

Aussi, il est proposé que la ville de Flers cède la portion de terrain située entre la propriété privée et la clôture, dans les conditions suivantes, suite à l'accord des nouveaux propriétaires :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Surface d'après bornage	Zonage du PLUI	Prix		
						Estimation Des Domaines	Conforme	Montant
Flers	CL 71p	Ville de Flers	Monsieur AMREDDI NE Mohamed et Mme FAOUKI Ikram	70 m²	N	12 Mai 2023	Oui	0,50 €/m²

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la cession amiable du terrain ci-dessus présenté cadastré CL 71p, dans les conditions ci-dessus décrites,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître PIGEON, notaire de l'acquéreur, dans les conditions ci-dessus décrites,
- 3 - PRECISER** que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-461bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Direction Générale des Finances Publiques

Le 12/05/2023

Direction départementale des Finances Publiques du Calvados

Pôle d'évaluation domaniale de Caen

7 Boulevard Bertrand, BP 40532

14034 Caen Cedex 1

Courriel : ddfip14.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jacques BARON

Téléphone : 02 31 39 75 78

courriel : jacques.baron@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : n° 12312890

Réf. OSE : n° 2023-61169-31592

à

M. le Maire de Flers

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Terrain

Adresse du bien :

Les Douets, Flers

Valeur :

0,50 € / m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

1 - CONSULTANT

Ville de Flers; affaire suivie par Mme Sibylle de Carcouet, Directrice de l'aménagement du territoire ; sdecarcouet@flers-agglo.fr ; tél : 02 33 98 44 24. V/REF : SDC fouquerie.

2 - DATES

de consultation :	24/04/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	24/04/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession.

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire.

3.3. Projet et prix envisagé

Cession pour la régularisation de foncier au regard de l'implantation d'une clôture. Prix convenu : 0,50 €/m².

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

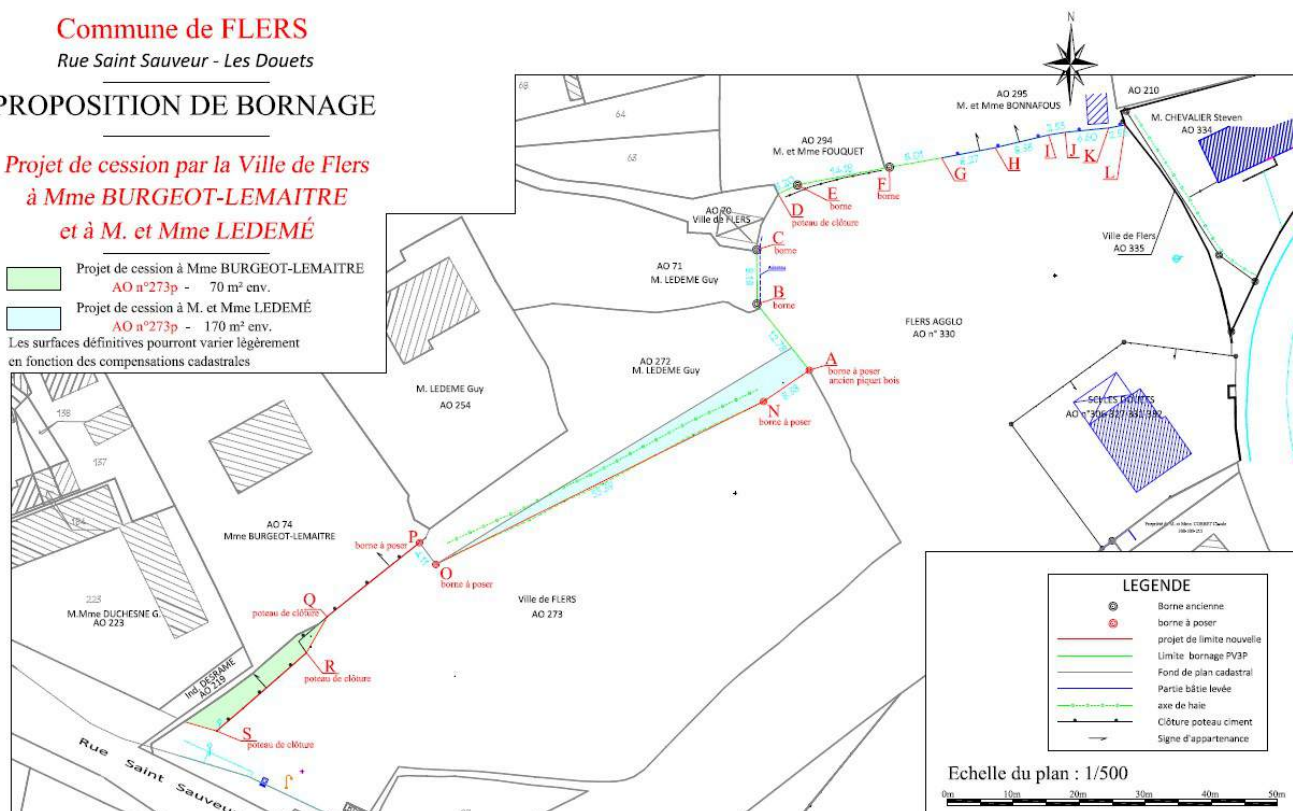


4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Commune de FLERS Rue Saint Sauveur - Les Douets PROPOSITION DE BORNAGE

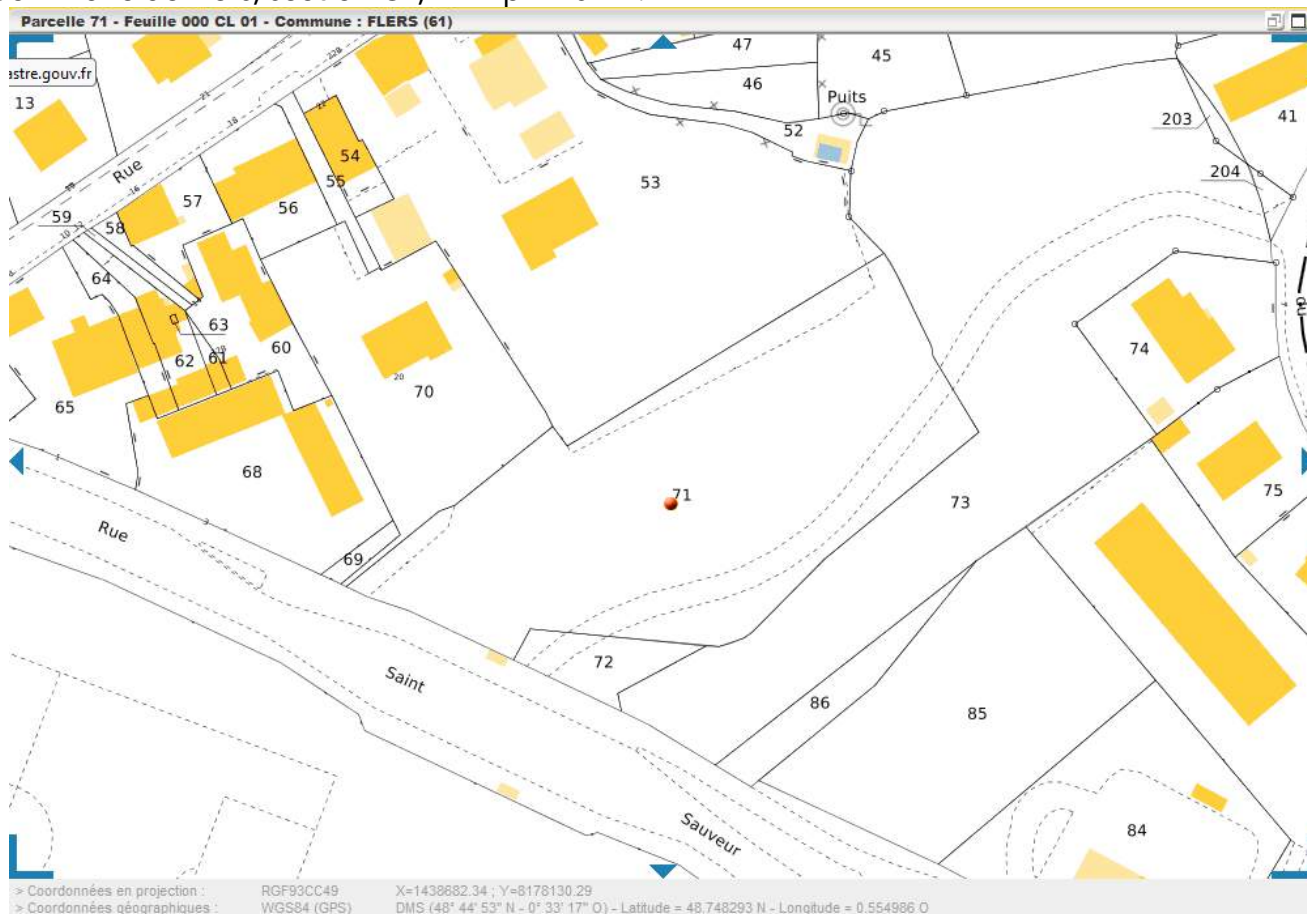
Projet de cession par la Ville de Flers
à Mme BURGEOT-LEMAITRE
et à M. et Mme LEDEME

- Projet de cession à Mme BURGEOT-LEMAITRE
AO n°273p - 70 m² env.
 - Projet de cession à M. et Mme LEDEME
AO n°273p - 170 m² env.
- Les surfaces définitives pourront varier légèrement
en fonction des compensations cadastrales



4.3. Références cadastrales

Commune de Flers, section CL, n° 71p = 70 m².



4.4. Descriptif

Espace vert.

4.5. Surfaces du bâti

Néant.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Ville de Flers.

5.2. Conditions d'occupation

Libre.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

PLU ; zone N.

6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Méthode par comparaison.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **0,50 € / m²**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas, ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

10 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

11 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
l'évaluateur



Jacques Baron

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-462	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

FORET DE HALOUZE TRAVAUX PROGRAMME 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		17	06.06.2023	4	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				9	2023-462

OBJET	FORET DE HALOUZE - TRAVAUX PROGRAMME 2023

BL/JS

Chers Collègues,

Par courrier reçu le 20 Mars 2023, l'Office National des Forêts sollicite votre accord sur le programme de travaux 2022 à réaliser en forêt de Halouze s'élevant à un montant de 4860.0 € H.T.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer le programme de travaux qui vaudra devis contractuel entre la commune et l'O.N.F. selon annexe ci-jointe,
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2023 étant précisé que ces dépenses s'imputeront sur les produits du legs Gévelot.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-462bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023



Siège : 28 Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions
pour l'année 2023
PNC 23-853003-00352481

FORÊT COMMUNALE de FLERS

Office National des Forêts
AGENCE TERRITORIALE D'ALENCON
UT OUEST NORMANDIE
19, route de Coutances
50180 AGNEAUX
Tél : 02 33 30 41 43

Destinataire
COMMUNE DE FLERS
BP 229
61104 FLERS CEDEX

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
PROGRAMME D'ACTIONS FORET COMMUNALE DE FLERS 2023			
☐ Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : FC Flers: arboretum et parking - lignes 4/20/21/22/23 et 3- point d'eau incendie entretien de l'arboretum et du parking - débroussaillage des entrées de chemins des lignes 4/20/21/22/23 et 35 (2 passages)	1,00	U	
☐ Travaux préalables à la régénération : traitement manuel de la végétation Localisation : 22.a , abattage façonnage des sapins de Noël non récoltés	1,00	U	
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : plantation de sapins de Noël	1,00	U	
☐ Fourniture de plants de sapins divers , sapin de Nordmann	50,00	PL	
☐ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation : parcelle 22, plantation de sapins de nordmann	0,40	HA	
☐ Traitement des lots de bois de chauffage Localisation : 1ère éclaircie des parcelles 8/10	1,00	U	
Sous-total			4 860,00 € HT
			Total : 4 860,00 € HT

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,
DAMIEN GILOT

Date : 16 décembre 2023 Gilot

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-463	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

CCAS – PERSONNEL MUNICIPAL – POINT CONSEIL BUDGET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	18 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Bruno ASSELOT
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Solidarités		15	06.06.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	11	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				10	2023-463

OBJET	CCAS – PERSONNEL MUNICIPAL – POINT CONSEIL BUDGET – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL

SM/JS

Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action a renouvelé sa demande de labellisation Point Conseil Budget (PCB) auprès de l'Etat pour la période 2023-2025.

Les objectifs de ce PCB sont les suivants :

- Repérer les situations de fragilités budgétaires et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier,
- Mettre en place un accueil non stigmatisant,
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle,
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler des préconisations,
- Accompagner les personnes en difficultés financières et les personnes en surendettement,
- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière.

Ce renouvellement a fait l'objet d'une convention permettant au CCAS de percevoir une subvention de 51 840 € sur 3 ans : 18 132 € en 2023, 16 854 € en 2024 et 2025.

Pour que le CCAS puisse percevoir cette subvention il convient de lui facturer le coût des personnels affectés à cette mission sur la base du temps déclaré dans la convention signée avec l'Etat soit 1.4 ETP réparti comme suit :

- 100 % du conseiller social adjoint au chef de service, référent PCB,
- 20 % de la conseillère sociale cheffe du service Accueil, Accès aux Droits et Actions Séniors
- 20 % de la conseillère sociale cheffe du service Epicerie Sociale et Actions Collectives d'Insertion.

Le CCAS prévoit d'accompagner, dans le cadre de la mission Point Conseil Budget, entre 70 et 100 personnes chaque année et d'animer plusieurs ateliers collectifs sur la gestion budgétaire.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-463	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** de la prise en charge des frais de personnels par le CCAS comme décrit ci-dessus,
- 2 - PRECISER** que la présente délibération s'applique aux années 2023, 2024 et 2025,
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-463bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-464	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES
TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		17	07.06.2023	1	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	12	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre 11	N° délibération 2023-464

OBJET	ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2023

DL/JS

Chers Collègues,

La Ville a en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Ces temps comprennent les accueils du matin, du midi et du soir. L'inscription et la présence des enfants aux différents temps donnent lieu à la perception ou non, auprès des familles, de tarifs dont les montants sont réactualisés et fixés par le Conseil Municipal.

Les tarifs des accueils périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2023 peuvent se présenter comme suit :

RESTAURANTS SCOLAIRES Maternelles et Élémentaires			Tarifs actuels En € T.T.C.	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023 En € T.T.C.
Enfants flériens et classes spécialisées	Fréquence	Régulière 2,3 ou 4 repas/semaine	3,15	3,30
		Ponctuelle 1 repas/semaine ou non inscrit	3.35	3,50
Enfants hors Flers (sauf classes spécialisées) et personnel communal et assimilés participant aux activités des écoles			4,50	4,70
Tarif spécifique « panier repas » enfant de Flers			1,60	1,70
Tarif spécifique « panier repas » enfant hors Flers			2,20	2,30
Adultes et passagers			6,40	6,70

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-464	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ACCUEILS MATIN, SOIR Maternelles et Élémentaires			TARIFS actuels En € TTC	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023 En € TTC
Matin	Maternelles		0,65	0,70
	Elémentaires			
Soir	Maternelles		0,75	0,80
	Elémentaires	16 h 15 - 17 h 30		
			17 h 30 - 18 h 15	0,35

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-464bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-465	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		17	07.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				12	2023-465

OBJET	FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2023

CMD/SLM/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'animation et promotion du Mont de Cerisy, Flers Agglo accompagne l'organisation du festival « Les Bichoiserie » sur le Mont.

Ce festival de musiques actuelles annuel est organisé par l'association MAFIO'ZIK. Deux soirées de concerts et un après-midi consacré aux arts de rue sont proposés.

Flers Agglo intervient au titre :

- de la promotion de son territoire et de son attractivité,
- du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion et de la pratique amateur de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles,
- de la valorisation de son site d'intérêt communautaire : le Mont de Cerisy.

Afin de définir les conditions d'intervention de Flers Agglo, avec les services de la Ville de Flers en appui, dans la mise en œuvre de cette manifestation, la signature d'une convention a été autorisée par délibération n° 2019-981 du 17 décembre 2019. La répartition des charges techniques, administratives et financières y est indiquée, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

L'association a déposé dans le temps imparti une demande de subvention qui a été examinée en conseil communautaire du 9 mars 2023. Une partie du soutien de Flers Agglo est fléchée sur les efforts d'accessibilité du festival. En phase de bilan, l'association recevra un courrier lui indiquant une somme de valorisation pour les aides matérielles et facilitations consenties par les deux collectivités.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-465	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseriies » pour l'année 2023 avec Flers Agglo et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-465bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

**FESTIVAL « LES BICHOISERIES »
SUR LE MONT DE CERISY
Edition 2023**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Flers Agglo, représentée par son Vice-Président, Thierry RAUX, agissant en vertu de la délibération n° 2023-880 du 28 juin 2023,

Et

La Ville de Flers, représentée par son Maire, Yves GOASDOUE, agissant en vertu de la délibération n° 2023-465 du 19 juin 2023,

Et

L'Association MAFIO'ZIK, représenté par son Président, Grégory PRINGAULT, agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 26 novembre 2022,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Flers Agglo accompagne le projet d'organisation des Bichoiserias au Mont de Cerisy. Elle s'associe donc à cette manifestation dans les conditions décrites dans la présente convention.

La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités y afférentes, incombant à l'organisation du festival Les Bichoiserias.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'édition 2023 de la manifestation.

Les éditions ultérieures de la manifestation pourront donner lieu à d'autres modalités de partenariat.

Article 3 : Objectif de la collaboration

L'objectif poursuivi est d'accueillir les participants du festival Les Bichoiseries dans les meilleures conditions possibles pour les personnes et pour le site (respect de l'environnement, promotion des équipements).

Article 4 : Modalités préalables à l'organisation de la manifestation

Flers Agglo met gracieusement à disposition de MAFIO'ZIK les bâtiments suivants :

- le sous-sol de la scène (mise à disposition non exclusive, à partager par exemple avec la société de chasse) (environ 110 m²)

Un état des lieux sera réalisé à l'entrée de MAFIO'ZIK dans le bâtiment, ainsi qu'à sa sortie.

MAFIO'ZIK utilisera ce local pour stocker son matériel.

MAFIO'ZIK se chargera d'assurer les bâtiments (l'attestation d'assurance sera adressée à Flers Agglo avant la date d'entrée dans les locaux).

Tout changement (rénovation, amélioration, ...) apporté au bâtiment ne pourra se faire qu'avec l'accord de Flers Agglo. Suite à cet accord, l'association pourra entreprendre de réaliser les travaux à sa charge.

Le bâtiment sera rendu par MAFIO'ZIK à la collectivité dans son état initial amendé des modifications apportées par l'association et autorisées par Flers Agglo. Les dégradations causées par MAFIO'ZIK seront à la charge de celui-ci.

Article 5 : Déroulement de la manifestation (2023)

Article 5.1 : Mises à disposition des moyens mobiliers et immobiliers

5.1.1 – Par Flers Agglo

Flers Agglo, avec l'appui de la Ville de Flers dans le cadre défini au préambule, s'engage à mettre le matériel figurant à l'annexe 2 à disposition de l'association, sauf pour les cas de force majeure qui seraient communiqués le cas échéant à l'association au plus tard le 1^{er} juin. Ce matériel devra être restitué au plus tard le mardi suivant la manifestation. Tout matériel dégradé sera remplacé ou remboursé par MAFIO'ZIK.

Flers Agglo mettra à disposition un site propre et veillera à l'élagage et au nettoyage dans les zones destinées à accueillir le stationnement, le camping et les circulations du festival.

L'entretien et le nettoyage des terrains et des locaux mis à disposition du festival sera à la charge et sous la responsabilité de MAFIO'ZIK pendant le week-end.

Cette mise à disposition est consentie du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. L'association s'engage à rendre les terrains et les locaux dans l'état de propreté initial, conformément à l'état des lieux entrant.

Pour l'ensemble de ces mises à disposition, les consommations d'eau potable seront facturées par Flers Agglo (budget annexe) à Mafiozik. Les consommations d'électricité seront en revanche prises en charge par Flers Agglo via le budget du Mont de Cerisy.

Le plan des terrains mis à disposition est annexé à la présente convention (annexe 1).

Article 5.2 : Réalisation de prestations techniques

5.2.1 – Equipe Arts de la scène

Un agent de l'équipe Arts de la Scène sera mis à disposition du jeudi précédent la manifestation au dimanche (lendemain de la manifestation) pour le montage, la mise en service et le démontage du matériel scénique. Le planning de cet agent sur la période de mise à disposition et les tâches qui lui seront confiées par l'association devront être validés par le responsable de l'équipe Arts de la Scène.

Cette mise à disposition est conditionnée par la disponibilité d'un agent sur la période utile à l'association.

5.2.2 – Services techniques

Flers Agglo, avec l'appui de la Ville de Flers dans le cadre défini au préambule, s'engage à :

- Faire vidanger la fosse de la scène (au plus tard pour le vendredi qui précède le festival) et celle des cuisines (au plus tard le samedi matin du festival)
- assurer l'acheminement des grilles HERAS, plots, brides, pattes anti-levage, prêtées par Flers Agglo et qui devront être présentes sur le site au plus tard le vendredi précédent le week-end de la manifestation (j-8)
- assurer, si besoin, l'acheminement du matériel prêté par les « Fourmis vertes », association basée à Landisacq ; l'association communiquera à Flers Agglo la liste et le volume du matériel à transporter avant le 1^{er} juin (aller le mercredi et retour le lundi) ; la dépose se fera près du château, hors des voies de circulation
- à prêter des chalets et à les acheminer dès que possible sur le site ; le nombre de chalets prêtés sera déterminé en fonction de la disponibilité du mobilier sur la période utile à l'association.
- démonter les barrières le lundi suivant la manifestation, en mettant à disposition le personnel et le matériel de manutention nécessaire

Flers Agglo s'engage en outre à :

- mettre en place une bâche souple pour l'assainissement (direction de l'Eau et de l'Assainissement)
- Louer un chariot manuel pour faciliter le transport des éléments les plus lourds de l'installation ; la manipulation de ce matériel est réservée aux agents de la Ville de Flers et de Flers Agglo. L'engin sera remis après le montage et pour la durée du festival. Les clefs seront confiées à l'association pendant le déroulement du festival par mesure de sécurité.
- Mettre à disposition les agents nécessaires pour l'installation des équipements électriques et d'éclairage prêtés par la Ville de Flers (le montage se fera les

mardi et mercredi précédant le festival et le démontage interviendra le lundi suivant le festival)

- Mettre à disposition, sur demande de l'organisateur, deux agents de la Direction des Espaces Publics habitués à l'entretien du Mont de Cerisy le lundi qui suit le festival pour aider au nettoyage du site (et la semaine qui précède le festival, si besoin)

5.2.3 – L'association

Les membres de MAFIO'ZIK s'engagent à monter les barrières HERAS le week-end précédant la manifestation en prenant en compte, pour l'ordre de montage, que le site sera accessible aux visiteurs. Des panneaux d'information seront alors apposés pour prévenir le public.

5.2.4 - Sécurité

Le plan de sécurité relatif à la protection incendie et à la circulation est élaboré par le Responsable Unique de Sécurité de MAFIO'ZIK en lien avec les services de l'Etat.

Flers Agglo s'engage à étudier les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de sécurité et à les réaliser à ses frais sous réserve de validation par le conseil communautaire ou l' élu référent du site selon l'importance de l'aménagement.

Sécurité incendie : MAFIO'ZIK se charge de la fourniture des extincteurs et des liaisons téléphoniques sous son entière responsabilité, et assure leur maintenance.

Sécurité matérielle : dans le cadre de l'aide à l'installation des barrières décrite ci-dessus à l'article 5.2.3, les agents des collectivités interviennent sous la responsabilité de MAFIO'ZIK.

MAFIO'ZIK se charge de demander et d'assurer la visite de sécurité nécessaire à ce type de manifestation.

5.2.5 – Circulation

L'association s'engage à mettre en place un plan de circulation interne sur le Mont de Cerisy, qui sera soumis à Flers Agglo et à la mairie de Cerisy-Belle-Etoile.

5.2.6 – Propreté des lieux

La collecte des ordures ménagères sur le lieu du festival et aux abords est de la responsabilité de MAFIO'ZIK qui fera son affaire du stockage et de l'enlèvement.

Article 5.3 : Réalisation de diverses prestations

5.3.1 – Démarche de développement durable

MAFIO'ZIK s'engage à s'inscrire dans une démarche de développement durable dans l'organisation du festival. Au minimum, les actions suivantes seront mises en place :

- distribution de sacs poubelle à chaque véhicule
- utilisation de verres recyclables

- installation de toilettes sèches
- mise en place d'un système *presto* sur les arrivées d'eau
- mise en place du tri sélectif

Article 5.4 : Soutien financier à la manifestation

Considérant le lieu de la manifestation et son rayonnement sur le territoire, Flers Agglo s'engage à soutenir financièrement l'association pour l'organisation du festival des Bichoiserie via une subvention.

L'association devra, avant le 31 décembre de l'année suivante, déposer un dossier de demande de subvention, dont la somme sera ensuite soumise à la décision de l'organe délibérant.

Article 6 : Suites de la manifestation

6.1 Démontage et rangements

Le Mont de Cerisy et ses abords doivent être nettoyés et remis en état dans la semaine qui suit le festival.

L'association se charge du nettoyage et du rangement ou de l'évacuation de son propre matériel et de réunir le matériel prêté par les collectivités

Les collectivités se chargent du transport du matériel énoncé dans l'article 5.2.2, du démontage des installations électriques, et des réseaux provisoires, avec l'aide de bénévoles de l'association.

Article 7 : Dispositions financières

La gratuité des mises à disposition accordée par les collectivités, ne comprend pas :

- le gardiennage des installations et autres terrains
- la collecte des ordures ménagères
- les consommables comme l'eau (cf article 5.1.1)

MAFIO'ZIK établira un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan financier de la manifestation qui comprendra toutes les dépenses générées par cette manifestation, y compris les prestations réalisées par Flers Agglo et la Ville de Flers facturées à MAFIO'ZIK et toutes les recettes de cette manifestation. Le bilan devra faire apparaître un compte de résultat.

Flers Agglo et la Ville de Flers établiront un bilan financier qui indiquera l'ensemble des dépenses supportées par chacune des collectivités et en recettes les prestations ayant fait l'objet d'une facturation à l'association, à l'exception des consommations d'eau et des redevances d'assainissement, qui relèvent de budgets annexes.

Si le résultat comptable de la manifestation s'avérait être négatif, celui-ci ne saurait être couvert en totalité ou partie par une subvention d'équilibre de Flers Agglo ou de la Ville de Flers.

Article 8 : Coordination et animation du projet

Flers Agglo et la Ville de Flers désignent deux référents pour assurer la mission de coordination et d'animation du projet : Mesdames Coralie MIACHON et Stéphanie LEGROS-MARGUERITTE. A ce titre, ils sont chargés de centraliser toutes les demandes techniques et administratives qui concernent ce projet.

MAFIO'ZIK confie à Messieurs Grégory PRINGAULT, Yannick MONTEMBault et Arnaud LACY la mission de coordination et d'animation technique, avec Flers Agglo et la Ville de Flers, du projet avant l'ouverture du festival.

MAFIO'ZIK confie à Messieurs Grégory PRINGAULT, Yannick MONTEMBault et Arnaud LACY la mission d'assistance, de conseil et de collaboration avec les collectivités pendant le festival.

A ce titre, ils participent conjointement à l'ensemble des missions définies.

Article 9 : Assurances

MAFIO'ZIK assure selon les principes de droit commun :

- sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur de la manifestation pour tous les dommages susceptibles d'être causés aux tiers du fait de l'organisation de la manifestation
- ses propres biens et matériels
- les risques locatifs à la mise à disposition par les collectivités des locaux, installations et matériels objets de la présente convention

MAFIO'ZIK dégage les deux collectivités de toute responsabilité relative aux dommages causés aux tiers survenus en cours de transport, montage, démontage de matériel qui lui a été confié pour l'organisation du festival, et en cas de dégradation de ce même matériel.

MAFIO'ZIK fournit les attestations d'assurances correspondantes aux collectivités signataires.

Article 10 : Services d'incendie et de secours

Afin que les deux collectivités ne puissent en aucun cas être inquiétées, MAFIO'ZIK fait son affaire, et à ses frais :

- de l'assistance des services d'incendie et de secours, d'une part
- des autorisations administratives en vue du déroulement de la manifestation, sur le territoire de Cerisy-Belle-Etoile, d'autre part

Article 11 : Publicité – communication

MAFIO'ZIK s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation, le partenariat avec Flers Agglo et la Ville de Flers (affiches, flyers, banderoles,...).

Flers Agglo et la Ville de Flers s'engagent à mentionner dans toutes leurs publications et affichages relatifs à la manifestation, le nom de l'organisateur de la manifestation, à savoir MAFIO'ZIK.

La manifestation ayant lieu sur un site géré par Flers Agglo, la collectivité se réserve le droit de communiquer sur l'ensemble du site, sauf dans l'enceinte des concerts : route d'accès, parkings, ... sous différentes formes (oriflammes, rubalise, calicots, bâches, panneaux, ...).

Article 12 : Durée – Avenant - Résiliation

La présente convention est signée pour une période de validité du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Elle devra impérativement faire l'objet d'un avenant pour toutes modifications substantielles.

La résiliation résulterait du non-respect des engagements pris par l'association ou de l'annulation de l'événement.

Article 13 : Annulation de l'événement

Hors le cas de force majeure, l'annulation de l'événement du fait de l'une ou l'autre des parties fait l'objet, quant à ses conséquences morales et financières, d'un acte séparé de la présente. Elle ouvre droit, le cas échéant, devant la juridiction compétente, à une demande indemnitaire au moins égale aux frais engagés, à la charge de la partie à l'origine de l'annulation au profit de l'autre partie.

Fait à Flers le

Pour Flers Agglo

Pour la Ville de Flers

Pour MAFIO'ZIK

Le Vice-Président

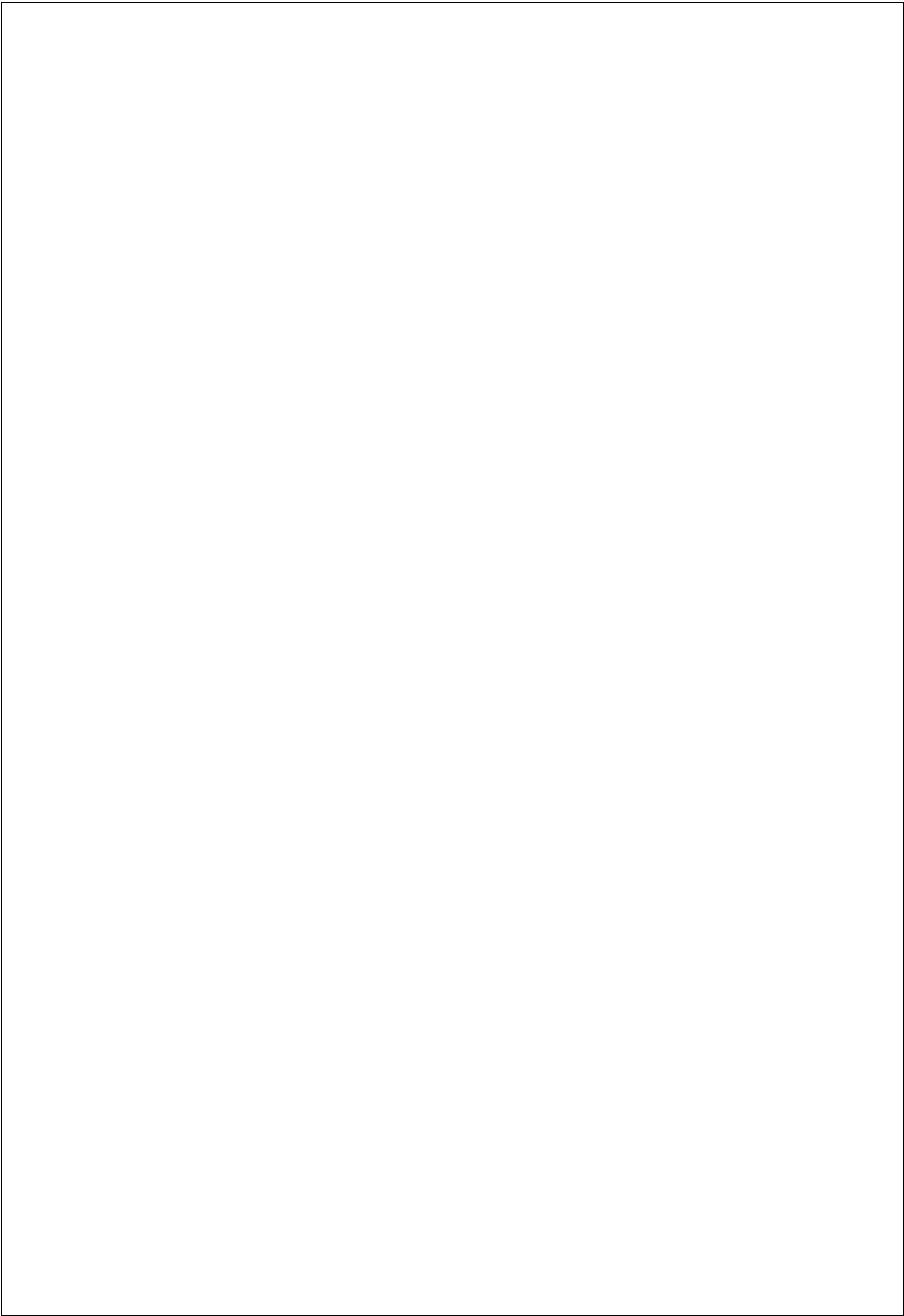
Le Maire

Le Président

Thierry RAUX

Yves GOASDOUE

Grégory PRINGAULT



Annexe 2

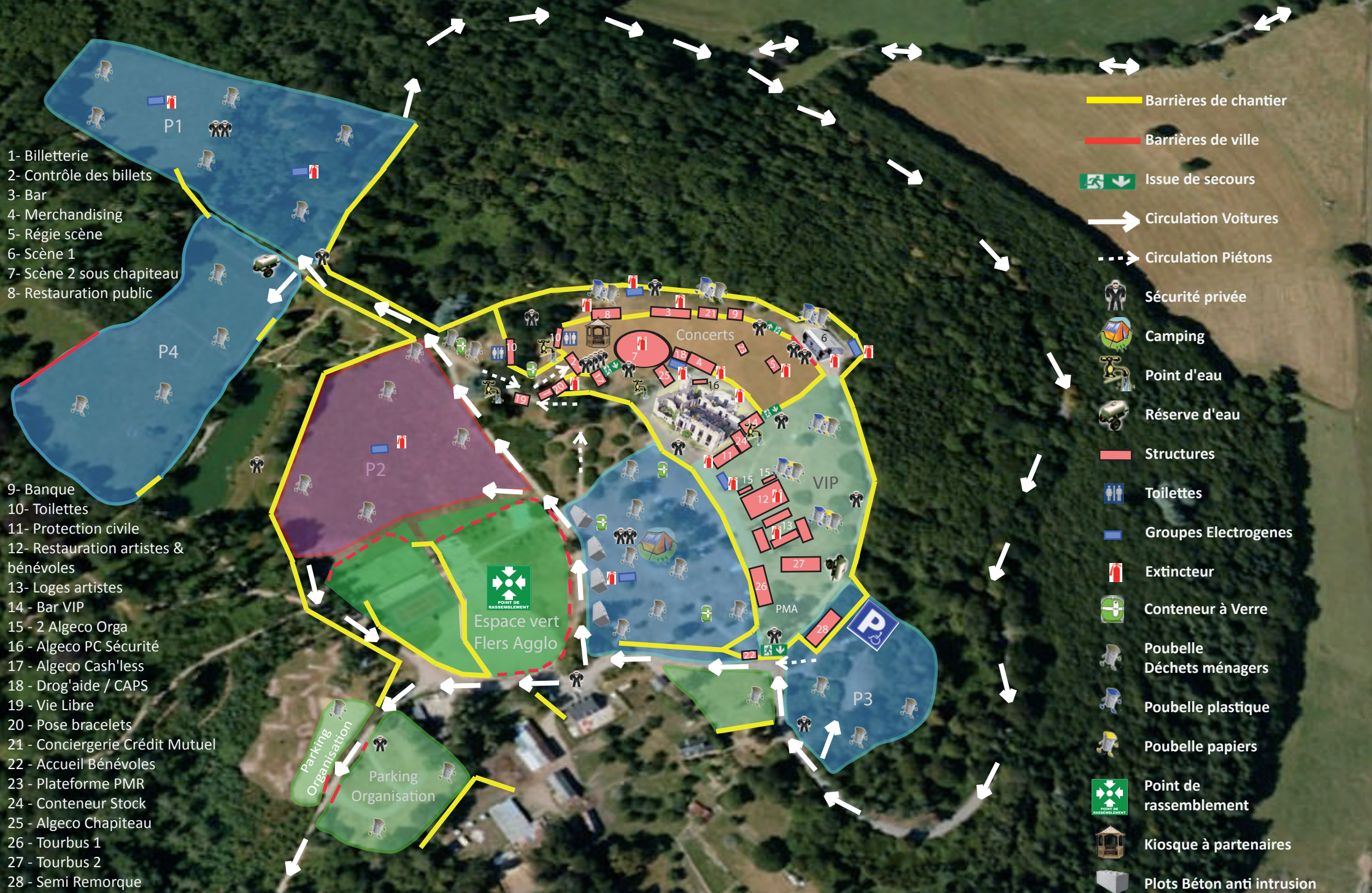
Matériel mis à disposition de l'association Mafiozik par la Ville de Flers et Flers Agglo dans le cadre de la convention tripartite liée à la mise en œuvre du Festival « Les Bichoseries » au Mont de Cerisy

Quantité	Matériel	Jour de livraison	Usage	Propriétaire
2	Pro-tentes	Au plus tard le jeudi matin	Régies	FA (mise à disposition DEP, voirie, dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
230	Barrières Vauban	Le lundi ou le mardi qui précèdent le festival	Sécurisation des accès	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
500	Grilles de chantier HERAS avec 382 plots, brides, pattes anti-levage	Au plus tard le vendredi à J-8 du 1 ^{er} jour du festival (en 2023, le vendredi 16/06/23)	Sécurisation du périmètre du festival	FA (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
64	Tables en bois	Le mardi qui précède le festival	Restauration	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
150	Chaises	Le mardi qui précède le festival (en 2023, au plus tard le 19/06/23)	Restauration	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
3	Chalets	En 2023, le 16/06 au mieux (à défaut le 19/06)	Espace billetterie, prévention, banque...	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)

1	Parquet 6x3m	Pas de besoin en 2023	Pour arts de rue	VF
10	Grilles d'exposition	Le jeudi qui précède le festival	Exposition - affichage	FA (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
20	Praticables	Dans la semaine qui précède le festival	Espace scénique	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)
1	Benne étanche	Le lundi qui précède le festival	toilettes sèches	FA (mise à disposition DEA)
20	Plots béton carrés anti-intrusion pour les entrées piétonnes de la zone concerts		Plan vigipirate	VF (mise à disposition DEP, voirie dans le cadre de la convention de mutualisation VF/FA)

Matériel électrique
1 valise de distribution électrique « triphasée 20 ampères »
4 valises de distribution électrique « triphasée 32 ampères »
1 valise de distribution électrique « triphasée 63 ampères »
10 coffrets de distribution électrique « monophasé 16 ampères »
10 passages de câbles d'1m « rigide »
4 passages de câbles de 3m « souple »
10 rallonges tri 5*6mm ² d'environ 35 à 50m de longueur
1 rallonge tri 5*10mm ² d'environ 70m de longueur
1 rallonge tri 5*16mm ² d'environ 40m de longueur
40 rallonges mono (simple, doublette, triplète) 3*2.5 mm ² d'environ 10 à 30m de longueur
4 rallonges mono simple 3*2.5 mm ² d'environ 50m de longueur
7 projecteurs sodium

Festival Les Bichoiseries édition 2023 - 16ème Edition



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-466	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024 - AVENANT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		17	07.06.2023	2	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				13	2023-466

OBJET	FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024 - AVENANT

CMD/JS

Chers Collègues,

Par la convention dont la signature a été autorisée par la délibération 2022-583 du 22 juin 2022, Flers Agglo s'est engagée dans une relation partenariale avec l'association Art Sonic pour l'organisation du festival éponyme.

Cette convention a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation C17-2-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2017-577 du conseil municipal de décembre 2017 et de la délibération n° 2017-383 du conseil communautaire de décembre 2017.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- la mise à disposition des moyens mobiliers et immobiliers,
- la réalisation de prestations techniques par les services de Flers Agglo, le cas échéant en s'appuyant sur les services de la Ville de Flers intervenant dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

L'association a déposé dans le temps imparti une demande de subvention qui a été examinée en conseil communautaire du 9 mars 2023. En phase de bilan, l'association recevra un courrier lui indiquant une somme de valorisation pour les aides matérielles et facilitations consenties par Flers Agglo.

Néanmoins, les besoins de l'association et les capacités d'accompagnement de la collectivité évoluant, il vous est proposé d'examiner des modifications et d'autoriser la signature d'un avenant à ladite convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention précitée, sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-466bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Yves GOASDOUE

FESTIVAL « ART SONIC »
Briouze
Editions 2022 – 2023 – 2024
Avenant n° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Flers Agglo, représentée par son Vice-Président, Thierry RAUX, agissant en vertu de la délibération n° 2023-882 du 28 juin 2023,

Et

La Ville de Flers, représentée par son Maire, Yves GOASDOUE, agissant en vertu de la délibération n° 2023-466 du 19 juin 2023,

Et

L'Association « Art Sonic », représentée par son Président, Arnaud LOUVEAU, agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 17 novembre 2018,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Flers Agglo s'est engagé dans une relation partenariale avec l'association Art Sonic pour l'organisation du festival éponyme. Elle accompagne le projet d'organisation du festival Art Sonic, à Briouze, dans les conditions décrites par convention du 08/06/2023 objet du présent avenant et dont la signature a été autorisée par délibération 2022-583 du 22 juin 2022 du conseil communautaire.

La Ville de Flers est cosignataire de ladite convention, et en conséquence du présent avenant, en ce qu'elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo.

La convention précitée, objet du présent avenant, a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival.

Néanmoins, les besoins de l'association et les capacités d'accompagnement de la collectivité évoluant, il vous est proposé d'examiner des modifications et d'autoriser la signature d'un avenant à ladite convention.

EN CONSEQUENCE IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES
CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 4.2 « Mises à disposition des moyens mobiliers et immobiliers et prestations techniques par l'association Art Sonic » :

« Les membres d'ART SONIC s'engagent à :

- assurer l'acheminement depuis le site du Mont de Cerisy, la semaine suivant le festival Les Bichoiseres,
- assurer le transport retour, vers le local des services techniques de la Ville de Flers, des barrières VAUBAN, des barrières HERAS, plots, brides et pattes correspondants, des chalets et des praticables, la semaine suivant le festival Art Sonic. Le responsable logistique informera les services techniques de la Ville de Flers du jour et de l'heure exacts de la livraison,
- assurer l'acheminement et le retour des plantes au service espaces verts de la Ville de Flers,
- assurer l'entretien du raccordement à la station d'épuration, propriété de Flers Agglo. La clé fournie par le service des eaux devra être restituée dans les plus brefs délais, après le festival. La(les) benne(s) prêtées devront être rendues vides de tout déchet.

A noter : Tout matériel dégradé ou manquant sera remplacé ou remboursé par ART SONIC.

ART SONIC se charge de demander et d'assurer la visite de sécurité nécessaire à ce type de manifestation.»

Est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les membres d'ART SONIC s'engagent à :

- assurer le montage et l'implantation définitive du matériel mis à disposition
- regrouper le matériel au maximum en fin de manifestation pour faciliter le chargement « retour » par les équipes de la Ville de Flers
- assurer l'acheminement depuis le site du Mont de Cerisy, la semaine suivant le festival Les Bichoiseres, du matériel figurant en annexe,
- de maintenir sur site et à disposition des équipes de la Ville de Flers les engins de levage et de manutention utiles au chargement du matériel dès le lundi suivant la manifestation
- assurer l'entretien du raccordement à la station d'épuration, propriété de Flers Agglo. La clé fournie par le service des eaux devra être restituée dans les plus brefs délais, après le festival. La(les) benne(s) prêtées devront être rendues vides de tout déchet.

A noter : Tout matériel dégradé ou manquant sera remplacé ou remboursé par ART SONIC.

ART SONIC se charge de demander et d'assurer la visite de sécurité nécessaire à ce type de manifestation»

Article 2

L'article 9 « Publicité - Communication » :

« ART SONIC s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation le partenariat avec Flers Agglo (affiches, flyers, banderoles,...).

Flers Agglo s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation le nom de l'organisateur de la manifestation à savoir ART SONIC ».

Est remplacé par les dispositions suivantes :

« ART SONIC s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation le partenariat avec Flers Agglo (affiches, flyers, banderoles,...).

*Flers Agglo s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation le nom de l'organisateur de la manifestation à savoir ART SONIC. **En fonction des possibilités liées à l'agenda des manifestations et aux ressources disponibles, Flers Agglo pourra mettre à disposition des espaces d'affichage en planimètres, des insertions dans le journal d'information communautaire ou du relais de communication via ses comptes sur les réseaux sociaux et dans ses équipements culturels et de loisirs ».***

Article 3

L'annexe 1 à la convention relative au matériel mis à disposition de l'association ART SONIC par la Ville de Flers et Flers Agglo dans le cadre de la convention tripartite liée à la mise en œuvre du Festival « ART SONIC » à Briouze pour les éditions 2022-2023 et 2024 est remplacée par l'annexe 1 au présent avenant.

Article 4

Les autres stipulations des pièces contractuelles relatives à la mise en œuvre du Festival « ART SONIC » à Briouze pour les éditions 2022-2023 et 2024 non modifiées par la présente demeurent inchangées.

Fait à Flers, le, en 3 exemplaires originaux.

Pour Flers Agglo	Pour la Ville de Flers	Pour ART SONIC
Le Vice-Président,	Le Maire,	Le Président,
Thierry RAUX	Yves GOASDOUE	Arnaud LOUVEAU

Annexe 2

Matériel mis à disposition de l'association ART SONIC par la Ville de Flers et Flers Agglo dans le cadre de la convention tripartite liée à la mise en œuvre du Festival « ART SONIC » à Briouze

Quantité	Matériel	Usage	Propriétaire	Acheminement	Retour
410	Barrières HERAS avec brides, pattes anti-leverage	Sécurisation périmètre du festival	FA (mis à disposition par la DEP, voirie)	Prise en charge par AS au Mont de Cerisy la semaine suivant le festival des Bichoiseries	Assuré par FA
382	Plots béton ou plastique recyclé				
30	Praticables (sur palettes)	Espace scénique	FA (mis à disposition par la DEP, voirie)	Prise en charge par AS au Mont de Cerisy la semaine suivant le festival des Bichoiseries	Assuré par AS
2	Bennes	Pour vider les toilettes sèches	FA (mis à disposition par la Direction de l'Eau et de l'assainissement)	Assuré par FA (DEA)	Assuré par FA (DEA)
300	Barrières de police	Sécurisation des accès	VF (mis à disposition par la DEP, voirie)	Assuré FA	Assuré par FA
2	Chalets	Accueil artistes	VF (mis à disposition par la DEP, voirie)	Prise en charge par AS au Mont de Cerisy la semaine suivant le festival des Bichoiseries	Assuré par AS
10	MI de passage de câbles	Sécurisation technique	VF (mis à disposition par la DEP, voirie)	Assuré par FA	Assuré par FA

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-467	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

FESTIVAL ESKAPE – CONVENTION TRIPARTITE 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Culture		17	07.06.2023	3	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				14	2023-467

OBJET	FESTIVAL ESKAPE – CONVENTION TRIPARTITE 2023

CMD/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique culturelle et événementielle, Flers Agglo accompagne l'organisation de « L'Eskape festival ». Dans ses compétences optionnelles est déclaré d'intérêt communautaire le « soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion [...] de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles ».

L'Eskape festival est organisé par l'association HARDCORE FRANCE. Deux soirées de concerts sont proposées autour des musiques électroniques.

Flers Agglo intervient au titre :

- de la promotion de son territoire et de son attractivité,
- du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion et de la pratique amateur de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles.

Il convient par conséquent de définir les conditions d'intervention de Flers Agglo dans la mise en œuvre de cette manifestation.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention ayant pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation C17-2-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2017-577 du conseil municipal de décembre 2017 et de la délibération n° 2017-383 du conseil communautaire de décembre 2017.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- la mise à disposition des moyens mobiliers,
- la réalisation de prestations techniques par les services de Flers Agglo, le cas échéant en s'appuyant sur les services de la Ville de Flers intervenant dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-467	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention couvrant l'édition 2023 avec Flers Agglo et l'association **HARDCORE FRANCE** selon les modalités définies ci-dessus, et sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-467bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

**« ESKAPE FESTIVAL »
A MONTILLY-SUR-NOIREAU
Edition 2023**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Flers Agglo, représentée par son Vice-Président, Thierry RAUX, agissant en vertu de la délibération n° 2023-881 du 28/06/2023,

Et

La Ville de Flers, représentée par son Maire, Yves GOASDOUE, agissant en vertu de la délibération n° 2023-467 du 19/06/2023,

Et

L'Association Hardcore France, représenté par son Président, Denis MASSON, agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 12 janvier 2023.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Flers Agglo accompagne le projet d'organisation de l'Eskape festival sur la commune de Montilly. Elle s'associe donc à cette manifestation dans les conditions décrites dans la présente convention.

La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités y afférentes, incombant à l'organisation du festival.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'édition 2023 de la manifestation.

Les éditions ultérieures de la manifestation pourront donner lieu à d'autres modalités de partenariat.

Article 3 : Objectif de la collaboration

L'objectif poursuivi est d'accueillir les participants du festival dans les meilleures conditions possibles pour les personnes et pour le site (respect de l'environnement, promotion du territoire).

Article 4 : Mise à disposition des moyens matériels

Flers Agglo, avec l'appui de la Ville de Flers dans le cadre défini au préambule, s'engage à mettre à disposition de l'association le matériel décrit ci-dessous, sauf dans les cas de force majeure qui seraient communiqués immédiatement à l'association. Ce matériel devra être restitué au plus tard le mardi suivant la manifestation. Tout matériel dégradé sera remplacé ou remboursé par HARDCORE FRANCE.

Flers Agglo s'engage à :

- assurer l'acheminement de 417 grilles HERAS, 300 barrières Vauban et 25 plots de béton destinés à la sécurité (Vigipirate) en amont de la manifestation
- assurer le retour de ce matériel après la clôture de la manifestation

Article 5 : Engagements de l'association

Hardcore France s'engage à :

- assurer le montage et l'implantation définitive du matériel mis à disposition
- regrouper le matériel au maximum en fin de manifestation pour faciliter le chargement « retour » par les équipes de la Ville de Flers
- de maintenir sur site et à disposition des équipes de la Ville de Flers les engins de levage et de manutention utiles au chargement du matériel dès le lundi suivant la manifestation

Hardcore France s'engage également à s'inscrire dans une démarche de développement durable dans l'organisation du festival. Au minimum, les objectifs suivants seront recherchés :

- disponibilité de sacs poubelle partout
- utilisation de vaisselle et objets recyclables ou réutilisables
- installation de toilettes sèches ou à faible impact environnemental
- mesures d'économie d'eau
- mise en place du tri sélectif

- aménagements de nature à faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap
- initiatives de nature à assurer le respect des droits hommes/femmes et une ambiance sûre pour chacun

5.2 – Suites de la manifestation

La mise à disposition de matériel et de moyens pour acheminer celui-ci représente une aide matérielle au projet qui justifie la transmission à Flers Agglo par l'association d'un bilan de l'activité et d'un bilan financier dans les 6 mois qui suivent la manifestation.

Flers Agglo et la Ville de Flers pourront établir un bilan financier qui indiquera l'ensemble des dépenses supportées par chacune des collectivités comme valorisation de leur aide matérielle et logistique.

5.3 – Assurances

Hardcore France assure selon les principes de droit commun :

- sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur de la manifestation pour tous les dommages susceptibles d'être causés aux tiers du fait de l'organisation de la manifestation
- ses propres biens et matériels
- les risques locatifs à la mise à disposition par les collectivités des matériels objets de la présente convention

Hardcore France dégage les deux collectivités de toute responsabilité relative aux dommages causés aux tiers survenus en cours de transport, montage, démontage de matériel qui lui a été confié pour l'organisation du festival, et en cas de dégradation de ce même matériel.

Hardcore France fournit les attestations d'assurances correspondantes aux collectivités signataires.

Afin que les deux collectivités ne puissent en aucun cas être inquiétées, Hardcore France fait son affaire, et à ses frais :

- de l'assistance des services d'incendie et de secours, d'une part
- des autorisations administratives en vue du déroulement de la manifestation, d'autre part

Article 6 : Publicité – communication

Hardcore France s'engage à mentionner dans toutes ses publications et affichages relatifs à la manifestation, le partenariat avec Flers Agglo et la Ville de Flers (affiches, flyers, banderoles,...).

Flers Agglo et la Ville de Flers s'engagent à mentionner dans toutes leurs publications et affichages relatifs à la manifestation, le nom de l'organisateur de la manifestation, à savoir Hardcore France.

Flers Agglo s'engage en outre à :

- assurer la billetterie de l'événement via l'Office de tourisme de Flers
- intégrer le festival dans l'offre Pass+ (Flers Agglo mettra à disposition les terminaux, la connexion restant à la charge du festival)
- intégrer le festival dans le calendrier d'affichage des planimètres Flers Agglo du 17 au 30 juillet 2023
- assurer un relais digital de la communication du festival via ses propres comptes sur les réseaux sociaux et print via principalement son magazine Le Fil

Article 7 : Durée – Avenant - Résiliation

La présente convention est signée pour une période de validité réduite à l'année 2023.

Elle devra impérativement faire l'objet d'un avenant pour toutes modifications substantielles.

La résiliation résulterait du non-respect des engagements pris par l'association ou de l'annulation de l'événement.

Article 8 : Annulation de l'événement

Hors le cas de force majeure, l'annulation de l'événement du fait de l'une ou l'autre des parties fait l'objet, quant à ses conséquences morales et financières, d'un acte séparé de la présente. Elle ouvre droit, le cas échéant, devant la juridiction compétente, à une demande indemnitaire au moins égale aux frais engagés, à la charge de la partie à l'origine de l'annulation au profit de l'autre partie.

Fait à Flers le

Pour Flers Agglo

Pour la Ville de Flers

Pour Hardcore France

Le Vice-Président

Le Maire

Le Président

Thierry RAUX

Yves GOASDOUE

Masson Denis

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-468	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**FORMATION – METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION
ACCUEIL D'UNE FORMATION BPJEPS APT A FLERS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		17	07.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.16.2023	N° d'ordre	N° délibération
				15	2023-468

OBJET	FORMATION – METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION – ACCUEIL D'UNE FORMATION BPJEPS APT A FLERS

MF/SL//JS

Chers Collègues,

Flers Agglo accompagne et soutien le développement d'une offre de formation sur le territoire afin de répondre au mieux aux besoins des différents employeurs. Ainsi, dernièrement, un campus connecté, une école de production, une licence robotique ont notamment ouvert.

A ce jour, il n'existe pas de formations professionnelles dans le champ du sport et de l'animation dans l'Orne et sur notre bassin de vie. Par conséquent, les jeunes du territoire inscrits sur ce type de formations doivent se rendre à Caen ou à Rouen.

Caen Training Formations nous a sollicité pour délocaliser une formation à Flers : le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport, mention Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT). Transversal au sport et à la jeunesse, le BPJEPS, est un diplôme d'Etat de niveau 4. Il est préparé en alternance soit par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Caen Training est un Centre de Formation d'Apprentis et organisme de formations. Il propose différentes formations : BPJEPS Activités de la Forme, BPJEPS Activités Physiques pour Tous, Accompagnement et Préparation Physique et performance Sportive...

Ainsi, Caen Training assurerait la gestion totale administrative et pédagogique de l'action de formation. La ville de Flers et Flers Agglo mettraient à disposition une salle pour la théorie et des espaces de pratique (gymnases, stades...). En outre, nous pourrions intégrer des formateurs dans l'équipe pédagogique (exemple le salarié du rugby, foot, tennis, le moniteur de golf...).

L'accueil de ce BPJEPS APT à partir de septembre prochain offre plusieurs avantages :

- éviter à nos jeunes de se rendre à Caen ou ailleurs en formation : fatigue, coût de déplacement... (environ 1/3 de leurs candidats sont issus de notre bassin de vie),
- permettre aux employeurs d'avoir davantage de temps leurs salariés,
- compléter le temps de travail de certains éducateurs sportifs en intervenant dans la formation,
- valoriser nos infrastructures sportives,
- générer des recettes pour la ville de Flers et Flers Agglo : location des gymnases, des infrastructures sportives.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-468	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Cette expérimentation sur cette formation pourrait déboucher sur une stratégie de développement de l'offre de formations sur plusieurs années.

Ainsi, nous pourrions développer d'autres types de formations sur Flers : des diplômes d'Etat dans le domaine de l'encadrement sportif, santé, animation et handicap, des titres professionnels, des modules de compétences, qui répondent à nos besoins et à ceux des associations, clubs... et les articuler avec les dispositifs et politiques menées (Contrat Local de Santé, Contrat de Ville et PRE, Accueil Collectifs de Mineurs...).

Ainsi, saisir cette opportunité nous permettrait de nous positionner comme ville d'accueil de formations dans les métiers du sport et de l'animation.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le projet d'accueil de la formation BPJEPS APT à Flers selon les modalités définies ci-dessus,
- 2 - APPROUVER** la convention d'occupation des équipements sportifs annexée à la présente délibération,
- 3 - AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-468bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

DELOCALISATION D'UN BPJEPS APT A FLERS

CONVENTION

→ En application de l'article L 6232 -1 du code du travail

Entre les soussignés :

Le CFA CAEN Training Formations situé à 484 rue Antoine de Saint Exupéry, 14760
BRETTEVILLE SUR ODON

représenté par son co-gérant et directeur JérémY DAUFY,
ci-après désignée CFA

d'une part,

Et

La Ville de Flers....., dont le siège est situé

Rue de la boule, 61100

Flers.....

représentée par son Maire-adjoint, .Jean-Pierre

HUREL.....,

d'autre part,

Et

Flers Agglo....., dont le siège est situé

Rue de la boule, 61100 Flers.....

représentée par son Président, Yves

GOASDOUE,.....,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1. PREAMBULE

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la relation entre l'entité ci-dessus désigné et le CFA.

Cette convention fait l'objet d'un avenant pour chaque action de formation proposée en collaboration.

La mise en œuvre de cette convention s'effectue sans préjudice des missions et obligations du CFA.

II. CONVENTION

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- De fixer la répartition des rôles et missions, les conditions et modalités d'organisation, de financement pour la mise en œuvre de chaque action de formation en contrat d'apprentissage;
- De présenter la démarche qualité du CFA;
- De préciser les modalités d'arrêt de la collaboration entre le CFA et la structure partenaire;

Article 2 : Responsabilités et répartition des missions

Le CFA gèrera l'ensemble de l'action de formation et sollicitera la Ville de Flers et Flers Agglo pour :

1. La mise à disposition de lieux de formation (pratiques et théoriques) adaptés
2. L'identification de formateurs pouvant dispenser certains contenus de formation
3. La communication de l'action de formation auprès des acteurs du sport et de l'animation sur son territoire

Article 3 : habilitation et organisation des enseignements délégués

Le CFA est habilité par l'autorité académique (diplôme d'Etat) ou selon, les cas, par l'autorité propriétaire de la certification (titre professionnel). A ce titre, elle endosse la responsabilité administrative et pédagogique de la formation.

Dans ce cadre, elle est responsable, organise et met en œuvre la formation conformément à l'habilitation notifiée par cette autorité est délégué les éléments ci-dessus.

Missions identifiées :

Identification et gestion des infrastructures pouvant accueillir l'action de formation

Identification au sein de son territoire de personnes pouvant intervenir sur l'action de formation

Communication de l'action auprès de tous les acteurs du sport et de l'animation sur son territoire

Article 4 : Conseil de perfectionnement et comité de pilotage

Il est fait obligation au CFA / organisme de formation d'organiser et d'animer trois comités de pilotage conformément aux exigences fixées par l'habilitation et un conseil de perfectionnement annuel. La présence de représentants de la Ville de Flers et Flers Agglo est obligatoire.

Article 5 : Gestion des ressources économiques

Le CFA perçoit et gère directement les différentes sources de financement. Il est soumis à une comptabilité analytique telle que décrite dans l'arrêté du 21/07/2020.

Il rend compte de la bonne exécution pédagogique, administrative et financière des actions pour lesquelles un financement lui a été accordé.

5-1 Modalités de financement des coûts de formation

Conformément à l'article 2, le CFA a la responsabilité financière de la formation. Il élabore le budget du CFA à partir des éléments financiers relatifs à son fonctionnement. La Ville de Flers et Flers Agglo s'engagent à fournir, le cas échéant, tout élément nécessaire à l'élaboration du budget prévisionnel du CFA. Le CFA et la Ville de Flers et Flers Agglo signent un avenant par action de formation élaborée au regard des missions identifiées. La Ville de Flers et Flers Agglo établiront un coût de location des équipements sportifs mis à disposition.

Article 6 : Services du CFA

Le CFA met à disposition l'ensemble des outils et matériels pédagogiques nécessaires à la mise en place de l'action de formation.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Article 8 : Exclusivité

Pendant toute la durée de la convention, la Ville de Flers et Flers Agglo s'engagent à ne pas proposer l'action de formation pour son propre compte.

Article 9 : Résiliation

La collaboration entre le CFA et la structure partenaire peut être interrompue sur décision du CFA pour non-respect de la présente convention ou de tout motif justifiant cette interruption. La collaboration entre le CFA et la Ville de Flers et Flers Agglo peut être interrompue unilatéralement par chaque partie.

Cette décision doit être anticipée et notifiée officiellement au CFA ou à la Ville de Flers et Flers Agglo par courrier A/R au moins trois mois avant la fin de formation.

Le représentant du CFA

Les représentants de la structure partenaire



EQUIPEMENTS SPORTIFS VILLE DE FLERS / FLERS AGGLO MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DE LOCAUX CAEN TRAINING FORMATION - CONVENTION	01/06/2023
	SL/MF

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de FLERS, représentée par Jean-Pierre HUREL, Maire-adjoint chargé du Développement du Sport, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du ,

D'une part,

ET

FLERS AGGLO, représentée par Yves GOASDOUÉ, Président, agissant en vertu

D'autre part

ET

LE CFA CAEN TRAINING FORMATION, représenté par Jérémy DAUFY, co-gérant et directeur,

D'autre part,

PREAMBULE

Caen Training est un Centre de Formation d'Apprentis et organisme de formations. Il propose différentes formations : BPJEPS Activités de la Forme, BPJEPS Activités Physiques pour Tous, Accompagnement et Préparation Physique et performance Sportive...

Caen Training Formations nous a sollicité pour délocaliser une formation à Flers : le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport, mention Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT).

Transversal au sport et à la jeunesse, le BPJEPS, est un diplôme d'Etat de niveau 4. Il est préparé en alternance soit par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Ainsi, Caen Training assurerait la gestion totale administrative et pédagogique de l'action de formation. La ville de Flers et Flers Agglo mettraient à disposition une salle pour la théorie et des espaces de pratique (gymnases, stades).

C'est à ce titre qu'il convient de conclure une convention dans le but de définir les modalités d'occupation des locaux.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La Ville de Flers autorise CAEN TRAINING FORMATION à occuper **les différents équipements sportifs couverts et de plein air des 2 collectivités (à l'exception de CAP'FLO), ainsi qu'une partie de l'espace de convivialité du Stade du Hazé.**

Le CFA accepte les équipements en l'état dans les conditions définies par la présente convention.

ARTICLE 2 - DESIGNATION

Les équipements sportifs pouvant être mis à disposition :

POUR LA VILLE DE FLERS

- Complexe sportif du Hazé :
 - o **Piste d'athlétisme**
 - o **Terrains de tennis intérieurs et extérieurs**
 - o **Terrain synthétique**
 - o **Terrain de foot 5x5**
 - o **Terrain stabilisé**
 - o **Terrain en herbe n°2 et n°4**
 - o **Espace de convivialité (petite salle)**
 - o **Local de musculation**
- Complexe sportif du Hariel
 - o **Dojo du gymnase du Hariel**
 - o **Salle de gymnastique du gymnase du Hariel**
 - o **Terrain de football en herbe du Hariel**
- Complexe sportif Saint Sauveur
 - o **Terrains de football en herbe 2 et 3**
 - o **La salle omnisport Godard**
 - o **La salle omnisport Mérienne ainsi que sa structure artificielle d'escalade**
 - o **La salle spécialisée de tennis de table**
 - o **La salle spécialisée de boxe**
 - o **La salle omnisport de la Halle des sports**
- Gymnase Jean Monnet :
 - o **La salle spécialisée de tir à l'arc**
 - o **La salle omnisport**
- Gymnase Sévigné

POUR FLERS AGGLO

- Complexe sportif des Closets
 - o **Terrains en herbe 2 et 3**
- Le parcours du Golf du Houlme

Le matériel sportif ou pédagogique de la Ville de Flers présent dans les équipements pourra être utilisé par le CFA.

ARTICLE 3 - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature et renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

La Ville de Flers et Flers Agglo peuvent y mettre fin de plein droit. Elles peuvent également modifier unilatéralement les clauses de la convention en cas de manquement à l'une des obligations mises à la charge de l'association et résultant des présentes.

ARTICLE 4 - CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

4.1 - Activités du CFA

Le CFA organise, au profit de ses élèves, la formation, l'enseignement et l'animation dans le respect de l'habilitation notifiée par cette autorité académique.

4.2 - Droit d'accès et principe de non discrimination

L'accès aux activités physique et sportive constitue, en vertu du code du sport, un droit pour tous. Cet accès est libre et égal pour tous. En conséquence, le CFA s'interdit toute discrimination, de quelque nature qu'elle soit, dans l'accueil des personnes au sein des équipements mis à sa disposition, sauf mesure particulière liée à la sécurité des personnes (accès interdit aux personnes en état d'ivresse ou porteuses d'armes ou de projectiles, etc...).

4.3 - Planning et créneaux d'utilisation

La mise à disposition des locaux est subordonnée à l'attribution de créneaux annuels. A cet effet, un planning reformulé début septembre sera visé par les 2 parties.

Les créneaux horaires sont attribués pendant l'année scolaire.

La Ville de Flers peut, pour des raisons prioritaires, interdire l'accès des installations après en avoir prévenu l'association, notamment pour des travaux, des interventions de maintenance, pour des raisons de sécurité des lieux et des personnes ou pour tout événement qu'elle jugerait nécessaire.

Le preneur ne pourra en aucun cas réclamer des indemnités à la collectivité, quelle que soit la durée des travaux ou leur importance.

4.4 - Ouverture et fermeture des locaux

La Ville de Flers et Flers Agglo se chargeront de l'ouverture et de la fermeture de la salle, des alarmes, ainsi que des commandes d'éclairage conformément aux horaires établis.

Le CFA sera tenue responsable des dégradations et/ou vols qui résulteraient d'une négligence de sa part.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

5.1 - Surveillance et encadrements des activités

Il appartient au CFA de prendre lui-même toutes mesures de nature à garantir la sécurité des pratiquants et notamment de prendre en charge la surveillance de ses propres activités.

Les activités doivent donc se dérouler en la présence et sous la surveillance effective d'un responsable désigné et agissant pour le compte du CFA. Cette surveillance s'exercera de l'entrée des élèves dans les équipements, jusqu'à leur sortie.

L'absence de cet encadrant qualifié entrainera obligatoirement l'annulation de la séance.

5.2 - Sécurité et accès au public

Préalablement à la mise à disposition des locaux, le responsable désigné par le CFA reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter,
- avoir procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours,
- avoir reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement ainsi que du contenu des consignes de sécurité,
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...), des consignes de sécurité et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Il s'engage, en outre, à contrôler les entrées et sorties des personnes accédant aux locaux, et à leur faire respecter les lieux.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'association s'engage :

1- En matière de sécurité :

- à connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie (annexe 1),
- à organiser les secours en cas d'incident (annexe 2),
- à prendre éventuellement, sous l'autorité de la Ville, les premières mesures de sécurité,
- à maintenir les sorties de secours déverrouillées et dégagées en présence du public,
- à diriger les secours en cas d'incident ou d'accident en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers,
- à relater au service des sports tout incident,
- à signaler au service des sports tout problème rencontré concernant la sécurité incendie, la sécurité des équipements techniques (sonorisation, éclairage), et sportifs :
- à faire respecter les règles de sécurité aux participants.

2- Concernant les règles d'utilisation de l'établissement recevant du public :

- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées.
- à connaître et faire appliquer le règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs à toutes les personnes présentes dans les lieux pour quelles que raisons que ce soit (annexe 3),
- à faire respecter le bon usage des installations et du matériel mis à disposition,
- à assurer la surveillance, le bon fonctionnement de l'équipement conformément à leur destination et aux prescriptions de l'exploitant,
- à vérifier la propreté des installations et procéder au rangement du matériel et des accessoires,
- à assurer la propreté et l'enlèvement des déchets de toutes natures résultant de l'occupation des locaux.
- à éteindre les lumières et les robinets dès la fin du créneau d'utilisation,
- à connaître et à faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux établissements recevant du public,
- à ne rien faire ou laisser faire qui puisse détériorer les locaux. L'organisateur devra informer l'exploitant de toute atteinte qui serait portée à la propreté, de toutes dégradations ou détériorations qui viendraient à se produire sur les biens mobiliers et immobiliers. Il devra répondre des dégradations et pertes survenant pendant la durée de la convention dans les locaux dont il a la jouissance exclusive,
- à faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux,
- à garantir le libre accès à l'équipement sportif à la Ville et à ses agents, ainsi qu'à toute commission de sécurité ou autorité compétente,
- à jouir paisiblement des locaux en s'assurant qu'il n'y ait pas de nuisances sonores dues à l'utilisation des matériels de communication ou au comportement du public et en informant les habitants du quartier de la tenue de la compétition sportive.

3 - Concernant le stockage :

- à veiller à ne pas stocker des produits dangereux,
- à ne pas stocker les équipements dans un local à risque sauf dans le cas où le local est isolé par une porte et des cloisons coupe-feu.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DE LA VILLE :

La Ville de Flers et Flers Agglo s'engagent à :

- être joignable en permanence et à être en mesure de rejoindre l'établissement dans les délais les plus courts en cas d'incendie ou d'accident (annexe 1 et 2). En cas de problème mineur, un gardien peut être contacté au 06 70 88 86 25.
- mettre à disposition les équipements nécessaires aux activités de l'organisateur conformément au planning d'utilisation signé au début de chaque saison sportive
- veiller à la propreté et à l'hygiène de l'équipement,
- afficher les consignes à appliquer en cas d'accident ou d'incendie,
- afficher le règlement intérieur,
- afficher l'avis de sécurité incendie
- mettre à jour le registre de sécurité,

- veiller à l'entretien de tous les matériels mis à disposition des usagers ainsi que celui lié à la sécurité,
- veiller au bon fonctionnement du matériel et des équipements de protection contre l'incendie mis à disposition, d'en effectuer ou de faire effectuer les essais et l'entretien,
- mettre à disposition les équipements techniques de l'équipement sportif nécessaires à l'organisateur d'activités ou de manifestations,
- assurer l'entretien des bâtiments et terrains entrant dans leur qualité de propriétaire
- effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien des locaux et terrains mentionnés dans cette convention. Toutefois, l'utilisateur s'oblige à les laisser dans un état de propreté satisfaisant. En cas d'abus manifeste, la ville de Flers et Flers Agglo se réservent la possibilité de recouvrir au service d'une société de nettoyage. L'intervention de celle-ci sera facturée au CFA.

ARTICLE 8 - DEGRADATION

L'utilisateur doit informer sans délai le propriétaire auprès du service des sports de la Ville de Flers des dégradations qui seraient constatées sur les biens faisant l'objet de la présente. Les réparations de ces dernières, qui seraient causées par la négligence de l'association, lui seront facturées.

ARTICLE 9 - ASSURANCE, RESPONSABILITÉ, COUVERTURE DES DOMMAGES

La Ville de Flers et Flers Agglo assurent l'ensemble de ses bâtiments en responsabilité civile et dommage aux biens.

L'utilisateur chargé de l'organisation de la sécurité incendie est entièrement responsable des locaux et équipements ainsi que de la sécurité de toutes personnes amenées à y séjourner, quel que soit l'objet ou la durée de la présence de ces personnes dans l'établissement.

Il est notamment responsable vis-à-vis de ces personnes :

- des risques ou litiges, de quelle que nature qu'ils soient, pouvant provenir de l'occupation des locaux ou de l'utilisation des matériels
- des dégâts et dommages causés aux personnes et aux biens dans ces lieux.

L'utilisateur engage sa responsabilité en cas de non-respect des conditions et modalités légales et réglementaires d'utilisation des locaux et matériels objet de la présente convention, et notamment en cas de non-respect des consignes et règles de sécurité dont il est informé.

L'utilisateur est tenu de souscrire les polices d'assurance suivantes :

- une police « responsabilité civile » générale couvrant ses propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers, liées à l'exercice de ses activités dans les locaux mis à disposition ;
- ses propres biens (ceux-ci ne seront en aucun cas couverts par l'assurance de la Ville de Flers ou Flers Agglo).

Il est convenu que la collectivité et son assureur renoncent au recours contre le preneur en cas d'incendie, d'explosion ou de dégât des eaux. En conséquence, le preneur est dispensé de l'assurance « risques locatifs ».

Les recours restent maintenus contre les personnes physiques en cas de sinistre intentionnel de leur part.

Le preneur et son assureur devront, réciproquement, renoncer à tout recours contre la collectivité et son assureur.

L'utilisateur communiquera la présente convention aux compagnies d'assurance intéressées afin de leur permettre de rédiger en conséquence leurs garanties. Ces polices devront comporter une clause aux termes de laquelle les assureurs s'engagent à aviser immédiatement la Ville de leur suspension pour quelle que raison que ce soit.

A peine de déchéance, ces polices d'assurance devront être conformes à toutes les conditions ci-dessus et communiquées à la Ville de Flers et Flers Agglo au moins quinze jours avant la date de la première entrée dans les lieux.

A chaque échéance, le CFA transmettra dans les 10 jours à la Ville de Flers et Flers Agglo les attestations d'assurance correspondantes précisant les garanties souscrites, à jour de cotisations.

Le CFA s'obligera à la remise en état des lieux si sont constatées des dégradations excédant l'usure normale des locaux ou du matériel, et ce sur présentation d'un devis par la Ville de Flers ou Flers Agglo.

La Ville de Flers et Flers agglo souscriront les assurances nécessaires contre l'incendie et tous autres risques (responsabilité civile, bris de glace, vols) en leur qualité de propriétaire et également au titre de leur exploitation.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS FINANCIERES

10.1 – Tarif de mise à disposition

Les équipements décrits à l'article 2 seront mis à disposition du CFA aux tarifs horaires suivants :

- Equipements sportifs couverts : 18€ / heure
- Terrains de football ou rugby : 25€ / heure
- Terrains de tennis : 18€ / heure
- Salle de cours (espace de convivialité) : 12€ / heure
- Parcours de golf : suivant tarifs communautaires votés chaque année au Conseil communautaire.

La Ville de Flers et Flers Agglo établiront une facture chaque trimestre en fonction de l'occupation réelle des équipements.

10.2 - Impôts et taxes

La Ville de Flers et Flers Agglo prendront à leur charge tous les impôts, contributions ou taxes de toute nature, dont les installations pourront faire l'objet.

10.3 - Charges

La Ville de Flers et Flers agglo prendront à sa charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Le preneur devra toutefois veiller à éviter tout abus dans les consommations d'eau ou d'électricité et, en particulier, vérifier la bonne fermeture des robinets d'eau et interrupteurs électriques après usage.

En cas d'abus en ce domaine, la Ville de Flers et Flers AGGLO se réservent la possibilité de prendre toute mesure pour remédier à ce problème, y compris mettre un terme à la mise à disposition.

ARTICLE 12 - RENCONTRE ANNUELLE

Les parties de la convention s'engagent à se rencontrer au minimum une fois par an, à la date anniversaire de la présente et à la demande d'une des parties, en vue de faire le point sur l'activité du CFA et d'évoquer les éventuelles difficultés qui pourraient résulter de l'application de la convention.

ARTICLE 13 - MODIFICATION - REVISION

Toutes clauses de cette convention pourront être modifiées par avenant entre les parties.

ARTICLE 14 - RESILIATION ET ANNULATION

Le non-respect de l'une des dispositions qui précèdent, entraînera, après contrôle effectué, 1 mois après mise en demeure, l'annulation de la présente.

A l'expiration de cette convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté.

VISA Maire-Adjoint délégué aux Sports

Date

Signature

Fait à FLERS, en trois exemplaires, le

Le Maire-Adjoint de la Ville de Flers chargé du Développement du Sport, Jean-Pierre HUREL	Le Président de FLERS AGGLO, Yves GOASDOUE	Le Directeur de Caen Training Formation, Jérémy DAUFY

ANNEXE 1

CONDUITE A TENIR LORS D'UN INCENDIE

QUE FAIRE ?

En cas de feu, ne vous affolez pas.

- N'ouvrez pas les portes et les fenêtres afin d'éviter une extension du feu,
- Utilisez les extincteurs pour éteindre le feu,
- Si le feu n'est pas éteint dans la première minute ou s'il prend de l'ampleur, faites appel aux pompiers (numéro 18).
- En indiquant :
 - l'adresse de l'équipement sportif et la localisation exacte du lieu du sinistre,
 - la nature et l'importance du feu,
 - le numéro de téléphone du centre sportif,
 - votre nom.
- Parallèlement :
 - déclenchez l'alarme,
 - faites évacuer dans le calme toutes les personnes présentes dans l'équipement en vérifiant qu'il ne reste personne dans les salles, les douches, les vestiaires, les toilettes, les couloirs
 - n'empruntez pas un escalier envahi par les flammes,
 - coupez le gaz et l'électricité,
 - désignez une personne (cela peut être un usager) pour aller accueillir les secours à l'entrée du site afin de les conduire vers le lieu précis de l'incendie. Ensuite, appelez le cadre d'astreinte de la mairie le soir et le week-end au 06 48 64 97 99 afin qu'il puisse prévenir les personnes référentes, la Direction Générale des Services et l'élue de permanence.
 - Remplissez le formulaire de compte rendu d'accident, d'incident, ou de sinistre.

(1) Feux secs (bois, textiles, cartons, etc.)	Utilisez l'eau en jet, étouffer avec une couverture, sable, mousse
Feux gras (liquides inflammables, peintures, huiles)	Utilisez le CO2, la poudre, mousse.
Feux d'origine électrique	Coupez le courant, utilisez le CO2, la poudre, le sable sec.
Feux sur les personnes	L'empêcher de courir, couchez la personne au sol pour l'envelopper dans une couverture

POMPIERS
☎ 18

SAMU
☎ 15

POLICE SECOURS
☎ 17

SERVICE DES SPORTS
☎ 06 70 88 86 25

SERVICE D'ASTREINTE
☎ 06 48 64 97 99

ANNEXE 2

CONDUITE A TENIR LORS D'UN ACCIDENT

QUE FAIRE ?

APPELEZ le 15. Un médecin régulateur vous répond 24h/24, il détermine et déclenche dans le délai le plus court, les secours et les conseils adaptés à la nature de l'appel.

→ Même si l'intervention de l'équipe médicale d'urgence ne semble pas nécessaire, le fait d'appeler le 15 et de suivre les conseils du médecin régulateur dégage l'association de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident sur le lieu de l'activité.

→ **NE PAS BOUGER** la personne, ni la déplacer (sauf avis contraire du SAMU).

→ **NE JAMAIS TRANSPORTER** la personne accidentée ou malade dans votre véhicule ou dans un véhicule de la collectivité.

QUI APPELLE LE SAMU ?

Une personne présente, qui téléphonera sur le poste téléphonique le plus proche de la victime. Si possible, une deuxième personne restera près de la victime.

QUE DIRE ? (En parlant lentement et distinctement)

Se localiser :	Nom de la structure (école ..., Hôtel de Ville, centre nautique...) N° de rue, VILLE, N° de porte, étage
Nature et circonstances de l'accident :	Préciser s'il s'agit d'une chute, d'un écrasement, d'une électrisation, d'une intoxication, d'une brûlure, d'un malaise... Détaillez les circonstances de l'accident : par exemple, en cas de chute préciser la hauteur de la chute, sa cause.
Risques persistants :	Signaler s'il existe encore un risque : électrique, mécanique, incendie...
Nombre et état de la ou des victimes :	Homme ou femme Age approximatif Préciser si elle saigne (où, comment) Si elle parle, si elle est consciente Si elle respire ou pas Si elle a été brûlée, par quoi De quoi la victime se plaint-elle Si la victime suit un traitement, lequel Si elle est suivie pour une maladie (diabète, hypertension, asthme...) Si elle a été hospitalisée

NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER !

Suivez attentivement les consignes que vous donnera le SAMU en attendant les secours appropriés.

POMPIERS
☎ 18

SAMU
☎ 15

POLICE SECOURS
☎ 17

SERVICE DES SPORTS
☎ 06 70 88 86 25

SERVICE D'ASTREINTE
☎ 06 48 64 97 99

ANNEXE 3 REGLEMENT INTERIEUR



Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS 61100	30.09.2021	SG-21.478	9.1	
REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				

ARRETE

OBJET	UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS REGLEMENT INTERIEUR

SL/JS

Je soussigné, Maire de FLERS,

VU la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 ;

VU l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Ville de FLERS, propriétaire, met à disposition des clubs, groupes scolaires et de façon ponctuelle à d'autres organismes des installations strictement réservées à la pratique du sport ;

CONSIDERANT que le respect des installations, du matériel nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité ;

ARRETE

TITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 – Le présent règlement annule et remplace les règlements antérieurs ayant le même objet.

ARTICLE 2 – Champs d'application

Le présent règlement est applicable aux infrastructures sportives de la ville de Flers, à l'exclusion du local de musculation et des équipements de pratique libre, tels que les city stades.

ARTICLE 3 – Seuls les associations, établissements scolaires ou tout autre groupe ayant obtenu une autorisation municipale peuvent avoir accès aux terrains, aux gymnases et salles sportives municipales.

L'utilisation des installations sportives couvertes est interdite aux particuliers.

Les installations sportives sont utilisées conformément à leur vocation sportive pour des séances d'APS et d'EPS, les entraînements des associations, ainsi que toutes les rencontres organisées officiellement ou amicalement dans le cadre des activités compétitives ou de loisirs pour les usagers précités.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30.08.2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

Toute utilisation à des fins privées ou lucratives est interdite sauf autorisation exceptionnelle préalable délivrée par la Ville de Flers.

Toutefois, **dans le cadre de sa politique de développement d'une pratique sportive de loisirs et de santé**, la Ville de Flers **tolère** un accès libre aux sportifs isolés dans les équipements sportifs de plein air.

Cet accès n'est toléré qu'à condition qu'aucune association, établissement scolaire ou groupe encadré ayant reçu un accord écrit de la collectivité utilise les équipements. Sur ces temps d'utilisation, **il est strictement interdit à toute autre personne d'y accéder.**

ARTICLE 4 – Les installations sportives sont ouvertes suivant un calendrier défini par le service des sports en concertation avec les utilisateurs.

En règle générale, les équipements sportifs sont ouverts :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 22h30
- Le samedi et le dimanche en fonction des manifestations

Ces horaires d'ouverture peuvent être modifiés en fonction des conditions climatiques, de travaux en cours, de manifestations organisées par la Ville ou des associations. Dans ce cas, les responsables des groupes habituellement utilisateurs en seront informés.

ARTICLE 5 – La surveillance des installations sportives est confiée aux professeurs et aux responsables de groupes désignés par le président de chaque association.

Durant l'ouverture des gymnases aux publics, un agent municipal du Service des Sports est joignable en permanence et est en mesure de rejoindre l'établissement dans les plus brefs délais.

Les usagers devront impérativement respecter ce règlement, en particulier concernant les horaires de fermeture et les consignes données par les agents municipaux.

ARTICLE 6 – Assurances

Les associations ou les établissements scolaires utilisant les équipements sportifs doivent assurer les risques de leurs exploitations. Ils doivent ainsi garantir les risques locatifs liés à la mise à disposition de locaux, leur propre responsabilité pour les dommages causés aux tiers et liés à l'exercice de leurs activités dans les installations mises à disposition, la responsabilité de leurs préposés et celle de leurs licenciés ou pratiquants. Cette assurance est une nécessité légale.

L'attestation d'assurance devra être obligatoirement fournie lors de la demande d'utilisation des installations.

TITRE II : UTILISATION « ORDINAIRE » DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Par utilisation « ordinaire » des installations sportives, la Ville de Flers signifie l'usage scolaire, les entraînements réguliers et les rencontres officielles inscrites dans un championnat sous l'égide d'une Fédération.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30/03/2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 1 – Planning d'utilisation

1.1 Créneaux réguliers

Les installations sportives sont mises prioritairement à la disposition des établissements scolaires de la ville de Flers. En dehors des heures d'utilisation par les scolaires, toute association, établissement scolaire souhaitant bénéficier de créneaux d'utilisation d'un équipement sportif doit en établir la demande auprès de M. le maire.

Un accord écrit, un conventionnement, entre l'autorité municipale et l'association ou l'établissement scolaire précise toutes les modalités de mise à disposition.

La Ville décide de l'opportunité de l'attribution de tout ou partie de l'équipement et du choix du bénéficiaire, dans le cas où elle serait saisie de plusieurs demandes simultanées. L'autorisation délivrée par écrit ne peut servir à d'autres fins que celles prévues dans la demande.

L'affectation de tout ou partie de l'équipement tient compte :

- d'un planning annuel élaboré par le service des sports en concertation avec les associations ;
- d'une programmation hebdomadaire faite pour les scolaires ;
- d'une prévision d'utilisation effectuée pour chaque week-end
- des vacances scolaires ;
- des événements sportifs ou extra-sportifs exceptionnels.

Les plannings annuels des installations sportives sont établis à chaque rentrée scolaire après réception de l'ensemble des demandes déposées au plus tard le 15 Juin de chaque année.

A la fin du mois de juin, les plannings annuels des installations sportives seront établis par la mairie. Ils s'appliquent aux périodes scolaires.

Aucun créneau ne fera l'objet d'un report automatique.

Un planning d'utilisation sera affiché à l'entrée de chaque établissement. Les horaires figurant sur ce planning correspondent au temps de préparation de l'activité, au temps de présence effectif dans la salle ou sur un terrain (entraînement ou compétition), au passage des sportifs dans les vestiaires avant et après la séance.

Les utilisateurs, sauf dérogation expresse accordée par le Service des Sports de la Ville de Flers, devront impérativement respecter les plannings précités. Aucun transfert du droit d'utilisation des installations sportives à d'autres personnes physiques ou morales n'est autorisé.

Les heures réservées doivent être utilisées de façon régulière. En cas de non utilisation constatée plusieurs fois consécutives par le Service des Sports, le créneau pourra être accordé à un autre utilisateur.

Les associations qui ne souhaitent pas utiliser leur créneau pour une durée déterminée devront en informer le Service des Sports.

1.2 Matches ou rencontres de championnat

Les associations désirant occuper les équipements sportifs les week-ends pour les compétitions, doivent en faire la demande au service des Sports. Les calendriers fédéraux doivent être transmis en début de saisons sportives. Une fois réservées, les rencontres du week-end devront être confirmées **avant le mardi 17h00**.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30/09/2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

1.3 Vacances scolaires

Les demandes d'organisation de stages, d'entraînement ou d'utilisation par les centres de loisirs devront être adressées au moins 15 jours avant le début de chaque période de vacances scolaires au Service des Sports. Elles seront accordées en fonction des travaux et de la disponibilité des équipements.

Un nouveau planning d'utilisation des installations sportives sera alors établi.

Pendant les vacances de Noël et les vacances d'été, **les salles de sports** seront accessibles uniquement de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

La reprise de la saison sportive (entraînements) dans les gymnases se fera à partir de la mi-août. La date sera à préciser chaque année.

L'utilisation **des terrains engazonnés** sera interdite pendant les vacances de Noël et un arrêté municipal fixera chaque année les dates d'interdiction d'utilisation des terrains pendant la période estivale, le temps d'effectuer les travaux d'engazonnement.

ARTICLE 2 – Ouverture et fermeture des salles

Les agents du Service des Sports ont la charge d'ouvrir et de fermer les portes des salles conformément aux horaires établis, de commander l'éclairage et de veiller à l'application du présent règlement.

Les responsables des groupes scolaires et d'associations disposant des clés de salles devront impérativement procéder au verrouillage de toutes les portes extérieures, ainsi que l'extinction des lumières après leur utilisation.

ARTICLE 3 – Encadrement

Aucun équipement sportif ne pourra être utilisé sans la présence d'un professeur d'E.P.S., ou pour les associations, d'un responsable d'équipe, de section désigné par le président de chacune d'elle.

Les différents responsables devront prendre connaissance des consignes générales de sécurité, du lieu de l'infirmerie avec téléphone d'urgence, des issues de secours, des itinéraires, des consignes particulières et s'engagent à les respecter.

Ils devront en outre respecter et faire respecter le présent règlement aux membres du groupe dont ils ont la charge.

En début de chaque année scolaire, les établissements scolaires devront fournir l'identité des professeurs d'éducation physique et sportive. Les associations de la commune, devront faire connaître l'identité du ou des responsables de chaque entraînement.

La structure utilisatrice de l'équipement doit remplir un **cahier de présence** mis à sa disposition où elle précise le nombre de participants à chaque séance et reporte les problèmes rencontrés. Celui-ci est un lien entre la municipalité et les utilisateurs. Ces derniers peuvent ainsi communiquer avec les responsables du service des sports.

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'usagers doit être stipulé sur le cahier **avant** le début de la pratique.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30.09 2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

Il est rappelé que nul ne peut donner de leçons particulières d'éducation physique ou initiation sportive, sans autorisation.

ARTICLE 4 – Sécurité et utilisation du matériel sportif entreposé dans les gymnases

Le montage et le démontage du matériel ordinaire de sport fourni par la commune pour la pratique sportive seront assurés par l'utilisateur et sous sa responsabilité.

Il devra en avoir étudié les caractéristiques techniques de fonctionnement.

Avant toute utilisation, il devra s'assurer du bon état de fonctionnement des équipements et matériels mis à sa disposition. En cas de dysfonctionnement, il devra avertir le Service des Sports de la Ville de Fiers immédiatement.

Il est rappelé que le déplacement et l'utilisation de certains matériels sont soumis à des normes qu'il convient de respecter (exemple : réglementation sur les buts mobiles – décret n° 96-495).

Les buts de handball, panneaux de basket mobiles, buts de football mobiles devront toujours être fixés au sol au moyen des dispositifs prévus à cet effet. Lorsqu'ils sont déplacés, ils doivent être accrochés aux scellements muraux ou tenus inaccessibles au public.

Il est formellement interdit d'utiliser les parois et accessoires du mur d'escalade du gymnase Pierre Mérienne sans la présence d'un accompagnateur qualifié dans cette discipline ou d'un responsable du Club d'escalade.

Il est interdit de se suspendre aux montants des panneaux de basket, ou des buts de handball ou tout autre équipement non prévu à cet effet.

La pratique du football en salle ne pourra se faire qu'avec un ballon adapté.

L'utilisation, l'entretien et le contrôle des équipements et matériel entreposés dans l'enceinte sportive appartenant aux établissements scolaires, s'effectueront sous leur responsabilité.

Ils devront être rangés après chaque usage et ne devront en aucun cas être utilisés par les autres bénéficiaires de crêneaux.

Il est strictement interdit d'emprunter du matériel figurant à l'inventaire de l'installation sportive, sauf sur autorisation exceptionnelle accordée par la Ville de Fiers.

Toutes les sorties et issues de secours doivent être en permanence libres de tout encombrement.

ARTICLE 5 – Tenue et respect du matériel et d'autrui

Les utilisateurs respecteront le principe de laïcité des équipements publics.

Il est interdit de pénétrer en tenue incorrecte, en état d'ivresse, avec des chiens ou tous autres animaux, même tenus en laisse ou sur les bras, dans les enceintes sportives.

Le stationnement et la circulation de véhicules (engins motorisés, vélos, trottinettes, rollers...) sont interdits sur la piste d'athlétisme, sauf pour les véhicules de secours et de service.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les enceintes des établissements publics.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30 09 2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

Les comportements indécents, notamment le fait de s'habiller et de se déshabiller en dehors des vestiaires, sont interdits.

Les installations devront être utilisées de manière à garantir le respect du matériel.

Les installations devront être utilisées de manière à ne pas troubler d'une manière quelconque l'ordre public et notamment, il est rappelé qu'il est interdit de se tenir debout sur les sièges, d'enjamber les balustrades, de cracher, de lancer des projectiles, etc.

D'une manière plus générale, tout utilisateur devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, de l'équipement, et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 6 – Responsabilités

La Ville de Flers est dégagée de toute responsabilité pour les accidents corporels pouvant résulter d'une utilisation des installations non conforme à la réglementation en vigueur, en cas de perte ou de vols d'objets personnels.

Toute dégradation, volontaire ou non, constatée par un représentant de la ville sera facturée au contrevenant ou à l'organisme dont il dépend (association, établissement scolaire).

Les clés remises aux utilisateurs sont placées sous leur responsabilité, étant précisé qu'en cas de perte, les clés seront facturées.

ARTICLE 7 - Entretien et hygiène des installations sportives municipales

La gestion, l'entretien et le gardiennage des installations sportives sont assurés par la ville de FLERS. En vue de leur entretien, les diverses installations peuvent être, sur décision du service des sports, provisoirement et alternativement mises hors services et interdites aux utilisateurs habituels. Il est demandé aux utilisateurs ainsi qu'aux spectateurs de maintenir les équipements sportifs dans un état de propreté satisfaisant.

L'accès aux équipements se fait obligatoirement en tenue sportive appropriée et adaptée à la pratique. Les revêtements, les sols sportifs sont des produits de haute technicité et de qualité, ce qui permet aux pratiquants d'exercer leurs activités dans des conditions confortables. Cependant, ces sols sont fragiles et peuvent se dégrader suite à de mauvais usages. Les chaussures utilisées doivent être obligatoirement propres et appropriées au sol sportif de l'installation utilisée. Les personnes ne participant pas aux séances d'entraînement sont soumises aux mêmes règles que les pratiquants.

Les utilisateurs de chaussures à crampons nettoieront leurs chaussures aux grattoirs extérieurs prévus à cet effet.

Il leur est interdit de frapper les balles et les ballons sur les murs ou plafonds de façon intentionnelle.

Seules les colles et résines lavables à l'eau sont autorisées. Une attention particulière devra être apportée sur le fait que les mains encollées par besoin sportif ne devront pas être essuyées contre les murs et les sols. L'usage de cette colle ne devra se faire que dans le cadre des compétitions (voir règlement de la FFHandball relatif aux équipements sportifs).

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30/03/2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 8 – Gestion des déchets

La Ville de Flers est particulièrement sensibilisée à la gestion des déchets et tout particulièrement à leur réduction et au tri sélectif qui doit être amélioré.

Des conteneurs favorisant le tri sélectif sont mis à la disposition des utilisateurs dans les vestiaires et les entrées des salles de sports.

Les utilisateurs sont vivement encouragés à pratiquer le tri des déchets et à adopter une attitude et des méthodes visant à la réduction des déchets.

ARTICLE 9 – Stationnement

Sauf autorisation préalable du service des sports, les véhicules ne sont pas autorisés à stationner à l'intérieur des enceintes sportives, excepté les véhicules municipaux de la Ville de Flers et des entreprises pour les travaux. Le stationnement des bicyclettes, motocyclettes, scooters ou autres engins motorisés ou non est formellement interdit en dehors des espaces affectés à cette usage.

TITRE III : UTILISATION « EXTRAORDINAIRE » : MANIFESTATION, COMPETITION

ARTICLE 1 – Autorisations

Pour les manifestations sportives ponctuelles de type gala, tournoi ou autres événements organisés par une association sportive, la demande doit être transmise au minimum 1 mois avant la manifestation pour des raisons organisationnelles.

Toute demande d'une installation sportive pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle doit faire apparaître :

- La nature de la manifestation
- Le jour, les horaires et le lieu
- Le matériel utilisé et souhaité
- Le nombre de participants, de spectateurs et d'accompagnateurs
- Le service d'ordre mis en place
- L'organisation des secours (selon la typologie et l'importance de l'épreuve : les postes de secours prévus, les points d'alertes et de de premier secours, la communication avec les services de police, les pompiers).

L'organisateur devra en outre produire une attestation d'assurance prévue à l'article L.321-1 du Code du Sport et d'une assurance couvrant les risques locatifs liés à la mise à disposition de locaux.

Toute association désirant organiser une réunion sportive à l'intérieur d'une salle de sport, devra minimum 10 jours avant la date de la manifestation, adresser personnellement une demande écrite à Monsieur Le Maire de la Ville de Flers.

Les associations sollicitant une installation municipale pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle non sportive doivent en faire la demande par courrier adressé à Monsieur Le Maire au minimum trois mois avant la date de la manifestation, la Halle des Sports étant l'équipement prioritaire et homologué pour ce type d'événements.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30.09 '2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 2 – Buvettes

Dans une enceinte sportive (stade, gymnase, salle d'éducation sportive...), une association ne peut pas vendre ou distribuer des boissons alcoolisées.

Toutefois, des dérogations temporaires peuvent être accordées pour proposer des boissons alcoolisées du groupe 3 et pour 48 heures maximum.

Les associations sportives sont concernées par ces dérogations, **dans la limite de 10 autorisations par an.**

Les demandes de dérogations doivent être formulées au Service Citoyenneté et Vie Quotidienne de la Ville de Flers **au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation**. Elles préciseront la date et la nature de la manifestation prévue ainsi que les conditions de fonctionnement du débit de boissons (horaires d'ouverture, catégories de boissons concernées).

En cas de manifestation exceptionnelle, la demande peut être faite au moins 15 jours avant la date prévue.

Le non-respect de l'interdiction d'introduire des boissons alcoolisées par la fraude ou la force dans une enceinte sportive fait encourir à l'association une amende de 7 500€ et 1 an de prison.

Il est rappelé que les bouteilles et contenants en verre sont prohibés.

L'utilisation d'appareils destinés à la confection ou réchauffage de nourriture est absolument INTERDITE à l'intérieur des installations sportives couvertes.

ARTICLE 3 – Publicité

La Ville concède un droit d'affichage publicitaire dans les équipements dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment applicables aux installations sportives municipales.

Lorsque l'association est saisie d'une demande d'affichage d'un panneau publicitaire permanent dans l'équipement sportif municipal mis à sa disposition, elle doit faire une déclaration écrite à la Ville de Flers. Après étude du dossier, la Ville de Flers autorisera ou non la demande d'affichage.

Le contenu de l'affichage publicitaire devra respecter la stricte neutralité des lieux, de la morale sportive, des bonnes mœurs, et d'une manière générale, des prescriptions d'ordre public.

Afin d'assurer un ensemble homogène dans les structures sportives, les panneaux publicitaires doivent avoir les dimensions suivantes :

- dans les structures couvertes : 0.80m x 2 m
- dans les stades : 0.75m de hauteur, longueur variable par multiple de 2.

La Ville de Flers prend à sa charge la pose des panneaux publicitaires de l'association.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30.09.2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 4 – Sécurité

Il ne pourra être vendu ou distribué un nombre de billets supérieur à celui des places contenues dans la salle et autorisé par la Commission de Sécurité.

Les responsables locaux devront s'assurer de l'application du présent règlement par les équipes opposées lors des diverses compétitions, du contrôle des entrées et sorties des participants, ainsi que du respect des règles de sécurité.

Les organisateurs devront, à leurs frais, s'assurer d'un service d'ordre suffisant pour maintenir le bon ordre et éviter tout incident dans l'équipement sportif, aux abords immédiats de la salle, ainsi que sur les parkings.

Le Maire se réserve le droit d'interdire une manifestation même annoncée au public en cas de vice constaté dans les dispositifs et conditions de sécurité.

Le public n'est autorisé à utiliser que les voies d'accès aux emplacements qui lui sont réservés (tribunes, chaises), le revêtement des salles est strictement interdit aux chaussures de ville.

Tous les véhicules utiliseront les parkings, aucun véhicule à l'exception de ceux de secours ou services ne pénétrera dans l'enceinte des installations, sauf autorisation dans le cadre d'une installation spécifique de matériel.

Les organisateurs devront veiller à ce que les issues et accès de secours soient libres.

La mise en place des équipements et matériels spécifiques est effectuée par des personnes compétentes après accord préalable et en tout état de cause, sous la surveillance des services de la collectivité.

Les organisateurs sont priés de veiller à ce que tous les participants quittent les lieux à la fin de la manifestation.

Ils sont, en outre, invités à remettre la structure dans un état « normal » dès le départ des participants.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 1 – Annulation

La Ville de Flers se réserve le droit de modifier les dispositions retenues, d'annuler temporairement ou définitivement la mise à disposition de tout ou partie d'un équipement, à chaque fois qu'elle le jugera nécessaire dans l'intérêt du service ou dans le respect de l'intérêt général.

L'équipement peut être « réquisitionné » temporairement par le maire en cas d'événements particuliers ou en cas de force majeure. Tout ou partie de l'équipement peut être réservé à cette initiative exceptionnelle. L'activité habituelle peut être suspendue ou transférée. Cette situation transitoire en cas de manifestation exceptionnelle prendra en compte les phases de montage et démontage logistiques. De plus, une association qui présente des manquements graves (défaut d'assurance, quant aux règles de sécurité, dégradations répétées) ou qui n'utiliserait pas régulièrement le créneau attribué peut se voir retirer sa mise à disposition.

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	30/09/2021	SG-21.478	9.1	
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

ARTICLE 2 – Application

Les agents municipaux sont chargés de veiller à l'application de ce règlement.

Les éducateurs, enseignants et bénévoles sont responsables de l'activité et de la mise en œuvre du matériel sportif, extra-sportif et structurant. Ils sont également responsables de la bonne application de ce document et de son respect par tous les pratiquants qu'ils encadrent.

Le non-respect du règlement intérieur peut remettre en cause l'attribution ou le bénéfice de l'installation

ARTICLE 3 – Dispositions

Le présent règlement peut être modifié ou complété par Le Maire de Flers.

Les établissements scolaires, associations ou groupements divers ne pourront être autorisés à utiliser les installations sportives de la Ville de Flers que sous réserve de l'acceptation du présent règlement intérieur qui leur sera notifié individuellement, et qu'ils devront signer, compléter par la mention « Lu et approuvé » et dater.

ARTICLE 4 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de chaque équipement sportif. Monsieur Le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20210930-SG21478-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Publication : 30/09/2021



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
(3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4)
dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-469	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				16	2023-469

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

AA/JS

Chers Collègues,

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

S'agissant de la présentation des comptes administratifs 2022 pour lesquels le Président ne peut voter, il appartient à l'Assemblée de désigner son Président, étant rappelé que l'article L 2121-21 du même Code précise notamment :

« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ».

Cependant, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE votre Président de séance pour le vote de la question portant sur les comptes administratifs 2022 (Budget Général et Budget Annexe).

Monsieur Jean-Pierre HUREL est élu à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-469bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-470	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	2	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				17	2023-470

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

OH/JS

Chers Collègues,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :

"Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Les opérations en cause sont énumérées aux états annexés.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - PRENDRE ACTE	du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Ville, au titre de l'année 2022,
2 - STIPULER	que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant de l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-470bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

VILLE DE FLERS
BUDGET GENERAL

ACQUISITIONS 2022
Acquisition de terrains au cours de l'année

Nature des biens	Imputation	Identification cadastrale	Localisation	Cédant	Superficie	Prix Principal	N° Mandat/date	Observations
Réserve foncière	2111	AX 334	Plancaïon La Blanchardière	CMCAS	5 015 m²	6 000,00 €	4916 du 16/12/22	Délib. 2021-163 du 01/02/21
		AX 333			2 900 m²			
		AY 232			2 110 m²			
		AY 233			3 726 m²			
Mouvement foncier	2111	AZ 244p AZ 246p	Rue des Monts Richards	SCI CAVRET	260 m²	2,00 €	2811 du 02/08/22	Délib. 2018-727 du 10/12/18
Mouvement foncier	2113	BE 124	Rue du Hariel	Association Diocésaine de Sééz	127 m²	1,00 €	3307 du 14/09/22	Délib. 2021-248 du 13/12/21
Mouvement foncier	2111	AZ 340	24 rue de la Minière	LIDL	135 m²	134,00 €	4611 du 06/12/22	Délib. 2020-111 du 07/12/20

Annexe à la délibération n°2023-470
du CM 19 du 19.06.2023

Le Maire

Yves GOASDOUE

VILLE DE FLERS
BUDGET GENERAL

CESSIONS 2022
CESSION DE TERRAINS ET IMMEUBLES AU COURS DE L'ANNEE

Nature des biens	Identification cadastrale	Localisation	Acquéreur	Superficie	Prix Principal	N° titre/date	Observations
Terrains	AC 331	Place Saint Jean	Antoine LEBOSQ	14 m²	14,00 €	2548 du 06/12/22	Délib. 2021-347 du 13/12/21
Terrain et immeuble	AT 18	80 rue de Messei	M. Mme Frédéric PELISSIER	1 045 m²	100 000,00 €	2119 du 12/10/22	Délib. 2021-213 du 04/10/21

Annexe à la délibération n°2023-470
du CM 19 du 19.06.2023

Le Maire

Yves GOASDOUE

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-471	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	3	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				18	2023-471

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

AA/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général

Par délibération n° 425 du 6 mars 2023, l'assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2022 pour une reprise anticipée au budget 2023.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

BUDGET GENERAL Ville de Flers	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 387 689,28 €
RECETTES DE L'ANNEE	18 123 565,21 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-16 431 147,93 €
RESULTAT DE CLOTURE	9 080 106,56 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-853 925,12 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 417 977,42 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-3 113 449,09 €
RESULTAT DE CLOTURE	-549 396,79 €
Report recettes	607 627,14 €
Report dépenses	-1 201 184,72 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 142 954,37 €
RESULTAT DISPONIBLE	7 937 152,19 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle des délibérations au moment du vote.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-471	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Général, tel qu'il est présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-471-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023
Publication : 29/06/2023



RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du 19 Juin 2023

- Budget principal
- Budget Lotissement

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la Ville. C'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice comptable.

Il constitue l'arrêté des comptes de la Ville à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

A chaque budget correspond un compte administratif.

Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité, il doit retracer tous les événements qui se sont déroulés dans l'année.

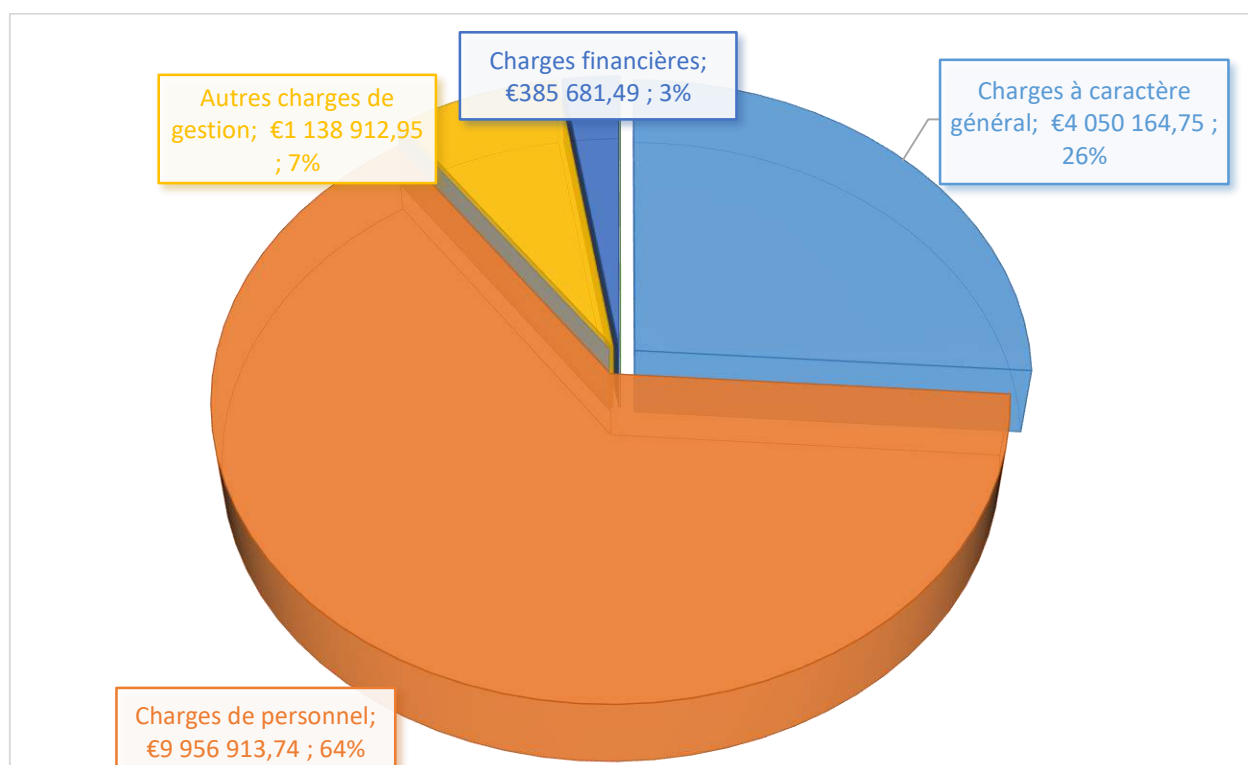
Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion qui est le compte établi par le comptable public.

LE BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à la somme globale de 15 536 265.26 € et sont réparties comme suit :



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	taux d'évolution 21/22
Charges à caractère général - chapitre 011 -	4 052	3 986	3 924	3 933	4 050	3,0%
Charges de personnel - chapitre 012 -	9 437	9 591	9 876	9 645	9 957	3,2%
Autres charges de gestion courante - chapitre 65 - 014	936	1 114	1 093	1 134	1 140	0,5%
dont subvention de fonctionnement	670	829	809	763	755	-1,1%
Intérêts de la dette - chapitre 66 -	470	440	422	401	386	-3,9%
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles	14 895	15 130	15 315	15 113	15 532	2,8%
Autres dépenses - chapitre 67-	10	9	2	30	4	
Dépenses réelles de fonctionnement	14 905	15 139	15 317	15 143	15 536	2,6%

1/ Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général représentent les frais courants de la gestion de la collectivité. Elles évoluent de +3% par rapport à l'année passée, soit une augmentation de près de 117 472 €.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du coût des fluides et des énergies.

Le coût analytique de ces charges se présente comme suit :

Imputation	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022
60621	Combustibles stockés	196 664 €	254 731 €
60612	Energie	624 902 €	718 246 €
60613	Chauffage urbain	40 902 €	47 435 €
60621	Combustible	175 149 €	140 107 €
60622	Carburants	9 663 €	13 233 €
	Total	1 047 280 €	1 173 752 €

Soit une augmentation de 126 472 € entre 2021 et 2022.

2/ Charges de personnel (012)

Les dépenses de personnel regroupent l'ensemble du personnel de la Ville et du CCAS.

Elles augmentent de 3.20 % par rapport à 2022 (+ 312K€) et représentent 64 % des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation est liée à :

- L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022,
- La mise en place de la prime inflation décidée par le gouvernement,
- Des remplacements plus importants pour des raisons de maladie,
- Le recrutement de 7 PEC et de 3 policiers municipaux.

Les recettes liées au remboursement de traitement et charges s'élève à 82 530 €. Cette somme correspond aux remboursements des indemnités journalières et aux remboursements des décharges syndicales.

Les charges nettes de personnel ont évolué de la manière suivante :

		2018	2019	2020	2021	2022
Ville de Flers	Total 012	9 347 410	9 590 614	9 875 899	9 645 382	9 956 914
	Charge de personnel (hors mutualisation)	9 181 790	9 430 440	9 692 290	9 484 181	9 787 632
	Charge de mutualisation	165 620	160 174	183 609	161 201	169 282
	Recette de mutualisation	1 526 968	1 566 915	1 630 339	1 671 370	1 626 539
	Remboursement sur rémunération	104 678	83 782	144 755	79 224	82 530
	012 Corrigé	7 715 764	7 939 917	8 100 805	7 894 788	8 247 845

3/ Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et formation des élus, les subventions de fonctionnement, les admissions en non-valeur et autres contributions.

Les subventions versées aux associations ont augmenté de 11 720 € entre 2021 et 2022. Il est vrai qu'en 2021 certains événements sportifs n'avaient pas été organisés en raison de la crise sanitaire.

La subvention du CCAS s'élève à 250 000 € en 2022, ce montant correspondant au besoin de financement du budget du CCAS.

Les comptes 6541 et 6542 enregistrent les créances éteintes ou admises en non-valeur pour un montant global de 13 423.79 €.

Le compte 6558 enregistre les participations scolaires versées aux communes dans le cadre de dérogations scolaires. En 2022, le montant de cette participation s'élève à 19 678.39€.

4/ Les frais financiers (66)

Les charges d'intérêts passent de 401 418.42 € en 2021 à 385 681.49 €.

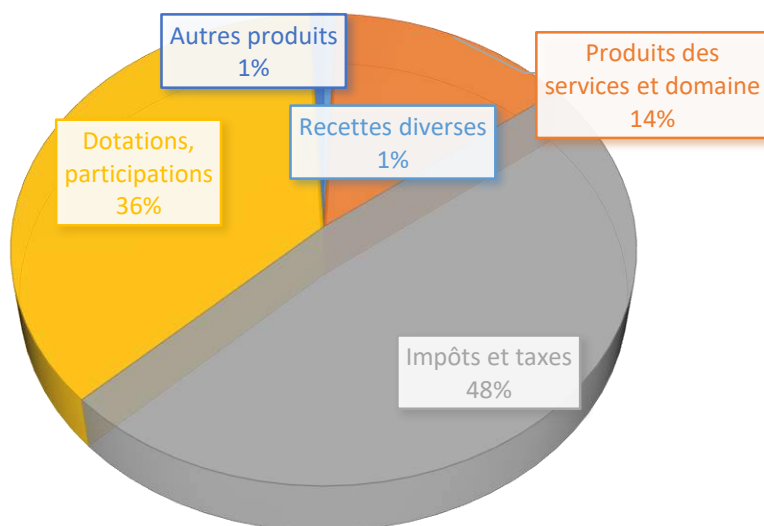
5/ Les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre retrace notamment les prix attribués lors du concours de maisons fleuries et l'annulation de titres sur exercice antérieur. Le montant global de ce chapitre s'élève à 3 780.33 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à la somme globale de 18 045 839.39 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	taux d'évolution 21/22
Produits des services - chapitre 70 -	2 429	2 580	2 398	2 418	2 460	1,8%
Impôts et taxes - chapitre 73 -	8 121	8 004	7 957	8 258	8 586	4,0%
Dotations et participations - chapitre 74 -	6 077	6 062	6 207	6 222	6 455	3,7%
dont DGF	2 528	2 519	2 509	2 514	2 515	0,1%
dont D.S.U.	2 519	2 593	2 669	2 734	2 802	2,5%
Autres recettes - chapitres 013 - 75 - 76 -	248	282	280	216	373	72,2%
Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels	16 875	16 928	16 842	17 114	17 875	4,4%
Produits exceptionnels - chapitre 77 -	80	1 399	603	4 656	171	
dont produit des cessions d'immobilisations	55	77	544	150	128	
dont indemnité sinistre Mairie		500		4 345	0	
dont indemnité sinistre Gymnase J Monnet		729		141	0	
Recettes réelles de fonctionnement	16 955	18 328	17 445	21 771	18 046	-17,1%

1- Les produits des services (70)

Ce chapitre retrace notamment les recettes liées aux différentes redevances perçues par la Ville, comme les redevances de stationnement, scolaire, funéraires et aux remboursements des mutualisations.

Le montant des recettes de ce chapitre s'élève à 2 460 315.74 en 2022 € contre 2 417 523.83 € en 2021 soit une augmentation de 42 791.91 € entre 2021 et 2022.

A- Produits des services

En 2022, la ville a encaissé une recette d'un montant de 105 464 € relative à la coupe de bois. Cette recette était « exceptionnelle », le montant annuel se situe habituellement entre 15 000 € et 20 000€.

La recette liée à la redevance stationnement s'élève à 33 596 € en 2022 contre 17 000 € en 2020 et 17 093 € en 2021. En 2019, année avant COVID, le montant encaissé était de 53 288 €.

B- Remboursement de charges mutualisation

Cette dépense retrace également les remboursements de frais divers ainsi que les recettes encaissées liées à la mutualisation du personnel.

En 2022, la recette de mutualisation s'est élevée à 1 626 539 € contre 1 671 370 €. Ce montant évolue en fonction des heures effectivement réalisées par les services techniques pour Flers Agglo.

2- Les recettes fiscales (73)

Les recettes fiscales se composent de différentes taxes réparties comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Taxes foncières et d'habitation	6 826 387	6 950 010	6 998 402	7 087 009	7 341 594
Attribution de compensation	235 831	3 211	117 451	48 129	99 576
FPIC	161 488	176 396	181 249	187 561	190 962
Droits de place	42 723	51 214	6 117	34 174	49 874
Droits de stationnement	44 247	54 479	14 813	23 061	33 596
Taxe sur les pylones électriques	30 784	31 564	33 059	33 813	34 697
Taxe sur la consommation finale d'électricité	322 664	303 758	318 680	319 297	316 139
Taxe locale sur la publicité extérieure	189 787	170 203	0	167 976	165 242
Taxe additionnelle droit de mutation	266 844	317 887	302 030	353 460	355 389
TOTAL	8 120 755	8 058 721	7 971 801	8 254 479	8 587 068

Le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation a augmenté de 254 585 € entre 2021 et 2022, cette augmentation est due à l'augmentation des bases.

Par ailleurs, on constate un montant des droits de place de 49 874 € représentant une année dite « normale ».

3- Les dotations (74)

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine représentent pour l'exercice 2022, 29 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	2 528 000	2 518 916	2 508 889	2 514 056	2 515 475
Dotation de solidarité urbaine	2 519 000	2 593 064	2 669 080	2 733 734	2 801 911
	5 047 000	5 111 980	5 177 969	5 247 790	5 317 386

4- Autres produits de gestion courante (75)

	2018	2019	2020	2021	2022
Produit de gestion	111 074,12 €	161 257,88 €	94 727,66 €	99 955,22 €	140 601,41 €
Dont Location Pont Ramond	63 481,00 €	54 083,00 €	24 854,15 €	30 791,65 €	64 589,92 €

Ces produits correspondent d'une part aux locations du gîte du Pont Ramond pour un montant de 64 589.92€ en 2022 contre 30 791.65 € en 2021.

L'évolution positive de la situation sanitaire permet une reprise de l'activité du gîte.

La ville encaisse également des produits de location de logements et d'antennes.

D'autre part, une redevance versée par le délégataire du réseau de chaleur St Sauveur d'un montant de 35 256.60 € en 2022.

5- Produits financiers (76)

Depuis 2018, la Ville perçoit un fonds de soutien à hauteur de 14 828.23 €/an.

En 2022, sur proposition de l'Etat, la Ville a perçu le solde d'un montant de 103 797.58 €.

6- Produits exceptionnels (77)

Les produits exceptionnels représentent 171 324.71 €.

En 2022, ils sont constitués notamment par :

- la cession d'une maison située 80 rue de Messei pour 100 000 €, la cession de matériels divers pour 27 000€
- l'indemnité de divers sinistres pour 40 408 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 2 435 545.68 € hors restes à réaliser et de 3 634 075.18 € avec les restes à réaliser.

Le taux de réalisation 2022 des opérations d'investissement est de 66.11 % en 2021 contre 57.23 % en 2021 après prise en compte des restes à réaliser.

Les opérations les plus importantes réalisées sur l'exercice 2022 sont :

	BP 2022	BP + REPORTS + DM	Réalisé	Reporté
Travaux rénovation Mairie	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	65 982,00 €	4 800,00 €
Terrain de football gazon synthétique et extension des tribunes	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	679 029,04 €	294 902,05 €
Village associatif	750 000,00 €	921 072,00 €	62 171,83 €	109 684,09 €
Etudes reconstruction Mairie	500 000,00 €	500 000,00 €	29 370,00 €	85 085,42 €
Programme réparations de voirie	200 000,00 €	396 572,99 €	164 349,84 €	77 495,94 €
Informatique	290 000,00 €	318 216,59 €	90 295,81 €	
Réfection salle du Conseil	250 000,00 €	250 000,00 €	1 573,56 €	163 733,78 €
Matériel roulant	0,00 €	196 200,00 €	196 200,00 €	0,00 €
Accessibilité batiments	223 620,00 €	193 620,00 €	487,20 €	27 029,40 €
Terrains	100 000,00 €	193 646,82 €	2 286,62 €	0,00 €
Travaux rue du 6 juin	66 560,00 €	179 993,75 €	121 180,20 €	21 060,00 €
Marché couvert		178 173,83 €	192 146,14 €	1 542,41 €
Rénovation club house tennis		146 437,02 €	148 789,60 €	3 695,40 €
Travaux Halle des sports	115 000,00 €	115 000,00 €	43 864,44 €	76 990,92 €
Autres batiments	164 927,77 €	91 927,77 €	2 151,98 €	0,00 €
Vidéo protection		82 455,24 €	72 265,30 €	0,00 €
Chargeuse	80 000,00 €	80 000,00 €	101 312,92 €	0,00 €
Matériel informatique écoles	76 570,00 €	78 066,52 €	84 756,26 €	0,00 €
Parc Aventure	50 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de concours Flers Agglo		73 000,00 €	0,00 €	72 886,63 €
Ecoles	49 100,00 €	67 684,15 €	36 258,99 €	7 332,60 €
Protection incendies	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	1 586,39 €
Aménagement ateliers	60 000,00 €	60 000,00 €	5 040,00 €	14 746,89 €
SOUS TOTAL DES PROGRAMMES CITES	8 535 777,77 €	9 752 066,68 €	2 099 511,73 €	962 571,92 €
AUTRES PROGRAMMES	401 630,00 €	705 331,70 €	336 033,95 €	146 072,16 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 937 407,77 €	10 457 398,38 €	2 435 545,68 €	1 108 644,08 €

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 523 094.75 € hors restes à réaliser et de 3 130 721.89 € en tenant compte des restes à réaliser.

Les subventions d'investissement reçues s'élèvent à 574 688,32 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 607 627.14 €.

Les principales subventions d'investissement sont :

PROJETS	Subventions reçues en 2022	Subventions RAR
DETR Ecole Sévigné	59 600,00 €	34 999,98 €
DETR Ecole Jean de la Fontaine	43 820,00 €	
DETR Marché couvert		71 750,00 €
DETR Vidéo protection	14 266,00 €	
DETR Plaine Sportive		200 000,00 €
DPV Ecole Sévigné	74 267,51 €	
DPV Plaine Sportive	30 000,00 €	70 000,00 €
Etat socle informatique Ecole		52 794,00 €
Conseil Départemental Plaine Sportive		60 000,00 €
DSIL Cour Ecole Sévigné	78 559,00 €	
AESN Cour Sévigné	33 796,00 €	
FNADT Salle du Conseil		50 400,00 €
Région Marché couvert	76 406,71 €	
ANAH La Motte Angot	42 991,00 €	18 591,00 €
TOTAL	453 706,22 €	558 534,98 €

Les recettes liées au FCTVA sont de 361 018.48 €.

Les recettes liées à la taxe d'aménagement s'élèvent à 63 912.67€.

L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			PREVISIONS 2022	CA 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT			PREVISIONS 2022	CA 2022
DEPENSES			BP+DM		RECETTES			BP+DM	
011	Charges à caractère général		25 067 232,28	16 431 147,93	013	Atténuation de charges		25 067 232,28	25 511 254,49
012	Charges de personnel				70	Produits des services et domaine			
014	Atténuation de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion				74	Dotations, participations			
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues				77	Produits exceptionnels			
023	Virement à la Section invest.				042	Opérations d'ordre			
042	Opération de transfert entre sections				002	Résultat de fonctionnement reporté			
Résultat de fonctionnement									9 080 106,56

SECTION D'INVESTISSEMENT			PREVISIONS 2022	CA 2022	SECTION D'INVESTISSEMENT			PREVISIONS 2022	CA 2022
DEPENSES					RECETTES				
16	Remboursement des emprunts		12 391 367,33	3 967 374,21	13	Subventions d'investissements		12 391 367,33	3 417 977,42
204	Subvention d'investissement versée				16	Prêts			
20/21/23	Dépenses d'équipement				165	Dépôts et cautionnement reçus			
45	Opérations pour compte de tiers				21	Immobilisations corporelles			
020	Dépenses imprévues				23	Immobilisations en cours			
040	Opération ordre				10	Dotations, participations			
041	Opérations patrimoniales				1068	Excédent de fonct. Capitalisé			
001	Solde d'exécution investissement reporté				27	Autres immob financières			
					45	Opérations pour compte de tiers			
					024	Produits de cession			
					040	Opération de transfert entre section			
					041	Opérations patrimoniales			
					021	Virement de la section de fonctionnement			
Résultat d'investissement									-549 396,79

TOTAL GENERAL BUDGET	37 458 599,61	20 398 522,14	TOTAL GENERAL BUDGET	37 458 599,61	28 929 231,91
Dépenses réelles totales	28 138 869,72	18 571 988,53	Recettes réelles totales	21 605 105,56	20 568 934,14
dont fonctionnement	16 778 427,51	15 536 265,26	dont fonctionnement	17 502 543,00	18 045 839,39
dont investissement	11 360 442,21	3 035 723,27	dont investissement	4 102 562,56	2 523 094,75

Résultat global de dotation	8 530 709,77
Restes à réaliser (RAR)	-593 557,58
Résultat global de dotation avec RAR	7 937 152,19

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2022 de 9 080 106.56 €.

Le montant des recettes de l'exercice (hors excédent reporté) atteint la somme de 18 123 565.21 € et celui des dépenses 16 431 147.93 €.

Sur les opérations de l'exercice, la section de fonctionnement présente donc un résultat positif de 1 692 417.28 € En intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 de + 7 387 689.28€, il se cumule à 9 080 106.56 €.

Section d'investissement :

Déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2022 de – 549 396.79 €.

Ce résultat de la section d'investissement se compose du solde d'exécution de la section d'investissement au titre de l'année 2022, à savoir + 304 528.33 € et du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement 2021 de – 853 925.12 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 593 557.58€, il s'agit des engagements de dépenses en termes d'investissements déduits des recettes affectées à ces travaux.

En 2022, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 113 449.09 € et celui des recettes d'investissement à 3 417 977.42 €.

En intégrant le solde déficitaire des restes à réaliser 2022, le besoin de financement s'élève à 289 029.25 € au titre de 2022.

Sur le plan des résultats globaux de l'exercice, nous avons un excédent de 7 937 152.19 € en tenant compte des restes à réaliser de la section d'investissement, comme indiqué dans le tableau ci-après :

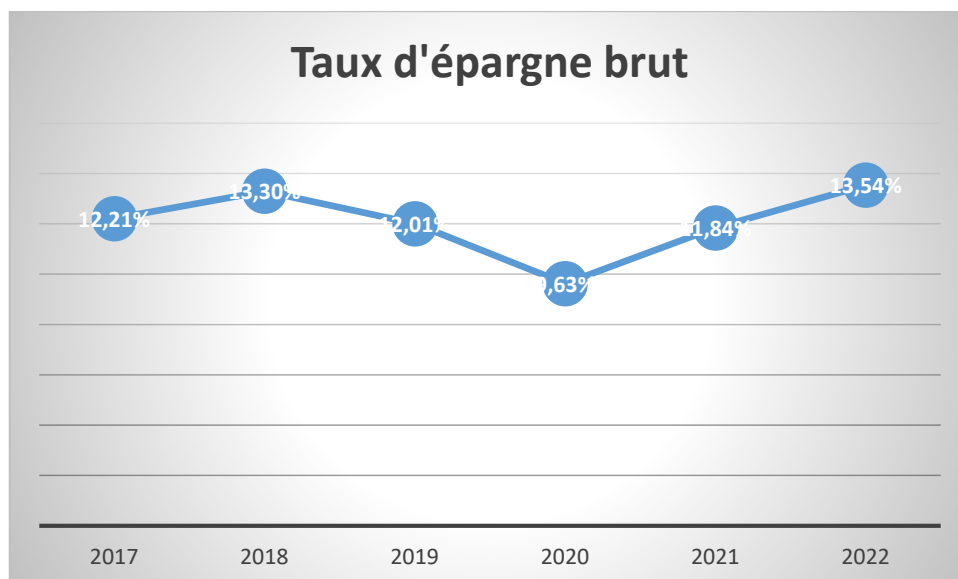
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Affectation à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-853 925,12		304 528,33	-549 396,79
FONCTIONNEMENT	8 825 209,96	1 437 520,68	1 692 417,28	9 080 106,56
TOTAL	7 971 284,84	1 437 520,68	1 996 945,61	8 530 709,77
Restes à réaliser (solde)				-593 557,58
RESULTATS DEFINITIFS				7 937 152,19

EVOLUTION DE L'EPARGNE

L'épargne de gestion du budget principal, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes de gestion, avant remboursement de la dette (capital et intérêts) s'élève à 2 815 957 € en ayant retraité les cessions.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 711 649	16 956 356	18 327 603	17 444 811	21 770 538	18 045 839
- Produits de cessions	71 108	54 590	77 350	543 566	150 000	127 588
- Indemnité sinistre Mairie			500 000		4 345 169	
- Indemnité sinistre Gymnase			728 685			
- Indemnité sinistre Halle des sports et Harel					141 061	
A- RECETTES DE GESTION	16 640 541	16 901 766	17 021 568	16 901 245	17 134 308	17 918 251
B- DEPENSES DE GESTION COURANTE	14 065 874	14 154 719	14 529 361	14 844 391	14 696 168	15 102 295
C- EPARGNE DE GESTION (A-B)	2 574 666	2 747 047	2 492 207	2 056 854	2 438 141	2 815 957
Frais financiers	542 774	499 079	447 494	429 498	409 421	390 594
D- EPARGNE BRUTE (C-intérêts)	2 031 892	2 247 968	2 044 713	1 627 356	2 028 720	2 425 363
Remboursement en capital	580 619	538 885	556 961	568 289	590 400	532 833
E- Epargne disponible (D- Capital)	1 451 273	1 709 083	1 487 752	1 059 067	1 438 319	1 892 530
TAUX EPARGNE BRUT	12,21%	13,30%	12,01%	9,63%	11,84%	13,54%

Le taux d'épargne brut (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels) : ce ratio indique la part des recettes courantes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir.

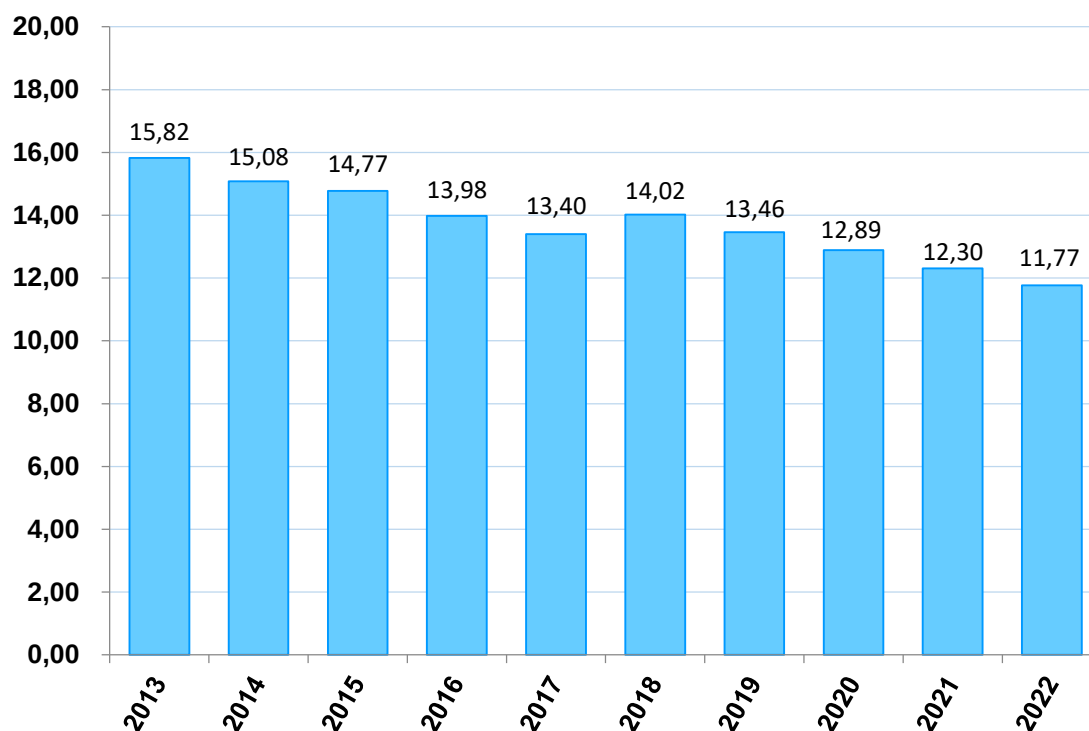


On peut constater que le taux s'est dégradé en 2020 dû à la crise sanitaire. En 2022, ce taux a atteint un niveau satisfaisant. A noter que ce taux d'épargne ne prend pas en compte l'indemnité de sinistre de la mairie.

LA DETTE

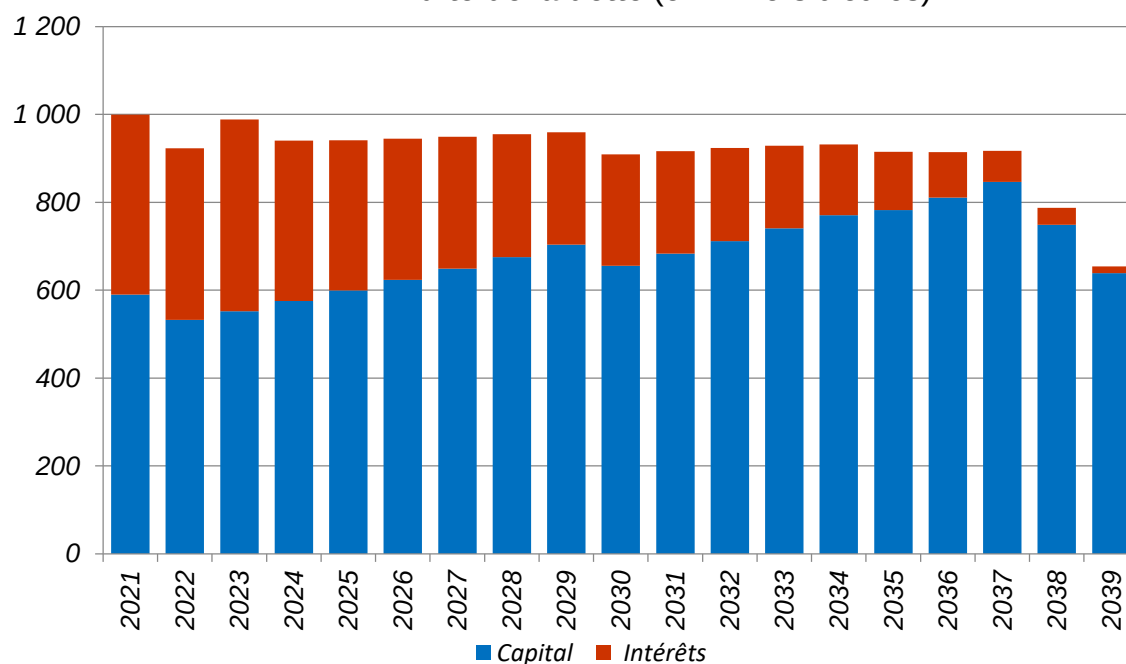
Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 11 769k €.

Evolution de l'encours de dette au 31/12 depuis 2013 (en millions d'euros)



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en milliers d'euros)



	2018	2019	2020	2021	2022
CRD au 31/12	14 017 962	13 461 001	12 892 712	12 302 312	11 769 479
EPARGNE BRUTE	2 247 968	2 052 366	1 627 357	2 028 720	2 425 363
RATIO DE DESENDETTEMENT	6.2	6.6	7.9	6.1	4.9

L'encours de dette de la Ville de Flers poursuit sa décroissance, ainsi que le ratio de désendettement.

LE BUDGET LOTISSEMENT

L'exécution du budget lotissement 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		PREVISIONS 2022	CA 2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT		PREVISIONS 2022	CA 2022
DEPENSES		163 992,68	67 716,27	RECETTES		163 992,68	81 681,33
011	Charges à caractère général	16 500,00	223,59	70	Produits des services et domaine	77 502,79	33 000,00
023	Virement à la Section invest.	80 000,00		042	Variation des stocks	80 000,00	42 191,44
042	Variation des stocks	67 492,68	67 492,68	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 489,89	6 489,89
Résultat de fonctionnement						13 965,06	

SECTION D'INVESTISSEMENT		PREVISIONS 2021	CA 2021	SECTION D'INVESTISSEMENT		PREVISIONS 2021	CA 2021
DEPENSES		147 492,68	109 684,12	RECETTES		147 492,68	67 492,68
040	Variation des stocks	80 000,00	42 191,44	040	Variation des stocks	67 492,68	67 492,68
001	Solde d'exécution reporté de n-1	67 492,68	67 492,68	021	Virement de la section de fonctionn	80 000,00	
Résultat d'investissement						-42 191,44	

TOTAL GENERAL BUDGET	311 485,36	177 400,39
Dépenses réelles totales	16 500,00	223,59
dont fonctionnement	16 500,00	223,59
dont investissement	0,00	0,00

TOTAL GENERAL BUDGET	311 485,36	149 174,01
Recettes réelles totales	77 502,79	33 000,00
dont fonctionnement	77 502,79	33 000,00
dont investissement	0,00	0,00

Résultat global de clôture	-28 226,38

Les résultats se déclinent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Affectation à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-67 492,68		25 301,24	-42 191,44
FONCTIONNEMENT	6 489,89	0,00	7 475,17	13 965,06
TOTAL	-61 002,79	0,00	32 776,41	-28 226,38
Restes à réaliser (solde)				0,00
RESULTATS DEFINITIFS				-28 226,38

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE FLERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21610169100014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FLERS ET BOCAGE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget Général (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	35
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	79
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	122
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	127
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	128
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	130
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	131
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	132
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	133
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	135
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	139
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	143
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	146
A10.3 - Opérations liées aux cessions	147
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	148
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	150
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	152

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	154
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	155
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	159
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	160
C3.2 - Liste des établissements publics créés	161
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	162
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	163
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	164
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	166
D2 - Arrêté et signatures	167

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE FLERS Budget Général	CA 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	15 126
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	173
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
11 113 431	13 578 166	883,25	1 186,44

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1027	1 099
2	Produit des impositions directes/population	485	594
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 193	1 305
4	Dépenses d'équipement brut/population	240	297
5	Encours de dette/population	778	829
6	DGF/population	379	170
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63.30%	60.40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89.00%	91.00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.10%	22.80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	65.20%	63.50%

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A 16 431 147,93	G	18 123 565,21
	Section d'investissement	B 3 113 449,09	H	3 417 977,42

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 7 387 689,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 853 925,12 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 20 398 522,14	= G+H+I+J 28 929 231,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 201 184,72	L 607 627,14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 201 184,72	= K+L 607 627,14

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 16 431 147,93	= G+I+K 25 511 254,49
	Section d'investissement	= B+D+F 5 168 558,93	= H+J+L 4 025 604,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 599 706,86	= G+H+I+J+K+L 29 536 859,05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 201 184,72	L 607 627,14
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	607 627,14
16	Emprunts et dettes assimilées	2 655,22	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	38 458,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées	89 585,63	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	723 316,89	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	257 282,76	0,00
202201	Opération d'équipement n° 202201	89 885,42	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 789 737,00	4 040 040,13	10 124,62	0,00	739 572,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 363 300,00	9 956 913,74	0,00	0,00	406 386,26
014	Atténuations de produits	2 000,00	812,00	0,00	0,00	1 188,00
65	Autres charges de gestion courante	1 211 800,00	1 138 912,95	0,00	0,00	72 887,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 365 837,00	15 136 676,82	10 124,62	0,00	1 220 033,56
66	Charges financières	392 000,00	277 098,88	108 582,61	0,00	8 318,51
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	3 780,33	0,00	0,00	8 219,67
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	7 590,51				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 778 427,51	15 417 558,03	118 707,23	0,00	1 242 162,25
023	Virement à la section d'investissement (2)	7 521 349,77				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	767 455,00	894 882,67			-127 427,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 288 804,77	894 882,67			7 393 922,10
TOTAL		25 067 232,28	16 312 440,70	118 707,23	0,00	8 636 084,35
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	69 000,00	128 354,91	0,00	0,00	-59 354,91
70	Produits services, domaine et ventes div	2 539 230,00	2 375 815,74	84 500,00	0,00	78 914,26
73	Impôts et taxes	8 303 851,00	8 586 039,17	0,00	0,00	-282 188,17
74	Dotations et participations	6 407 034,00	6 455 360,17	0,00	0,00	-48 326,17
75	Autres produits de gestion courante	128 600,00	140 601,41	0,00	0,00	-12 001,41
Total des recettes de gestion courante		17 447 715,00	17 686 171,40	84 500,00	0,00	-322 956,40
76	Produits financiers	14 828,00	103 843,28	0,00	0,00	-89 015,28
77	Produits exceptionnels	40 000,00	171 324,71	0,00	0,00	-131 324,71
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 592 543,00	17 961 339,39	84 500,00	0,00	-543 296,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	177 000,00	77 725,82			99 274,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		177 000,00	77 725,82			99 274,18
TOTAL		17 679 543,00	18 039 065,21	84 500,00	0,00	-444 022,21
Pour information R 002 Excédant de fonctionnement reporté de N-1		(3) 7 387 689,28				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	204 492,70	87 503,36	38 458,80	78 530,54
204	Subventions d'équipement versées	109 267,00	15 090,00	89 585,83	4 591,37
21	Immobilisations corporelles	3 651 652,39	1 704 069,31	723 316,89	1 224 266,19
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	941 986,29	533 531,01	257 282,76	151 172,52
	Total des opérations d'équipement	5 550 000,00	95 352,00	89 885,42	5 364 762,58
	Total des dépenses d'équipement	10 457 398,38	2 435 545,66	1 198 529,50	6 823 323,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	603 043,83	600 177,59	2 655,22	211,02
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00			
	Total des dépenses financières	903 043,83	600 177,59	2 655,22	300 211,02
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 360 442,21	3 035 723,27	1 201 184,72	7 123 534,22
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	177 000,00	77 725,82		99 274,18
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	177 000,00	77 725,82		99 274,18
	TOTAL	11 537 442,21	3 113 449,09	1 201 184,72	7 222 808,40
	Pour information	(2) 853 925,12			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 001 646,74	574 688,32	590 232,00	836 726,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 936,47	0,00	-16 936,47
	Total des recettes d'équipement	2 001 646,74	591 624,79	590 232,00	819 789,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	460 000,00	424 931,15	0,00	35 068,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 437 520,68	1 437 520,68	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	17 395,14	0,00	17 395,14	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	51 000,00	34 018,13	0,00	16 981,87
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 100 915,82	1 931 469,96	17 395,14	152 050,72
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 102 562,56	2 523 094,75	607 627,14	971 840,67
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	7 521 349,77			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	767 455,00	894 882,67		-127 427,67
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 288 804,77	894 882,67		7 393 922,10
	TOTAL	12 391 367,33	3 417 977,42	607 627,14	8 365 762,77

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 050 164,75		4 050 164,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 956 913,74		9 956 913,74
014	Atténuations de produits	812,00		812,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 138 912,95		1 138 912,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	385 681,49	0,00	385 681,49
67	Charges exceptionnelles	3 780,33	127 647,75	131 428,08
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	767 234,92	767 234,92
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		15 536 265,26	894 882,67	16 431 147,93
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 653,01	1 653,01
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 177,59	0,00	600 177,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	95 352,00		95 352,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		59,75	59,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	87 503,36	0,00	87 503,36
204	Subventions d'équipement versées	15 090,00	0,00	15 090,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 704 069,31	76 013,06	1 780 082,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	533 531,01	0,00	533 531,01
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 035 723,27	77 725,82	3 113 449,09
Pour information				853 925,12
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	128 354,91		128 354,91
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 460 315,74		2 460 315,74
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		76 013,06	76 013,06
73	Impôts et taxes	8 586 039,17		8 586 039,17
74	Dotations et participations	6 455 360,17		6 455 360,17
75	Autres produits de gestion courante	140 601,41	0,00	140 601,41
76	Produits financiers	103 843,28	0,00	103 843,28
77	Produits exceptionnels	171 324,71	1 712,76	173 037,47
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		18 045 839,39	77 725,82	18 123 565,21
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				7 387 689,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	424 931,15	0,00	424 931,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 437 520,68		1 437 520,68
13	Subventions d'investissement	574 688,32	0,00	574 688,32
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	34 018,13	0,00	34 018,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutrat. et régul. d'opérations		57 974,94	57 974,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	69 672,81	69 672,81
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	16 936,47	0,00	16 936,47
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	35 000,00
28	Amortissement des immobilisations		661 780,37	661 780,37
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		105 454,55	105 454,55
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 523 094,75	894 882,67	3 417 977,42
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 789 737,00	4 048 040,13	10 124,62	0,00	739 572,25
60221	Combustibles et carburants	234 000,00	254 731,01	0,00	0,00	-20 731,01
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	22 000,00	22 374,97	0,00	0,00	-374,97
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	426 000,00	435 176,49	0,00	0,00	-9 176,49
60611	Eau et assainissement	80 050,00	47 539,88	0,00	0,00	32 510,14
60612	Energie - Electricité	1 094 360,00	718 245,84	0,00	0,00	376 114,16
60613	Chauffage urbain	56 100,00	47 434,81	0,00	0,00	8 665,19
60621	Combustibles	366 300,00	138 686,59	1 420,20	0,00	226 193,21
60622	Carburants	12 300,00	13 233,43	0,00	0,00	-933,43
60623	Alimentation	6 700,00	3 114,68	0,00	0,00	3 585,32
60628	Autres fournitures non stockées	2 520,00	1 965,00	0,00	0,00	555,00
60631	Fournitures d'entretien	61 200,00	43 712,26	210,64	0,00	17 277,10
60632	Fournitures de petit équipement	73 625,00	66 954,35	2 013,46	0,00	4 657,19
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	32 460,46	0,00	0,00	-2 460,46
60636	Vêtements de travail	31 000,00	31 615,44	0,00	0,00	-615,44
6064	Fournitures administratives	28 900,00	24 903,19	1 503,60	0,00	2 493,21
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	991,99	0,00	0,00	8,01
6067	Fournitures scolaires	26 046,00	31 228,33	0,00	0,00	-5 182,33
6068	Autres matières et fournitures	234 050,00	252 924,74	1 831,45	0,00	-20 706,19
611	Contrats de prestations de services	272 450,00	283 086,37	0,00	0,00	-10 636,37
6132	Locations immobilières	106 500,00	83 482,68	0,00	0,00	23 007,32
6135	Locations mobilières	139 970,00	159 522,79	0,00	0,00	-19 552,79
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	4 812,40	0,00	0,00	-2 812,40
61521	Entretien terrains	31 000,00	32 179,10	0,00	0,00	-1 179,10
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 000,00	37 162,13	0,00	0,00	19 837,87
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	3 923,46	0,00	0,00	-3 923,46
615231	Entretien, réparations voiries	69 000,00	28 178,17	0,00	0,00	40 821,83
615232	Entretien, réparations réseaux	3 300,00	810,00	0,00	0,00	2 490,00
61524	Entretien bois et forêts	14 000,00	7 230,23	0,00	0,00	6 769,77
61551	Entretien matériel roulant	38 150,00	50 752,87	832,83	0,00	-13 435,70
61558	Entretien autres biens mobiliers	34 200,00	31 605,79	87,38	0,00	2 506,83
6156	Maintenance	223 400,00	179 689,43	54,00	0,00	43 656,57
6161	Multirisques	253 000,00	254 288,33	0,00	0,00	-1 288,33
617	Etudes et recherches	1 800,00	42 331,68	0,00	0,00	-40 731,68
6182	Documentation générale et technique	25 450,00	28 458,78	0,00	0,00	-3 008,78
6184	Versements à des organismes de formation	75 000,00	37 979,55	0,00	0,00	37 020,45
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	190,00	0,00	0,00	-190,00
6188	Autres frais divers	1 450,00	526,96	0,00	0,00	924,05
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 050,00	1 499,77	0,00	0,00	550,23
6226	Honoraires	16 500,00	15 479,77	0,00	0,00	1 020,23
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	6 765,67	0,00	0,00	3 234,33
6228	Divers	143 430,00	136 662,51	2 048,00	0,00	4 719,49
6231	Annonces et insertions	38 800,00	29 972,76	0,00	0,00	8 827,24
6232	Fêtes et cérémonies	114 900,00	120 638,20	114,96	0,00	-5 853,16
6233	Foires et expositions	2 000,00	1 088,40	0,00	0,00	911,60
6236	Catalogues et imprimés	9 700,00	7 018,61	0,00	0,00	2 681,39
6237	Publications	8 500,00	10 742,18	0,00	0,00	-2 242,18
6238	Divers	12 700,00	8 990,31	8,10	0,00	3 701,59
6241	Transports de biens	0,00	1 020,00	0,00	0,00	-1 020,00
6247	Transports collectifs	10 300,00	5 060,68	0,00	0,00	5 239,32
6248	Divers	2 000,00	355,08	0,00	0,00	1 644,92
6251	Voyages et déplacements	11 000,00	12 482,94	0,00	0,00	-1 482,94
6257	Réceptions	0,00	33,00	0,00	0,00	-33,00
6261	Frais d'affranchissement	112 400,00	99 836,58	0,00	0,00	12 563,42
6262	Frais de télécommunications	47 000,00	44 392,75	0,00	0,00	2 607,25
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 341,04	0,00	0,00	-1 341,04
6281	Concours divers (cotisations)	3 800,00	5 624,05	0,00	0,00	-1 824,05
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	15 165,00	14 665,44	0,00	0,00	499,56
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	5 202,60	0,00	0,00	3 797,40
62878	Remb. frais à d'autres organismes	11 200,00	20 389,01	0,00	0,00	-9 189,01
6288	Autres services extérieurs	18 500,00	10 078,87	0,00	0,00	8 421,13
63512	Taxes foncières	54 821,00	46 380,00	0,00	0,00	8 441,00
63513	Autres impôts locaux	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	806,76	0,00	0,00	693,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 363 300,00	9 956 913,74	0,00	0,00	406 386,26
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	200 000,00	169 282,07	0,00	0,00	30 717,93
6218	Autre personnel extérieur	900,00	8 220,63	0,00	0,00	-7 320,63

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6331	Versement mobilité	40 200,00	39 184,00	0,00	0,00	1 006,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 400,00	27 996,00	0,00	0,00	1 404,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	122 900,00	124 475,00	0,00	0,00	-1 575,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 032 200,00	4 725 021,68	0,00	0,00	307 178,32
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	112 900,00	119 678,29	0,00	0,00	-6 778,29
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	18 099,97	0,00	0,00	-18 099,97
64118	Autres Indemnités titulaires	1 123 100,00	1 078 270,06	0,00	0,00	44 829,94
64131	Rémunérations non tit.	818 500,00	797 821,96	0,00	0,00	20 678,02
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 199,97	0,00	0,00	-2 199,97
64168	Autres emplois d'insertion	108 700,00	79 132,44	0,00	0,00	29 567,56
64171	Apprentis - rémunérations	21 400,00	13 023,27	0,00	0,00	8 376,73
64172	Apprentis Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	978 900,00	968 639,00	0,00	0,00	10 261,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 564 000,00	1 572 484,75	0,00	0,00	-8 484,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	34 440,00	0,00	0,00	2 560,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	53 555,75	0,00	0,00	-3 555,75
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	12 741,00	0,00	0,00	-2 741,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	400,00	177,00	0,00	0,00	223,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	19 700,00	18 889,00	0,00	0,00	811,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 000,00	27 498,84	0,00	0,00	-4 498,84
6478	Autres charges sociales diverses	67 900,00	65 023,75	0,00	0,00	2 876,25
6486	Autres charges	2 200,00	968,29	0,00	0,00	1 231,71
014	Atténuations de produits	2 000,00	812,00	0,00	0,00	1 188,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	2 000,00	812,00	0,00	0,00	1 188,00
65	Autres charges de gestion courante	1 211 800,00	1 138 912,95	0,00	0,00	72 887,05
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	10 000,00	67 928,56	0,00	0,00	-57 928,56
6518	Autres	30 300,00	31 286,90	0,00	0,00	-986,90
6531	Indemnités	210 000,00	205 467,28	0,00	0,00	4 532,72
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	17 359,03	0,00	0,00	2 640,97
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	25 000,00	24 039,00	0,00	0,00	961,00
6535	Formation	20 000,00	3 825,47	0,00	0,00	16 174,53
6541	Créances admises en non-valeur	16 000,00	7 801,02	0,00	0,00	8 198,98
6542	Créances éteintes	5 000,00	5 622,77	0,00	0,00	-622,77
6558	Autres contributions obligatoires	22 000,00	19 678,38	0,00	0,00	2 321,61
657362	Subv. fonct. CCAS	300 000,00	250 000,00	0,00	0,00	50 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	761,43	0,00	0,00	-761,43
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	550 000,00	504 960,00	0,00	0,00	45 040,00
65888	Autres	3 500,00	183,10	0,00	0,00	3 316,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		16 366 837,00	15 136 678,82	10 124,62	0,00	1 220 033,56
66	Charges financières (b)	392 000,00	277 093,68	108 582,61	0,00	6 318,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	392 000,00	390 593,57	0,00	0,00	1 406,43
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-113 494,69	108 582,61	0,00	4 912,08
67	Charges exceptionnelles (c)	12 000,00	3 789,33	0,00	0,00	8 219,67
6714	Bourses et prix	2 000,00	1 060,00	0,00	0,00	940,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 729,33	0,00	0,00	-2 729,33
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	7 590,51				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		16 778 427,51	15 417 558,03	118 707,23	0,00	1 242 162,25
023	Virement à la section d'investissement	7 521 349,77	0,00			7 521 349,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	767 455,00	894 882,67			-127 427,67
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	69 672,81			-69 672,81
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	57 974,94			-57 974,94
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	662 000,00	661 780,37			219,63
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	105 455,00	105 454,55			0,45
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 288 804,77	894 882,67			7 393 922,10
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 288 804,77	894 882,67			7 393 922,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 067 232,28	16 312 440,70	118 707,23	0,00	8 636 084,35

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	108 582,61
Montant des ICNE de l'exercice N-1	113 494,69
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 912,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	59 000,00	128 354,91	0,00	0,00	-59 354,91
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	19 000,00	45 825,06	0,00	0,00	-26 825,06
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	61 090,36	0,00	0,00	-11 090,36
6459	Rembours. charges SS et prévoyance	0,00	21 439,49	0,00	0,00	-21 439,49
70	Produits services, domaine et ventes div	2 539 230,00	2 375 815,74	84 500,00	0,00	78 914,26
7022	Coupes de bois	104 930,00	105 464,00	0,00	0,00	-534,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	35 851,79	0,00	0,00	-5 851,79
70312	Redevances funéraires	600,00	622,50	0,00	0,00	-22,50
70323	Redev. occupat° domaine public communal	15 800,00	17 604,00	0,00	0,00	-1 804,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	17 000,00	17 279,00	0,00	0,00	-279,00
70383	Redevance de stationnement	50 000,00	33 596,00	0,00	0,00	16 404,00
704	Travaux	0,00	280,81	0,00	0,00	-280,81
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	46,00	0,00	0,00	-46,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	220 800,00	210 466,65	13 000,00	0,00	-2 666,65
70688	Autres prestations de services	0,00	1 273,82	0,00	0,00	-1 273,82
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 800,00	17 406,28	0,00	0,00	-9 606,28
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 650 000,00	1 555 039,13	71 500,00	0,00	23 460,87
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	226 000,00	225 687,49	0,00	0,00	312,51
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	196 000,00	140 565,30	0,00	0,00	55 434,70
70878	Remb. frais par d'autres redevables	19 500,00	13 263,17	0,00	0,00	6 236,83
7088	Produits activités annexes (abonnements)	800,00	1 169,80	0,00	0,00	-369,80
73	Impôts et taxes	8 303 851,00	8 586 039,17	0,00	0,00	-282 188,17
73111	Impôts directs locaux	7 232 314,00	7 341 594,00	0,00	0,00	-109 280,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	32 567,00	0,00	0,00	-32 567,00
73211	Attribution de compensation	99 575,00	99 575,61	0,00	0,00	-0,61
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	190 962,00	190 962,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	30 000,00	49 873,95	0,00	0,00	-19 873,95
7343	Taxes sur les pylônes électriques	31 000,00	34 687,00	0,00	0,00	-3 687,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	320 000,00	316 138,61	0,00	0,00	3 861,39
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	170 000,00	165 241,63	0,00	0,00	4 758,37
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	230 000,00	355 389,37	0,00	0,00	-125 389,37
74	Dotations et participations	6 497 034,00	6 455 360,17	0,00	0,00	-48 326,17
7411	Dotation forfaitaire	2 515 475,00	2 515 475,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 801 911,00	2 801 911,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	409 684,00	409 684,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	10 000,00	12 338,13	0,00	0,00	-2 338,13
74718	Autres participations Etat	75 000,00	120 411,94	0,00	0,00	-45 411,94
7473	Participat° Départements	0,00	6 100,00	0,00	0,00	-6 100,00
74741	Participat° Communes du GFP	18 000,00	17 003,10	0,00	0,00	996,90
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	644,00	0,00	0,00	-644,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	553 981,00	554 350,00	0,00	0,00	-369,00
7484	Dotation de recensement	2 813,00	2 813,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 170,00	14 630,00	0,00	0,00	5 540,00
75	Autres produits de gestion courante	128 600,00	140 601,41	0,00	0,00	-12 001,41
752	Revenus des immeubles	93 400,00	94 101,11	0,00	0,00	-701,11
757	Redevances versées par fermiers, conces.	31 000,00	35 256,60	0,00	0,00	-4 256,60
7586	Autres produits div. de gestion courante	4 200,00	11 243,70	0,00	0,00	-7 043,70
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		17 447 715,00	17 686 171,40	84 500,00	0,00	-322 956,40
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	14 828,00	103 843,28	0,00	0,00	-89 015,28
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	45,70	0,00	0,00	-45,70
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	14 828,00	103 797,58	0,00	0,00	-88 969,58
77	Produits exceptionnels (c)	40 000,00	171 324,71	0,00	0,00	-131 324,71
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	208,03	0,00	0,00	-208,03
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	946,28	0,00	0,00	-946,28
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 174,34	0,00	0,00	-2 174,34
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	127 588,00	0,00	0,00	-127 588,00
7786	Produits exceptionnels divers	40 000,00	40 408,06	0,00	0,00	-408,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		17 502 543,00	17 961 339,39	84 500,00	0,00	-543 296,39
=a+b+c+d						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	177 000,00	77 725,82			99 274,18
(5)						
722	Immobilisations corporelles	150 000,00	76 013,06			73 986,94

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7761	Diff / réel (+) transférées en invest.	0,00	59,75			-59,75
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 000,00	1 653,01			25 346,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		177 000,00	77 725,82			99 274,18
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		17 679 543,00	18 039 065,21	84 500,00	0,00	-444 022,21
Pour information		7 387 689,28				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	204 492,70	87 503,36	38 458,80	78 530,54
2031	Frais d'études	121 390,00	46 038,60	8 882,00	66 489,40
2033	Frais d'insertion	17 000,00	3 244,32	0,00	13 755,68
2051	Concessions, droits similaires	66 102,70	38 220,44	29 596,80	-1 714,54
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	109 267,00	15 090,00	89 585,63	4 591,37
2041512	GFP rat : Bâtiments, Installations	73 000,00	0,00	72 886,63	113,37
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	12 612,00	10 090,00	2 522,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	23 655,00	5 000,00	14 177,00	4 478,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	3 651 652,39	1 704 069,31	723 318,89	1 224 268,19
2111	Terrains nus	193 646,82	9 847,86	1 669,20	182 129,76
2112	Terrains de voirie	0,00	749,78	0,00	-749,78
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	1,00	0,00	-1,00
2116	Cimetières	17 264,50	31 562,71	0,00	-14 298,21
21311	Hôtel de ville	250 000,00	1 573,56	163 733,78	84 692,66
21312	Bâtiments scolaires	29 600,13	8 370,25	7 332,60	13 897,28
21318	Autres bâtiments publics	492 737,72	213 189,53	140 391,67	139 156,52
2135	Installations générales, agencements	1 200 000,00	679 029,04	294 902,05	226 088,91
2151	Réseaux de voirie	396 572,98	164 349,84	77 495,94	154 727,21
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21534	Réseaux d'électrification	14 187,53	14 266,13	0,00	-78,60
21568	Autres matériels, outillages incendie	60 000,00	6 356,87	1 586,39	52 056,74
21571	Matériel roulant	204 900,00	203 400,00	0,00	1 500,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	142 328,59	161 256,94	3 179,64	-22 109,99
2161	Oeuvres et objets d'art	25 223,12	5 223,12	9 947,58	10 052,42
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et Informatique	333 047,70	138 003,36	0,00	195 044,34
2184	Mobilier	27 301,13	16 831,16	840,00	9 629,97
2188	Autres immobilisations corporelles	224 844,16	50 058,16	22 238,04	152 547,96
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	941 988,29	533 531,01	257 282,76	151 172,52
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	6 458,89	0,00	-6 458,89
2313	Constructions	651 140,40	278 960,79	204 002,76	168 176,85
2315	Installat., matériel et outillage techni	266 525,89	216 833,50	48 960,00	732,39
2318	Autres Immo. corporelles en cours	24 320,00	0,00	4 320,00	20 000,00
238	Avances versées commandes Immo. incorp.	0,00	31 277,83	0,00	-31 277,83
202201	Opération d'équipement n° 202201 (2)	4 800 000,00	95 352,00	89 585,42	4 614 762,58
202202	Opération d'équipement n° 202202 (2)	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 457 398,38	2 435 545,68	1 198 529,50	6 823 323,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	693 043,83	600 177,59	2 655,22	211,02
1641	Emprunts en euros	535 000,00	532 833,12	0,00	2 166,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	33 043,83	32 344,47	2 655,22	-1 955,86
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	300 000,00			
Total des dépenses financières		993 043,83	600 177,59	2 655,22	300 211,02
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 360 442,21	3 035 723,27	1 201 184,72	7 123 534,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	177 000,00	77 725,82		99 274,18
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	27 000,00	1 653,01		25 346,99
13911	Etat et établissements nationaux	1 000,00	1 653,01		-653,01
13918	Autres subventions d'équipement	7 000,00	0,00		7 000,00
13931	Sub. transf. cpte résulti. D.E.T.R.	11 000,00	0,00		11 000,00
13935	Sub. transf. cpte résulti. aire station	5 000,00	0,00		5 000,00
13936	Sub. transf. cpte résulti. PVR	3 000,00	0,00		3 000,00
182	Plus ou moins-values sur cession Immo.	0,00	59,75		-59,75
	Charges transférées (6)	150 000,00	76 072,81		73 927,19
192	Plus ou moins-values sur cession Immo.	0,00	59,75		-59,75
21312	Bâtiments scolaires	0,00	16 982,39		-16 982,39

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	12 079,02		137 920,98
2138	Autres constructions	0,00	46 951,65		-46 951,65
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		177 000,00	77 725,82		99 274,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 537 442,21	3 113 449,89	1 201 184,72	7 222 608,40
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		853 925,12			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
019	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 001 646,74	574 688,32	590 232,00	836 726,42
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	53 600,00	0,00	52 794,00	806,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	264 351,51	156 886,31	136 627,20	-29 162,00
1322	Subv. non transf. Régions	504 739,71	84 739,71	3 079,82	416 920,18
1323	Subv. non transf. Départements	90 000,00	0,00	60 000,00	30 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	116 193,00	76 787,00	18 591,00	20 815,00
1331	D.E.T.R. transférable	7 050,00	0,00	7 050,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	733 484,52	125 823,70	312 089,98	295 570,84
1342	Amendes de police non transférable	0,00	51 892,00	0,00	-51 892,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	112 228,00	78 559,60	0,00	33 668,40
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 936,47	0,00	-16 936,47
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	16 936,47	0,00	-16 936,47
	Total des recettes d'équipement	2 001 646,74	591 624,79	590 232,00	819 789,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 897 520,68	1 862 451,83	0,00	35 068,85
10222	FCTVA	360 000,00	361 018,48	0,00	-1 018,48
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	63 912,67	0,00	36 087,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 437 520,68	1 437 520,68	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	17 395,14	0,00	17 395,14	0,00
1388	Autres subventions non transférables	17 395,14	0,00	17 395,14	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	51 000,00	34 018,13	0,00	16 981,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 100 915,82	1 931 469,96	17 395,14	152 050,72
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 102 562,56	2 523 094,75	607 627,14	971 840,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 521 349,77			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	767 455,00	894 882,67		-127 427,67
182	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	57 974,94		-57 974,94
2115	Terrains bâtis	0,00	70,75		-70,75
2132	Immeubles de rapport	0,00	68 602,06		-68 602,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 000,00		-1 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	640,64		-640,64
28031	Frais d'études	0,00	34 298,00		-34 298,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	561,00		-561,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	30 000,00	18 153,00		11 847,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	200,00		-200,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	1 000,00		-1 000,00
2804412	Sub net org pub - Bâtiments, installat°	20 000,00	19 727,00		273,00
28051	Concessions et droits similaires	69 100,00	55 278,04		13 821,96
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	400,00	3 098,00		-2 698,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	20 023,00		-8 023,00
281571	Matériel roulant	34 000,00	33 715,25		284,75
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	5 930,00		-930,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	63 000,00	76 232,45		-13 232,45
28182	Matériel de transport	63 000,00	71 390,19		-8 390,19
28183	Matériel de bureau et informatique	220 000,00	186 828,62		33 171,38
28184	Mobilier	9 500,00	34 384,32		-24 884,32
28188	Autres immo. corporelles	136 000,00	100 320,86		35 679,14
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 455,00	105 454,55		0,45

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 288 804,77	894 882,67		7 393 922,10
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 288 804,77	894 882,67		7 393 922,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 381 367,33	3 417 977,42	607 627,14	8 365 762,77
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Réhabilitation Mairie

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	4 600 000,00	A 95 352,00	89 885,42	4 614 762,58	B 95 352,00
20	Immobilisations incorporelles	500 000,00	29 370,00	85 085,42	385 544,58	29 370,00
2031	Frais d'études	500 000,00	29 370,00	85 085,42	385 544,58	29 370,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 300 000,00	65 982,00	4 800,00	4 229 218,00	65 982,00
2313	Constructions	4 300 000,00	65 982,00	4 800,00	4 229 218,00	65 982,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-95 352,00	D - B	-95 352,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202202 (1)
LIBELLE : Village Associatif

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	750 000,00	A 0,00	0,00	750 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00
2313	Constructions	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

											IV
											A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	567 833	326 113	79 882	151 273	6 391	923 580	0	0	74 733	713 792	192 146	3 035 723
- Equipements municipaux (2)		283 678	79 882	151 273	6 391	923 580	0	0	69 733	713 792	192 146	2 420 456
- Equip. non municipaux (2/204) (3)		10 080	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	15 080
- Opérations financières	567 833											567 833
Dépenses d'ordre	77 726											77 726
Solde d'exécution reporté de N-1	853 925											853 925
Total dépenses	1 499 484	326 113	79 882	151 273	6 391	923 580	0	0	74 733	713 792	192 146	3 967 374
Total recettes	2 757 335	111 361	0	298 160	0	38 333	0	0	0	101 342	111 407	3 417 977
Solde d'investissement	1 257 850	-214 731	-79 882	146 907	-6 391	-885 247	0	0	-74 733	-612 450	-80 739	-549 397
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	319 107	1 586	92 418	9 948	395 850	0	0	125 530	255 423	1 542	1 201 185
Total RAR recettes	0	66 627	12 390	101 964	3 080	333 196	0	0	0	90 341	0	907 627
SOLDE RAR investissement	0	-252 480	10 804	9 576	-6 868	-82 434	0	0	-125 530	-165 082	-1 542	-593 558

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	1 296 282	6 018 928	471 510	2 893 070	580 236	1 463 386	852 651	1 046	54 752	2 567 520	251 559	16 431 148
Total recettes	22 222 684	2 456 312	6 477	260 925	5 260	78 468	9 184	96 887	2 636	373 742	0	25 511 254
Solde de fonctionnement	20 926 303	-3 552 616	-465 033	-2 632 144	-654 866	-1 364 938	-843 667	94 842	-52 117	-2 193 777	-251 559	9 080 107
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	1 498 484	645 220	81 489	243 891	16 339	1 315 190	0	0	200 253	969 215	193 689	5 160 559
	Dépenses réelles	537 833	645 220	81 489	243 691	16 339	1 315 190	0	0	200 288	969 215	193 689	4 236 908
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotation, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	567 833	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	502 833
1641	Emprunts en euros	532 833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	532 833
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
1678	Dettes envers locataires - acquéreurs	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	88 803	1 280	0	0	30 670	0	0	0	7 230	0	125 982
2031	Frais d'études	0	15 741	1 280	0	0	30 670	0	0	0	7 230	0	54 901
2033	Frais d'inscription	0	3 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 244
2051	Concessions, droits similaires	0	67 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 817
204	Subventions d'équipement versées	0	12 612	0	0	0	0	0	0	19 177	72 887	0	104 676
2041512	G-P rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 887	0	72 887
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	12 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 612
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	19 177	0	0	19 177
21	Immobilisations corporelles	0	341 687	7 943	117 627	16 339	1 287 637	0	0	9 230	546 893	0	2 427 386
2111	Terrains nus	0	145	0	0	0	0	0	0	9 230	2 142	0	11 517
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750	0	750
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
2118	Cimetière	0	31 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 563
21311	Hôtel de ville	0	165 307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 307
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	15 703	0	0	0	0	0	0	0	15 703
21318	Autres bâtiments publics	0	53 557	0	0	0	280 237	0	0	0	19 787	0	353 581
2136	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	973 931	0	0	0	0	0	973 931
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 846	0	241 846
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 286	0	14 286
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	7 943	0	0	0	0	0	0	0	0	7 943
21571	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 400	0	203 400
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0	8 917	0	0	0	0	0	0	0	165 519	0	164 437

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2161	Ouvrages et objets d'art	0	0	0	0	15 171	0	0	0	0	0	0	15 171
2183	Matériel de bureau et informatique	0	49 212	0	87 624	1 168	0	0	0	0	0	0	138 003
2184	Mobilier	0	10 211	0	2 896	0	0	0	0	0	4 484	0	17 671
2188	Autres immobilisations corporelles	0	22 784	0	11 305	0	33 469	0	0	0	4 718	0	72 296
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	99 327	72 265	11 808	0	864	0	0	171 856	242 205	183 669	790 814
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 459	0	6 459
2313	Constructions	0	67 049	0	10 720	0	864	0	0	171 856	38 786	183 669	482 984
2315	Installat. matériel et outillage techn	0	0	72 265	888	0	0	0	0	0	182 840	0	265 794
2318	Autres immo. corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 320	0	4 320
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	31 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 278
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	70 782	0	114 455	0	0	0	0	0	0	0	185 237
202201	Réhabilitation Mairie	0	70 782	0	114 455	0	0	0	0	0	0	0	185 237
Opérations pour compte de flers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		77 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 726
040	Opérat° ordre transfert entre sections	77 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 726
13911	Etat et établissements nationaux	1 653	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 653
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
21312	Bâtiments scolaires	16 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 982
21318	Autres bâtiments publics	12 079	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 079
2138	Autres constructions	46 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 952
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	853 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	853 925

RECETTES													
Total recettes d'investissement		2 757 335	178 009	12 390	400 174	3 080	371 529	0	0	0	191 683	111 407	4 025 605
Recettes réelles		1 862 452	178 009	12 390	400 174	3 080	371 529	0	0	0	191 683	111 407	3 130 722
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 862 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 862 452
10222	FCTVA	361 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 018
10226	Taxe d'aménagement	63 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 813
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 437 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 437 521

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	5 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	8 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	133 513	12 380	400 174	3 080	371 529	0	0	0	185 224	76 407	1 182 315
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	62 794	0	0	0	0	0	0	0	52 794
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	119 246	0	74 268	0	100 000	0	0	0	0	0	293 514
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	3 080	8 335	0	0	0	0	76 407	87 820
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0	0	0	60 000
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	33 796	0	0	0	0	0	61 582	0	95 378
1331	D.E.T.R. transférable	0	0	7 050	0	0	0	0	0	0	0	0	7 050
1341	D.E.T.R. non transférable	0	14 267	5 340	146 567	0	200 000	0	0	0	71 750	0	437 914
1342	Amendes de police non transférable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 892	0	51 892
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	78 560	0	0	0	0	0	0	0	78 560
1388	Autres subventions non transférables	0	0	0	14 200	0	3 196	0	0	0	0	0	17 395
16	Emprunts et dettes assimilées	0	34 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 018
165	Dépôts et cautions remboursés	0	34 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 018
16	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	10 478	0	0	0	0	0	0	0	6 459	0	16 936
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	10 478	0	0	0	0	0	0	0	6 459	0	16 936
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	35 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	35 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		894 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	894 883
040	Opérat* ordre transfert entre sections	894 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	894 883
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	57 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 975
2115	Terrains bâtis	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71
2132	Immeubles de rapport	68 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 602
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2802	Frais liés à la réalisation des documents	641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	641
28031	Frais d'études	34 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 298
28032	Frais de recherche et de développement	561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	561
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	18 153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 153
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat	19 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 727
28051	Concessions et droits similaires	55 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 278
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 098
281568	Autres matériels, outillages incendie	20 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 023
281571	Matériel roulant	33 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 715
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 930
28158	Autres installat*, matériel et outillage	76 232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 232
28162	Matériel de transport	71 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 390
28183	Matériel de bureau et informatique	188 829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 829
28184	Mobilier	34 384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 384
28188	Autres immo, corporelles	100 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 321
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 455
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 296 262	6 018 928	471 510	2 893 070	560 235	1 483 396	852 851	1 048	54 752	2 567 520	251 559	16 431 148
Dépenses réelles		401 396	6 018 928	471 510	2 893 070	560 235	1 483 396	852 851	1 048	54 752	2 567 520	251 559	15 536 265
D11	Charges à caractère général	720	1 529 137	70 858	801 338	150 843	383 111	16 517	246	54 752	925 666	116 777	4 050 165
60221	Combustibles et carburants	0	254 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254 731
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	0	22 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 375
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0	0	0	435 176	0	0	0	0	0	0	0	435 176
60611	Eau et assainissement	0	6 061	0	13 179	1 468	15 628	446	0	3 644	4 744	2 330	47 540
60612	Energie - Electricité	0	91 913	2 469	74 002	27 276	180 146	6 029	0	40 372	286 580	9 427	718 246
60613	Chauffage urbain	0	0	0	47 435	0	0	0	0	0	0	0	47 436
60621	Combustibles	0	11 219	0	56 845	25 153	36 854	8 035	0	0	0	0	140 107

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt at services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60622	Carburants	0	13 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 233
60623	Alimentation	0	2 221	0	64	0	628	0	0	0	0	200	3 115
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	1 965	0	0	0	0	0	0	0	0	1 965
60631	Fournitures d'entretien	0	12 048	0	27 440	0	1 233	0	0	0	0	2 402	43 523
60632	Fournitures de petit équipement	0	17 793	9 233	19 995	1 603	3 606	0	0	0	16 737	0	68 968
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 460	0	32 460
60636	Vêtements de travail	0	27 208	4 407	0	0	0	0	0	0	0	0	31 515
6064	Fournitures administratives	0	25 478	388	134	397	0	0	0	0	0	0	26 407
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	992	0	0	0	0	0	0	992
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	31 228	0	0	0	0	0	0	0	31 228
6068	Autres matières et fournitures	0	65 210	4 862	23 264	7 327	56 878	475	58	912	94 976	793	254 756
611	Contrats de prestations de services	0	69 933	2 136	7 910	0	3 641	0	188	0	209 279	0	283 086
6132	Localités immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 483	0	83 483
6135	Localités mobilières	0	81 898	912	0	5 236	4 388	0	0	0	67 815	19 572	159 523
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 812	0	4 812
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	21 311	0	0	0	10 868	0	32 179
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	3 130	19 700	3 218	3 238	6 812	424	0	298	298	245	37 162
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	3 923	0	0	0	0	0	0	0	3 923
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 178	0	28 178
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	810	0	0	0	0	0	0	0	0	810
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 230	0	7 230
61531	Entretien matériel roulant	0	45 295	30	0	0	434	0	0	0	5 837	0	51 586
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	1 173	3 024	5 244	140	8 895	0	0	0	13 217	0	31 583
6156	Maintenance	0	158 293	6 389	4 854	5 545	4 302	72	0	0	72	216	179 743
6161	Multi-risques	0	253 223	0	0	1 065	0	0	0	0	0	0	254 288
617	Etudes et recherches	0	34 728	0	1 124	0	0	0	0	0	6 480	0	42 332
6182	Documentation générale et technique	0	26 475	578	0	1 038	0	0	0	0	368	0	28 459
6184	Versements à des organismes de formation	0	37 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 880
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	528	0	528
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	0	515	70	300	188	0	427	0	0	0	0	1 500
6228	Honoraires	0	15 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 480
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	6 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 766
6228	Divers	0	30 638	9 559	25 960	57 238	11 286	0	0	0	2 435	1 800	138 711
6231	Annonces et insertions	0	27 415	0	0	2 568	7 514	0	0	0	0	0	29 973
6232	Fêtes et cérémonies	0	33 859	0	0	1 462	0	0	0	0	504	77 416	120 753

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
8233	Foires et expositions	0	0	0	0	1 088	0	0	0	0	0	0	1 088
8236	Catalogues et imprimés	0	2 734	0	0	4 285	0	0	0	0	0	0	7 019
8237	Publications	0	10 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 742
8238	Divers	0	5 856	0	0	2 142	0	0	0	0	0	0	8 998
8241	Transports de biens	0	0	0	0	1 020	0	0	0	0	0	0	1 020
8247	Transports collectifs	0	0	0	5 061	0	0	0	0	0	0	0	5 061
8248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355	0	355
8251	Voyages et déplacements	0	3 279	4 287	2 848	360	500	609	0	0	610	0	12 483
8257	Réceptions	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33
8261	Frais d'affranchissement	0	99 696	0	138	0	0	0	0	0	0	0	99 837
8262	Frais de télécommunications	0	43 421	0	972	0	0	0	0	0	0	0	44 393
827	Services bancaires et assimilés	720	0	0	0	0	0	0	0	0	621	0	1 341
8281	Concours divers (cotisations)	0	752	0	0	0	2 773	0	0	0	2 098	0	5 824
8282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 665	0	14 665
8283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	766	0	0	4 447	0	0	5 203
82878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 388	0	20 388
8288	Autres services extérieurs	0	7 668	0	0	0	2 410	0	0	0	0	0	10 078
83512	Taxes foncières	0	6 183	0	9 023	11	13 311	0	0	5 078	10 218	2 575	48 380
8355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	807
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 062 841	400 652	2 071 454	233 387	885 034	549 550	0	0	1 639 203	134 783	9 956 914
8216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0	74 500	0	0	36 304	0	0	0	0	0	58 478	159 282
8216	Autre personnel extérieur	0	9 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 221
8331	Versement mobilité	0	15 785	1 380	8 882	811	3 571	2 262	0	0	8 699	304	39 194
8332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	11 275	966	5 987	579	2 550	1 616	0	0	4 785	218	27 986
8336	Cotisations CMPT et CDGFPT	0	50 297	4 436	28 938	2 805	11 330	7 075	0	0	20 813	982	124 476
84111	Rémunération principale titulaires	0	1 792 471	187 511	1 089 713	93 745	448 944	257 646	0	0	813 979	40 012	4 725 022
84112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	40 708	10 612	30 407	1 873	12 999	7 216	0	0	14 751	1 118	119 678
84114	Personnel titulaire indemnité infiat°	0	5 500	300	5 700	500	1 800	700	0	0	3 400	200	18 100
84118	Autres indemnités titulaires	0	441 536	78 374	202 622	18 712	87 102	61 332	0	0	177 197	11 986	1 078 270
84131	Rémunérations non tit.	0	453 218	0	124 983	22 819	45 074	51 304	0	0	100 324	0	797 822
84134	Personnel non tit. - indemnité infiat°	0	700	0	400	200	300	200	0	0	400	0	2 200
84168	Autres emplois d'insertion	0	16 364	0	0	0	8 620	11 853	0	0	42 496	0	79 132
84171	Apprentis - rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 023	0	13 023
84172	Apprentis indemnité inflation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	100
8451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	410 038	30 418	203 016	21 285	84 236	55 818	0	0	157 001	6 725	968 639
8453	Cotisations aux caisses de retraites	0	596 011	83 841	350 839	30 731	147 716	84 881	0	0	264 772	13 784	1 572 485
8454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0	18 141	0	4 875	928	2 163	2 540	0	0	6 793	0	34 440

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (3)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Familles	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
5455	Cotisations pour assurance du personnel	0	53 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 556
5456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	12 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 741
5457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177	0	177
5458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	7 170	750	4 316	376	1 800	1 031	0	0	3 256	169	18 869
5475	Médecine du travail, pharmacie	0	27 474	0	0	0	0	0	0	0	25	0	27 499
5476	Autres charges sociales diverses	0	26 174	1 945	14 074	1 820	5 830	4 175	0	0	10 211	795	65 024
5488	Autres charges	0	968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	968
014	Atténuations de produits	812	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	812
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	812	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	812
85	Autres charges de gestion courante	14 185	423 170	0	20 276	175 005	215 250	288 775	800	0	2 450	0	1 138 913
8512	Droits d'usage" informatique nuage	0	67 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 929
8516	Autres	0	30 762	0	0	525	0	0	0	0	0	0	31 287
8531	Indemnités	0	205 467	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 467
8533	Cotisations de retraite	0	17 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 359
8534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	24 039	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 039
8535	Formation	0	3 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 825
8541	Créances admises en non-valeur	7 801	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 801
8542	Créances éteintes	5 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 823
8558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	19 678	0	0	0	0	0	0	0	19 678
857362	Subv. fond. CCAS	0	0	0	0	0	0	250 000	0	0	0	0	250 000
85738	Subv. fond. Autres organismes publics	761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	761
8574	Subv. fond. Associat°, personnes privées	0	73 805	0	690	175 480	215 250	36 775	800	0	2 450	0	504 960
85888	Autres	0	183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	385 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385 661
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 694
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 912
67	Charges exceptionnelles	0	3 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 780
6714	Bourses et prix	0	1 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 060
678	Autres charges exceptionnelles	0	2 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 720
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat*	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<i>Dépenses d'ordre</i>		694 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	694 893
042	Opérat* ordre transfert entre sections	694 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	694 893
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	69 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 673
6761	Différences sur réalisations (positives)	57 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 975
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	651 790	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	651 780
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	105 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 455
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		22 222 584	2 456 312	6 477	290 925	5 250	78 458	9 184	95 687	2 635	373 742	0	25 611 254
Recettes réelles		14 834 895	2 578 646	6 477	280 925	5 250	78 458	9 184	95 687	2 635	373 742	0	18 046 839
013	Atténuations de charges	0	127 749	0	606	0	0	0	0	0	0	0	128 355
6032	Variat* stocks autres	0	45 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 825
6419	approvisionnements	0	60 485	0	606	0	0	0	0	0	0	0	61 090
6459	Remboursements rémunérations personnel	0	21 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 439
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 888 043	0	233 671	1 216	4 847	0	95 373	281	236 885	0	2 460 316
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 464	0	105 464
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	38 852	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 852
70312	Redevances funéraires	0	623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	623
70323	Radav. occupat* domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 604	0	17 604
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 279	0	17 279
70383	Redevances de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 596	0	33 596
704	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	281	0	0	281
7062	Redevances services à caractère cultural	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	0	48
70632	Redevances services à caractère loisir	0	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200
7057	Redev. services périodiques et enseign	0	0	0	223 467	0	0	0	0	0	0	0	223 467

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 274	0	1 274
70683	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	818	0	0	0	3 567	0	0	0	13 022	0	17 406
70646	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	1 626 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 626 539
70648	Mise à dispo personnel autres organismes	0	83 324	0	0	0	0	0	95 373	0	46 990	0	225 687
70876	Remb. frais par la GFP de rattachement	0	140 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 565
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	122	0	10 204	0	1 281	0	0	0	1 656	0	13 263
7088	Produits activités annexes (éboulements)	0	0	0	0	1 170	0	0	0	0	0	0	1 170
73	Impôts et taxes	8 438 980	99 578	0	0	0	0	0	0	0	49 874	0	8 586 039
73111	Impôts directs locaux	7 341 564	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 341 564
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	32 567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 567
73211	Attribution de compensation	0	99 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 576
73223	Fonds péréquation res. com. et intercom	190 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 962
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 874	0	49 874
7343	Taxes sur les pylnes électriques	34 697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 697
7351	Taxe consommation finale d'électricité	316 139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 139
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	165 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 242
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	355 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 389
74	Dotations et participations	5 284 402	96 422	0	19 667	0	6 100	8 826	0	0	29 943	0	6 455 389
7411	Dotation forfaitaire	2 515 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 515 475
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 801 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 801 911
74127	Dotation nationale de péréquation	409 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	409 684
744	FCTVA	12 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 338
74718	Autres participations Etat	0	78 979	0	2 664	0	0	8 826	0	0	29 943	0	120 412
7473	Participat Département	0	0	0	0	0	6 100	0	0	0	0	0	6 100
74741	Participat Communes du GFP	0	0	0	17 003	0	0	0	0	0	0	0	17 003
7482	Compens. parta taxe add. droits mutation	644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	644
74834	Etat - Compens. axonéral taxes foncière	554 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	554 350
7484	Dotation de recensement	0	2 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 813
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	14 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 630

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

Art. (f)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0	13 645	6 477	6 778	4 034	67 493	358	314	2 154	39 349	0	140 601
752	Revenus des immobilisables	0	13 642	0	6 778	4 034	67 493	0	0	2 164	0	0	94 101
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 257	0	35 257
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	6 477	0	0	0	358	314	0	4 092	0	11 244
76	Produits financiers	103 843	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 843
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46
76811	Sortie empr. risqué avec IRA capital.	103 798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 798
77	Produits exceptionnels	6	153 211	0	204	0	18	0	0	200	17 692	0	171 325
7714	Racourt créances admises en non valeur	0	104	0	104	0	0	0	0	0	0	0	208
7716	Autras produits except. opérat° gestion	0	946	0	0	0	0	0	0	0	0	0	946
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	1 199	0	0	0	0	0	0	0	976	0	2 174
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	110 871	0	0	0	0	0	0	0	16 717	0	127 588
7788	Produits exceptionnels divers	0	40 091	0	100	0	18	0	0	200	0	0	40 408
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordres		60	77 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 726
042	Opérat° ordre transfert entre sections	60	77 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 728
722	Immobilisations corporelles	0	76 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 013
7761	Diff / réel (+) transférées en invest.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
777	Quote-part subv invest transf opé résul	0	1 653	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 653
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		7 387 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 387 689

(*) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES							
Réalizations		1 289 281,52	6 012 233,21	94,83	6 690,00	0,00	7 315 208,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 289 281,52	6 012 233,21	94,83	6 690,00	0,00	7 315 208,56
011	Charges à caractère général	720,14	1 529 042,09	94,83	0,00	0,00	1 529 857,06
60221	Combustibles et carburants	0,00	254 731,01	0,00	0,00	0,00	254 731,01
6032	Variant° stocks autres approvisionnements	0,00	22 374,97	0,00	0,00	0,00	22 374,97
60611	Eau et assainissement	0,00	6 080,68	0,00	0,00	0,00	6 080,68
60612	Energie - Electricité	0,00	91 818,59	94,83	0,00	0,00	91 813,42
60621	Combustibles	0,00	11 218,20	0,00	0,00	0,00	11 218,20
60622	Carburants	0,00	13 235,43	0,00	0,00	0,00	13 235,43
60623	Alimentation	0,00	2 221,46	0,00	0,00	0,00	2 221,46
60631	Fournitures d'entretien	0,00	12 848,48	0,00	0,00	0,00	12 848,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	17 793,30	0,00	0,00	0,00	17 793,30
60636	Vêtements de travail	0,00	27 206,10	0,00	0,00	0,00	27 206,10
6064	Fournitures administratives	0,00	25 477,82	0,00	0,00	0,00	25 477,82
6068	Autres matières et fournitures	0,00	65 210,25	0,00	0,00	0,00	65 210,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	59 933,09	0,00	0,00	0,00	59 933,09
6135	Locations mobilières	0,00	61 596,02	0,00	0,00	0,00	61 596,02
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 120,81	0,00	0,00	0,00	3 120,81
61531	Entretien matériel roulant	0,00	45 284,84	0,00	0,00	0,00	45 284,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00	1 170,00
6156	Maintenance	0,00	158 292,75	0,00	0,00	0,00	158 292,75
6161	Multiusages	0,00	253 222,98	0,00	0,00	0,00	253 222,98
617	Etudes et recherches	0,00	34 728,00	0,00	0,00	0,00	34 728,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	25 474,79	0,00	0,00	0,00	25 474,79
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	37 979,55	0,00	0,00	0,00	37 979,55
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	190,00	0,00	0,00	0,00	190,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	515,00	0,00	0,00	0,00	515,00
6226	Honoraires	0,00	15 479,77	0,00	0,00	0,00	15 479,77
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	6 765,67	0,00	0,00	0,00	6 765,67
6228	Divers	0,00	30 633,47	0,00	0,00	0,00	30 633,47
6231	Annuncios et insertions	0,00	27 414,83	0,00	0,00	0,00	27 414,83
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	33 857,85	0,00	0,00	0,00	33 857,85
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 733,60	0,00	0,00	0,00	2 733,60
6237	Publications	0,00	10 742,18	0,00	0,00	0,00	10 742,18
6238	Divers	0,00	8 656,33	0,00	0,00	0,00	8 656,33
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 276,68	0,00	0,00	0,00	3 276,68
6257	Réceptions	0,00	39,00	0,00	0,00	0,00	39,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	99 698,34	0,00	0,00	0,00	99 698,34

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration Générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6262	Frais de télécommunications	0,00	43 420,75	0,00	0,00	0,00	43 420,75
627	Services bancaires et assimilés	720,14	0,00	0,00	0,00	0,00	720,14
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	752,28	0,00	0,00	0,00	752,28
6288	Autres services extérieurs	0,00	7 668,46	0,00	0,00	0,00	7 668,46
63512	Taxes foncières	0,00	6 163,00	0,00	0,00	0,00	6 163,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	806,76	0,00	0,00	0,00	806,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 062 841,20	0,00	0,00	0,00	4 062 841,20
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	74 500,40	0,00	0,00	0,00	74 500,40
6218	Autre personnel extérieur	0,00	8 220,83	0,00	0,00	0,00	8 220,83
6331	Versement mobilité	0,00	15 785,13	0,00	0,00	0,00	15 785,13
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	11 275,31	0,00	0,00	0,00	11 275,31
6336	Cotisations CNRPT et CDGFPT	0,00	60 296,68	0,00	0,00	0,00	60 296,68
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 792 470,91	0,00	0,00	0,00	1 792 470,91
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	40 702,52	0,00	0,00	0,00	40 702,52
64114	Personnel titulaire Indemnité Inflat°	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	441 536,02	0,00	0,00	0,00	441 536,02
64131	Rémunérations non tit.	0,00	453 217,95	0,00	0,00	0,00	453 217,95
64134	Personnel non tit. - Indemnité Inflat°	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	16 363,92	0,00	0,00	0,00	16 363,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	410 038,08	0,00	0,00	0,00	410 038,08
6458	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	596 010,73	0,00	0,00	0,00	596 010,73
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	18 140,65	0,00	0,00	0,00	18 140,65
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	53 655,76	0,00	0,00	0,00	53 655,76
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	12 741,00	0,00	0,00	0,00	12 741,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	7 169,57	0,00	0,00	0,00	7 169,57
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	27 473,84	0,00	0,00	0,00	27 473,84
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	26 173,82	0,00	0,00	0,00	26 173,82
6488	Autres charges	0,00	668,29	0,00	0,00	0,00	668,29
014	Atteulements de produits	812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812,00
7391171	Dégrevement taxe FNB jeunes agriculteurs	812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	894 882,67	0,00	0,00	0,00	0,00	894 882,67
575	Valeurs comptables immobilisations cédées	69 872,81	0,00	0,00	0,00	0,00	69 872,81
5761	Différences sur réalisations (positives)	57 974,94	0,00	0,00	0,00	0,00	57 974,94
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	681 780,37	0,00	0,00	0,00	0,00	681 780,37
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	105 454,55	0,00	0,00	0,00	0,00	105 454,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 185,22	416 566,59	0,00	6 600,00	0,00	437 351,81
6512	Droits d'usage* Intermunicipale nuage	0,00	67 928,56	0,00	0,00	0,00	67 928,56
6516	Autres	0,00	30 762,15	0,00	0,00	0,00	30 762,15
6531	Indemnités	0,00	205 467,28	0,00	0,00	0,00	205 467,28
6533	Cotisations de retraite	0,00	17 359,03	0,00	0,00	0,00	17 359,03
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	24 039,00	0,00	0,00	0,00	24 039,00
6535	Formation	0,00	3 825,47	0,00	0,00	0,00	3 825,47
6541	Créances admises en non-valeur	7 801,02	0,00	0,00	0,00	0,00	7 801,02
6542	Créances éteintes	5 822,77	0,00	0,00	0,00	0,00	5 822,77
65738	Subv. fond. Autres organismes publics	761,43	0,00	0,00	0,00	0,00	761,43
6574	Subv. fond. Associat°, personnes privée	0,00	87 005,00	0,00	6 600,00	0,00	73 605,00
65968	Autres	0,00	183,10	0,00	0,00	0,00	183,10

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européens	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	385 581,49	0,00	0,00	0,00	0,00	385 581,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	380 593,57	0,00	0,00	0,00	0,00	380 593,57
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 4 912,08	0,00	0,00	0,00	0,00	- 4 912,08
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 780,33	0,00	0,00	0,00	3 780,33
6714	Bourses et prix	0,00	1 060,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 720,33	0,00	0,00	0,00	2 720,33
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	22 222 584,05	2 455 311,66	0,00	0,00	0,00	24 678 895,71
	Réalisations	22 222 584,05	2 455 311,66	0,00	0,00	0,00	24 678 895,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 387 689,28	0,00	0,00	0,00	0,00	7 387 689,28
013	Atténuations de charges	0,00	127 749,33	0,00	0,00	0,00	127 749,33
6032	Variant stocks autres approvisionnements	0,00	45 825,06	0,00	0,00	0,00	45 825,06
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	60 484,78	0,00	0,00	0,00	60 484,78
6459	Rembours. charges SS et prévoyance	0,00	21 439,49	0,00	0,00	0,00	21 439,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections	59,75	77 685,07	0,00	0,00	0,00	77 744,82
722	Immobilisations corporelles	0,00	76 013,06	0,00	0,00	0,00	76 013,06
7761	Diff / réel (+) transférées en invest.	59,75	0,00	0,00	0,00	0,00	59,75
777	Quote-part subv. invest transf. coté résul	0,00	1 653,01	0,00	0,00	0,00	1 653,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 685 043,00	0,00	0,00	0,00	1 686 043,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	35 851,79	0,00	0,00	0,00	35 851,79
70312	Redevances funéraires	0,00	622,50	0,00	0,00	0,00	622,50
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	818,00	0,00	0,00	0,00	818,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	1 626 538,13	0,00	0,00	0,00	1 626 538,13
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	83 324,36	0,00	0,00	0,00	83 324,36
70876	Ramb. frais par le GFP de rattachement	0,00	140 565,30	0,00	0,00	0,00	140 565,30
70878	Ramb. frais par d'autres redevables	0,00	121,92	0,00	0,00	0,00	121,92
73	Impôts et taxes	8 435 589,61	89 579,81	0,00	0,00	0,00	8 525 169,42
73111	Impôts directs locaux	7 341 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 341 584,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	32 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 567,00
73211	Attribution de compensation	0,00	99 576,61	0,00	0,00	0,00	99 576,61
73223	Fonds péréquation rees. com. et intercom	180 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 962,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	34 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 687,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	316 138,61	0,00	0,00	0,00	0,00	316 138,61
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	165 241,63	0,00	0,00	0,00	0,00	165 241,63
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	355 369,37	0,00	0,00	0,00	0,00	355 369,37
74	Dotations et participations	6 294 402,13	95 422,26	0,00	0,00	0,00	6 389 824,39
7411	Dotation forfaitaire	2 515 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 515 475,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 801 911,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801 911,00
74127	Dotation nationale de péréquation	409 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 684,00
744	FCTVA	12 338,13	0,00	0,00	0,00	0,00	12 338,13
74718	Autres participations Etat	0,00	78 979,26	0,00	0,00	0,00	78 979,26
7482	Compens. partie taxe add. droits mutation	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, actif européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74834	Etat - Compens. exonérat taxes fondère	554 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 350,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 813,00	0,00	0,00	0,00	2 813,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	14 630,00	0,00	0,00	0,00	14 630,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13 644,60	0,00	0,00	0,00	13 644,60
762	Revenus des immeubles	0,00	13 642,42	0,00	0,00	0,00	13 642,42
7586	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,18	0,00	0,00	0,00	2,18
76	Produits financiers	103 843,28	0,00	0,00	0,00	0,00	103 843,28
7621	Prod. immo. fin. - encasés à échéance	46,70	0,00	0,00	0,00	0,00	46,70
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital	103 797,58	0,00	0,00	0,00	0,00	103 797,58
77	Produits exceptionnels	0,00	153 210,79	0,00	0,00	0,00	153 210,79
7714	Recouvreit créances admises en non valeur	0,00	104,00	0,00	0,00	0,00	104,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	946,27	0,00	0,00	0,00	946,27
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 198,96	0,00	0,00	0,00	1 198,96
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	110 871,00	0,00	0,00	0,00	110 871,00
7798	Produits exceptionnels divers	0,00	40 090,56	0,00	0,00	0,00	40 090,56
78	Redvise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		20 926 302,63	-3 555 821,55	-94,83	-6 800,00	0,00	-17 383 585,15

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES									
Réalisations		5 315 076,79	253 327,56	217 285,77	13 555,20	38 500,64	67 005,00	107 502,25	0,00
002	Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
reporté									
011	Charges à caractère général	1 463 130,81	2 636,78	5 047,54	13 555,20	37 440,64	0,00	7 231,02	0,00
60221	Combustibles et carburants	254 731,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Varia° stocks autres approvisionnement	22 374,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60811	Eau et assainissement	5 590,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490,50	0,00
60812	Energie - Electricité	85 211,90	0,00	0,00	0,00	4 445,31	0,00	2 181,38	0,00
60821	Combustibles	11 219,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60822	Carburants	13 233,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 221,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60831	Fournitures d'entretien	12 848,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 902,44	0,00	0,00	1 987,20	0,00	0,00	503,66	0,00
60836	Vêtements de travail	27 296,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	24 689,67	0,00	808,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	64 050,74	0,00	799,06	0,00	0,00	0,00	400,45	0,00
611	Contrats de prestations de services	56 354,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 579,03	0,00
6135	Locations mobilières	61 596,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivités	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	045 Autres act° de coopérat° décentralisée
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 033,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	45 284,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61556	Entretien autres biens mobiliers	1 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	158 292,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	253 222,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	34 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	24 242,70	1 604,49	537,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 979,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	350,00	0,00	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 479,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 765,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	30 633,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 292,76	0,00	0,00	1 122,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	502,30	0,00	393,22	0,00	32 962,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	156,00	0,00	0,00	2 577,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 742,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 286,33	0,00	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 761,18	0,00	517,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	93 372,96	0,00	17,08	6 308,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	43 420,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	752,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6286	Autres services extérieurs	5 818,39	0,00	1 850,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	806,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 750 351,84	0,00	212 218,13	0,00	0,00	0,00	100 271,23	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	74 500,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	8 220,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	14 513,41	0,00	693,66	0,00	0,00	0,00	378,06	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 966,94	0,00	638,31	0,00	0,00	0,00	270,06	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46 269,71	0,00	2 791,73	0,00	0,00	0,00	1 215,24	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 654 178,71	0,00	85 424,40	0,00	0,00	0,00	52 667,80	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	046 Autres act° de coopérat° décentralisées
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	36 440,13	0,00	3 118,09	0,00	0,00	0,00	1 144,30	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire indemnité infir*	5 100,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	404 419,93	0,00	19 185,17	0,00	0,00	0,00	17 950,92	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	412 136,31	0,00	41 081,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité infir*	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 363,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	375 975,81	0,00	25 728,27	0,00	0,00	0,00	8 334,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	549 841,63	0,00	29 286,83	0,00	0,00	0,00	17 083,37	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 507,28	0,00	1 633,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 585,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C.	12 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	supplément familial Colis. aux autres organismes sociaux	6 616,41	0,00	341,66	0,00	0,00	0,00	211,50	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	27 473,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 641,84	0,00	1 716,00	0,00	0,00	0,00	815,98	0,00	0,00
6488	Autres charges	968,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391171	Déprévement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	88 873,81	258 690,78	0,00	0,00	0,00	67 006,00	0,00	0,00	6 800,00
6512	Droits d'usage* informatique	67 928,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	30 762,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	206 487,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	17 359,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Colis. de sécurité sociale - part patron	0,00	24 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administratif générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
6635	Formation	0,00	3 825,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6641	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6642	Créances éligibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6674	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 006,00	0,00	0,00	6 860,00
66988	Autres	183,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts régies à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Reliement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 720,33	0,00	0,00	0,00	1 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 720,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 395 183,91	0,00	23 533,46	0,00	1 018,00	0,00	36 631,29	0,00	0,00
Réalisation		2 395 183,91	0,00	23 533,46	0,00	1 018,00	0,00	36 531,29	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atteignements de charges	127 749,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variant* fonds autres approvisionnements	45 825,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6416	Remboursements	60 484,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rémunérations personnel									
	Rembours charges SS et prévoyance	21 439,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	77 666,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	76 913,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / rasl (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	1 653,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, voirie	1 850 550,71	0,00	0,00	0,00	1 018,00	0,00	36 474,29	0,00	0,00
70311	Concessions climatiques (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 861,79	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522,50	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	818,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 626 539,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	83 324,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	140 565,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	121,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	99 575,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	99 575,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation réas. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7361	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	72 771,80	0,00	23 583,46	0,00	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	72 771,80	0,00	6 150,46	0,00	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. axonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	2 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les tirés sécurité	0,00	0,00	14 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 644,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 642,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale	045 Autres act° de coopérat° décentralisées
7688	Autres produits div. de gestion courante	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortis empr. risque avec IRA hospital.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	153 210,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrements admis en non valeur	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7719	Autres produits except. opérat° gestion	946,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 198,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	110 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	40 080,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		-2 819 907,88	-253 327,55	-193 872,31	-13 555,20	-37 482,64	-57 005,00	-70 870,95	0,00	-6 600,00
SOLDE (3)										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 800 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 800 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (cible sanitaire)	Total
DEPENSES					
	Réalisations	467 591,22	3 918,66	0,00	471 509,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	487 691,22	3 918,66	0,00	471 509,88
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
50812	Energie - Electricité	68 936,37	3 618,66	0,00	70 858,03
50828	Autres fournitures non stockées	2 499,41	0,00	0,00	2 499,41
50832	Fournitures de petit équipement	1 865,00	0,00	0,00	1 865,00
50836	Vêtements de travail	9 232,71	0,00	0,00	9 232,71
5084	Fournitures administratives	4 407,34	0,00	0,00	4 407,34
5086	Autres matières et fournitures	397,70	0,00	0,00	397,70
611	Contrats de prestations de services	4 862,22	0,00	0,00	4 862,22
6135	Locations mobilières	0,00	2 136,70	0,00	2 136,70
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	912,00	0,00	0,00	912,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 699,78	0,00	0,00	19 699,78
61551	Entretien matériel roulant	810,00	0,00	0,00	810,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	29,50	0,00	0,00	29,50
6166	Maintenance	3 024,00	0,00	0,00	3 024,00
6182	Documentation générale et technique	6 388,68	0,00	0,00	6 388,68
6225	Indemnités aux complectes et régisseurs	578,00	0,00	0,00	578,00
6228	Divers	70,00	0,00	0,00	70,00
6251	Voyages et déplacements	1 782,96	0,00	0,00	1 782,96
612	Charges de personnel, frais assimilés	4 287,31	0,00	0,00	4 287,31
6331	Versement mobilité	400 651,85	0,00	0,00	400 651,85
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	1 379,99	0,00	0,00	1 379,99
6336	Colisations CNFPT et CDGFP	985,60	0,00	0,00	985,60
64111	Rémunération principale titulaires	4 435,51	0,00	0,00	4 435,51
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	187 511,29	0,00	0,00	187 511,29
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat	10 611,52	0,00	0,00	10 611,52
64118	Autres indemnités titulaires	300,00	0,00	0,00	300,00
6451	Colisations à T.U.R.S.S.A.F.	78 373,67	0,00	0,00	78 373,67
6453	Colisations aux caisses de retraites	30 418,38	0,00	0,00	30 418,38
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	83 940,83	0,00	0,00	83 940,83
6478	Autres charges sociales diverses	750,04	0,00	0,00	750,04
014	Atténuations de produits	1 945,02	0,00	0,00	1 945,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (etise sanitaire)	Total
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES				
	Réalisations	1 030,50	4 586,30	0,00	5 476,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 830,50	4 586,30	0,00	5 476,80
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 830,50	4 586,30	0,00	5 476,80
7598	Autres produits div. de gestion courante	1 830,50	4 586,30	0,00	5 476,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reserves sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-455 700,72	567,54	0,00	-455 033,08

(2)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES					
	Réalisations	41 525,24	0,00	423 041,98	3 024,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 525,24	0,00	423 041,98	3 024,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 496,41	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 232,71	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 407,34	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	387,70	0,00	0,00
6066	Autres matières et fournitures	1 403,26	0,00	3 458,96	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	912,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 698,78	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	816,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	28,50	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	3 024,00	0,00
6156	Maintenance	6 388,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	678,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00
6228	Divers	329,00	0,00	7 455,72	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	16,40	0,00	4 270,91	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				113	114
		110	111	112			
		Services communs	Police nationale	Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	480 651,95	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 379,98	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	985,50	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CGCFT	0,00	0,00	4 435,51	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	187 611,29	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	10 611,52	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire indemnité infiat*	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	78 373,67	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	30 418,38	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	83 940,83	0,00	0,00	0,00
6456	Collis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	750,04	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 845,02	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Réalisations	0,00	0,00	1 890,50	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 890,50	0,00	0,00	0,00
7598	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	1 890,50	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-41 525,24	0,00	-421 131,48	-3 024,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Realisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne D1-Mon ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) --- DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES									
	Réalisations	437 902,96	2 010 628,85	2 596,00	0,00	0,00	441 940,93	0,00	2 093 069,54
	Résumé	437 902,96	2 010 628,85	2 596,00	0,00	0,00	441 940,93	0,00	2 093 069,54
002	Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	258 111,19	98 989,47	2 296,00	0,00	0,00	441 940,93	0,00	801 337,59
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 176,49	0,00	435 176,49
60611	Eau et assainissement	13 176,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 176,58
60612	Energie - Electricité	74 902,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 902,35
60613	Chauffage urbain	47 434,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 434,81
60621	Combustibles	58 844,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 844,95
60623	Alimentation	0,00	23,21	0,00	0,00	0,00	40,30	0,00	63,51
60631	Fournitures d'entretien	27 439,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 439,79
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	19 283,55	0,00	0,00	0,00	711,34	0,00	19 994,90
6064	Fournitures administratives	0,00	138,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,98
6067	Fournitures scolaires	0,00	31 228,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 228,33
6068	Autres matières et fournitures	17 724,04	2 660,94	0,00	0,00	0,00	2 879,31	0,00	23 264,29
811	Contrats de prestations de services	0,00	7 908,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 908,58
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 217,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217,50
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 923,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 923,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 503,10	627,90	0,00	0,00	0,00	913,48	0,00	5 244,49
6156	Maintenance	0,00	4 854,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 854,45
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 123,88	0,00	1 123,88
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6228	Divers	0,00	25 960,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 960,31
6247	Transports collectifs	0,00	5 080,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 080,68
6251	Voyages et déplacements	1 815,61	1 032,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 848,21
6261	Frais d'affranchissement	0,00	13,92	0,00	0,00	0,00	124,32	0,00	138,24
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972,00	0,00	972,00
63512	Taxes foncières	6 727,00	0,00	2 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 023,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	179 491,77	1 891 961,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 071 453,56
6331	Versement mobilité	728,08	7 653,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 381,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	520,03	5 466,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986,95
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	2 340,21	24 588,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 928,23

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	101 470,70	988 242,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089 712,73
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 559,21	27 847,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 406,77
64114	Personnel titulaire indemnité infirmité	400,00	5 299,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 699,98
64116	Autres indemnités titulaires	20 409,70	181 611,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 021,67
64131	Rémunérations non tit.	685,92	124 297,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 982,95
64134	Personnel non tit. - indemnité infirmité	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 151,34	186 864,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 016,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 639,66	317 999,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 639,41
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27,77	4 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 875,46
6459	Cot. aux autres organismes sociaux	405,16	3 912,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 317,51
6478	Autres charges sociales diverses	1 153,99	12 919,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 073,92
914	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	19 678,39	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 278,39
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	19 678,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 678,39
6574	Subv. fonct. Associat° personnes privées	300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
	Réalisations	19 745,71	31 503,78	0,00	0,00	0,00	209 675,58	0,00	260 925,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	31 503,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 925,07
013	Atténuations de charges	0,00	605,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605,58
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	605,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 204,49	13 895,10	0,00	0,00	0,00	209 571,56	0,00	233 671,14
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	13 895,10	0,00	0,00	0,00	209 571,56	0,00	223 466,65
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 204,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 204,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	25	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	Plan de relance (crise sanitaire)		
74	Détachements et participations	2 663,64	17 003,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 666,74
74718	Autres participations Etat	2 663,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 663,64
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	17 003,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 003,10
75	Autres produits de gestion courante	6 777,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 777,58
752	Revenus des impositions	6 777,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 777,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7714	Recouvrements créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7768	Produits exceptionnels divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	-418 457,25	-1 978 125,87	-2 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 632 144,47
	SOLDE (3)									

(2)	Libellé	211	212	213	251	252	253	254	255
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Hébergement et restauration scolaire	Transports scolaires	Sport scolaire	Miscelane scolaire	Classes de découverte et autres services
	DEPENSES								
002	Réalisations	789 158,77	1 212 605,58	8 862,28	440 844,61	0,00	0,00	1 096,32	0,00
011	Résultat de fonctionnement reporté	789 158,77	1 212 605,58	8 862,28	440 844,61	0,00	0,00	1 096,32	0,00
	Charges à caractère général	52 170,87	37 956,31	8 862,28	440 844,61	0,00	0,00	1 096,32	0,00
6042	Achats prestati° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	435 176,49	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	23,21	0,00	40,30	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 525,53	9 757,93	0,00	711,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	133,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	13 052,94	18 175,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	368,56	2 502,38	0,00	2 879,31	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	164,35	7 725,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	827,90	0,00	913,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6166	Maintenance	1 478,56	3 375,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 123,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	25 960,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 540,77	2 382,84	1 137,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	254,10	778,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6261	Frais d'affranchissement	0,00	13,92	0,00	0,00	0,00	0,00	124,32	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Charges de personnel, frais assimilés	736 987,90	1 154 973,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 006,23	4 647,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Coisations versées au F.N.A.L.	2 147,23	3 319,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Coisations CNEPT et CDGFP	9 659,53	14 939,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	382 183,00	608 049,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	16 453,32	11 394,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité Infant*	2 199,97	3 100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 487,46	111 124,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	44 862,86	79 434,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité Infant*	100,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Coisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 248,09	113 616,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Coisations aux caisses de retraites	124 011,79	193 987,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Coisations aux A.S.E.D.I.C.	1 817,43	3 030,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cois. aux autres organismes sociaux	1 517,02	2 396,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 283,98	7 636,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 678,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	19 678,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	209 675,56	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
Réalizations		22 379,98	9 123,80	0,00	209 675,56	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 379,98	9 123,80	0,00	209 675,56	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	605,58	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	605,58	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 771,30	9 123,80	0,00	209 571,55	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	4 771,30	9 123,80	0,00	209 571,55	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 003,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat* Communes du GFP	17 003,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Hébergement et restauration scolaire	Transports scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte et autres services
75	Autres produits de fonction courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	104,03	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrements adossés en non valeur	0,00	0,00	0,00	104,03	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-766 778,79	-1 203 484,79	-8 882,29	-231 169,03	0,00	0,00	-1 098,32	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES							
Réalizations							
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	62 280,70	0,00	67 831,20	20 721,59	0,00	150 843,49
60611	Eau et assainissement	1 486,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486,35
60612	Energie - Electricité	27 276,34	0,00	0,00	0,00	0,00	27 276,34
60621	Combustibles	25 153,02	0,00	0,00	0,00	0,00	25 153,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 459,80	142,92	0,00	1 602,72
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	397,26	0,00	0,00	397,26
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	981,99	0,00	981,99
6068	Autres matières et fournitures	1 779,88	0,00	1 982,68	3 555,60	0,00	7 327,16
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	600,00	4 538,29	0,00	5 238,29
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 237,79	0,00	0,00	0,00	0,00	3 237,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	140,21	0,00	140,21
6156	Maintenance	3 345,32	0,00	2 199,86	0,00	0,00	5 545,18
6161	Multimédias	0,00	0,00	1 065,35	0,00	0,00	1 065,35
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 037,99	0,00	0,00	1 037,99
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	187,92	0,00	0,00	187,92
6228	Divers	0,00	0,00	48 065,00	9 172,50	0,00	57 237,50
6231	Atteintes et insertions	0,00	0,00	2 557,93	0,00	0,00	2 557,93
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	380,72	1 071,26	0,00	1 451,98
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	1 088,40	0,00	0,00	1 088,40
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	4 285,01	0,00	0,00	4 285,01
6238	Divers	0,00	0,00	1 183,26	1 008,82	0,00	2 142,08
6241	Transports de biens	0,00	0,00	1 020,00	0,00	0,00	1 020,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	350,00
63512	Taxes foncières	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	36 203,58	0,00	187 093,93	0,00	0,00	233 387,49
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	810,51	0,00	0,00	810,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	578,86	0,00	0,00	578,86
6338	Cotisations CNEPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 604,88	0,00	0,00	2 604,88
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	93 744,62	0,00	0,00	93 744,62
64112	NBI, SFT, indemnités résidence	0,00	0,00	1 873,36	0,00	0,00	1 873,36
64114	Personnel titulaire indemnité inflat*	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
64118	Autres indemnités illégitimes	0,00	0,00	18 711,50	0,00	0,00	18 711,50
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	22 919,22	0,00	0,00	22 919,22
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	21 286,22	0,00	0,00	21 286,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	30 730,52	0,00	0,00	30 730,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	928,21	0,00	0,00	928,21
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00	376,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 820,01	0,00	0,00	1 820,01
914	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	524,75	175 480,00	0,00	176 004,75
5518	Autres	0,00	0,00	524,75	0,00	0,00	524,75
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	175 480,00	0,00	175 480,00
856	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 215,81	4 034,00	0,00	5 249,81
	Réalisations	0,00	0,00	1 215,81	4 034,00	0,00	5 249,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 215,80	0,00	0,00	1 215,80
7082	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00	48,00
7098	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 169,80	0,00	0,00	1 169,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 034,00	0,00	4 034,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 034,00	0,00	4 034,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01
7718	Autres produits except° opérat° gestion	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-96 594,26	0,00	-264 224,07	-182 167,58	0,00	-554 985,92

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 439,88	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 439,88	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 831,20	0,00	0,00
80611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459,80	0,00	0,00
8064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,28	0,00	0,00
8065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 992,68	0,00	0,00
8136	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
815221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 199,86	0,00	0,00
8161	Multimédias	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065,35	0,00	0,00
8182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037,99	0,00	0,00
8225	Indemnités aux comptables et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187,92	0,00	0,00
8228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 086,00	0,00	0,00
8231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 557,93	0,00	0,00
8232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,72	0,00	0,00
8233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 098,40	0,00	0,00
8236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 285,01	0,00	0,00
8238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133,26	0,00	0,00
8241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00	0,00	0,00
8251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00
83512	Taxes fondées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 083,93	0,00	0,00
8216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8331	Versement mobile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810,51	0,00	0,00
8332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576,86	0,00	0,00
8336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 604,88	0,00	0,00
84111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 744,62	0,00	0,00
84112	NB1, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 873,36	0,00	0,00
84114	Personnel titulaire Indemnité Inflat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
84118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 711,53	0,00	0,00
84131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 919,22	0,00	0,00
84134	Personnel non tit. - Indemnité Inflat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
8451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 286,22	0,00	0,00
8453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 730,52	0,00	0,00
8454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,21	0,00	0,00
8458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00
8476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820,01	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524,75	0,00	0,00
8518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524,75	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et chora.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
5574	Subv. fonct. Associat ¹ , personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
556	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215,81	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215,81	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ² ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ² ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215,80	0,00	0,00
7052	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00
7056	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169,80	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
7718	Autres produits except ³ opérat ² gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
78	Restes aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-264 224,07	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellés	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES						
002	Réalisations					
011	Charges à caractère général	681 109,34	0,00	25 700,00	0,00	1 463 395,70
		755 586,36	0,00	25 700,00	0,00	1 463 395,70
00611	Eau et assainissement	361 907,46	21 203,91	0,00	0,00	383 111,37
00612	Energie - Electricité	15 627,64	0,00	0,00	0,00	15 627,64
00621	Combustibles	180 146,25	0,00	0,00	0,00	180 146,25
00623	Alimentation	36 854,48	0,00	0,00	0,00	36 854,48
00631	Fournitures d'entretien	629,46	0,00	0,00	0,00	629,46
00632	Fournitures de petit équipement	1 232,91	0,00	0,00	0,00	1 232,91
0068	Autres matières et fournitures	3 607,53	0,00	0,00	0,00	3 607,53
611	Contrats de prestations de services	55 240,67	1 637,68	0,00	0,00	56 878,25
6135	Locataires mobilières	3 641,10	0,00	0,00	0,00	3 641,10
61521	Entretien terrains	625,36	3 763,23	0,00	0,00	4 388,59
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 311,30	0,00	0,00	0,00	21 311,30
61551	Entretien matériel roulant	6 611,79	0,00	0,00	0,00	6 611,79
61556	Entretien autres biens mobiliers	434,40	0,00	0,00	0,00	434,40
6156	Maintenance	8 864,88	0,00	0,00	0,00	8 864,88
6228	Divers	4 302,37	0,00	0,00	0,00	4 302,37
6232	Fêtes et cérémonies	11 286,00	0,00	0,00	0,00	11 286,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	7 513,70	0,00	0,00	7 513,70
6261	Concours divers (collations)	6,00	500,30	0,00	0,00	500,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 773,00	0,00	0,00	0,00	2 773,00
6288	Autres services extérieurs	756,00	0,00	0,00	0,00	756,00
63512	Taxes foncières	2 416,42	0,00	0,00	0,00	2 416,42
		5 522,00	7 788,00	0,00	0,00	13 311,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 128,90	656 995,43	0,00	0,00	865 024,33
6331	Versement mobilité	867,48	2 703,23	0,00	0,00	3 570,71
6332	Collations versées au F.N.A.L.	619,56	1 930,76	0,00	0,00	2 550,34
6336	Collations CNFPT et CDGFPT	2 787,78	8 542,43	0,00	0,00	11 330,21
64111	Rémunération principale titulaires	100 523,85	349 420,63	0,00	0,00	449 944,48
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	800,40	12 188,48	0,00	0,00	12 998,88
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	300,00	1 496,99	0,00	0,00	1 796,99
64118	Autres indemnités titulaires	18 821,19	68 280,35	0,00	0,00	87 101,54
64131	Remunérations non tit.	22 753,76	22 280,31	0,00	0,00	45 034,07
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	100,00	189,96	0,00	0,00	289,96
64166	Autres emplois d'insertion	6,00	8 619,99	0,00	0,00	8 618,99
6451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	22 466,59	61 740,06	0,00	0,00	84 236,65
6453	Collations aux caisses de retraites	32 777,90	114 938,09	0,00	0,00	147 715,99
6454	Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	913,20	1 247,42	0,00	0,00	2 160,62

(2)	Libellé	40 Services de l'immobilier	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6458	Colls. aux autres organismes sociaux	402,17	1 987,73	0,00	0,00	1 799,90
6478	Autres charges sociales diverses	924,00	4 905,00	0,00	0,00	5 830,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	189 550,00	0,00	25 700,00	0,00	215 250,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	189 550,00	0,00	25 700,00	0,00	215 250,00
659	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	75 437,40	2 920,77	0,00	0,00	78 458,17
	Réalisations	75 437,40	2 920,77	0,00	0,00	78 458,17
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 847,48	0,00	0,00	0,00	4 847,48
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 566,77	0,00	0,00	0,00	3 566,77
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 280,71	0,00	0,00	0,00	1 280,71
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 100,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
7478	Participat° Département	5 100,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
75	Autres produits de gestion courante	64 589,92	2 903,27	0,00	0,00	67 493,19
752	Revenus des immeubles	64 589,92	2 903,27	0,00	0,00	67 493,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17,50	0,00	0,00	17,50
7798	Produits exceptionnels divers	0,00	17,50	0,00	0,00	17,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-891 049,96	-578 185,57	-25 700,00	0,00	-1 394 935,53

(2)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	423 Colonies de vacances
	DEPENSES							
	Réalisations							
002	Résultat de fonctionnement reporté	305 815,45	365 372,18	0,00	0,00	8 921,70	0,00	25 700,00
011	Charges à caractère général	305 815,45	365 372,18	0,00	0,00	8 921,70	0,00	25 700,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60812	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6066	Autras matières et fournitures	1 637,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	0,00	1 355,23	0,00	0,00	2 406,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61568	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6166	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	7 613,70	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	141,84	356,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	1 314,00	6 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
612	Charges de personnel, frais assimilés	302 721,84	357 183,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	1 242,04	1 461,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	887,22	1 043,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNRPT et CDGFPT	3 846,40	4 595,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	148 529,61	202 891,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 818,92	6 379,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64114	Personnel titulaire Indemnité infir*	700,00	799,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	31 184,42	37 095,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	21 030,16	1 250,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64134	Personnel non tit. - indemnité infir*	199,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64156	Autres emplois d'insertion	8 613,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 347,38	32 392,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	49 396,80	65 541,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 196,79	50,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Colls. aux autres organismes sociaux	586,17	811,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	2 136,00	2 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
642	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
649	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 700,00	25 700,00	
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 700,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rastres à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		17 50	0,00	0,00	2 003,27	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Réalisations	17,50	0,00	0,00	2 903,27	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 903,27	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	2 903,27	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7769	Produits exceptionnels divers	17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Report à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-305 797,96	-365 372,18	0,00	2 903,27	-5 921,70	0,00	0,00	-25 709,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-35 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES					
Réalisations					
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 000,00	848 851,40	0,00	852 851,40
011	Charges à caractère général	4 000,00	848 851,40	0,00	852 851,40
60611	Eau et assainissement	0,00	18 518,88	0,00	18 518,88
60612	Energie - Electricité	0,00	446,11	0,00	446,11
60621	Combustibles	0,00	6 028,70	0,00	6 028,70
6068	Autres matières et fournitures	0,00	8 035,14	0,00	8 035,14
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	475,20	0,00	475,20
6156	Maintenance	0,00	424,20	0,00	424,20
6225	Indemnité aux comptable et régisseurs	0,00	72,00	0,00	72,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	426,85	0,00	426,85
912	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	508,66	0,00	508,66
6331	Versement mobilité	0,00	548 559,52	0,00	548 559,52
6332	Collations versées au F.N.A.L.	0,00	2 262,44	0,00	2 262,44
6336	Collations CNRPT et CDGFPT	0,00	1 615,92	0,00	1 615,92
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	7 075,41	0,00	7 075,41
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	257 646,29	0,00	257 646,29
64114	Personnel titulaire Indemnité Indef*	0,00	7 216,36	0,00	7 216,36
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	700,00	0,00	700,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	81 332,16	0,00	81 332,16
64134	Personnel non tit. - Indemnité Inftat*	0,00	51 303,70	0,00	51 303,70
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	200,00	0,00	200,00
6451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	11 652,62	0,00	11 652,62
6453	Collations aux caisses de retraites	0,00	55 918,32	0,00	55 918,32
6454	Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	84 890,65	0,00	84 890,65
6458	Coll. aux autres organismes sociaux	0,00	2 540,09	0,00	2 540,09
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 030,52	0,00	1 030,52
014	Atténuations de produits	0,00	4 175,04	0,00	4 175,04
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	282 775,00	0,00	286 775,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	4 000,00	32 775,00	0,00	36 775,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES				
	Réalisations	0,00	8 184,47	0,00	8 184,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 826,47	0,00	8 826,47
74710	Autres participations Etat	0,00	8 826,47	0,00	8 826,47
75	Autres produits de gestion courante	0,00	358,00	0,00	358,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	358,00	0,00	358,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-4 090,00	-839 656,93	0,00	-843 656,93

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissat sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES									
Réalisations									
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 700,00	2 300,00	816 004,40	0,00	0,00	32 847,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	446,11	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	6 026,70	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	8 035,14	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	475,20	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	424,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	426,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	608,68	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	549 559,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	2 262,44	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	1 615,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	7 075,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	257 646,29	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	7 216,36	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité infiat°	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités Illicites	0,00	0,00	0,00	81 332,16	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	51 303,70	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité infiat°	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	
54158	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	11 652,52	0,00	0,00	0,00	0,00
5451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	55 918,32	0,00	0,00	0,00	0,00
5453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	84 890,55	0,00	0,00	0,00	0,00
5454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	2 540,09	0,00	0,00	0,00	0,00
5458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	1 030,52	0,00	0,00	0,00	0,00
5478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	4 175,04	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 700,00	2 300,00	250 000,00	0,00	0,00	32 775,00	0,00
657382	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat* , personnes privées	0,00	1 700,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	32 775,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Det. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	8 826,47	0,00	0,00	0,00	358,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	8 826,47	0,00	0,00	0,00	358,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	8 826,47	0,00	0,00	0,00	0,00
74716	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	8 826,47	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-1 700,00	-2 300,00	-807 177,53	0,00	0,00	-32 847,00	358,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	80 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES								
	Réalisations	57,86	187,92	0,00	800,00	0,00	0,00	1 045,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	57,86	187,92	0,00	0,00	0,00	0,00	245,78
6068	Autres matières et fournitures	57,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	187,92	0,00	0,00	0,00	0,00	187,92
612	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
642	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES								
	Réalisations	0,00	95 687,40	0,00	0,00	0,00	0,00	95 687,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	95 687,40	0,00	0,00	0,00	0,00	95 687,40
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	95 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 373,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	95 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 373,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	314,40	0,00	0,00	0,00	0,00	314,40
7568	Autres produits div. de gestion courante	0,00	314,40	0,00	0,00	0,00	0,00	314,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-57,88	55 499,48	0,00	-800,00	0,00	0,00	94 641,62

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES							
Réalizations							
002	Résultat de fonctionnement reporté						
011	Charges à caractère général	49 573,80	5 075,00	0,00	0,00	0,00	54 751,80
60611	Eau et assainissement						
60612	Energie - Electricité	49 573,80	5 075,00	0,00	0,00	0,00	54 751,80
6068	Autres matières et fournitures						
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	912,13	0,00	0,00	0,00	0,00	912,13
6203	Frais de nettoyage des locaux	288,80	0,00	0,00	0,00	0,00	288,80
63512	Taxes foncières	4 446,80	0,00	0,00	0,00	0,00	4 446,80
912	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 075,00	0,00	0,00	0,00	5 075,00
914	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
556	Frais fonctionnement des groupes d'élu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
Réalizations							
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 634,73	0,00	0,00	0,00	0,00	2 634,73
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	280,81	0,00	0,00	0,00	0,00	280,81
704	Travaux	280,81	0,00	0,00	0,00	0,00	280,81
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 153,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153,92
752	Revenus des immeubles	2 153,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 153,92
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
7783	Produits exceptionnels divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	70	71	72	73	74	Total
	Services communs		Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif	Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance (crise sanitaire)	
76	Reprise sur aménagements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-47 038,87	-5 078,00	0,00	0,00	0,00	-52 116,87

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (trise sanitaire)	Total
DEPENSES						
Réalisations						
002	Résultat de fonctionnement/ reporté					
011	Charges à caractère général	460 889,13	438 144,90	27 032,38	0,00	925 866,41
60611	Eau et assainissement	438,05	4 307,33	0,00	0,00	4 745,38
60612	Energie - Electricité	272 177,46	14 402,64	0,00	0,00	286 580,10
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	16 736,65	0,00	0,00	16 736,65
60633	Fournitures de voirie	0,00	32 460,46	0,00	0,00	32 460,46
6066	Autres matières et fournitures	28 578,86	66 296,87	0,00	0,00	94 875,53
611	Contrats de prestations de services	163 065,40	56 233,58	0,00	0,00	209 278,88
6132	Locations immobilières	0,00	83 492,68	0,00	0,00	83 492,68
6136	Locations mobilières	0,00	87 815,47	0,00	0,00	87 815,47
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	4 812,40	0,00	0,00	4 812,40
61521	Entretien terrains	0,00	10 867,80	0,00	0,00	10 867,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	297,96	0,00	0,00	297,96
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	28 178,17	0,00	0,00	28 178,17
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	7 230,23	0,00	7 230,23
61551	Entretien matériel roulant	5 836,98	0,00	0,00	0,00	5 836,98
61568	Entretien autres biens mobiliers	0,00	13 216,59	0,00	0,00	13 216,59
6166	Maintenance	0,00	72,00	0,00	0,00	72,00
617	Etudes et recherches	0,00	6 480,00	0,00	0,00	6 480,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	368,00	0,00	0,00	368,00
6186	Autres frais divers	0,00	0,00	525,95	0,00	525,95
6228	Divers	0,00	2 434,55	0,00	0,00	2 434,55
6232	Fêtes et cérémonies	504,00	0,00	0,00	0,00	504,00
6248	Divers	0,00	355,08	0,00	0,00	355,08
6251	Voyages et déplacements	0,00	609,76	0,00	0,00	609,76
627	Services bancaires et assimilés	0,00	520,90	0,00	0,00	520,90
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	2 086,76	0,00	2 086,76
6282	Frais de gardiennage (église, forêts, .	0,00	0,00	14 665,44	0,00	14 665,44
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	20 389,01	0,00	0,00	20 389,01
6312	Taxes foncières	0,00	7 707,00	2 512,90	0,00	10 219,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 173,84	1 964 029,27	9,00	0,00	1 939 202,21
6331	Versement mobilité	269,59	6 429,59	0,00	0,00	6 699,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	192,60	4 592,43	0,00	0,00	4 785,03
6338	Cotisations CNFPT et CDGFP	966,56	19 946,53	0,00	0,00	20 613,08
64111	Rémunération principale titulaires	42 708,48	771 270,87	0,00	0,00	813 979,36
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	921,58	13 828,93	0,00	0,00	14 750,51
64114	Personnel titulaire Indemnité indist	100,00	3 300,00	0,00	0,00	3 400,00

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (coûts sanitaires)	Total
64118	Autres indemnités titulaires	9 802,81	167 394,17	0,00	0,00	177 196,98
64131	Rémunérations non tit.	0,00	100 324,09	0,00	0,00	100 324,09
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflet*	0,00	400,01	0,00	0,00	400,01
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	42 495,91	0,00	0,00	42 495,91
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	13 023,27	0,00	0,00	13 023,27
64172	Apprentis indemnité infiation	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	5 942,40	151 058,83	0,00	0,00	157 001,23
6463	Collations aux caisses de retraites	13 515,11	251 257,11	0,00	0,00	264 772,22
6464	Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 792,97	0,00	0,00	5 792,97
6467	Coûts sociaux liés à l'apprentissage	0,00	177,00	0,00	0,00	177,00
6468	Coûts, aux autres organismes sociaux	170,81	3 085,34	0,00	0,00	3 256,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
6478	Autres charges sociales diverses	884,09	9 527,22	0,00	0,00	10 211,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 450,00	0,00	2 450,00
6574	Subv. foncl. Associat*, personnes privées	0,00	0,00	2 450,00	0,00	2 450,00
656	Frais fonctionnement des groupées d'élue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	52 860,60	185 149,84	135 731,89	0,00	373 742,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	185 149,84	135 731,89	0,00	373 742,33
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	17 504,00	83 548,82	135 731,89	0,00	236 824,51
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	105 464,00	0,00	105 464,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	17 604,00	0,00	0,00	0,00	17 604,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	17 279,00	0,00	17 279,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	33 596,00	0,00	0,00	33 596,00
70688	Autres prestations de services	0,00	1 273,82	0,00	0,00	1 273,82
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	32,62	12 988,88	0,00	13 021,51
70849	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	46 990,13	0,00	0,00	46 990,13
70878	Remb. faits par d'autres redevables	0,00	1 855,05	0,00	0,00	1 855,05
73	Impôts et taxes	0,00	49 873,95	0,00	0,00	49 873,95
7335	Droits de place	0,00	49 873,95	0,00	0,00	49 873,95
74	Dotations et participations	0,00	29 942,57	0,00	0,00	29 942,57
74718	Autres participations Etat	0,00	29 942,57	0,00	0,00	29 942,57
75	Autres produits de gestion courante	35 256,60	4 092,32	0,00	0,00	39 348,92
757	Redevances versées par fermiers, conces.	35 256,60	0,00	0,00	0,00	35 256,60
7585	Autres produits div. de gestion courante	0,00	4 092,32	0,00	0,00	4 092,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	17 692,38	0,00	0,00	17 692,38
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	975,38	0,00	0,00	975,38
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	16 717,00	0,00	0,00	16 717,00
78	Rapport sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-483 002,47	-1 817 024,23	106 249,51	0,00	-2 193 777,29

[illegible]

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	Sous-fonction 81 813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
63512	Remb. faite à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	75 173,94	0,00	0,00
	Charges de personnel, frais assimilés							
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	269,58	0,00	0,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	192,60	0,00	0,00
6336	Colisations CNFPT et CGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	566,56	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	42 708,49	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	921,58	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire indemnité inflat*	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités illicites	0,00	0,00	0,00	0,00	9 602,61	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - indemnité inflat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64166	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Colisations à l'U.P.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 942,40	0,00	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	13 515,11	0,00	0,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Colis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	170,81	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	684,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6674	Subv. fonct. Associat*, personnes privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 860,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 860,60
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 604,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 604,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70363	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74716	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 256,60
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 256,60
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-460 689,13	0,00	0,00	0,00	-75 173,84	0,00	52 860,60

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
DEPENSES										
002	Réalisations	424 317,48	5 510,95	546 086,06	926 159,97	0,00	24 520,38	0,00	0,00	4 952,00
011	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	5 510,98	546 086,06	926 159,97	0,00	24 520,38	0,00	0,00	4 952,00
	Charges à caractère général	424 217,48	5 510,98	574,76	7 742,00	0,00	24 520,38	0,00	0,00	2 512,00
60611	Eau et assainissement	4 907,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	14 402,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 736,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	32 450,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres matières et fournitures	56 296,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	56 223,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	83 492,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	67 815,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 912,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrain	10 867,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	287,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	22 587,21	5 510,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61556	Entretien autres biens mobiliers	13 216,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	525,95	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6246	Divers	355,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	574,76	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	620,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 096,75	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ..)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 665,44	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à d'autres organismes	20 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes fondées	0,00	0,00	0,00	7 707,09	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,00
612	Charges de personnel, frais assimilés	100,00	0,00	645 511,30	918 417,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versament mobilité	0,00	0,00	2 854,02	3 775,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 895,38	2 685,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDFPT	0,00	0,00	7 953,89	11 952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	335 866,06	435 404,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SPT, indemnité résidence	0,00	0,00	7 253,36	6 595,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire indemnité initial	100,00	0,00	1 400,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	74 120,66	93 273,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	8 369,70	91 924,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - indemnité initial	0,00	0,00	106,01	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64166	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	34 001,79	8 494,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	13 023,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
		Services communs	Equipements de voirie	Voirie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Amenagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préervation du milieu naturel
6472	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Collisions à T.U.R.S.A.F.	0,00	0,00	55 281,83	95 777,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Collisions aux caisses de traitées	0,00	0,00	108 285,80	142 981,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Collisions aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 733,58	4 059,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Coll. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Coll. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 343,83	1 741,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	5 286,42	4 280,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	146 941,46	1 656,05	23 784,10	11 557,23	1 211,00	0,00	0,00	0,00	135 731,88
	Réalisations	146 941,46	1 656,05	23 784,10	11 557,23	1 211,00	0,00	0,00	0,00	135 731,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	80 586,13	1 656,05	1 273,82	32,62	0,00	0,00	0,00	0,00	135 731,88
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 464,00
70323	Redav. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 279,60
70383	Redevance de stationnement	33 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	1 273,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	32,62	0,00	0,00	0,00	0,00	12 988,89
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	46 990,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 656,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	49 873,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	49 873,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	22 042,29	7 900,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	22 042,29	7 900,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
		Services communs	Equipements de voirie	Voirie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
75	Autres produits de répartition courante	0,00	0,00	467,99	3 524,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, concas.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7586	Autres produits div. de répartition courante	0,00	0,00	467,99	3 524,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 481,38	0,00	0,00	0,00	1 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	875,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	18 506,00	0,00	0,00	0,00	1 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	277 375,72	-3 964,81	-422 301,96	-914 802,74	1 211,00	-24 520,38	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)									130 768,89

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-44 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (prise sanitaire)	Total
DEPENSES										
Résultats		0,00	113 922,17	0,00	0,00	2 854,37	134 782,58	0,00	0,00	251 559,12
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	113 922,17	0,00	0,00	2 854,37	134 782,58	0,00	0,00	251 559,12
002		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	113 922,17	0,00	0,00	2 854,37	0,00	0,00	0,00	116 776,54
50511	Eau et assainissement	0,00	2 330,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330,44
50512	Energie - Electrifcés	0,00	9 427,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 427,28
50523	Alimentation	0,00	200,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,25
50531	Fournitures d'entretien	0,00	2 401,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 401,72
5056	Autres matières et fournitures	0,00	793,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793,30
5135	Locations mobilières	0,00	19 572,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 572,42
515221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	244,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244,50
5155	Maintenance	0,00	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,00
5228	Divers	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
5232	Fêtes et cérémonies	0,00	75 617,28	0,00	0,00	1 798,37	0,00	0,00	0,00	77 416,63
53512	Taxes foncières	0,00	1 518,00	0,00	0,00	1 056,00	0,00	0,00	0,00	2 575,00
012	Charges de personnel, grat. assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 782,58	0,00	0,00	134 782,58
5216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 478,11	0,00	0,00	58 478,11
5331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,08	0,00	0,00	304,08
5332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217,99	0,00	0,00	217,99
5335	Cotisations CNEPT et CDGFPPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981,99	0,00	0,00	981,99
54111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 012,00	0,00	0,00	40 012,00
54112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118,38	0,00	0,00	1 118,38
54114	Personnel titulaire indemnité infat"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
54118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 596,49	0,00	0,00	11 596,49
5451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 725,11	0,00	0,00	6 725,11
5453		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 784,40	0,00	0,00	13 784,40

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Fêtes et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerces et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6458	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,31	0,00	0,00	169,31
6478	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784,72	0,00	0,00	784,72
	Autres charges sociales diverses									
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-113 922,17	0,00	0,00	-2 554,37	-134 782,58	0,00	0,00	-251 559,12

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, sect° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 459 484,06	645 219,97	0,00	0,00	0,00	2 144 704,03
010	Stocks	1 459 484,06	326 112,76	0,00	0,00	0,00	1 825 596,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853 925,12
13911	Etat et établissements nationaux	77 725,82	0,00	0,00	0,00	0,00	77 725,82
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 653,01	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653,01
21312	Bâtiments scolaires	59,75	0,00	0,00	0,00	0,00	59,75
21316	Autres bâtiments publics	16 982,39	0,00	0,00	0,00	0,00	16 982,39
2138	Autres constructions	12 079,02	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,02
041	Opérations patrimoniales	46 951,65	0,00	0,00	0,00	0,00	46 951,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	567 833,12	32 344,47	0,00	0,00	0,00	500 177,59
1641	Emprunts en euros	532 833,12	0,00	0,00	0,00	0,00	532 833,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	32 344,47	0,00	0,00	0,00	32 344,47
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	51 048,76	0,00	0,00	0,00	51 048,76
2031	Frais d'études	0,00	9 585,00	0,00	0,00	0,00	9 585,00
2033	Frais d'insertion	0,00	3 244,32	0,00	0,00	0,00	3 244,32
2051	Concessions, droits similaires	0,00	38 220,44	0,00	0,00	0,00	38 220,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 090,00	0,00	0,00	0,00	10 090,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	10 090,00	0,00	0,00	0,00	10 090,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	127 261,84	0,00	0,00	0,00	127 261,84
2111	Terrains nus	0,00	145,00	0,00	0,00	0,00	145,00
2116	Climatiseurs	0,00	31 562,71	0,00	0,00	0,00	31 562,71
21311	Hôtel de ville	0,00	1 673,56	0,00	0,00	0,00	1 673,56
21316	Autres bâtiments publics	0,00	8 596,03	0,00	0,00	0,00	8 596,03
2158	Autres inst.matériel,outil. techniques	0,00	8 917,20	0,00	0,00	0,00	8 917,20
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	48 211,87	0,00	0,00	0,00	48 211,87
2184	Mobilier	0,00	9 371,42	0,00	0,00	0,00	9 371,42

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisées, sect° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2198	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 881,05	0,00	0,00	0,00	17 881,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	39 384,69	0,00	0,00	0,00	39 384,69
2313	Constructions	0,00	8 108,86	0,00	0,00	0,00	8 108,86
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	31 277,83	0,00	0,00	0,00	31 277,83
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
202201	Réhabilitation Mairie	0,00	65 982,00	0,00	0,00	0,00	65 982,00
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 757 334,50	178 008,51	0,00	0,00	0,00	2 935 343,01
Realisations							
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	884 882,67	0,00	0,00	0,00	0,00	884 882,67
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	57 974,94	0,00	0,00	0,00	0,00	57 974,94
2115	Terrains bâtis	70,75	0,00	0,00	0,00	0,00	70,75
2132	Immeubles de rapport	68 602,06	0,00	0,00	0,00	0,00	68 602,06
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	640,64	0,00	0,00	0,00	0,00	640,64
28031	Frais d'études	34 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 298,00
28032	Frais de recherche et de développement	561,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	18 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 153,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	19 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 727,00
28051	Concessions et droits similaires	55 278,04	0,00	0,00	0,00	0,00	55 278,04
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 098,00
281562	Autres matériels, outillages incendie	20 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 023,00
281571	Matériel roulant	33 715,25	0,00	0,00	0,00	0,00	33 715,25
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 930,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	76 232,45	0,00	0,00	0,00	0,00	76 232,45
28182	Matériel de transport	71 390,19	0,00	0,00	0,00	0,00	71 390,19
28183	Matériel de bureau et informatique	186 828,62	0,00	0,00	0,00	0,00	186 828,62
28184	Mobilier	34 364,32	0,00	0,00	0,00	0,00	34 364,32
28188	Autres immo. corporelles	100 320,86	0,00	0,00	0,00	0,00	100 320,86
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 454,55	0,00	0,00	0,00	0,00	105 454,55
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 862 451,93	0,00	0,00	0,00	0,00	1 862 451,93

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisées, act° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10222	FCTVA	361 018,48	0,00	0,00	0,00	0,00	361 018,48
10226	Taxe d'aménagement	63 912,67	0,00	0,00	0,00	0,00	63 912,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 437 520,68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 437 520,68
13	Subventions d'investissement	0,00	66 885,60	0,00	0,00	0,00	66 885,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	52 618,80	0,00	0,00	0,00	52 618,80
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	14 266,80	0,00	0,00	0,00	14 266,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	34 018,13	0,00	0,00	0,00	34 018,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	34 018,13	0,00	0,00	0,00	34 018,13
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 477,58	0,00	0,00	0,00	10 477,58
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	10 477,58	0,00	0,00	0,00	10 477,58
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de flers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	66 627,20	0,00	0,00	0,00	66 627,20
SOLDE (2)		1 257 850,44	-467 211,46	0,00	0,00	0,00	790 638,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		602 726,46	2 972,40	0,00	0,00	7 958,40	0,00	31 562,71	0,00
Réalizations		283 619,25	2 972,40	0,00	0,00	7 958,40	0,00	31 562,71	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
182	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres act° de coopérat° décentralisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
044	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	32 344,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements	32 344,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	51 049,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 244,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2061	Concessions, droits similaires	38 220,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	10 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 758,33	2 972,40	0,00	0,00	7 958,40	0,00	31 562,71	0,00	0,00
2111	Terrains nus	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 562,71	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	1 573,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 598,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	958,80	0,00	0,00	0,00	7 958,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 236,47	2 972,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 371,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	17 881,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	39 364,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	8 106,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
238	Avances versées commandes imm. incorp.	31 277,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		65 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Réhabilitation Mairie	65 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		319 107,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		127 608,51	50 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		111 381,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020	021	022	023	024	025	026	041	042
		Administrat° générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
281558	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres matériels, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	66 885,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	52 618,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	14 266,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dette assimilée	34 018,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	34 018,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cinéma et pompes funèbres	041 Subvention globale	046 Autras act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	10 477,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immob. incorp.	10 477,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autras immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		16 227,20	50 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-475 117,35	47 427,60	0,00	0,00	-7 958,40	0,00	-31 562,71	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION --- DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		81 488,56	0,00	0,00	81 488,56
Realisations					
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	79 882,17	0,00	0,00	79 882,17
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00
2031	Frais d'études	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 356,87	0,00	0,00	6 356,87
21568	Autres matériels, outillages incendie	6 356,87	0,00	0,00	6 356,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 265,30	0,00	0,00	72 265,30
2315	Installat°, matériel et outillage techni	72 265,30	0,00	0,00	72 265,30
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12		1 596,39	0,00	0,00	1 596,39
RECETTES (2)		12 390,00	0,00	0,00	12 390,00
Realisations					
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de rance (crise sanitaire)	Total
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	12 390,00	0,00	0,00	12 390,00
	SOLDE (2)	-89 076,66	0,00	0,00	-89 076,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Réalisations	73 525,36	0,00	0,00	7 843,26	0,00
		73 525,36	0,00	0,00	6 356,87	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	6 356,87	0,00
21588	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	6 356,87	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 265,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Isolant*, matériel et outillage techni	72 265,30	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	1 565,39	0,00
	RECETTES (2)				12 390,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
801	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
810	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
840	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunte et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	12 390,00	0,00
	SOLDE (2)	-73 525,30	0,00	0,00	4 445,74	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT				A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)									
	Réalisations	117 322,71	120 780,64	0,00	0,00	0,00	5 668,02	0,00	243 691,27
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	32 237,29	113 387,84	0,00	0,00	0,00	5 668,02	0,00	151 273,25
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 867,29	101 759,51	0,00	0,00	0,00	5 668,02	0,00	110 294,82
21312	Bâtiments scolaires	0,00	8 370,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 370,25
2183	Matériel de bureau et informatique	2 867,29	84 756,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 623,55
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 985,74	0,00	2 985,74
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 633,00	0,00	0,00	0,00	2 672,28	0,00	11 305,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 608,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 608,43
2313	Constructions	0,00	10 720,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 720,43
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	26	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
202201	Réhabilitation Mairie	29 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 370,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Bastax à réaliser au 31/12	85 685,42	7 332,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 418,22
RECETTES (2)									
	Réalisations	0,00	400 173,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 173,60
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	298 160,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 160,01
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	74 267,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 267,51
1326	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	33 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 796,00
1341	D.E.T.R. non transférables	0,00	111 556,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 556,90
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	78 559,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 559,60
1398	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	25 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	101 993,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 993,59
	SOLDE (2)	-117 322,71	279 479,06	0,00	0,00	0,00	-5 686,02	0,00	156 482,33

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	8 633,00	112 067,54	0,00	5 688,02	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	8 633,00	104 734,94	0,00	5 688,02	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 633,00	93 126,61	0,00	5 688,02	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	8 370,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2163	Matériel de bureau et informatique	0,00	84 756,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	2 995,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 633,00	0,00	0,00	2 672,28	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 608,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	10 720,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Réhabilitation Meuble	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	7 332,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	289 359,99	110 813,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres EGY/CES
	Réalisations	254 360,01	43 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution act° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	254 360,01	43 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	74 267,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	33 786,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	67 736,60	43 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	78 559,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1368	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		34 999,98	86 893,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		280 726,99	-1 253,93	0,00	-5 668,02	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT				A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	16 338,84	0,00	0,00	16 338,84
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	6 391,06	0,00	0,00	6 391,06
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 391,06	0,00	0,00	6 391,06
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	5 223,12	0,00	0,00	5 223,12
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	1 167,94	0,00	0,00	1 167,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	9 947,58	0,00	0,00	9 947,58
RECETTES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	3 079,92	0,00	0,00	3 079,92
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	3 079,82	0,00	0,00	3 079,82
SOLDE (2)		0,00	0,00	-13 258,82	0,00	0,00	-13 258,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 338,64	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 391,06	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 391,06	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 223,12	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,94	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 947,58	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 079,82	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réservas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 079,82	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 258,82	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 258,82	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -- DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
	Réalisations	2 051,00	1 313 893,94	3 245,00	0,00	1 319 189,94
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 051,00	918 264,13	3 245,00	0,00	923 569,13
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27 963,60	0,00	0,00	27 963,60
2031	Frais d'études	0,00	27 963,60	0,00	0,00	27 963,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 051,00	869 435,97	3 245,00	0,00	894 732,97
21318	Autres bâtiments publics	0,00	196 305,50	3 245,00	0,00	199 550,50
2135	Installations générales, agencements	0,00	679 029,04	0,00	0,00	679 029,04
2188	Autres immobilisations corporelles	2 051,00	14 102,43	0,00	0,00	16 153,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	863,56	0,00	0,00	863,56
2313	Constructions	0,00	863,56	0,00	0,00	863,56
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	395 629,81	0,00	0,00	395 629,81
RECETTES (2)						
	Réalisations	0,00	371 528,53	0,00	0,00	371 528,53
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	38 333,00	0,00	0,00	38 333,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	38 333,00		0,00	38 333,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	0,00	30 000,00		0,00	30 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	8 333,00		0,00	8 333,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00		0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00			0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00			0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00			0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00			0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00			0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	333 195,53		0,00	333 195,53
SOLDE (2)		-2 051,00	-942 365,41	-3 245,00	0,00	-847 861,41

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	138 868,78	1 174 025,16	0,00	0,00	0,00	0,00	3 245,00	0,00
010	Stocks	48 259,48	876 004,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 245,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27 963,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	27 963,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 515,90	841 921,07	0,00	0,00	0,00	0,00	3 245,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	47 515,90	148 789,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 245,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autras équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2135	Installations générales, agencements	0,00	679 029,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2189	Autres immobilisations corporelles	0,00	14 102,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	743,56	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	743,56	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		91 609,32	304 020,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		11 528,53	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		8 333,06	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 333,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	8 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1386	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		3 195,53	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-128 340,25	-814 025,16	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 245,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT				A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)									
Réalizations									
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Dotations, forde divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations									
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(41)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour la croisée par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	80 Services communs	51 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
	Réalisations	26 407,44	171 855,92	0,00	0,00	0,00	200 263,36
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	12 561,24	62 171,83	0,00	0,00	0,00	74 733,07
910	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
20422	Privé : Bâiments, installations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 561,24	0,00	0,00	0,00	0,00	7 561,24
2111	Terrains nus	7 561,24	0,00	0,00	0,00	0,00	7 561,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	62 171,83	0,00	0,00	0,00	62 171,83
2313	Constructions	0,00	62 171,83	0,00	0,00	0,00	62 171,83
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	15 646,20	199 664,09	0,00	0,00	0,00	125 530,29
RECETTES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	70	71	72	73	74	Total
	Services communs		Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif	Aides à l'accession à la propriété	Plan de relances (crise sanitaire)	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-171 855,92	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-28 407,44		0,00	0,00	0,00	-200 263,36

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appellent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
Réalizations						
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	19 787,89	810 640,81	38 785,88	0,00	869 214,58
010	Stocks	5 041,00	703 798,80	4 951,97	0,00	713 791,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 230,00	0,00	0,00	7 230,00
2031	Frais d'études	0,00	7 230,00	0,00	0,00	7 230,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP ral : Bâtimnts, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 041,00	648 429,51	0,00	0,00	653 470,51
2111	Terrains nus	0,00	2 141,62	0,00	0,00	2 141,62
2112	Terrains de voirie	0,00	749,78	0,00	0,00	749,78
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
21310	Autres bâtiments publics	5 040,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	164 349,84	0,00	0,00	164 349,84
21534	Réseaux d'électrification	0,00	14 286,13	0,00	0,00	14 286,13
21571	Matériel roulant	0,00	203 400,00	0,00	0,00	203 400,00
2159	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	152 338,74	0,00	0,00	152 338,74
2184	Mobilier	0,00	4 464,00	0,00	0,00	4 464,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 718,40	0,00	0,00	4 718,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	180 139,09	4 951,97	0,00	185 091,06
2312	Aménagements et aménagements de terrains	0,00	6 458,89	0,00	0,00	6 458,89
2313	Constructions	0,00	0,00	4 951,97	0,00	4 951,97
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	143 690,20	0,00	0,00	143 690,20
2319	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (trise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	14 746,89	206 842,21	33 833,91	0,00	255 423,01
	RECETTES (2)	0,00	191 682,89	0,00	0,00	191 682,89
	Réalisations	0,00	101 341,99	0,00	0,00	101 341,89
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	94 883,00	0,00	0,00	94 883,00
1328	Autres subventions d'équip. non venant	0,00	42 991,00	0,00	0,00	42 991,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	51 892,00	0,00	0,00	51 892,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 458,89	0,00	0,00	6 458,89
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	6 458,89	0,00	0,00	6 458,89
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	90 341,00	0,00	0,00	90 341,00
	SOLDE (2)	-19 787,89	-718 987,92	-38 785,88	0,00	-777 571,69

(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	19 787,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	6 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041612	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2159	Autres inst. matériel, out. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	14 746,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Aides de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-19 787,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécit. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	242 379,95	186 465,88	297 713,96	37 709,40	144 381,82	0,00	0,00	38 785,88	0,00
		234 879,31	115 579,05	192 318,02	37 709,40	123 321,82	0,00	0,00	4 351,97	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	7 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	7 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GEP rat : Bâiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	228 420,42	116 579,05	189 818,02	30 470,40	2 141,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	749,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	164 349,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'écouffication	0,00	14 266,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	196 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2159	Autres inst., matériel, outill. techniques	27 756,42	101 312,92	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	4 484,00	0,00	0,00	23 270,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2189	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 718,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act's spécif. lutte contre la pollution
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 458,88	0,00	22 500,00	0,00	121 180,20	0,00	0,00	4 951,97
2312	Agencement et aménagements de terrains	8 458,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 951,97
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	22 500,00	0,00	121 180,20	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		7 499,64	72 886,63	105 395,94	0,00	21 060,00	0,00	0,00	33 833,91
RECETTES (2)		130 100,89	0,00	0,00	0,00	61 582,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		58 350,89	0,00	0,00	0,00	42 981,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 892,00	0,00	0,00	0,00	42 981,00	0,00	0,00	0,00
1329	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	42 981,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amandes de police non transférable	51 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA-régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 458,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 458,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	71 750,00	0,00	0,00	0,00	18 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-112 278,06	-188 485,88	-297 713,96	-37 700,40	-82 799,82	0,00	0,00	-38 785,88	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau du vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Froites et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)										
	Réalisations	0,00	193 688,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 688,55
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	192 146,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 146,14
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affactation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	192 146,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 146,14
2313	Constructions	0,00	192 146,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 146,14
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerces et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	1 542,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 542,41
	RECETTES (2)	35 000,00	76 406,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 406,71
	Réalisations	35 000,00	76 406,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 406,71
001	Solde d'exécution seuf d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	76 406,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 406,71
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	76 406,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 406,71
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	35 000,00	-117 281,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-82 281,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 832 731,26									
1641 Emprunts en euros (total)					15 832 731,26									
1258775	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/11/2013	23/12/2013	01/04/2015	458 000,00	V	Livret A (Préfixé) + 0,6	1,850	1,863	EUR	T	P	O	A-1
90480	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/09/2007	01/06/2007	02/06/2008	2 000 000,00	C	Taux fixe à 3,27 %	3,270	3,316	EUR	A	P	O	E-3
904802	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,9 %	3,900	3,957	EUR	A	P	O	A-1
904822	SFIL CAFFIL	18/06/2009	01/09/2009	01/01/2010	3 212 492,94	F	Taux fixe à 4,85 %	4,850	5,012	EUR	T	P	O	A-1
904841	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/01/2009	30/01/2009	01/02/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
90485	SFIL CAFFIL	15/03/2013	01/04/2013	01/07/2016	7 161 238,32	F	Taux fixe à 2,3 %	2,300	2,354	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00								O/N	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 832 731,26									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
		0,00		11 769 478,67					532 833,12	390 536,57	0,00	142 191,88
1641 Emprunts en euros (total)												
		0,00		11 769 478,67					532 833,12	390 536,57	0,00	142 191,88
1258775	N	0,00	A-1	295 307,63	12,00	V	Librai A(Prefixé) + 0,6	1,686	22 024,94	4 136,30	0,00	1 879,84
90480	N	0,00	E-3	1 238 741,89	14,42	C	Taux fixe 3,27% si Spread CMS EUR 10A(Prefixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (5,9% - 5 x spread)	5,968	63 130,04	43 096,17	0,00	57 537,12
904802	N	0,00	A-1	1 347 706,82	16,00	F	Taux fixe à 3,9 %	3,943	59 378,85	55 638,43	0,00	0,00
904822	N	0,00	A-1	2 364 747,19	16,75	F	Taux fixe à 4,85 %	4,904	86 361,85	119 852,38	0,00	28 981,15
904841	N	0,00	A-1	452 327,79	6,08	F	Taux fixe à 4,47 %	4,457	54 041,71	22 634,72	0,00	18 477,97
90485	N	0,00	A-1	6 072 647,35	16,75	F	Taux fixe à 2,3 %	2,326	247 867,63	146 135,59	0,00	35 305,70
1643 Emprunts en devises (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (B)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortie de conditions particulières (Total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPF (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital (15)	Charges d'intérêt (15)	
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 763 473,67					532 833,12	390 593,57	142 191,88

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 6 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
90480	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 000 000,00	1 236 741,89	3	30,00		Taux fixe à 3,27 %	Taux fixe 3,27% si Spread CMS EUR 10A(Postfixe)-CMS EUR 2A(Postfixe) >= 0% sinon (5,9% - 5 x spread)	0,00	Taux fixe 3,27% si Spread CMS EUR 10A(Postfixe)-CMS EUR 2A(Postfixe) >= 0% sinon (5,9% - 5 x spread)	5,965	43 096,17	0,00	10,51
TOTAL (E)		2 000 000,00	1 236 741,89						0,00			43 096,17	0,00	10,51
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 000 000,00	1 236 741,89						0,00			43 096,17	0,00	10,51

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Codi de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au litre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	Bq 49	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 532 736,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	10,51	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	1 236 741,88	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total							0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Taux payés			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Taux reçu (7)	Charges c/tes	Produits c/tes	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)								0,00	0,00		
Taux variable simple (total)								0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00		
Total								0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	IV
	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type	Index de taux (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00		(6)	(7)	(8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il remplace.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés à l'article 666.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N			A2.7

A2.7 -- EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																				
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)			Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Contrat initial		Contrat renégocié												
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)							
				Total																

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE			
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 763 €			06/10/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Levés topographiques	5	06/10/2014
L	Frais pour réalisation des documents d'urbanisme (Cartes communales)	10	06/10/2014
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	06/10/2014
L	Frais de recherche et de développement	5	06/10/2014
L	Frais d'insertion	5	06/10/2014
L	Subventions d'équipement versées pour une personne de droit privé	5	06/10/2014
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5	06/10/2014
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou des installations	15	06/10/2014
L	Subv. d'équipement versées pour une le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	06/10/2014
L	Logiciels	2	06/10/2014
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences,...	2	06/10/2014
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	999	06/10/2014
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	06/10/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	1	06/10/2014
L	Constructions sur soi d'autrui	999	06/10/2014
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense	10	06/10/2014
L	Matériel et outillage de voirie	10	06/10/2014
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	10	06/10/2014
L	Véhicules	6	06/10/2014
L	Camions et véhicules industriels	8	06/10/2014
L	Matériel de bureau électrique et électronique	6	06/10/2014
L	Matériel informatique	4	06/10/2014
L	Mobilier	15	06/10/2014
L	Autres immobilisations corporelles (Matériels classiques)	8	06/10/2014
L	Bâtiments légers, abris	15	06/10/2014
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	06/10/2014
L	Equipements de garages et ateliers	15	06/10/2014
L	Equipements de cuisines	15	06/10/2014
L	Equipements sportifs	15	06/10/2014
L	Installations de voirie	20	06/10/2014
L	Dons et legs	5	06/10/2014
L	Instruments de musique	5	06/10/2014
L	Immeubles de rapport	20	06/10/2014
L	Biens de faible valeur < à 763 € (Quelque soit la nature comptable du bien amortissable)	1	06/10/2014
L	Biens non amortissables (Terrains nus, terrains bâtis,...)	0	06/10/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		862 000,00	534 486,13
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		535 000,00	532 833,12
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	535 000,00	532 833,12
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ⁿ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		327 000,00	1 653,01
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	27 000,00	1 653,01
020	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	534 486,13	1 201 184,72	853 925,12	2 589 595,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 901 199,91	1 227 166,07
Ressources propres externes de l'année (a)		512 395,14	459 931,15
10222	FCTVA	360 000,00	361 018,48
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	63 912,67
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	17 395,14	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	35 000,00	35 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 388 804,77	767 234,92
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des documents	0,00	640,64
28031	Frais d'études	0,00	34 298,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	561,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	30 000,00	18 153,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	200,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	1 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	20 000,00	19 727,00
28051	Concessions et droits similaires	69 100,00	55 278,04
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	400,00	3 098,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	20 023,00
281571	Matériel roulant	34 000,00	33 715,25
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	5 930,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	63 000,00	76 232,45
28182	Matériel de transport	63 000,00	71 390,19
28183	Matériel de bureau et informatique	220 000,00	186 828,62
28184	Mobilier	9 500,00	34 384,32
28188	Autres immo. corporelles	136 000,00	100 320,86
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 455,00	105 454,55
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 521 349,77	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 227 166,07	607 627,14	0,00	1 437 520,68	3 272 313,89

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 589 595,97
Ressources propres disponibles	IV	3 272 313,89
Solde	V = IV – II (3)	682 717,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

111740 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	818,00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU IMMEUBLES)	818,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 034,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	4 034,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		4 852,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		4 852,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

300503 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	333 277,21
70846	PERS.DISPO.AU GFP RATTACHEM.	138 721,86
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	83 324,36
70876	REMBT.FRAIS PAR GFP RATTACH.	111 231,19
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		333 277,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		333 277,21

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

307038 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	59 763,06
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 461,19
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	10 869,76
60621	COMBUSTIBLES	10 957,69
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 232,91
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 314,85
6066	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 753,11
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	360,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 338,13
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	434,40
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	4 124,17
6156	MAINTENANCE	951,00
6156	MAINTENANCE	918,43
6228	DIVERS	11 286,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 073,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	756,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 410,42
83512	TAXES FONCIERES	5 522,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		59 763,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		59 763,06

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	4 847,48
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	3 566,77
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 280,71
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	64 589,92
752	REVENUS DES IMMEUBLES	64 589,92
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		69 437,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		69 437,40

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

308527 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	14 850,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	14 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		14 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		14 850,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	35 256,60
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	35 256,60
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		35 256,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		35 256,60

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

111740(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.2
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

300503(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

307038(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 296,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 245,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	2 051,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 296,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		5 296,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

308527(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2022	ACQ FILETS DIVERS SPORTS 2022 (LC 9290)	876,30	0,00	1
01/01/2022	MACHINE A CAFE 2 VERSEUSES PONT RAMOND	251,00	0,00	1
25/01/2022	TRX ECOLE SEVIGNE	600,13	0,00	0
25/01/2022	PROGRAMME RESEAUX DE VOIRIE 2022	164 349,04	0,00	0
25/01/2022	TRAVAUX RESEAU VIDEO PROTECTION 2022	72 285,30	0,00	0
26/01/2022	VALISE EXPLORER MUSEE 2022 (LC 22005)	439,24	0,00	4
26/01/2022	TRX INSTALLATIONS SPORTIVES JEAN MONNET 2022	743,58	0,00	0
26/01/2022	REHABILITATION IME LEHUGEUR BAT.JTEP VILLAGE ASSOCIATIF 2022	62 171,83	0,00	0
28/01/2022	REPRISE 17 CONCESSIONS FUNERAIRES	14 592,00	0,00	0
02/02/2022	TRAVAUX PRIMAIRE SEVIGNE 2022	10 720,43	0,00	0
09/02/2022	COPIEUR ECOLE LA FONTAINE b2hub C2501 2022 (LC 15231)	2 887,29	0,00	4
09/02/2022	IMPRIMANTE BROTHER LASER COULEURS MAT.SEVIGNE 2022 (LC 9352)	514,80	0,00	1
10/02/2022	ETUDE STADE DU HAZE	27 983,60	0,00	0
12/02/2022	WC PUBLIC - PLACE ST JEAN 2022 (LC 23143)	1 167,05	0,00	0
12/02/2022	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES 2022 (LC 6110)	7 958,40	0,00	10
15/02/2022	TRX PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE 2022	1 596,00	0,00	0
18/02/2022	MISE EN ACCESSIBILITE EPICERIE SOCIALE 2022	487,20	0,00	0
02/03/2022	TBI MOBILE ELMO PRIM.SEVIGNE P.BERT 2022 (LC 16420)	596,50	0,00	4
02/03/2022	TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX 2022	3 410,40	0,00	0
08/03/2022	ESPACE COMMUNALITE CLUB TENNIS	148 789,80	0,00	0
08/03/2022	PANNEAUX (LC 18773) 2022	27 756,42	0,00	10
09/03/2022	ECLAIRAGE PUBLIC 2022	14 286,13	0,00	0
17/03/2022	MOBILIER DIVERS VESTIAIRES PM BUREAU MP 2022 (LC10474)	7 878,79	0,00	15
23/03/2022	TRAVAUX MARCHÉ COUVERT 2022	192 146,14	0,00	0
29/03/2022	3 SANNERS EPSON A4 WORKFORCE DSI 2022 (LC 7710)	288,00	0,00	1
29/03/2022	25 DISQUES DURS INTERNE SSD 240GO DSI 2022 (LC 7710)	894,30	0,00	1
29/03/2022	ECRAN PROJECT.TREPIED ET ECRAN PORTABLE DSI 2022 (LC 7710)	351,72	0,00	1
29/03/2022	MACHINE A CAFE ISO DSI 2022 (LC 16489)	278,40	0,00	1
29/03/2022	MATERIEL POUR AMGT DE POSTE (LC 12625) 2022	2 175,49	0,00	8
29/03/2022	MICRO-ONDES DSI (LC 16489)	157,16	0,00	1
30/03/2022	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE 2022	6 356,87	0,00	0
30/03/2022	ACHAT ENCEINTES ET MICRO SANS FIL STADE HAZE 2022 (LC 8290)	682,90	0,00	8
30/03/2022	AMENAGEMENT CENTRE VILLE	6 458,89	0,00	0
02/04/2022	MOBILIER URBAIN 2022	121 180,20	0,00	0
06/04/2022	ETUDE VIDEO	1 260,00	0,00	0
05/04/2022	FRAIS D'INSERTION	3 244,32	0,00	0
05/04/2022	FRAIS VTE CHEVALLIER	166,55	0,00	0
07/04/2022	ACHAT AUTO LAVEUSE MATERNELLE LA FONTAINE (LC9352)	2 823,98	0,00	8
08/04/2022	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES (LC 6109) 2022	13 276,72	0,00	10
09/04/2022	PARAPHEUR XBUS 2022	20 052,00	0,00	2
12/04/2022	SALEUSE	196 200,00	0,00	8
12/04/2022	TABLEAUX MURAUX PM 2022 (LC 10474)	422,34	0,00	1
23/04/2022	MICROVISUALISEUR MOBILE ECOLE SEV.2022 (LC 16420)	1 244,05	0,00	4
23/04/2022	ATEM TELEVISION STUDIO PRO 4K 2022 (LC 9113)	2 972,40	0,00	4
23/04/2022	MATERIELS COUR ECOLE MATERNELLE SEVIGNE (LC 9308)	2 692,42	0,00	8
26/04/2022	TRAVAUX PLAINE SPORTIVE	879 029,04	0,00	0
26/04/2022	ECONOMIE D'ENERGIES CANTINE ROLAND 2022	415,87	0,00	0
29/04/2022	TRAVAUX RECONSTRUCTION MAIRIE 2022	65 982,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/05/2022	BUREAU RH 2022 (LC 10474)	960,08	0,00	15
12/05/2022	ACHAT ARMOIRE POSITIVE INOX JEAN DE LA FONTAINE	2 672,28	0,00	15
13/05/2022	FRAIS ECHANGE TERRAIN CLOS MOREL	749,78	0,00	0
17/05/2022	3 PC PORTABLE, VIDEOPROTECTEUR 2022 (LC 7710)	2 135,40	0,00	4
17/05/2022	2 VIDEOPROTECTEURS OPTOMA 2022 (LC 7710)	1 037,33	0,00	4
19/05/2022	DEPLAQUEUSE BILLYGOAT 2022 (LC 17568)	8 538,00	0,00	10
19/05/2022	3 TAILLEUSES DE HAIE STIHL HS87R 2022 (LC 17568)	1 893,60	0,00	10
19/05/2022	DEBROU RECIPROGATOR 4180 740 5101 2022 (LC17568)	774,00	0,00	10
09/06/2022	TONDEUSES DEBROUSSAILLEUSES ISEKI 2022 (LC17568)	6 720,00	0,00	10
09/06/2022	4 DEBROUSSAILLEUSES STIHL 2022 (LC 17568)	2 623,20	0,00	10
09/06/2022	4 SOUFFLEURS STIHL BR800CE 2022 (LC17568)	2 721,60	0,00	10
09/06/2022	70 SURFACE GO TYPE COVER AZERTY ECOLES 2022 (LC16420)	6 562,00	0,00	4
09/06/2022	85 PC PORTABLE LENOVO ECOLES 2022 (LC 16420)	35 201,40	0,00	4
14/06/2022	RESTAURATION OEUVRE MUSEE 2022	5 223,12	0,00	0
17/06/2022	ACHAT TONDEUSE THERMIQUE HONDA HRD5300C3 SERVICE SPORTS 2022 (LC 16432)	1 068,00	0,00	8
23/06/2022	VIDEOPROJECTEUR MICROFOLIES 2022 (LC 220005)	729,70	0,00	1
29/06/2022	5 TOURS MSI CUBI 5 10M-427EU 2022 (LC 7710)	3 012,00	0,00	4
30/06/2022	PANNEAU MURAL MAGNETIQUE DGS 2022 (LC 10474)	110,21	0,00	15
06/07/2022	TRAVAUX BUEAUX ATELIERS MUNICIPAUX 2022	5 040,00	0,00	0
09/07/2022	DECORATION SUR CABLE CENTRE VILLE FLERS	15 270,00	0,00	8
13/07/2022	TABLETTES TACTILES ECOLES 2022 (LC 16420)	2 362,00	0,00	4
13/07/2022	CHARIOTS DE VOIRIE - NETTOYAGE DES RUES	3 628,80	0,00	8
22/07/2022	PONCAGE DU PARQUET D UN COURT DE SQUASH 2022 (LC 6425)	3 651,46	0,00	0
02/08/2022	TERRAIN CAVRET AZ255 TROMPE SOURIS	145,00	0,00	0
03/08/2022	61 TABLETTES TACTILES	38 808,00	0,00	4
13/08/2022	LOGICIEL AP CP RH GF	4 958,40	0,00	2
23/08/2022	TABLES ET CHAISES POUR MANIFESTATIONS	1 089,60	0,00	6
03/09/2022	BURINEUR MAKITA HM1213C 2022 (LC 17609)	968,80	0,00	10
03/09/2022	ECONOMIE D'ENERGIES CANTINE JEAN DE LA FONTAINE 2022	4 536,00	0,00	0
06/09/2022	MAISON D'HABITATION 597 RUE DE GER GRAINDORGE	2 151,88	0,00	0
06/09/2022	BARRIERES DE TRAVAUX	10 636,20	0,00	10
10/09/2022	ETUDE LES PILLIERES	9 585,00	0,00	0
10/09/2022	SUPPORT POUR FAUX PLAFOND VIDEOPROJECTEUR (LC7710)	730,80	0,00	1
14/09/2022	ACQ.RUE DU HAMEL 1 A33CA	1,00	0,00	0
14/09/2022	IMPRIMANTE LASER COULEUR HUI8360CDWRE1 2022 (LC 7710)	3 603,60	0,00	4
14/09/2022	PRIM SEVIGNE P BERT CHAUFFERIE BLOC PORTE 2022 (LC 9177)	2 008,80	0,00	8
14/09/2022	SUIVI ADAP PLAN ACCESSIBILITE 2022	4 209,26	0,00	0
15/09/2022	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA X371 2022 (LC 7710)	398,65	0,00	1
16/09/2022	TRX PRIMAIRE LES VALLEES 2022	6 174,12	0,00	0
17/09/2022	CHAISES RESTAURANT ROLAND 2022 (LC 23202)	2 995,74	0,00	15
21/09/2022	PONT RAMOND 4 BANCS URBAINS	1 800,00	0,00	8
10/10/2022	TELESCOPIQUE	77 400,00	0,00	10
29/10/2022	ETUDE REHABILITATION MAIRIE	29 370,00	0,00	0
04/11/2022	TRX HOTEL DE VILLE	1 673,56	0,00	0
04/11/2022	REMPLACEMENT MENUISERIE PT RAMOND 2022 (LC 6438)	3 245,00	0,00	0
04/11/2022	2 SWITCHES RUCKUS ICX7250 24P 2022 (LC 9114)	4 080,00	0,00	4
19/11/2022	SUPPORT VIDEOPROJECTEUR FAUX PLAFOND 2022 (LC 7710)	564,00	0,00	1
19/11/2022	PC PORTABLE LENOVO, DISQUE DUR, ECRAN 2022 (LC 7710)	24 912,48	0,00	4
23/11/2022	SUBV.AS POLICE SALLE DE SPORT	10 090,00	0,00	5
03/12/2022	ETUDE BERGES DU CHATEAU	7 230,00	0,00	0
03/12/2022	PARCELLE AZ340 ECHANGE DE TERRAIN	357,24	0,00	0
06/12/2022	ECHANGE TERRAIN LIDL MINIERE	134,00	0,00	0
07/12/2022	REPRISE CONCESSIONS FUNERAIRES	16 970,71	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/12/2022	2 MATELAS D'ESCALADE SARNEIGE 250X200X40 (LC 9290)	2 036,38	0,00	15
07/12/2022	barrières et potelets (LC 9290)	4 602,00	0,00	15
07/12/2022	TABLE DE TENNIS CLUB WO (LC 9290)	1 999,01	0,00	15
09/12/2022	LOGICIEL MARCHE	13 210,04	0,00	2
09/12/2022	2 CAMERA LOGITECH 2022 (LC 7710)	4 231,19	0,00	4
09/12/2022	AMENAGEMENT PLACE DU 14 JUILLET 2022	22 500,00	0,00	0
13/12/2022	TRAVAUX HALLE DES SPORTS	43 864,44	0,00	0
13/12/2022	200 TETES THERMOSTATIQUES DIVERS BAT.2022 (LC 23215)	5 280,00	0,00	0
16/12/2022	ACQ.ET FRAIS LA BLANCHARDIERE	7 070,00	0,00	0
16/12/2022	MACHINE A LAYER LA FONTAINE ELEMENTAIRE (LC9352)	583,00	0,00	1
16/12/2022	AMENAGEMENT COUR ECOLE SEVIGNE PAUL BERT 2022	888,00	0,00	0
17/12/2022	FRAIS ACQ. AO192 AO328 EPFN Coulée	1 975,07	0,00	0
17/12/2022	ACQUISITION TATAMIS 2022 (LC 9290)	2 837,84	0,00	15
17/12/2022	CONSTRUCTION TRIBUNES PLAINE SPORTIVE HAZE 2023	120,00	0,00	0
20/12/2022	MOBILIER VOIRIE MANIFESTATIONS CHAISES	4 464,00	0,00	15
22/12/2022	SUBV.ACCESSION DUPRE	5 000,00	0,00	5
31/12/2022	TRX EN REGIE MATERNELLE SEVIGNE 2022	4 440,45	0,00	0
31/12/2022	TRX EN REGIE MATERNELLE LES VALLEES 2022	358,56	0,00	0
31/12/2022	TRAVAUX EN REGIE HAREL 2022	2 252,68	0,00	0
31/12/2022	TRAVAUX EN REGIE GYM.PIERRE GODARD 2022	2 118,70	0,00	0
31/12/2022	TRAVAUX EN REGIE CENTRE M.LOUANTIER 2022	3 555,60	0,00	0
31/12/2022	TRAVAUX EN REGIE CANT.LA FONTAINE 2022	2 787,58	0,00	0
19/01/2023	TRX EN REGIE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE 2022	11 076,38	0,00	0
19/01/2023	TRX EN REGIE PRIMAIRE LES VALLEES 2022	1 107,00	0,00	0
19/01/2023	TRAVAUX EN REGIE PONT RAMOND 2022	1 364,46	0,00	0
19/01/2023	TRAVAUX EN REGIE 2022 ATELIERS MUNICIPAUX	46 951,65	0,00	0
31/12/2022	FAUCHEUSE	7 200,00	0,00	8
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 480 286,91	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/08/2022	CESSION PEDALO 4	1 000,00	8	750,00	250,00	793,00	543,00
31/08/2022	CESSION PEDALO 3	1 000,00	8	750,00	250,00	896,00	806,00
31/08/2022	CESSION PEDALO 2	1 000,00	8	750,00	250,00	814,00	564,00
31/08/2022	CESSION PEDALO 1	1 000,00	8	750,00	250,00	831,00	581,00
31/08/2022	CESSION RENAULT TRAFIC BE861FC	20 913,36	6	20 913,36	0,00	3 851,19	3 851,19
31/08/2022	CESSION GIROPHARE	2 676,13	6	2 676,13	0,00	492,81	492,81
01/10/2022	CESSION RENAULT TRAFIC 7245TW61	24 733,51	8	24 733,51	0,00	3 233,00	3 233,00
12/10/2022	VENTE MAISON 80 RUE DE MESSEI	68 602,06	0	0,00	68 302,06	100 000,00	31 697,94
22/11/2022	VENTE CHARGEUSE KRAMER	58 544,20	8	58 544,20	0,00	15 506,00	15 506,00
06/12/2022	VENTE SCI LEBOSQ WC ST JEAN	70,75	0	0,00	70,75	11,00	-59,75
19/01/2023	CESSION MOTEUR CY750XR	1 635,25	6	1 635,25	0,00	1 200,00	1 200,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		181 175,26					58 215,19

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	127 588,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	69 672,81

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Racettes Titres émis
011	Charges à caractère général	43 377,06	
6068	Travaux en régie	43 377,06	
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 636,00	
6068	Travaux en régie	32 636,00	
72	Travaux en régie		76 013,06
7223	Travaux en régie		43 377,06
7224	Travaux en régie		32 636,00
TOTAL GENERAL		76 013,06	76 013,06

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 013,06
21312	Travaux en régie	16 982,39
21316	Travaux en régie	12 079,02
2138	Travaux en régie	46 951,65
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		76 013,06

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	76 013,06
Recettes réelles de fonctionnement	18 045 839,39
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,42 %

IV – ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					257 171,00	64 282,75										0,00	12 858,55	
EHPAD LES HAUTS VENTS	2007	P	Extension	CRAM	257 171,00	64 282,75	4,83	A	F	Taux fixe à 0,0 %	0,000	F	Taux fixe à 0,0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	12 858,55
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 710 310,87	1 141 895,87										24 988,45	84 142,86	
LOGISSIA	1999	P	Constr. 12 logis aux Vailloles	CDC	101 637,76	32 770,97	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	3,800	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	1,206	A-1	EUR	478,60	3 890,79
LOGISSIA	2017	P		CDC	123 410,44	76 146,51	8,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,8	1,660	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,848	A-1	EUR	1 195,68	9 257,00
LOGISSIA	2017	P		CDC	88 830,58	50 417,44	11,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,878	A-1	EUR	759,52	3 634,01
ORNE HABITAT	1969	P	Constr. 70 logis P.S.R. - complément	CDC	17 257,28	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 0,0 %	0,000	F	Taux fixe à 0,0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	247,81
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	428 097,88	285 072,01	11,17	T	F	Taux fixe à 2,15 %	0,533	F	Taux fixe à 2,15 %	2,127	A-1	EUR	6 376,85	22 191,67
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	191 706,43	139 686,49	14,17	T	F	Taux fixe à 2,28 %	0,565	F	Taux fixe à 2,28 %	2,255	A-1	EUR	3 274,02	8 218,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	441 491,84	321 647,14	14,17	T	F	Taux fixe à 2,28 %	0,585	F	Taux fixe à 2,28 %	2,255	A-1	EUR	7 538,85	18 925,77
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	138 649,34	101 740,84	14,17	T	F	Taux fixe à 2,28 %	0,585	F	Taux fixe à 2,28 %	2,255	A-1	EUR	2 384,94	5 998,48
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	86 770,14	63 216,03	14,17	T	F	Taux fixe à 2,28 %	0,585	F	Taux fixe à 2,28 %	2,255	A-1	EUR	1 481,86	3 719,65
ORNE HABITAT	2016	P		CDC	121 457,43	71 214,34	8,17	T	F	Taux fixe à 1,99 %	0,494	F	Taux fixe à 1,99 %	1,970	A-1	EUR	1 504,13	7 871,59
TOTAL GENERAL					1 975 481,87	1 208 188,62											24 983,45	87 001,40

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
2 ANGLES	18 260,00	
AAPPMA LA FLERIENNE	1 000,00	
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANT PAROISSE MARCEL CALLO	300,00	
AERO CLUB DE BASSE NORMANDIE FLERS CONDE	1 500,00	
ALDEYA VICTIMES DE L AMIANTE CONDE FLERS	300,00	
AMICALE DE POLICE DE FLERS	1 000,00	
AMICALE FLERIENNE DES SENIOR	5 000,00	
AMICALE LAIQUE DE FLERS PETI	13 000,00	
AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC	1 600,00	
AMICALE POUR LE DON DE SANG	1 000,00	
ASSO DEPARTEMENTALE RESTOS DU CŒUR	3 150,00	
ASTI	2 000,00	
ATELIER 7	1 000,00	
BASKET CLUB FLERIEN	9 300,00	
BMX CLUB DE FLERS	3 350,00	
BOXING CLUB FLERIEN	3 500,00	
CADET ROUSSEL	800,00	
CAVALIERS CLUB HIPPIQUE FLERS	1 000,00	
CERCLE D ECHECS DE FLERS	500,00	
CIRQUE THEATRE TEMPO STELLA PRODUCTION	3 000,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS FLERS	3 800,00	
COALLIA	4 500,00	
COLLEGE JEAN MONNET SPORTIF	200,00	
COLLEGE SEVIGNE SPORTIF	200,00	
COMITE COMMERCEANTS RUE DE MESSEI	2 500,00	
COMITE D ENTENTE DES SOCIETE PATRIOTIQUES DE FLERS	1 300,00	
COMITE JUMELAGE FLERS WUNSTORF	2 000,00	
CONFRERIE GASTRONOMIQUE DE FLERS	800,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE ANTENNE DE FLERS	1 000,00	
DUMA ACADEMY	700,00	
EX PHIL ANCIENS SALARIES PHILIPS	250,00	
FAMILIALE LAIQUE FLERS AFL	800,00	
FLERS BADMINTON	1 000,00	
FLERS BOWLING IMPACT	400,00	
FLERS CONDE NOIREAU ATHLETISME	11 000,00	
FLERS CYCLISME 61	10 500,00	
FLERS GYM ESPACE DE LOISIRS DU HARIEL	12 500,00	
FLERS POUNDOU	4 600,00	
FOOTBALL CLUB FLERIEN	65 000,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	300,00	
FRANCE ALZHEIMER ORNE	275,00	
GROUPEMENT D ENTRAIDE TERRITORIAUX DU PAYS DE FLERS	62 105,00	
HANDBALL CLUB DE FLERS	12 500,00	
INDECOSA CGT	300,00	
JUDO CLUB FLERIEN	4 800,00	
KARATE CLUB SHOTOKAN TAI JIT	5 500,00	
KLAKOS LAUNCHER	500,00	
LES PTITS DOUDOUS FLERIENS	200,00	
LES VIKINGS FLERIENS FLERS RAND AUDAX	800,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'	100,00	
LYCEE JEAN GUEHENNO ASSOC SP	400,00	
MACAO 7EME ART	2 100,00	
MJC FLERS	125 000,00	
MOUVEMENT VIE LIBRE FLERS	1 500,00	
NAVETTE AERIENNE COLOMBOPHIL	850,00	
NORDIK DE FLERS	300,00	
OGEF SAINT THOMAS D AQUIN	1 000,00	
OXY JEUNES	13 000,00	
PAYS BAS NORMAND	120,00	
PETANQUE FLERIENNE	3 500,00	
RCVV FLERS	2 300,00	
REVE DE BOUCHONS	300,00	
SALARIES SONOFOQUE A2S CLAUDE MARTIN	300,00	
SCOUTS DE FRANCE	800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SECOURS CATHOLIQUE BOCAGE ORNAIS	4 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	4 500,00	
SOLIDARITE BOCAGE	9 000,00	
SQUASH CLUB FLERIEN	6 000,00	
TENNIS CLUB DE FLERS	5 500,00	
TENNIS DE TABLE FLERIEN	8 800,00	
UCIA DE FLERS LOCAUX CCI UNION COMMERC. INDUSTRIEL. A	22 400,00	
UNAFAM	500,00	
UNION LOCAL CFE-CGC DE FLERS	300,00	
UNION LOCALE CFTC FLERS	300,00	
UNION LOCALE CGT	300,00	
UNION LOCALE FO DE L ORNE	300,00	
UNION SPORTIVE FLERIENNE	4 500,00	
UNION SYNDICAT PROF CFDT	300,00	
VISITE DES MALADES ETS HOSPI	200,00	
VOLLEY BALL CLUB FLERIEN	5 000,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
CCAS DE FLERS	250 000,00	
LOGISSIA	761,43	
Autres		
TOTAL GENERAL	755 721,43	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 01 2022/1 VILLAGE ASSOCIATIF	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00	750 000,00	0,00	20 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE ADMINISTRATIVE (b)		59,00	0,00	59,00	48,60	5,00	53,60
Adjoint administratif pal 1 cl	C	18,00	0,00	18,00	17,30	0,00	17,30
Adjoint administratif pal 2 cl	C	13,00	0,00	13,00	11,80	0,00	11,80
Adjoint administratif terr.	C	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	2,90	2,00	4,90
Attaché principal	A	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	1,80	0,00	1,80
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
FLIERE TECHNIQUE (c)		122,00	24,30	146,30	126,48	12,81	139,29
Adjoint technique pal 1 cl	C	25,00	0,00	25,00	23,90	0,00	23,90
Adjoint technique pal 2 cl	C	27,00	11,34	38,34	36,34	0,00	36,34
Adjoint technique territorial	C	24,00	12,96	36,96	32,34	3,81	36,15
Agent de maîtrise	C	13,00	0,00	13,00	10,00	1,00	11,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	15,90	0,00	15,90
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	5,00	0,00	5,00	3,00	3,00	6,00
FLIERE SOCIALE (d)		6,00	4,86	10,86	10,66	0,00	10,66
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	4,86	4,86	4,86	0,00	4,86
Assistant socio-éducatif cl ex	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FLIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	0,00	5,00	4,90	0,00	4,90
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Adjoint territorial animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		203,00	29,16	232,16	200,54	17,81	218,35

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT88500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

VILLE DE FLERS - Budget Général - CA - 2022

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-8 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aides »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur la fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le décret conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Rétention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	LOGISSIA		SA HLM	159 336,92
-	ORNE HABITAT		OPH	982 558,86
-	EHPAD LES HAUTS VENTS		Association	64 292,75
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO	01/01/2013	FPU	0.00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de FLERS		-		Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Loisimeant	Loisimeant	22/06/2015	209 - 22/06/2015	21610169100212		Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service	Location salles et matériel		-	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 391 367,33	3 113 449,09	1 201 184,72	8 076 733,52
RECETTES	12 391 367,33	3 417 977,42	607 627,14	8 365 762,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 067 232,28	16 431 147,93	0,00	8 636 084,35
RECETTES	25 067 232,28	18 123 565,21	0,00	6 943 667,07

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : LOTISSEMENT / N°SIRET : 21610169100212				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	147 492,68	42 191,44	0,00	105 301,24
RECETTES	147 492,68	67 492,68	0,00	80 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	163 992,68	67 716,27	0,00	96 276,41
RECETTES	163 992,68	75 191,44	0,00	88 801,24

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 538 860,01	3 155 640,53	1 201 184,72	8 182 034,76
RECETTES	12 538 860,01	3 485 470,10	607 627,14	8 445 762,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 231 224,96	16 498 864,20	0,00	8 732 360,76
RECETTES	25 231 224,96	18 198 758,65	0,00	7 032 468,31
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	37 770 084,97	19 654 504,73	1 201 184,72	16 914 395,52
TOTAL GENERAL DES RECETTES	37 770 084,97	21 684 228,75	607 627,14	15 478 231,08

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 538 860,01	3 155 640,53	1 201 184,72	8 182 034,76
RECETTES	12 538 860,01	3 485 470,10	607 627,14	8 445 762,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 231 224,96	16 498 664,20	0,00	8 732 360,76
RECETTES	25 231 224,96	18 198 756,65	0,00	7 032 468,31
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	37 770 084,97	19 654 504,73	1 201 184,72	16 914 395,52
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	37 770 084,97	21 684 226,75	607 627,14	15 478 231,08

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	18 909 846,00	3,53	46,65	0,00	7 038 859,00	3,36
TFPNB	171 695,00	-6,32	64,04	0,00	109 953,00	-6,94
CPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	19 081 541,00	3,43			7 148 812,00	3,18

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 13/06/2023

Présenté par (1) .

A Flers, le 19/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A Flers, le 19/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

RECETTES		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)		12 391 427,08	25 194 880,03	37 586 307,11
Titres de recette émis (b)		3 420 558,07	18 311 937,38	21 732 495,45
Réductions de titres (c)		2 580,65	188 372,17	190 952,82
Recettes nettes (d = b - c)		3 417 977,42	18 123 565,21	21 541 542,63
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		12 391 427,08	25 194 880,03	37 586 307,11
Mandats émis (f)		3 118 522,35	16 652 512,47	19 771 034,82
Annulations de mandats (g)		5 073,26	221 364,54	226 437,80
Depenses nettes (h = f - g)		3 113 449,09	16 431 147,93	19 544 597,02
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent		304 528,33	1 692 417,26	1 996 945,61
(h - d) Déficit				

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-853 925,12		304 528,33		-549 396,79
Fonctionnement	8 825 209,96	1 437 520,68	1 692 417,28		9 080 106,56
TOTAL I	7 971 284,84	1 437 520,68	1 996 945,61		8 530 709,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
16910-LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS					
Investissement	-67 492,68		25 301,24		-42 191,44
Fonctionnement	6 489,89		7 475,17		13 965,06
Sous-Total	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
TOTAL II	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 910 282,05	1 437 520,68	2 029 722,02		8 502 483,39

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire
A Flers, le 19 Juin 2023



Le Maire

Yves GOASDOUÉ

Nombre de membres en exercice 33

Nombre de membres présents 26

Nombre de suffrages exprimés 28

VOTES :

Pour 28

Contre 1

Abstentions 1

Date de la convocation : 13 Juin 2023

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A Flers, le 19 Juin 2023

Les Conseillers présents en séance			
Jérémy PREVOST	Marème N'DIAYE	Chantal MARCHAND	Noël DJEZAIRI
	Gérard SAMOYEAL	Isabelle GUERT	Richard RIHOUEY
	Jean-François BRISSOT	Jean-Philippe NOUVEAU	Christophe DUBREUIL
	Emmanuelle BERGOT	Christine CATHERINE	François LEPRINCE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en SOUS-PREFECTURE le
et de la publication le

29 JUIN 2023

29 JUIN 2023

Etat des restes à réaliser Investissements 2022

Collectivité	Collectivité (Code)	Budget	Budget (Code)	Exercice budgétaire	Section
VILLE DE FLERS	FLERS	Budget Général	01	2022	INVESTISSEMENT

gest	Enveloppe			IMPUTATION			SERVICE UTILISATEUR		ENGAGEMENT									
	N°	Libellé	Opération M14-M52 (Code)	Chapitre (code)	Nature (code)	Sous fonction (code) (3 caract.)	Code	Libellé	N°	Date	Tiers		Objet	n° marché	T.V.A (O/N)	Montant HT encours	En cours TVA	Montant TTC en cours
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000733	25/08/2022	INNOV AMO SOCIETE ILLIAD DE	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		21 779,52 €	4 355,90 €	26 135,42 €
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000734	25/08/2022	APSO ERGONOMIE	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000735	25/08/2022	DECLOMESNIL HERVE	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		3 400,00 €	680,00 €	4 080,00 €
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000736	25/08/2022	ACP AMELIE CAILLERET	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		15 700,00 €	3 140,00 €	18 840,00 €
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000737	25/08/2022	MOSAIC	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		11 825,00 €	2 365,00 €	14 190,00 €
23	23145	FRAIS D'ETUDES REHABILITATION MARIE	202201	20	2031	20	0502	HOTEL DE VILLE	X000738	25/08/2022	ECOLA SARL	M2022030 TF AMO RECONSTR MAIRIE	1249	N		12 700,00 €	2 540,00 €	15 240,00 €
20													Somme :			70 904,52 €	14 180,90 €	85 085,42 €
23	23144	REHABILITATION MARIE SUITE INCENDIE	202201	23	2313	020	0502	HOTEL DE VILLE	X001095	09/12/2022	GEOTEC	ETUDE G2AVP RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE	1321	N		4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
23													Somme :			4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
202201													Somme :					89 885,42 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000876	13/01/2022	SARL AGYL LE BOUILLON	RBT DEPOT GATANTIE GARAGES 21-22		N		62,00 €	0,00 €	62,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000877	13/01/2022	DUPONT ANDRE	RBT DEPOT GATANTIE GARAGES 10		N		60,00 €	0,00 €	60,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000773	08/09/2022	BMX CLUB DE FLERS MME MAS	DG PONT RAMOND FC 105		N		1 071,60 €	0,00 €	1 071,60 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000831	27/09/2022	PIQUET LUCILE	DEPOT DE GARANTIE FC 113		N		63,75 €	0,00 €	63,75 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000880	14/10/2022	HALLIER LAURENCE	RBSMT DG HALLIER FC 114		N		255,00 €	0,00 €	255,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000883	14/10/2022	BOUFFAY CELINE	RBSMT DG BOUFFAY FC 118		N		63,75 €	0,00 €	63,75 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000886	14/10/2022	MALAKOFF HUMANIS AGIRC AR	RBSMT DG MALAKOFF FC 121		N		207,00 €	0,00 €	207,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000887	14/10/2022	CONFRIERIE GASTRONOMIQUE	RBSMT DG CONFRIERIE FC 122		N		207,00 €	0,00 €	207,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000888	14/10/2022	BOXING CLUB FLERIEN HARID N	RBSMT DG BOXING FC 123		N		207,00 €	0,00 €	207,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000889	14/10/2022	AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC M	RBSMT DG TIR FC 124		N		87,70 €	0,00 €	87,70 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000890	14/10/2022	RAMI WALID	RBSMT DG RAMI FC 125		N		72,92 €	0,00 €	72,92 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000893	14/10/2022	DROMERT JULIEN	RBSMT DG DROMERT FC 128		N		148,75 €	0,00 €	148,75 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X000894	14/10/2022	CARDEUR ODILE	RBSMT DG CARDEUR FC 130		N		85,00 €	0,00 €	85,00 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X001066	01/12/2022	ITEP DESIRE PILOT	DG PT RAMOND FC 132		N		21,25 €	0,00 €	21,25 €
21	4883	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		16	165	020	0200	FINANCES	X001086	08/12/2022	MCE-M3S	DG PONT RAMOND FC 134		N		42,50 €	0,00 €	42,50 €
16													Somme :			2 655,22 €	0,00 €	2 655,22 €
12	22045	FRAIS D'ETUDES LES PILLIERES		20	2031	020	0105	URBANISME	X001008	18/11/2022	SCE	M2022080 DIAG DECHARGE PETITES HAIES	1314	N		5 130,00 €	1 026,00 €	6 156,00 €
61	3181	FRAIS D'ETUDES STADE DU HAZE		20	2031	412	0701	STADE DU HAZE	31680	13/01/2022	SPORT INITIATIVES INGENIERIE	ETUDE - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE D'A		N		2 255,00 €	451,00 €	2 706,00 €
22	6146	PROGCEL METER RH HGF		20	2051	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	X000099	09/02/2022	INETUM SOFTWARE FRANCE G	ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE M57		N		12 684,00 €	2 532,80 €	15 196,80 €
22	17559	IMMOBILISATION INCORPORELLE INFORMATIQUE		20	2051	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	X001105	14/12/2022	RISC	SYSTEME D'AUTENTIFICATION MULTI FACTEURS		N		12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
20													Somme :			32 049,00 €	6 409,80 €	38 458,80 €
21	16435	FONDS DE CONCOURS FA		204	2041512	821	0200	FINANCES	X001126	22/12/2022	FLERS AGGLO COMMUNAUTE A	FDS CONCOURS COULEE VERTE		N		72 886,63 €	0,00 €	72 886,63 €
41	23204	Bons mobiliers, matériel et a		204	20421	020	0550	DIVERS	X001022	22/11/2022	ASP FLERS COMMISSARIAT	Subvention investissement salle sport		N		2 522,00 €	0,00 €	2 522,00 €
72	19840	SUBVENTION EQUIPEMENT DROIT PRIVE BATIMENT		204	20422	70	0114	OPAH	X000310	01/04/2022	REZZOUG AMAL	Subv° accession c° 12/06/2020		N		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
72	19840	SUBVENTION EQUIPEMENT DROIT PRIVE BATIMENT		204	20422	70	0114	OPAH	X000311	01/04/2022	MORINET DAMIEN MELISSA	Subv° accession c° 7/06/2021		N		3 655,00 €	0,00 €	3 655,00 €
72	19840	SUBVENTION EQUIPEMENT DROIT PRIVE BATIMENT		204	20422	70	0114	OPAH	X000356	09/04/2022	LEGIRET JEAN NOEL	Subv° accession c° 29/03/2022		N		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
72	19840	SUBVENTION EQUIPEMENT DROIT PRIVE BATIMENT		204	20422	70	0114	OPAH	X000792	14/09/2022	GUY CLARA	Subv° OPAHRU C° du 08/06/2022		N		522,00 €	0,00 €	522,00 €
204													Somme :			89 585,63 €	0,00 €	89 585,63 €
41	7719	RESERVE FONCIERE		21	2111	70	0200	FINANCES	X001079	07/12/2022	BELLANGER CABINET	DIVISION FONCIERE PLANCAION		N		1 391,00 €	278,20 €	1 669,20 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000980	14/11/2022	JANNELEC	M2022063 RENOVATION SALLE CONSEIL LOT 2	1283	N		19 758,37 €	3 951,67 €	23 710,04 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000970	14/11/2022	MDB METIERS DU BOIS	M2022062 RENOVATION SALLE CONSEIL LOT 1	1282	N		86 667,68 €	17 333,54 €	104 001,22 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000971	14/11/2022	UNIVERS PARQUET SAS PAO R	M2022064 RENOVATION SALLE CONSEIL LOT 3	1284	N		4 952,11 €	990,42 €	5 942,53 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000972	14/11/2022	DUBOURG ENTREPRISE PEINTU	M2022065 RENOVATION SALLE CONSEIL LOT 4	1285	N		22 058,66 €	4 411,73 €	26 470,39 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000974	15/11/2022	GERAULT MENUISERIE	M2022066 RENOVATION SALLE CONSEIL LOT 5	1286	N		1 818,00 €	363,60 €	2 181,60 €
23	6418	TRAVAUX - HOTEL DE VILLE		21	21311	020	0502	HOTEL DE VILLE	X000986	17/11/2022	MORISSET MARC EXECO	M2022081 SP5 RENOV SALLE DU CONSEIL	1311	N		1 190,00 €	238,00 €	1 428,00 €
23	6450	PRIMAIRE FONTAINE		21	21312	212	0913	PRIMAIRE J.DE LA FONTAINE	35499	25/11/2022	IDEQUIPE SPORT	ABRIS A MATERIELABRIS A MATERIEL		N		6 110,50 €	1 222,10 €	7 332,60 €
23	18871	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	810	0506	ATELIERS MUNICIPAUX	34547	28/06/2022	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS	TRVX RÉGIE - CHAUDEURGE / ATELIER ELECTR	1154	N		1 586,07 €	317,22 €	1 903,29 €

23		18671	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	810	0506	ATELIERS MUNICIPAUX	35258	08/11/2022	ISO RENOVATION	SERVICE TECHNIQUE SALLE D'EMBAUCHE SERVI		N	6 065,00 €	1 213,00 €	7 278,00 €		
23		18671	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	810	0506	ATELIERS MUNICIPAUX	35590	15/12/2022	ISO RENOVATION	SERVICE TECHNIQUE ATELIER PEINTURESERVIC		N	4 638,00 €	927,80 €	5 565,80 €		
60		23143	AUTRES BATIMENTS PUBLICS TOILETTES ST JEAN		21	21318	020	0504	WC PUBLICS	34879	24/11/2022	MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS	WC PUBLIC ST JEANWC PUBLIC ST JEAN		N	33 952,50 €	6 790,50 €	40 743,00 €		
60		23143	AUTRES BATIMENTS PUBLICS TOILETTES ST JEAN		21	21318	020	0504	WC PUBLICS	35642	19/12/2022	EAU FLERS AGGLO	TRVX WC SAINT JEANTRVX WC SAINT JEAN		N	1 534,70 €	306,94 €	1 841,64 €		
60		23143	AUTRES BATIMENTS PUBLICS TOILETTES ST JEAN		21	21318	020	0504	WC PUBLICS	35643	19/12/2022	EAU FLERS AGGLO	TRVX WC SAINT JEANTRVX WC SAINT JEAN		N	1 978,19 €	395,63 €	2 373,82 €		
61		17542	TRAVAUX HALLE DES SPORTS		21	21318	411	0612	HALLE DES SPORTS	X000431	16/05/2022	FOURMY RAVALLEMENT	M2022013 REFECTION ENDUITS HALLE DES SPO	1205	N	64 159,10 €	12 831,82 €	76 990,92 €		
61		22001	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	412	0701	STADE DU HAZE	B000888	13/01/2022	JANNELEC	LOT 5 ELECTRICITE CLUB DE TENNIS	1160	N	1 048,51 €	209,71 €	1 258,22 €		
61		22001	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	412	0701	STADE DU HAZE	B000889	13/01/2022	JANNELEC	LOT 6 PLOMBERIE CLUB DE TENNIS	1161	N	580,98 €	116,20 €	697,18 €		
61		22001	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		21	21318	412	0701	STADE DU HAZE	B000891	13/01/2022	MORISSET MARC EXECO	SPS REHABILITATION CLUB DE TENNIS	1163	N	1 450,00 €	290,00 €	1 740,00 €		
61		21999	PLAINE SPORTIVE DU HAZE		21	2135	412	0701	STADE DU HAZE	X000429	16/05/2022	LABOSPORT SAS	M2022016 CT plaine sportive du Hazé AO	1201	N	1 736,00 €	347,20 €	2 083,20 €		
61		21999	PLAINE SPORTIVE DU HAZE		21	2135	412	0701	STADE DU HAZE	X000711	05/08/2022	EIFPAGE TP OUEST	M2022035 LOT 1 TERRAIN SYNTHETIQUE AO	1245	N	13 238,59 €	2 647,71 €	15 886,30 €		
61		21999	PLAINE SPORTIVE DU HAZE		21	2135	412	0701	STADE DU HAZE	X000712	05/08/2022	SPARFEL NORMANDIE	M2022035 LOT 1 TERRAIN SYNTHETIQUE AO	1245	N	217 856,48 €	43 571,30 €	261 427,78 €		
61		21999	PLAINE SPORTIVE DU HAZE		21	2135	412	0701	STADE DU HAZE	X000713	05/08/2022	TECHNIFENCE ZA CARREFOUR	M2022038 LOT 2 TERRAIN SYNTHETIQUE AO	1246	N	9 758,15 €	1 951,82 €	11 710,97 €		
61		21999	PLAINE SPORTIVE DU HAZE		21	2135	412	0701	STADE DU HAZE	X000714	05/08/2022	SORELUM SAS	M2022038 LOT 3 TERRAIN SYNTHETIQUE AO	1247	N	3 161,50 €	632,30 €	3 793,80 €		
60		15257	PROGRAMME DE REPARATION VOIRIE		21	2151	822	0400	VOIRIE	31891	13/01/2022	EIFPAGE TP OUEST	PROGRAMME DE VOIRIEPROGRAMME DE VOIRIE	29-18	N	64 579,95 €	12 915,99 €	77 495,94 €		
25		15296	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE		21	21568	113	0514	PONT-RAMOND	X001109	15/12/2022	LP SECURITE	Remplacement extincteurs 2023	1323	O	1 250,58 €	250,12 €	1 500,70 €		
25		15296	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE		21	21568	113	0514	PONT-RAMOND	X001110	15/12/2022	LP SECURITE	Extincteur 2023 Pont Ramond	1323	O	71,41 €	14,28 €	85,69 €		
60		18773	PANNEAUX		21	2158	820	0400	VOIRIE	35853	20/12/2022	LACROIX CITY ST HERBLAIN LA	SIGNALISATION VOIRIE ATELIER	1316	N	2 071,00 €	414,20 €	2 485,20 €		
60		18773	PANNEAUX		21	2158	820	0400	VOIRIE	35655	20/12/2022	LACROIX CITY ST HERBLAIN LA	SIGNALISATION 11 DB ACCIDENT	1316	N	578,70 €	115,74 €	694,44 €		
42		6461	RESTAURATION OEUVRES ET OBJETS D'ART		21	2161	322	1110	MUSEE	X000856	06/10/2022	RUIZ PAULINE CONSERVATEUR	Restauration d'oeuvre - Pauline RUIZ		N	2 636,40 €	0,00 €	2 636,40 €		
42		6461	RESTAURATION OEUVRES ET OBJETS D'ART		21	2161	322	1110	MUSEE	X000857	06/10/2022	ATELIER PIERRE JAILLETTE RE	Restauration d'oeuvre - Mr Jollette		N	4 755,18 €	0,00 €	4 755,18 €		
42		6461	RESTAURATION OEUVRES ET OBJETS D'ART		21	2161	322	1110	MUSEE	X000908	19/10/2022	ZUREK RYSZARD	Restauration cadre		N	1 104,00 €	0,00 €	1 104,00 €		
42		6461	RESTAURATION OEUVRES ET OBJETS D'ART		21	2161	322	1110	MUSEE	X000909	19/10/2022	ZUREK RYSZARD	Restauration cadre		N	1 452,00 €	0,00 €	1 452,00 €		
20		10474	SCES ADMINISTRATIFS-MOBILIERS		21	2184	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	X001117	19/12/2022	QUADRAT	Mobilier local syndical		N	700,00 €	140,00 €	840,00 €		
25		15299	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		21	2188	411	0111	HYGIENE SECURITE ET PRE	X001076	06/12/2022	DAJAC	Commande Débrillateurs	1315	N	12 182,00 €	2 436,40 €	14 618,40 €		
27		23136	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		21	2188	020	0106	COMMUNICATION	X001073	05/12/2022	LANGVIN PUBLICITE ENSEIGN	ORIFLAMME ROLL UP BACHE SERVICE COMMUNI		N	3 366,50 €	673,30 €	4 039,80 €		
27		23136	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		21	2188	020	0106	COMMUNICATION	X001120	21/12/2022	LANGVIN PUBLICITE ENSEIGN	PANNEAUX STADE DU HAZE DECEMBRE 2022		N	719,00 €	143,80 €	862,80 €		
61		9290	MATERIEL SPORTIF		21	2188	412	0701	STADE DU HAZE	35378	08/11/2022	GUIBOUT MATERIAUX AMBIANC	ACHAT GRILLAGE SUIVANT DEVIS 1 1 7904 DU		N	2 264,20 €	452,84 €	2 717,04 €		
															Somme :			604 422,01 €	118 894,88 €	723 316,89 €

23		9127	MARCHE COUVERT	23	2313	91	0500	MARCHE COUVERT	B000661	13/01/2022	BOO ARCHITECTURE	M2019039 MO MARCHE COUVERT FACADES	39-19	N	205,60 €	41,12 €	246,72 €
23		9127	MARCHE COUVERT	23	2313	91	0500	MARCHE COUVERT	J000687	13/01/2022	ALIDADE	M2019039 MO MARCHE COUVERT FACADES	39-19	N	479,74 €	95,95 €	575,69 €
23		9127	MARCHE COUVERT	23	2313	91	0500	MARCHE COUVERT	J000688	13/01/2022	RESO ANCIEN ROPTIN BABIN	M2019039 MO MARCHE COUVERT FACADES	39-19	N	600,00 €	120,00 €	720,00 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	35459	18/12/2022	PROD HOMME BTP	IME VILLAGE ASSOCIATIFIME VILLAGE ASSOCI		N	715,00 €	143,00 €	858,00 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	35620	18/12/2022	LANGVIN PUBLICITE ENSEIGN	IME VILLAGE ASSOCIATIFIME VILLAGE ASSOCI		N	349,00 €	69,80 €	418,80 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	B000687	13/01/2022	BOULAND	M2021030 MO VILLAGE ASSOCIATIF	1148	N	64 522,28 €	12 904,46 €	77 426,74 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	B000688	13/01/2022	ECOLA SARL	M2021030 MO VILLAGE ASSOCIATIF	1148	N	16 529,75 €	3 305,95 €	19 835,70 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	B000700	13/01/2022	BADER BUREAU ETUDES TECH	M2021030 MO VILLAGE ASSOCIATIF	1148	N	2 435,11 €	487,02 €	2 922,13 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	B000701	13/01/2022	BET BOULARD 14	M2021030 MO VILLAGE ASSOCIATIF	1148	N	2 688,27 €	533,25 €	3 199,52 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	X000218	07/03/2022	SOCOTEC CONSTRUCTION	M2022007 Mission SPS Village associatif	1192	N	1 271,00 €	254,20 €	1 525,20 €
23		15312	REHABILITATION IME LEHUGEUR	23	2313	71	0520	IME LEHUGEUR	X000219	07/03/2022	QUALICONSLT	M2022006 Mission CT Village associatif	1193	N	2 915,00 €	583,00 €	3 498,00 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35459	24/11/2022	CEDEO	DIVERS BAT VILLE - ECO ENERGIE	1253	N	2 650,72 €	530,14 €	3 180,86 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35597	15/12/2022	NOUVELLE AMP FABRICANT ME	SERVICE TECHNIQUESERVICE TECHNIQUE		N	5 623,00 €	1 124,60 €	6 747,60 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35599	15/12/2022	EBI	JEAN DE LA FONTAINEJEAN DE LA FONTAINE		N	13 255,17 €	2 651,03 €	15 906,20 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35615	15/12/2022	LEGALLAIS	DIVERS BAT VILLE	1178	N	472,95 €	94,59 €	567,54 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35617	15/12/2022	REXEL FRANCE OUEST CEIM	ELECTRICITE - DIVERS BAT VILLE - CONSOMM	1320	N	3 108,36 €	621,67 €	3 730,03 €
23		19797	PROGRAMME ECONOMIE ENERGIES	23	2313	832	0550	DIVERS	35618	15/12/2022	REXEL FRANCE OUEST CEIM	MJC - ECONOMIE ENERGIE - REGUL	1320	N	3 084,73 €	616,95 €	3 701,68 €
25		9313	ASPIRATION ATELIERS	23	2313	020	0506	ATELIERS MUNICIPAUX	X001112	16/12/2022	ITGA	Mesures qualité de l'air atelier menus	1238	N	740,00 €	148,00 €	888,00 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	35327	26/10/2022	ENERSCIENCE	TRAVAUX ELECTRIQUESTRAVAUX ELECTRIQUE		N	935,56 €	187,11 €	1 122,67 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	35592	15/12/2022	LEVERRIER PEINTURE	CCAS - TRAVAUX PEINTURE ET SOLCCAS - TRA		N	4 323,14 €	864,63 €	5 187,77 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	35593	15/12/2022	BELLOIR	CCAS - TRAVAUX PLOMBERIECCAS - TRAVAUX P		N	1 730,80 €	346,16 €	2 076,96 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	35594	15/12/2022	GERAULT MENUISERIE	CCAS - TRAVAUX MENUS INT CLOISON FAUX P		N	3 860,00 €	772,00 €	4 632,00 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	35596	15/12/2022	SOCIETE NORMANDE DE BATIM	CCAS - MACONNERIECCAS - MACONNERIE		N	3 200,00 €	640,00 €	3 840,00 €
70		7813	ACCESSIBILITE BATIMENTS	23	2313	020	0100	ADMINISTRATION GENERALE	X000646	21/07/2022	PROD HOMME BTP	AMENAGEMENT CCAS PMR		N	8 475,00 €	1 695,00 €	10 170,00 €
71		23202	ACCESSIBILITE ERP BATIMENTS COMMUNAUX	23	2313	020	0599	AUTRES PATRIMOINES	X000786	09/09/2022	BOO ARCHITECTURE	M2018064 M OEUVRE SUIVI EXECUTION ADAP	84-18	N	7 272,78 €	1 454,58 €	8 727,36 €
71		23202	ACCESSIBILITE ERP BATIMENTS COMMUNAUX	23	2313	020	0599	AUTRES PATRIMOINES	X000787	09/09/2022	ALIDADE	M2018064 M OEUVRE SUIVI EXECUTION ADAP	84-18	N	18 581,34 €	3 716,27 €	22 297,61 €
60		23196	PLACE DU 14 JUILLET	23	2315	822	0409	PLACE 14 JUILLET	X000625	08/07/2022	SHEMA	M2022008 HONORAIRES PLACE 14 JUILLET	1188	N	23 260,00 €	4 650,00 €	27 900,00 €
63		19783	TRAVAUX RUE DU 8 JUIN	23	2315	824	0400	VOIRIE	X000560	24/06/2022	FLERS ERGONOMIE METALLER	2022031 Habillage jardinières	1218	N	17 550,00 €	3 510,00 €	21 060,00 €
60		10492	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COUR	23	2318	820	0706	PARC DU CHATEAU	32060	13/01/2022	AQUA SOLUTION	PARC MAIRIE ETANG DU CHATEAU PARC MAIRIE		N	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €

23

Somme : 214 402,30 € 42 880,46 € 257 282,76 €

Somme : 1 111 299,30 €

Somme : 1 018 018,68 183155,04 1 201 184,72 €

Fait à Flers, le 31 décembre 2022

de Maire - Adjoint
 Loïc HELLICO

Restes à réaliser Recettes 2022

Collectivité	Collectivité (Code)	Budget	Budget (Code)	Section
VILLE DE FLERS	FLERS	Budget Général	01	INVESTISSEMENT

GES T	enveloppe			Opération M14-M52 (Code)	Imputation			Utilisateur		Engagement					
	n°	Libellé			Chap.	nature	libellé	code	libellé	n°	date	tiers n°	raison sociale	Objet	En Cours TTC
40	23142	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISS		13	1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT E	0900	DIVERS ECOLES	X000018	25/04/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	SOCLE INFORMATIQUE ECOLE		52 794,00 €
					1311								Somme :		52 794,00 €
02	23189	DPV ACCESSIBILITE CCAS		13	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ET	0550	DIVERS	X000024	09/06/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	2020 Dpv ACCESSIBILITE CCAS		13 227,20 €
09	20966	DPV 2019 FRESQUE LES VALLEES		13	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ET	0903	MATERNELLE LES VALLEES	A000033	13/01/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DPV 2019 FRESQUE LES VALLEES		3 000,00 €
21	9311	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE TERRAIN FOOT A 5		13	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ET	0701	STADE DU HAZE	X000027	30/06/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DPV 2022 Terrain sport Hazé		70 000,00 €
21	23148	FNADT SALLE CONSEIL		13	1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ET	0100	ADMINISTRATION GENERALE	X000017	04/03/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	FNADT Création salle de diffusion numeri		50 400,00 €
					1321								Somme :		136 627,20 €
21	15325	SUBVENTION FRAR RESTAURATION TABLEAUX		13	1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES RE	1110	MUSEE	X000035	06/10/2022	4068	DRAC DIRECTION REGION. AFF. CULTU	Sub FRAR - Restauration		3 079,82 €
					1322								Somme :		3 079,82 €
61	23139	DEPARTEMENT TERRAIN FOOT		13	1323	SUBV.EQUIPEMENT DEPARTEMENT NON TRANSFERABL	0701	STADE DU HAZE	X000021	18/05/2022	5314	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L O	Subv Terrain foot synthétique Plaine		60 000,00 €
					1323								Somme :		60 000,00 €
70	20923	Sub La Motte - Ango		13	1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERA	0550	DIVERS	A000035	13/01/2022	7107	ANAH	SUB ANAH BAT MOTTE ANGOT		18 591,00 €
					1328								Somme :		18 591,00 €
25	22038	DETR DEFIBRILLATEURS		13	1331	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE	0405	SECURITE	B000040	13/01/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DETR DEFIBRILLATEURS		7 050,00 €
					1331								Somme :		7 050,00 €
23	18736	DETR MARCHE COUVERT		13	1341	DOT.EQUIPT.TERRITOIRES RURAUX	0500	MARCHE COUVERT	I000472	13/01/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DETR MARCHE COUVERT		71 750,00 €
25	17555	DETR POTEAUX INCENDIES		13	1341	DOT.EQUIPT.TERRITOIRES RURAUX	0405	SECURITE	B000041	13/01/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DETR INCENDIE		5 340,00 €
40	14132	D.E.T.R. RENOVATION ECOLE SEVIGNE		13	1341	DOT.EQUIPT.TERRITOIRES RURAUX	0901	MATERNELLE SEVIGNE	G000062	13/01/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DETR RENOVATION ECOLE SEVIGNE		34 999,98 €
61	23137	DOT.EQUIPT.TERRITOIRES RURAUX TERRAIN FOOT		13	1341	DOT.EQUIPT.TERRITOIRES RURAUX	0701	STADE DU HAZE	X000030	20/07/2022	836	PREFECTURE DE L ORNE	DETR PLAINE SPORTIVE		200 000,00 €
					1341								Somme :		312 089,98 €
23	22035	CEE TENNIS		13	1388	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANS	0707	TENNIS HAZE	B000038	13/01/2022	6799	GEO FRANCE FINANCE Service Facturation	CEE TENNIS		3 195,53 €
40	22026	SUB CEE		13	1388	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANS	0913	PRIMAIRE J.DE LA FONTAINE	B000029	13/01/2022	6799	GEO FRANCE FINANCE Service Facturation	CEE ECOLE JDF		14 199,61 €
					1388								Somme :		17 395,14 €
				13											
													Somme :		607 627,14 €

Fait à Flers, le 31 décembre 2022

de Maïse Adjoint

[Signature]

dozi Helloco.



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-472	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	4	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				19	2023-472

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

AA/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget annexe Lotissement.

Par délibération n° 425 du 6 mars 2023, l'assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2022 pour une reprise anticipée au budget 2023.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 489,89 €
RECETTES DE L'ANNEE	75 191,44 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-67 716,27 €
RESULTAT DE CLOTURE	13 965,06 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-67 492,68 €
RECETTES DE L'ANNEE	67 492,68 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-42 191,44 €
RESULTAT DE CLOTURE	-42 191,44 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-42 191,44 €
RESULTAT DISPONIBLE	-28 226,38 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle des délibérations au moment du vote.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-472	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe
Lotissement, tel qu'il est présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE. Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-472-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE FLERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21610169100212

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FLERS ET BOCAGE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE FLERS LOTISSEMENT	CA 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2913-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	67 716,27	G	75 191,44
Section d'investissement	B	42 191,44	H	67 492,68

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	6 489,89
	Report en section d'investissement (001)	D	67 492,68	J	0,00

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	177 400,39	= G+H+I+J	149 174,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	67 716,27	= G+I+K	81 681,33
	Section d'investissement	= B+D+F	109 684,12	= H+J+L	67 492,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	177 400,39	= G+H+I+J+K+L	149 174,01

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
023	Virement à la section d'investissement (2)	80 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	67 492,68	67 492,68			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 492,68	67 492,68			80 000,00
TOTAL		163 992,68	67 716,27	0,00	0,00	96 276,41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	80 000,00	42 191,44			37 808,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 000,00	42 191,44			37 808,56
TOTAL		157 502,79	75 191,44	0,00	0,00	82 311,35
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 6 489,89				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	80 000,00	42 191,44		37 808,56
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	80 000,00	42 191,44		37 808,56
	TOTAL	80 000,00	42 191,44	0,00	37 808,56
	Pour information	(2) 67 492,68			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	80 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	67 492,68	67 492,68		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	147 492,68	67 492,68		80 000,00
	TOTAL	147 492,68	67 492,68	0,00	80 000,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	223,59		223,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		67 492,68	67 492,68
Dépenses de fonctionnement – Total		223,59	67 492,68	67 716,27
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	42 191,44	42 191,44
Dépenses d'investissement –Total		0,00	42 191,44	42 191,44
Pour information				67 492,68
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	33 000,00		33 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		42 191,44	42 191,44
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		33 000,00	42 191,44	75 191,44
Pour information				6 489,89
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	67 492,68	67 492,68
Recettes d'investissement – Total		0,00	67 492,68	67 492,68
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
8015	Terrains à aménager	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	15 000,00	223,59	0,00	0,00	14 776,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		16 500,00	223,59	0,00	0,00	16 276,41
023	Virement à la section d'investissement	80 000,00	0,00			80 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (8)	67 492,68	67 492,68			0,00
71355	Varial° stocks terrains aménagés	67 492,68	67 492,68			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		147 492,68	67 492,68			80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		147 492,68	67 492,68			80 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		163 992,68	67 716,27	0,00	0,00	96 276,41
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 678.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
7015	Ventes de terrains aménagés	77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		77 502,79	33 000,00	0,00	0,00	44 502,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	80 000,00	42 191,44			37 808,56
71355	Varia° stocks terrains aménagés	80 000,00	42 191,44			37 808,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		80 000,00	42 191,44			37 808,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		157 502,79	75 191,44	0,00	0,00	82 311,35
Pour information		6 489,89				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 000,00	42 191,44		37 808,56
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	80 000,00	42 191,44		37 808,56
3555	Terrains aménagés	80 000,00	42 191,44		37 808,56
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	80 000,00	42 191,44		37 808,56
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	80 000,00	42 191,44	0,00	37 808,56
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	67 492,68			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sact° de fonctionnement	80 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	67 492,68	67 492,68		0,00
3555	Terrains aménagés	67 492,68	67 492,68		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 492,68	67 492,68		80 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		147 492,68	67 492,68		80 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		147 492,68	67 492,68	0,00	80 000,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III -- VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	67 492,68	67 492,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		80 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		80 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	80 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 67 492,68
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -67 492,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 13/06/2023

Présenté par (1) :

A Flers, le 19/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Flers, le 19/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	147 492,68	163 992,68	311 485,36
Titres de recette émis (b)	67 492,68	75 191,44	142 684,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	67 492,68	75 191,44	142 684,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	147 492,68	163 992,68	311 485,36
Mandats émis (f)	42 191,44	67 716,27	109 907,71
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	42 191,44	67 716,27	109 907,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 301,24	7 475,17	32 776,41
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS					
Investissement	-67 492,68		25 301,24		-42 191,44
Fonctionnement	6 489,89		7 475,17		13 965,06
Sous-Total	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
TOTAL II	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire
A Flers, le 19 Juin 2023



Le Maire

Ives GOASDOUÉ

Nombre de membres en exercice 33

Nombre de membres présents 26

Nombre de suffrages exprimés 28

VOTES :

Pour 28

Contre 1

Abstentions 1

Date de la convocation : 13 Juin 2023

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A Flers, le 19 Juin 2023

Les Conseillers présents en séance

Jérémy PREVOST	Marème N'DIAYE	Chantal MARCHAND	Noël DJEZAIRI
	Gérard SAMOYEAU		
	Emmanuelle BERGOT		

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en SOUS-PREFECTURE le
et de la publication le 26 JUN 2023

26 JUN 2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-473	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	5	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				20	2023-473

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AA/JS

Chers Collègues,

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes prévoit que l'Assemblée procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, soit en report à nouveau créditeur, soit, en dotation complémentaire en réserves.

➤ BUDGET GENERAL

Par délibération précédente de ce jour, votre assemblée a arrêté les résultats de l'exercice 2022, selon le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL Ville de Flers	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 387 689,28 €
RECETTES DE L'ANNEE	18 123 565,21 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-16 431 147,93 €
RESULTAT DE CLOTURE	9 080 106,56 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-853 925,12 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 417 977,42 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-3 113 449,09 €
RESULTAT DE CLOTURE	-549 396,79 €
Report recettes	607 627,14 €
Report dépenses	-1 201 184,72 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 142 954,37 €
RESULTAT DISPONIBLE	7 937 152,19 €

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2022 est de **9 080 106.56 €**.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.22023	2023-473	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Il vous est proposé d'affecter les sommes de :

- ✓ 7 937 152.19 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ✓ 1 142 954.37 € en recettes d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Il vous est proposé de reprendre la somme de :

- ✓ 549 396.79 € au compte 001D «solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général».

➤ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Par délibération précédente de ce jour, votre assemblée a arrêté les résultats de l'exercice 2022.

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2022 est de **13 965.06€**.

Il vous est proposé de reprendre la somme de :

- ✓ 13 965.06 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ✓ 42 191.44 € au compte 001D «solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général».

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

DECIDER l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement comme elle est indiquée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-473bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-474	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTES DE GESTION 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	6	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				21	2023-474

OBJET	COMPTES DE GESTION 2022

AA/JS

Chers Collègues,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER

les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe
Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-474bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Yves GOASDOUE

VILLE DE FLERS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Emmanuel HAMEL

061034 SGC FLERS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 21/02/2023

Population 15126
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 90
4EME PARTIE : Page des signatures	91

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	644,98	Dotations	53 869,83
Terrains	15 005,05	Fonds Globalisés	18 397,15
Constructions	88 173,05	Réserves	59 829,48
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	28 438,38	Différences sur réalisations d'immobilisations	-965,89
Immobilisations corporelles en cours	12 074,49	Report à nouveau	7 387,69
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	11 426,40	Résultat de l'exercice	1 692,42
Autres immobilisations corporelles	2 807,33	Subventions transférables	21,07
Total immobilisations corporelles (nettes)	157 924,72	Subventions non transférables	15 402,88
Immobilisations financières	107,96	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	158 677,66	Autres fonds propres	
Stocks	45,83	TOTAL FONDS PROPRES	155 634,63
Créances	1 819,90	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	12 315,05
Disponibilités	7 753,25	Fournisseurs ⁽²⁾	393,13
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	443,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 618,98	Total dettes à court terme	836,30
Comptes de régularisations	633,03	TOTAL DETTES	13 151,35
		Comptes de régularisations	143,69
TOTAL ACTIF	168 929,67	TOTAL PASSIF	168 929,67

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	611 999,79	315 701,00	296 298,79	320 288,79
	Autres immobilisations incorporelles	1 311 542,35	962 863,47	348 678,88	322 583,20
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	15 031 287,94	26 234,00	15 005 053,94	14 963 414,83
	Constructions en toute propriété	88 147 161,47		88 147 161,47	87 168 251,61
	Construction sur sol autrui en tte prop	25 893,02		25 893,02	25 893,02
	Réseaux installations voirie rés divers	28 438 381,00		28 438 381,00	28 015 329,30
	Collections et oeuvres d'art	460 201,12		460 201,12	454 978,00
	Autres immobilisations corporelles	8 188 796,62	5 841 668,59	2 347 128,03	2 305 785,30
	Immobilisations corporelles en cours	12 074 494,16		12 074 494,16	11 739 678,31
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	11 426 404,53		11 426 404,53	11 426 404,53
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER		165 716 162,00	7 146 467,06	158 569 694,94	156 742 606,89



BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	165 716 162,00	7 146 467,06	158 569 694,94	156 742 606,89
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	10 980,54		10 980,54	10 980,54
	Autres titres immobilisés	914,69		914,69	914,69
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	96 066,86		96 066,86	131 066,86
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		165 824 124,09	7 146 467,06	158 677 657,03	156 885 568,98

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks	45 825,06		45 825,06	22 374,97
	Redevables et comptes rattachés	483 240,93		483 240,93	221 685,17
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 297 800,03		1 297 800,03	1 218 434,62
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	28 242,69		28 242,69	61 083,88
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	10 621,31		10 621,31	77 471,39
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	7 753 251,46		7 753 251,46	7 512 697,79
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		9 618 981,48		9 618 981,48	9 113 747,82

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	632 727,25		632 727,25	738 181,80
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	301,00		301,00	106,15
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	633 028,25		633 028,25	738 287,95
TOTAL GENERAL (I + II + III)		176 076 133,82	7 146 467,06	168 929 666,76	166 737 604,75

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	53 869 832,30	53 798 583,73
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	59 829 476,06	58 391 955,38
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	7 387 689,28	3 277 610,48
	Résultat de l'exercice	1 692 417,28	5 547 599,48
	Subventions transférables	21 072,54	22 725,55
	Différences sur réalisations d'immob	-965 889,81	-1 016 475,39
	Fonds globalisés	18 397 147,44	17 972 216,29
	Subventions non transférables	15 402 881,67	14 828 193,35
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		155 634 626,76	152 822 408,87

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	11 878 061,28	12 415 806,48
	Emprunts et dettes financières divers	436 988,62	470 314,96
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	339 556,83	398 041,14
	Dettes fiscales et sociales	8 423,26	11 328,31
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	272 908,82	81 913,16
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	161 835,35	78 714,17
	Fournisseurs d'immobilisations	53 577,96	83 806,67
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		13 151 352,12	13 539 924,89

BILAN (en Euros)

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	143 687,88	375 270,99
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	143 687,88	375 270,99
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	168 929 666,76	166 737 604,75

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	8 585,23	8 257,27
Dotations et subventions reçues	6 455,36	6 222,06
Produits des services	2 460,32	2 417,52
Autres produits	216,61	257,91
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	17 717,52	17 154,77
Traitements, salaires, charges sociales	9 505,22	9 218,46
Achats et charges externes	4 134,66	3 981,42
Participations et interventions	775,40	781,83
Dotations aux amortissements et provisions	661,78	592,90
Autres charges	602,37	627,66
Charges courantes non financières	15 679,42	15 202,28
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 038,10	1 952,49
Produits courants financiers	103,84	14,90
Charges courantes financières	491,14	506,87
RESULTAT COURANT FINANCIER	-387,29	-491,97
RESULTAT COURANT	1 650,81	1 460,52
Produits exceptionnels	173,04	5 582,99
Charges exceptionnelles	131,43	1 495,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL	41,61	4 087,08
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 692,42	5 547,60

COMPTE DE RESULTAT 2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	7 373 349,00	7 112 862,00
Autres impôts et taxes	1 211 878,17	1 144 409,31
Produits services, domaine et ventes div	2 460 315,74	2 417 523,83
Production stockée		
Production immobilisée	76 013,06	152 952,16
Reprise sur amortissements et provisions		5 003,78
Transferts de charges		
Autres produits	140 601,41	99 955,22
Dotations de l'Etat	5 739 408,13	5 659 280,20
Subventions et participations	143 515,04	38 511,71
Autres attributions (péréquat, compensa)	572 437,00	524 267,64
TOTAL I	17 717 517,55	17 154 765,85
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	6 773 225,59	6 569 838,77
Charges sociales	2 731 989,60	2 648 622,61
Achats et charges externes	4 134 655,63	3 981 420,74
Impôts et taxes	238 852,76	276 593,80
Dotations amortissements des immob	661 780,37	592 904,71
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	363 513,13	351 062,39
Contingents et participations	19 678,39	17 831,39
Subventions	755 721,43	764 001,43
TOTAL II	15 679 416,90	15 202 275,84
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	2 038 100,65	1 952 490,01
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	45,70	63,68
Autres intérêts et produits assimilés	103 797,58	14 836,80
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	103 843,28	14 900,48
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	385 681,49	401 418,42
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions	105 454,55	105 454,55
TOTAL IV	491 136,04	506 872,97



COMPTE DE RESULTAT 2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-387 292,76	-491 972,49
A + B - RESULTAT COURANT	1 650 807,89	1 460 517,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	3 328,65	3 258,12
Produits des cessions d'immobilisations	127 588,00	545 290,85
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	59,75	920 342,45
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	42 061,07	4 114 098,70
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	173 037,47	5 582 990,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	1 060,00	30 274,86
Valeur comptable des immo cédées	69 672,81	1 276 648,77
Diff réalis(positives)transf à investist	57 974,94	188 984,53
Charg excep op capital-Autres opérations	2 720,33	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	131 428,08	1 495 908,16

COMPTE DE RESULTAT 2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	41 609,39	4 087 081,96
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	17 994 398,30	22 752 656,45
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	16 301 981,02	17 205 056,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 692 417,28	5 547 599,48



Opérations Compte de Tiers

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 391 427,08	25 194 880,03	37 586 307,11
Titres de recette émis (b)	3 420 558,07	18 311 937,38	21 732 495,45
Réductions de titres (c)	2 580,65	188 372,17	190 952,82
Recettes nettes (d = b - c)	3 417 977,42	18 123 565,21	21 541 542,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 391 427,08	25 194 880,03	37 586 307,11
Mandats émis (f)	3 118 522,35	16 652 512,47	19 771 034,82
Annulations de mandats (g)	5 073,26	221 364,54	226 437,80
Depenses nettes (h = f - g)	3 113 449,09	16 431 147,93	19 544 597,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	304 528,33	1 692 417,28	1 996 945,61
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-853 925,12		304 528,33		-549 396,79
Fonctionnement	8 825 209,96	1 437 520,68	1 692 417,28		9 080 106,56
TOTAL I	7 971 284,84	1 437 520,68	1 996 945,61		8 530 709,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
16910-LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS					
Investissement	-67 492,68		25 301,24		-42 191,44
Fonctionnement	6 489,89		7 475,17		13 965,06
Sous-Total	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
TOTAL II	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 910 282,05	1 437 520,68	2 029 722,02		8 502 483,39

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	557 043,83	46 000,00	603 043,83	600 177,59		600 177,59	2 866,24
20	Immobilisations incorporelles	109 092,70	95 400,00	204 492,70	88 367,36	864,00	87 503,36	116 989,34
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	99 267,00	109 267,00	15 090,00		15 090,00	94 177,00
21	Immobilisations corporelles	3 737 782,39	-86 130,00	3 651 652,39	1 704 069,31		1 704 069,31	1 947 583,08
23	Immobilisations en cours	1 657 986,29	-716 000,00	941 986,29	537 740,27	4 209,26	533 531,01	408 455,28
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	300 000,00		300 000,00				300 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 371 905,21	-561 463,00	5 810 442,21	2 945 444,53	5 073,26	2 940 371,27	2 870 070,94
Opération n° 202201	Opération d'équipement n° 202201	4 800 000,00		4 800 000,00	95 352,00		95 352,00	4 704 648,00
Opération n° 202202	Opération d'équipement n° 202202		750 000,00	750 000,00				750 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	4 800 000,00	750 000,00	5 550 000,00	95 352,00		95 352,00	5 454 648,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 171 905,21	188 537,00	11 360 442,21	3 040 796,53	5 073,26	3 035 723,27	8 324 718,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000,00	59,75	177 059,75	77 725,82		77 725,82	99 333,93
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	177 000,00	59,75	177 059,75	77 725,82		77 725,82	99 333,93
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	750 972,96	102 952,16	853 925,12				853 925,12
TOTAL GENERAL		12 099 878,17	291 548,91	12 391 427,08	3 118 522,35	5 073,26	3 113 449,09	9 277 977,99



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 794 568,52	102 952,16	1 897 520,68	1 862 451,83		1 862 451,83	35 068,85
13	Subventions d'investissement	2 019 041,88		2 019 041,88	574 688,32		574 688,32	1 444 353,56
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	11 000,00	51 000,00	36 598,78	2 580,65	34 018,13	16 981,87
23	Immobilisations en cours				16 936,47		16 936,47	-16 936,47
27	Autres immobilisations financières		35 000,00	35 000,00	35 000,00		35 000,00	
024	Produits de cessions (recettes)	100 000,00	-127 588,00	-27 588,00				-27 588,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 953 610,40	21 364,16	3 974 974,56	2 525 675,40	2 580,65	2 523 094,75	1 451 879,81
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 953 610,40	21 364,16	3 974 974,56	2 525 675,40	2 580,65	2 523 094,75	1 451 879,81
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	7 422 812,77	98 537,00	7 521 349,77				7 521 349,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	723 455,00	171 647,75	895 102,75	894 882,67		894 882,67	220,08
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 146 267,77	270 184,75	8 416 452,52	894 882,67		894 882,67	7 521 569,85
TOTAL GENERAL		12 099 878,17	291 548,91	12 391 427,08	3 420 558,07	2 580,65	3 417 977,42	8 973 449,66

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 204 592,00	585 145,00	4 789 737,00	4 110 196,80	60 032,05	4 050 164,75	739 572,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 215 000,00	148 300,00	10 363 300,00	9 956 913,74		9 956 913,74	406 386,26
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00	812,00		812,00	1 188,00
65	Autres charges de gestion courante	1 211 800,00		1 211 800,00	1 186 750,75	47 837,80	1 138 912,95	72 887,05
66	Charges financières	392 000,00		392 000,00	499 176,18	113 494,69	385 681,49	6 318,51
67	Charges exceptionnelles	42 000,00	-30 000,00	12 000,00	3 780,33		3 780,33	8 219,67
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	300 000,00	-292 409,49	7 590,51				7 590,51
Opération n° 01	Opération d'équipement n° 01							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 367 392,00	411 035,51	16 778 427,51	15 757 629,80	221 364,54	15 536 265,26	1 242 162,25
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	7 422 812,77	98 537,00	7 521 349,77				7 521 349,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	723 455,00	171 647,75	895 102,75	894 882,67		894 882,67	220,08
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 146 267,77	270 184,75	8 416 452,52	894 882,67		894 882,67	7 521 569,85
TOTAL GENERAL		24 513 659,77	681 220,26	25 194 880,03	16 652 512,47	221 364,54	16 431 147,93	8 763 732,10

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	69 000,00		69 000,00	179 113,89	50 758,98	128 354,91	-59 354,91
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 455 230,00	84 000,00	2 539 230,00	2 572 880,94	112 565,20	2 460 315,74	78 914,26
73	Impots et taxes	8 129 650,00	174 201,00	8 303 851,00	8 586 081,82	42,65	8 586 039,17	-282 188,17
74	Dotations et participations	6 297 817,00	109 217,00	6 407 034,00	6 455 360,17		6 455 360,17	-48 326,17
75	Autres produits de gestion courante	128 600,00		128 600,00	148 900,75	8 299,34	140 601,41	-12 001,41
76	Produits financiers	14 828,00		14 828,00	103 843,28		103 843,28	-89 015,28
77	Produits exceptionnels		167 588,00	167 588,00	188 030,71	16 706,00	171 324,71	-3 736,71
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 095 125,00	535 006,00	17 630 131,00	18 234 211,56	188 372,17	18 045 839,39	-415 708,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000,00	59,75	177 059,75	77 725,82		77 725,82	99 333,93
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	177 000,00	59,75	177 059,75	77 725,82		77 725,82	99 333,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 241 534,77	146 154,51	7 387 689,28				7 387 689,28
TOTAL GENERAL		24 513 659,77	681 220,26	25 194 880,03	18 311 937,38	188 372,17	18 123 565,21	7 071 314,82

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	532 833,12		532 833,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	32 344,47		32 344,47
1676	Dettes envers locataires- acquéreurs	35 000,00		35 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	600 177,59		600 177,59
2031	Frais d'études	46 038,60		46 038,60
2033	Frais d'insertion	4 108,32	864,00	3 244,32
2051	Concessions et droits similaires	38 220,44		38 220,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	88 367,36	864,00	87 503,36
20421	Biens mobiliers, matériel et études	10 090,00		10 090,00
20422	Bâtiments et installations	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	15 090,00		15 090,00
2111	Terrains nus	9 847,86		9 847,86
2112	Terrains de voirie	749,78		749,78
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1,00		1,00
2116	Cimetières	31 562,71		31 562,71
21311	Hôtel de ville	1 573,56		1 573,56
21312	Batiments scolaires	8 370,25		8 370,25
21318	Autres batiments publics	213 189,53		213 189,53
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	679 029,04		679 029,04
2151	Réseaux de voirie	164 349,84		164 349,84
21534	Réseaux d'électrification	14 266,13		14 266,13
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 356,87		6 356,87
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	203 400,00		203 400,00
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	161 256,94		161 256,94

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2161	Oeuvres et objets d'art	5 223,12		5 223,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	138 003,36		138 003,36
2184	Mobilier	16 831,16		16 831,16
2188	Autres immobilisations corporelles	50 058,16		50 058,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 704 069,31		1 704 069,31
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 458,89		6 458,89
2313	Constructions	283 170,05	4 209,26	278 960,79
2315	Installations matériels et outillage techniques	216 833,50		216 833,50
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	31 277,83		31 277,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	537 740,27	4 209,26	533 531,01
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 945 444,53	5 073,26	2 940 371,27
Opération n° 2031202201	Frais d'études	29 370,00		29 370,00
Opération n° 2313202201	Constructions	65 982,00		65 982,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202201	Opération d'équipement n° 202201	95 352,00		95 352,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	95 352,00		95 352,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 040 796,53	5 073,26	3 035 723,27
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	1 653,01		1 653,01
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	59,75		59,75
21312	Batiments scolaires	16 982,39		16 982,39
21318	Autres batiments publics	12 079,02		12 079,02
2138	Autres constructions	46 951,65		46 951,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 725,82		77 725,82
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	77 725,82		77 725,82
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 118 522,35	5 073,26	3 113 449,09

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	361 018,48		361 018,48
10226	Taxe d'aménagement	63 912,67		63 912,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 437 520,68		1 437 520,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 862 451,83		1 862 451,83
1321	Etat et Etablissements Nationaux	156 886,31		156 886,31
1322	Région	84 739,71		84 739,71
1328	Autres	76 787,00		76 787,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	125 823,70		125 823,70
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	51 892,00		51 892,00
1347	Dotations de soutien à l'investissement local	78 559,60		78 559,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	574 688,32		574 688,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	36 598,78	2 580,65	34 018,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	36 598,78	2 580,65	34 018,13
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	16 936,47		16 936,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	16 936,47		16 936,47
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	35 000,00		35 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	35 000,00		35 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 525 675,40	2 580,65	2 523 094,75
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 525 675,40	2 580,65	2 523 094,75
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	57 974,94		57 974,94
2115	Terrains bâtis	70,75		70,75
2132	Immeubles de rapport	68 602,06		68 602,06
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	640,64		640,64

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28031	Amortissements frais d'études	34 298,00		34 298,00
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	561,00		561,00
28041512	Bâtiments et installations	18 153,00		18 153,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	200,00		200,00
280422	Bâtiments et installations	1 000,00		1 000,00
2804412	Bâtiments et installations	19 727,00		19 727,00
28051	Concessions et droits similaires	55 278,04		55 278,04
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	3 098,00		3 098,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 023,00		20 023,00
281571	Matériel roulant	33 715,25		33 715,25
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	5 930,00		5 930,00
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	76 232,45		76 232,45
28182	Matériel de transport	71 390,19		71 390,19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	186 828,62		186 828,62
28184	Mobilier	34 384,32		34 384,32
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	100 320,86		100 320,86
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 454,55		105 454,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	894 882,67		894 882,67
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	894 882,67		894 882,67
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 420 558,07	2 580,65	3 417 977,42

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60221	Achats stockés de fournitures consommables - combustibles et carburants	254 731,01		254 731,01
6032	Variation stocks des autres approvisionnements	22 374,97		22 374,97
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	435 176,49		435 176,49
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	48 076,20	536,34	47 539,86
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	725 914,00	7 668,16	718 245,84
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	47 434,81		47 434,81
60621	Achats non stockés de combustibles	140 106,79		140 106,79
60622	Achats non stockés de carburants	13 233,43		13 233,43
60623	Achats non stockés d'alimentation	3 114,68		3 114,68
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	2 035,06	70,06	1 965,00
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	46 279,93	2 357,03	43 922,90
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	68 967,81		68 967,81
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	32 620,06	159,60	32 460,46
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	31 873,81	258,37	31 615,44
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	26 955,55	548,76	26 406,79
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	991,99		991,99
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	31 228,33		31 228,33
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	258 280,49	3 524,30	254 756,19
611	Contrats prestations de services	283 086,37		283 086,37
6132	Services extérieurs - locations immobilières	83 492,68		83 492,68
6135	Services extérieurs - locations mobilières	160 059,44	536,65	159 522,79
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	4 812,40		4 812,40
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	32 179,10		32 179,10

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615221	Bâtiments publics	37 162,13		37 162,13



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615228	Autres bâtiments	3 923,46		3 923,46
615231	Voieries	28 178,17		28 178,17
615232	Réseaux	810,00		810,00
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	7 230,23		7 230,23
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	51 585,70		51 585,70
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	31 693,17		31 693,17
6156	Services extérieurs - maintenance	180 104,68	361,25	179 743,43
6161	Multirisques	254 806,15	517,82	254 288,33
617	Services extérieurs - études et recherches	42 331,68		42 331,68
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	28 458,78		28 458,78
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	37 979,55		37 979,55
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	190,00		190,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	525,95		525,95
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 499,77		1 499,77
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	15 479,77		15 479,77
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	6 765,67		6 765,67
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	151 621,58	12 911,07	138 710,51
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	29 972,76		29 972,76
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	150 352,80	29 599,64	120 753,16
6233	Publicité publications relations publiques - foires et expositions	1 088,40		1 088,40
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	7 018,61		7 018,61
6237	Publicité publications relations publiques - publications	10 742,18		10 742,18
6238	Publicité publications relations publiques - divers	8 998,41		8 998,41

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6241	Transports - transports de biens	1 020,00		1 020,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6247	Transports - transports collectifs	5 060,68		5 060,68
6248	Transports - divers	355,08		355,08
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	12 482,94		12 482,94
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	33,00		33,00
6261	Frais d'affranchissement	99 836,58		99 836,58
6262	Frais de télécommunications	44 392,75		44 392,75
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	1 341,04		1 341,04
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	5 624,05		5 624,05
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	14 665,44		14 665,44
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	5 202,60		5 202,60
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	20 389,01		20 389,01
6288	Autres services extérieurs	10 078,87		10 078,87
63512	Impôts directs - taxes foncières	47 363,00	983,00	46 380,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	806,76		806,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 110 196,80	60 032,05	4 050 164,75
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	169 282,07		169 282,07
6218	Autre personnel extérieur au service	8 220,63		8 220,63
6331	Versement mobilité	39 194,00		39 194,00
6332	Cotisations versées au FNAL	27 996,00		27 996,00
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	124 476,00		124 476,00
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	4 725 021,68		4 725 021,68
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	119 678,29		119 678,29
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	18 099,97		18 099,97
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 078 270,06		1 078 270,06

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64131	Personnel non titulaire - rémunération	797 821,98		797 821,98
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	2 199,97		2 199,97
64168	Autres emplois d'insertion	79 132,44		79 132,44
64171	Apprentis rémunérations	13 023,27		13 023,27
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Charges securite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	968 639,00		968 639,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 572 484,75		1 572 484,75
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	34 440,00		34 440,00
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	53 555,75		53 555,75
6456	Charges securite sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	12 741,00		12 741,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	177,00		177,00
6458	Charges securite sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	18 869,00		18 869,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	27 498,84		27 498,84
6478	Autres charges sociales diverses	65 023,75		65 023,75
6488	Autres charges de personnel	968,29		968,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 956 913,74		9 956 913,74
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	812,00		812,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	812,00		812,00
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	77 071,36	9 142,80	67 928,56
6518	Autres	47 050,89	15 763,99	31 286,90
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	205 467,28		205 467,28
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	17 359,03		17 359,03
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	24 039,00		24 039,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	3 825,47		3 825,47



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6541	Créances admises en non-valeur	7 801,02		7 801,02
6542	Créances éteintes	5 622,77		5 622,77
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	19 678,39		19 678,39
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	250 000,00		250 000,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	761,43		761,43
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	527 891,01	22 931,01	504 960,00
65888	Autres	183,10		183,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1 186 750,75	47 837,80	1 138 912,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	390 593,57		390 593,57
66112	Intérêts - rattachement des icne	108 582,61	113 494,69	-4 912,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	499 176,18	113 494,69	385 681,49
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	1 060,00		1 060,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 720,33		2 720,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	3 780,33		3 780,33
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 757 629,80	221 364,54	15 536 265,26
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	69 672,81		69 672,81
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	57 974,94		57 974,94
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	661 780,37		661 780,37
6862	Dotations aux Amortissementss des charges financières à répartir	105 454,55		105 454,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	894 882,67		894 882,67
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	894 882,67		894 882,67
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 652 512,47	221 364,54	16 431 147,93

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6032	Variation stocks des autres approvisionnements	45 825,06		45 825,06
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	111 849,34	50 758,98	61 090,36
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	21 439,49		21 439,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	179 113,89	50 758,98	128 354,91
7022	Ventes récoltes et produits forestiers - coupes de bois	105 464,00		105 464,00
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	35 851,79		35 851,79
70312	Utilisation du domaine - redevances funéraires	622,50		622,50
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	17 604,00		17 604,00
7035	Utilisation du domaine - locations de droits de chasse et de pêche	17 279,00		17 279,00
70383	Redevance de stationnement	33 596,00		33 596,00
704	Travaux	280,81		280,81
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	46,00		46,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	200,00		200,00
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	232 843,70	9 377,05	223 466,65
70688	Prestations de services autres prestations de service	1 273,82		1 273,82
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	18 512,43	1 106,15	17 406,28
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	1 728 539,13	102 000,00	1 626 539,13
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	225 687,49		225 687,49
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	140 565,30		140 565,30
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	13 345,17	82,00	13 263,17
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	1 169,80		1 169,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 572 880,94	112 565,20	2 460 315,74
73111	Impôts directs locaux	7 341 594,00		7 341 594,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	32 567,00		32 567,00



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73211	Attribution de compensation	99 575,61		99 575,61
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	190 962,00		190 962,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	49 916,60	42,65	49 873,95
7343	Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylones électriques	34 697,00		34 697,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	316 138,61		316 138,61
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	165 241,63		165 241,63
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	355 389,37		355 389,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	8 586 081,82	42,65	8 586 039,17
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	2 515 475,00		2 515 475,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	2 801 911,00		2 801 911,00
74127	Dotation nationale de péréquation	409 684,00		409 684,00
744	FCTVA	12 338,13		12 338,13
74718	Autres participations de l'Etat	120 411,94		120 411,94
7473	Participations - Départements	6 100,00		6 100,00
74741	Participations des Communes membres du GFP	17 003,10		17 003,10
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	644,00		644,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	554 350,00		554 350,00
7484	Dotation de recensement	2 813,00		2 813,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00		14 630,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	6 455 360,17		6 455 360,17
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	102 318,45	8 217,34	94 101,11
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	35 256,60		35 256,60
7588	Autres produits divers de gestion courante	11 325,70	82,00	11 243,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	148 900,75	8 299,34	140 601,41

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7621	Produits des autres immobilisations financières encaissés à l'échéance	45,70		45,70
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	103 797,58		103 797,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	103 843,28		103 843,28
7714	Produits exceptionnels sur opérations gestion - recouvrement sur créances non valeur	208,03		208,03
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	946,28		946,28
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	2 174,34		2 174,34
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	143 094,00	15 506,00	127 588,00
7788	Produits exceptionnels divers	41 608,06	1 200,00	40 408,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	188 030,71	16 706,00	171 324,71
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 234 211,56	188 372,17	18 045 839,39
722	Immobilisations corporelles	76 013,06		76 013,06
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	59,75		59,75
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 653,01		1 653,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 725,82		77 725,82
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	77 725,82		77 725,82
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 311 937,38	188 372,17	18 123 565,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		53 700 162,65		71 248,57			53 771 411,22		53 771 411,22	
10222	FCTVA		15 805 861,93				361 018,48	16 166 880,41		16 166 880,41	
10223	TLE		1 586 276,65					1 586 276,65		1 586 276,65	
10226	Taxe d'aménagement		580 077,71				63 912,67	643 990,38		643 990,38	
1022	Sous Total compte 1022		17 972 216,29				424 931,15	18 397 147,44		18 397 147,44	
10251	Dons et legs en capital		98 421,08					98 421,08		98 421,08	
1025	Sous Total compte 1025		98 421,08					98 421,08		98 421,08	
102	Sous Total compte 102		71 770 800,02		71 248,57		424 931,15	72 266 979,74		72 266 979,74	
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		58 391 955,38				1 437 520,68	59 829 476,06		59 829 476,06	
106	Sous Total compte 106		58 391 955,38				1 437 520,68	59 829 476,06		59 829 476,06	
10	Sous Total compte 10		130 162 755,40		71 248,57		1 862 451,83	132 096 455,80		132 096 455,80	
110	Report à nouveau solde créditeur		3 277 610,48	1 437 520,68	5 547 599,48			1 437 520,68	8 825 209,96		7 387 689,28
11	Sous Total compte 11		3 277 610,48	1 437 520,68	5 547 599,48			1 437 520,68	8 825 209,96		7 387 689,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		5 547 599,48	5 547 599,48				5 547 599,48	5 547 599,48		0,00
12	Sous Total compte 12		5 547 599,48	5 547 599,48				5 547 599,48	5 547 599,48		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		9 230,00						9 230,00		9 230,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		58 479,55						58 479,55		58 479,55
131	Sous Total compte 131		67 709,55						67 709,55		67 709,55
1321	Etat et EPN		3 014 965,83				156 886,31		3 171 852,14		3 171 852,14
1322	Région		2 585 788,67				84 739,71		2 670 528,38		2 670 528,38
1323	Dépt		1 297 277,24						1 297 277,24		1 297 277,24
13248	Autres communes		2 286,74						2 286,74		2 286,74
1324	Sous Total compte 1324		2 286,74						2 286,74		2 286,74
13251	GFP de rattachement		620 503,09						620 503,09		620 503,09
1325	Sous Total compte 1325		620 503,09						620 503,09		620 503,09
1326	Autres EPL		3 544,44						3 544,44		3 544,44

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1327	Budget communautaire fonds structurels		173 451,49						173 451,49		173 451,49
1328	Autres		2 081 382,45				76 787,00		2 158 169,45		2 158 169,45
132	Sous Total compte 132		9 779 199,95				318 413,02		10 097 612,97		10 097 612,97
1331	Dotation d'équipement territoires ruraux		16 244,16						16 244,16		16 244,16
1335	Part pour non réalis aires station		48 522,87						48 522,87		48 522,87
1336	Participations pour voirie et réseaux		14 655,82						14 655,82		14 655,82
133	Sous Total compte 133		79 422,85						79 422,85		79 422,85
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		2 908 550,79				125 823,70		3 034 374,49		3 034 374,49
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		1 957 913,83				51 892,00		2 009 805,83		2 009 805,83
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		24 391,84						24 391,84		24 391,84
1347	Dotation de soutien à l'investissement l		33 668,40				78 559,60		112 228,00		112 228,00
134	Sous Total compte 134		4 924 524,86				256 275,30		5 180 800,16		5 180 800,16
1388	Autres subv invest non transf autres		124 468,54						124 468,54		124 468,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		124 468,54						124 468,54		124 468,54
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	3 000,00				1 653,01		4 653,01		4 653,01	
13918	Subv équipt transf autres	41 984,00						41 984,00		41 984,00	
1391	Sous Total compte 1391	44 984,00				1 653,01		46 637,01		46 637,01	
13931	Dotation d'équipement territoires ruraux	16 244,16						16 244,16		16 244,16	
13935	Subv inv transf non réal aire station	48 522,87						48 522,87		48 522,87	
13936	Participations pour voirie et réseaux	14 655,82						14 655,82		14 655,82	
1393	Sous Total compte 1393	79 422,85						79 422,85		79 422,85	
139	Sous Total compte 139	124 406,85				1 653,01		126 059,86		126 059,86	
13	Sous Total compte 13	124 406,85	14 975 325,75			1 653,01	574 688,32	126 059,86	15 550 014,07		15 423 954,21
1641	Emprunts en euros		12 302 311,79			532 833,12		532 833,12	12 302 311,79		11 769 478,67
164	Sous Total compte 164		12 302 311,79			532 833,12		532 833,12	12 302 311,79		11 769 478,67
165	Dép et caution reçus		5 395,38			34 925,12	36 598,78	34 925,12	41 994,16		7 069,04

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs		464 919,58			35 000,00		35 000,00	464 919,58		429 919,58
167	Sous Total compte 167		464 919,58			35 000,00		35 000,00	464 919,58		429 919,58
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		113 494,69	113 494,69	108 582,61			113 494,69	222 077,30		108 582,61
1688	Sous Total compte 1688		113 494,69	113 494,69	108 582,61			113 494,69	222 077,30		108 582,61
168	Sous Total compte 168		113 494,69	113 494,69	108 582,61			113 494,69	222 077,30		108 582,61
16	Sous Total compte 16		12 886 121,44	113 494,69	108 582,61	602 758,24	36 598,78	716 252,93	13 031 302,83		12 315 049,90
192	Plus ou moins-values cessions immo	797 391,32				59,75	57 974,94	797 451,07	57 974,94	739 476,13	
193	Autres neutralisations et régularisation	219 084,07		7 329,61				226 413,68		226 413,68	
19	Sous Total compte 19	1 016 475,39		7 329,61		59,75	57 974,94	1 023 864,75	57 974,94	965 889,81	
	Total classe 1	1 140 882,24	166 849 412,55	7 105 944,46	5 727 430,66	604 471,00	2 531 713,87	8 851 297,70	175 108 557,08	1 091 949,67	167 349 209,05
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	26 031,99						26 031,99		26 031,99	
2031	Frais d'études	307 099,46				75 408,60		382 508,06		382 508,06	
2032	Frais recherche et dev	2 808,00						2 808,00		2 808,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2033	Frais d'insertion	3 052,58				4 108,32	864,00	7 160,90	864,00	6 296,90	
203	Sous Total compte 203	312 960,04				79 516,92	864,00	392 476,96	864,00	391 612,96	
2041512	Bâtiments et installations	294 991,00						294 991,00		294 991,00	
204151	Sous Total compte 204151	294 991,00						294 991,00		294 991,00	
20415	Sous Total compte 20415	294 991,00						294 991,00		294 991,00	
2041	Sous Total compte 2041	294 991,00						294 991,00		294 991,00	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00				10 090,00		11 090,00		11 090,00	
20422	Bâtiments et installations	5 000,00				5 000,00		10 000,00		10 000,00	
2042	Sous Total compte 2042	6 000,00				15 090,00		21 090,00		21 090,00	
204412	Bâtiments et installations	295 918,79						295 918,79		295 918,79	
20441	Sous Total compte 20441	295 918,79						295 918,79		295 918,79	
2044	Sous Total compte 2044	295 918,79						295 918,79		295 918,79	
204	Sous Total compte 204	596 909,79				15 090,00		611 999,79		611 999,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits similaires	855 676,96				38 220,44		893 897,40		893 897,40	
205	Sous Total compte 205	855 676,96				38 220,44		893 897,40		893 897,40	
20	Sous Total compte 20	1 791 578,78				132 827,36	864,00	1 924 406,14	864,00	1 923 542,14	
2111	Terrains nus	593 683,61				9 847,86		603 531,47		603 531,47	
2112	Terrains de voirie	339 036,62		2 646,51		749,78		342 432,91		342 432,91	
2113	Terr aménagés autres que voirie	7 248 358,69				1,00		7 248 359,69		7 248 359,69	
2115	Terrains bâtis	1 836 587,87					70,75	1 836 587,87	70,75	1 836 517,12	
2116	Cimetières	434 046,38				31 562,71		465 609,09		465 609,09	
2117	Bois et forêts	964 798,43						964 798,43		964 798,43	
2118	Autres terrains	265 098,29						265 098,29		265 098,29	
211	Sous Total compte 211	11 681 609,89		2 646,51		42 161,35	70,75	11 726 417,75	70,75	11 726 347,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	59 954,25						59 954,25		59 954,25	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	3 244 986,69						3 244 986,69		3 244 986,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Sous Total compte 212	3 304 940,94						3 304 940,94		3 304 940,94	
21311	Hôtel de ville	9 272 322,28				1 573,56		9 273 895,84		9 273 895,84	
21312	Batiments scolaires	23 791 212,41				25 352,64		23 816 565,05		23 816 565,05	
21316	Construct-batiments publics-equip cimet	731 890,23						731 890,23		731 890,23	
21318	Autres batiments publics	41 350 548,46		3 324,96		225 268,55		41 579 141,97		41 579 141,97	
2131	Sous Total compte 2131	75 145 973,38		3 324,96		252 194,75		75 401 493,09		75 401 493,09	
2132	Immeubles de rapport	3 039 357,30		68 602,06			68 602,06	3 107 959,36	68 602,06	3 039 357,30	
2135	Instal gales agentc amégts const	163 057,00			2 590,54	679 029,04		842 086,04	2 590,54	839 495,50	
2138	Autres constructions	8 819 863,93				46 951,65		8 866 815,58		8 866 815,58	
213	Sous Total compte 213	87 168 251,61		71 927,02	2 590,54	978 175,44	68 602,06	88 218 354,07	71 192,60	88 147 161,47	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	3 675,18						3 675,18		3 675,18	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	22 217,84						22 217,84		22 217,84	
214	Sous Total compte 214	25 893,02						25 893,02		25 893,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2151	Réseaux de voirie	22 596 822,05		244 435,73		164 349,84		23 005 607,62		23 005 607,62	
2152	Installations de voirie	1 995 044,19						1 995 044,19		1 995 044,19	
21533	Réseaux cablés	210 441,96						210 441,96		210 441,96	
21534	Réseaux électrification	2 269 984,80				14 266,13		2 284 250,93		2 284 250,93	
21538	Autres réseaux	943 036,30						943 036,30		943 036,30	
2153	Sous Total compte 2153	3 423 463,06				14 266,13		3 437 729,19		3 437 729,19	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	227 546,57				6 356,87		233 903,44		233 903,44	
2156	Sous Total compte 2156	227 546,57				6 356,87		233 903,44		233 903,44	
21571	Mat outil voirie mat roulant	918 253,48				203 400,00		1 121 653,48		1 121 653,48	
21578	Autre mat et outillage de voirie	173 154,16						173 154,16		173 154,16	
2157	Sous Total compte 2157	1 091 407,64				203 400,00		1 294 807,64		1 294 807,64	
2158	Autres instal mat outil tech	1 302 899,59		2 590,54		161 256,94		1 466 747,07		1 466 747,07	
215	Sous Total compte 215	30 637 183,10		247 026,27		549 629,78		31 433 839,15		31 433 839,15	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2161	Oeuvres et objets d'art	454 978,00				5 223,12		460 201,12		460 201,12	
216	Sous Total compte 216	454 978,00				5 223,12		460 201,12		460 201,12	
2182	Mat de transport	1 372 049,70			24 733,51			1 372 049,70	24 733,51	1 347 316,19	
2183	Mat bureau mat informatique	2 049 131,29			1 095 503,36	138 003,36		2 187 134,65	1 095 503,36	1 091 631,29	
2184	Mobilier	610 848,09			1 497,05	16 831,16		627 679,25	1 497,05	626 182,20	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 157 617,89			78 467,26	50 058,16	1 000,00	2 207 676,05	79 467,26	2 128 208,79	
218	Sous Total compte 218	6 189 646,97			1 200 201,18	204 892,68	1 000,00	6 394 539,65	1 201 201,18	5 193 338,47	
21	Sous Total compte 21	139 462 503,53		321 599,80	1 202 791,72	1 780 082,37	69 672,81	141 564 185,70	1 272 464,53	140 291 721,17	
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 928 356,50				6 458,89		1 934 815,39		1 934 815,39	
2313	Constructions	7 437 645,82			3 324,96	349 152,05	4 209,26	7 786 797,87	7 534,22	7 779 263,65	
2315	Instal mat outil techn	2 327 359,38			244 435,73	216 833,50		2 544 192,88	244 435,73	2 299 757,15	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	1 291,68						1 291,68		1 291,68	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	38 566,04						38 566,04		38 566,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	Sous Total compte 231	11 733 219,42			247 760,69	572 444,44	4 209,26	12 305 663,86	251 969,95	12 053 693,91	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	6 458,89				31 277,83	16 936,47	37 736,72	16 936,47	20 800,25	
23	Sous Total compte 23	11 739 678,31			247 760,69	603 722,27	21 145,73	12 343 400,58	268 906,42	12 074 494,16	
2423	Immob mises à dispo EPCI	11 426 404,53						11 426 404,53		11 426 404,53	
242	Sous Total compte 242	11 426 404,53						11 426 404,53		11 426 404,53	
24	Sous Total compte 24	11 426 404,53						11 426 404,53		11 426 404,53	
261	Titres de participation	10 061,64						10 061,64		10 061,64	
266	Autres formes de participation	918,90						918,90		918,90	
26	Sous Total compte 26	10 980,54						10 980,54		10 980,54	
271	Titres immob : droit propriété	914,69						914,69		914,69	
27631	Créances sur Etat et epn	96 066,86						96 066,86		96 066,86	
2763	Sous Total compte 2763	96 066,86						96 066,86		96 066,86	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	35 000,00					35 000,00	35 000,00	35 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276	Sous Total compte 276	131 066,86					35 000,00	131 066,86	35 000,00	96 066,86	
27	Sous Total compte 27	131 981,55					35 000,00	131 981,55	35 000,00	96 981,55	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		25 118,42				640,64		25 759,06		25 759,06
28031	Amort frais études		66 693,00				34 298,00		100 991,00		100 991,00
28032	Amort frais recherche et dev		1 683,00				561,00		2 244,00		2 244,00
2803	Sous Total compte 2803		68 376,00				34 859,00		103 235,00		103 235,00
2804151	Bâtiments et installations		77 151,00				18 153,00		95 304,00		95 304,00
2804151	Sous Total compte 2804151		77 151,00				18 153,00		95 304,00		95 304,00
280415	Sous Total compte 280415		77 151,00				18 153,00		95 304,00		95 304,00
28041	Sous Total compte 28041		77 151,00				18 153,00		95 304,00		95 304,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études		200,00				200,00		400,00		400,00
280422	Bâtiments et installations		2 000,00				1 000,00		3 000,00		3 000,00
28042	Sous Total compte 28042		2 200,00				1 200,00		3 400,00		3 400,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804412	Bâtiments et installations		197 270,00				19 727,00		216 997,00		216 997,00
280441	Sous Total compte 280441		197 270,00				19 727,00		216 997,00		216 997,00
28044	Sous Total compte 28044		197 270,00				19 727,00		216 997,00		216 997,00
2804	Sous Total compte 2804		276 621,00				39 080,00		315 701,00		315 701,00
28051	Concessions et droits similaires		778 591,37				55 278,04		833 869,41		833 869,41
2805	Sous Total compte 2805		778 591,37				55 278,04		833 869,41		833 869,41
280	Sous Total compte 280		1 148 706,79				129 857,68		1 278 564,47		1 278 564,47
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		23 136,00				3 098,00		26 234,00		26 234,00
2812	Sous Total compte 2812		23 136,00				3 098,00		26 234,00		26 234,00
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		72 114,70				20 023,00		92 137,70		92 137,70
28156	Sous Total compte 28156		72 114,70				20 023,00		92 137,70		92 137,70
281571	Mat roulant		742 245,71				33 715,25		775 960,96		775 960,96
281578	Amort autre mat outillage de voirie		131 867,51				5 930,00		137 797,51		137 797,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte 28157		874 113,22				39 645,25		913 758,47		913 758,47
28158	Autres instal mat outil tech		903 189,72				76 232,45		979 422,17		979 422,17
2815	Sous Total compte 2815		1 849 417,64				135 900,70		1 985 318,34		1 985 318,34
28182	Mat de transport		1 055 607,68	24 733,51			71 390,19	24 733,51	1 126 997,87		1 102 264,36
28183	Mat bureau mat informatique		1 580 383,57	1 089 803,52			186 828,62	1 089 803,52	1 767 212,19		677 408,67
28184	Mobilier		393 232,71	594,00			34 384,32	594,00	427 617,03		427 023,03
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 627 073,87	77 740,54			100 320,86	77 740,54	1 727 394,73		1 649 654,19
2818	Sous Total compte 2818		4 656 297,83	1 192 871,57			392 923,99	1 192 871,57	5 049 221,82		3 856 350,25
281	Sous Total compte 281		6 528 851,47	1 192 871,57			531 922,69	1 192 871,57	7 060 774,16		5 867 902,59
28	Sous Total compte 28		7 677 558,26	1 192 871,57			661 780,37	1 192 871,57	8 339 338,63		7 146 467,06
	Total classe 2	164 563 127,24	7 677 558,26	1 514 471,37	1 450 552,41	2 516 632,00	788 462,91	168 594 230,61	9 916 573,58	165 824 124,09	7 146 467,06
3221	Combustibles et carburants	22 374,97		45 825,06	22 374,97			68 200,03	22 374,97	45 825,06	
322	Sous Total compte 322	22 374,97		45 825,06	22 374,97			68 200,03	22 374,97	45 825,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
32	Sous Total compte 32	22 374,97		45 825,06	22 374,97			68 200,03	22 374,97	45 825,06	
	Total classe 3	22 374,97		45 825,06	22 374,97			68 200,03	22 374,97	45 825,06	
4011	Fournisseurs		327 721,63	4 141 737,04	4 143 447,62			4 141 737,04	4 471 169,25		329 432,21
401	Sous Total compte 401		327 721,63	4 141 737,04	4 143 447,62			4 141 737,04	4 471 169,25		329 432,21
4041	Fournis immob		27 023,70	2 432 811,59	2 426 588,14			2 432 811,59	2 453 611,84		20 800,25
40471	Fournis immob - retenues de garantie		56 782,97	47 420,73	23 415,47			47 420,73	80 198,44		32 777,71
4047	Sous Total compte 4047		56 782,97	47 420,73	23 415,47			47 420,73	80 198,44		32 777,71
404	Sous Total compte 404		83 806,67	2 480 232,32	2 450 003,61			2 480 232,32	2 533 810,28		53 577,96
408	Fournis factures non parvenues		70 319,51	70 319,51	10 124,62			70 319,51	80 444,13		10 124,62
40	Sous Total compte 40		481 847,81	6 692 288,87	6 603 575,85			6 692 288,87	7 085 423,66		393 134,79
4111	Redevables - amiable	92 277,57		843 547,57	535 508,25			935 825,14	535 508,25	400 316,89	
4116	Redevables - contentieux	79 258,62		39 218,21	71 512,31			118 476,83	71 512,31	46 964,52	
411	Sous Total compte 411	171 536,19		882 765,78	607 020,56			1 054 301,97	607 020,56	447 281,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	97 707,74		126 795,54	203 340,67			224 503,28	203 340,67	21 162,61	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	1 796,91		1 145,52	1 145,52			2 942,43	1 145,52	1 796,91	
414	Sous Total compte 414	99 504,65		127 941,06	204 486,19			227 445,71	204 486,19	22 959,52	
4151	Traites coupe bois régim forest amiable		58 348,67	82 323,29	23 974,62			82 323,29	82 323,29		0,00
415	Sous Total compte 415		58 348,67	82 323,29	23 974,62			82 323,29	82 323,29		0,00
4181	Redevables produits non encore facturés	8 993,00		13 000,00	8 993,00			21 993,00	8 993,00	13 000,00	
418	Sous Total compte 418	8 993,00		13 000,00	8 993,00			21 993,00	8 993,00	13 000,00	
41	Sous Total compte 41	280 033,84	58 348,67	1 106 030,13	844 474,37			1 386 063,97	902 823,04	483 240,93	
421	Personnel - rémunérations dues			6 120 872,44	6 120 872,44			6 120 872,44	6 120 872,44		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			2 000,00	2 000,00			2 000,00	2 000,00		0,00
427	Personnel - oppositions			5 209,31	5 209,31			5 209,31	5 209,31		0,00
42	Sous Total compte 42			6 128 081,75	6 128 081,75			6 128 081,75	6 128 081,75		0,00
431	Sécurité sociale		2 257,41	1 750 636,96	1 748 379,55			1 750 636,96	1 750 636,96		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux			1 688 974,73	1 688 974,73			1 688 974,73	1 688 974,73		0,00
43	Sous Total compte 43		2 257,41	3 439 611,69	3 437 354,28			3 439 611,69	3 439 611,69		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			113 492,11	113 492,11			113 492,11	113 492,11		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1,66			1,66			1,66	1,66		0,00
441	Sous Total compte 441	1,66		113 492,11	113 493,77			113 493,77	113 493,77		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			161 858,58	161 549,08			161 858,58	161 549,08	309,50	
442	Sous Total compte 442			161 858,58	161 549,08			161 858,58	161 549,08	309,50	
44311	Opér particul avec Etat dépenses			1 063,68	1 063,68			1 063,68	1 063,68		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	6 671,00		81 866,54	88 537,54			88 537,54	88 537,54		0,00
4431	Sous Total compte 4431	6 671,00		82 930,22	89 601,22			89 601,22	89 601,22		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			438,56	438,56			438,56	438,56		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable	55 815,88		7 448,96	55 912,99			63 264,84	55 912,99	7 351,85	
4432	Sous Total compte 4432	55 815,88		7 887,52	56 351,55			63 703,40	56 351,55	7 351,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44331	Opér particulières avec Département_Dé		93,86	7 057,09	6 963,23			7 057,09	7 057,09		0,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	233,09		55 637,34	8 647,21			55 870,43	8 647,21	47 223,22	
4433	Sous Total compte 4433	233,09	93,86	62 694,43	15 610,44			62 927,52	15 704,30	47 223,22	
44341	Opér part av Etat communes dépenses			17 783,81	17 783,81			17 783,81	17 783,81		0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	9 109,53		79 284,74	88 394,27			88 394,27	88 394,27		0,00
4434	Sous Total compte 4434	9 109,53		97 068,55	106 178,08			106 178,08	106 178,08		0,00
44351	Opér particul grp dépenses		81 819,30	81 819,30	169 282,07			81 819,30	251 101,37		169 282,07
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	1 041 412,55		1 822 496,35	1 710 829,58			2 863 908,90	1 710 829,58	1 153 079,32	
44356	Opér particul grp recettes contentieux			8 298,00	8 298,00			8 298,00	8 298,00		0,00
4435	Sous Total compte 4435	1 041 412,55	81 819,30	1 912 613,65	1 888 409,65			2 954 026,20	1 970 228,95	983 797,25	
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			198,99	198,99			198,99	198,99		0,00
4436	Sous Total compte 4436			198,99	198,99			198,99	198,99		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			150 619,77	250 619,77			150 619,77	250 619,77		100 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437			150 619,77	250 619,77			150 619,77	250 619,77		100 000,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			2 365,11	5 991,86			2 365,11	5 991,86		3 626,75
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	460,00		28 910,84	11 830,99			29 370,84	11 830,99	17 539,85	
4438	Sous Total compte 4438	460,00		31 275,95	17 822,85			31 735,95	17 822,85	13 913,10	
443	Sous Total compte 443	1 113 702,05	81 913,16	2 345 289,08	2 424 792,55			3 458 991,13	2 506 705,71	952 285,42	
44551	Etat - TVA à décaisser		1 805,00	26 165,00	31 827,00			26 165,00	33 632,00		7 467,00
4455	Sous Total compte 4455		1 805,00	26 165,00	31 827,00			26 165,00	33 632,00		7 467,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			1 059,20	1 059,20			1 059,20	1 059,20		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	1 527,91		10 996,51	12 163,63			12 524,42	12 163,63	360,79	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	1 203,00		7 474,00	7 932,00			8 677,00	7 932,00	745,00	
4456	Sous Total compte 4456	2 730,91		19 529,71	21 154,83			22 260,62	21 154,83	1 105,79	
44571	Etat - TVA collectée		5 891,06	45 987,35	39 987,21			45 987,35	45 878,27	109,08	
4457	Sous Total compte 4457		5 891,06	45 987,35	39 987,21			45 987,35	45 878,27	109,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			1 086,00	1 086,00			1 086,00	1 086,00		0,00
44588	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente		1 374,84						1 374,84		1 374,84
44588	Sous Total compte 44588		1 374,84						1 374,84		1 374,84
4458	Sous Total compte 4458		1 374,84	1 086,00	1 086,00			1 086,00	2 460,84		1 374,84
445	Sous Total compte 445	2 730,91	9 070,90	92 768,06	94 055,04			95 498,97	103 125,94		7 626,97
447	Autres impôts taxes verSEments assimilés			144 216,00	144 216,00			144 216,00	144 216,00		0,00
4487	Produits à recevoir	102 000,00		71 500,00	102 000,00			173 500,00	102 000,00	71 500,00	
448	Sous Total compte 448	102 000,00		71 500,00	102 000,00			173 500,00	102 000,00	71 500,00	
44	Sous Total compte 44	1 218 434,62	90 984,06	2 929 123,83	3 040 106,44			4 147 558,45	3 131 090,50	1 016 467,95	
45103	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	61 083,88		6 758,81	39 600,00			67 842,69	39 600,00	28 242,69	
451	Sous Total compte 451	61 083,88		6 758,81	39 600,00			67 842,69	39 600,00	28 242,69	
45	Sous Total compte 45	61 083,88		6 758,81	39 600,00			67 842,69	39 600,00	28 242,69	
4621	Créances cess immob - amiable			143 094,00	143 094,00			143 094,00	143 094,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
462	Sous Total compte 462			143 094,00	143 094,00			143 094,00	143 094,00		0,00
4632	Empt publics - intérêts à payer			132 185,38	132 185,38			132 185,38	132 185,38		0,00
463	Sous Total compte 463			132 185,38	132 185,38			132 185,38	132 185,38		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser		200,00	2 400,00	2 840,00			2 400,00	3 040,00		640,00
464	Sous Total compte 464		200,00	2 400,00	2 840,00			2 400,00	3 040,00		640,00
466	Excéd de verSEMENT		533,05	66 234,97	66 079,42			66 234,97	66 612,47		377,50
46711	Autres comptes créditeurs		77 981,12	1 560 529,60	1 643 366,33			1 560 529,60	1 721 347,45		160 817,85
4671	Sous Total compte 4671		77 981,12	1 560 529,60	1 643 366,33			1 560 529,60	1 721 347,45		160 817,85
46721	Débiteurs divers - amiable	69 634,21		176 510,85	240 182,52			246 145,06	240 182,52	5 962,54	
46726	Débiteurs divers - contentieux	7 615,18		512,58	3 616,99			8 127,76	3 616,99	4 510,77	
4672	Sous Total compte 4672	77 249,39		177 023,43	243 799,51			254 272,82	243 799,51	10 473,31	
4675	Mandataires operations delegues recette	222,00		402,04	476,04			624,04	476,04	148,00	
467	Sous Total compte 467	77 471,39	77 981,12	1 737 955,07	1 887 641,88			1 815 426,46	1 965 623,00		150 196,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	77 471,39	78 714,17	2 081 869,42	2 231 840,68			2 159 340,81	2 310 554,85		151 214,04
4711	Verst des régisseurs			156 034,39	156 333,94			156 034,39	156 333,94		299,55
4712	Viremts réimputés			1 453,80	1 523,80			1 453,80	1 523,80		70,00
47131	Raet : verst contrib directes			6 815 201,00	6 815 201,00			6 815 201,00	6 815 201,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			5 690 221,00	5 690 221,00			5 690 221,00	5 690 221,00		0,00
47134	Raet : subv			78 866,71	78 866,71			78 866,71	78 866,71		0,00
47138	Raet : autres		2 066,00	3 391 734,85	3 389 708,85			3 391 734,85	3 391 774,85		40,00
4713	Sous Total compte 4713		2 066,00	15 976 023,56	15 973 997,56			15 976 023,56	15 976 063,56		40,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		3,00	4 845,81	5 227,44			4 845,81	5 230,44		384,63
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		59 638,79	134 085,24	74 482,46			134 085,24	134 121,25		36,01
47141	Sous Total compte 47141		59 641,79	138 931,05	79 709,90			138 931,05	139 351,69		420,64
4714	Sous Total compte 4714		59 641,79	138 931,05	79 709,90			138 931,05	139 351,69		420,64
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			2 234,23	2 234,23			2 234,23	2 234,23		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717			2 234,23	2 234,23			2 234,23	2 234,23		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		313 563,20	1 101 974,21	788 486,61			1 101 974,21	1 102 049,81		75,60
471	Sous Total compte 471		375 270,99	17 376 651,24	17 002 286,04			17 376 651,24	17 377 557,03		905,79
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			474 388,63	474 388,63			474 388,63	474 388,63		0,00
47218	Autres dépenses			47 723,65	47 723,65			47 723,65	47 723,65		0,00
4721	Sous Total compte 4721			522 112,28	522 112,28			522 112,28	522 112,28		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	66,00		522 012,04	522 078,04			522 078,04	522 078,04		0,00
472	Sous Total compte 472	66,00		1 044 124,32	1 044 190,32			1 044 190,32	1 044 190,32		0,00
4751	Redevables sur rôle			165 241,63	142 779,13			165 241,63	142 779,13	22 462,50	
4757	Produits sur rôle				165 241,63				165 241,63		165 241,63
475	Sous Total compte 475			165 241,63	308 020,76			165 241,63	308 020,76		142 779,13
4781	Frais de poursuites rattachés			301,00				301,00		301,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,04	5,00			2,04	5,00		2,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478			303,04	5,00			303,04	5,00	298,04	
47	Sous Total compte 47	66,00	375 270,99	18 586 320,23	18 354 502,12			18 586 386,23	18 729 773,11		143 386,88
4817	Pénalités de renégociation de la dette	738 181,80					105 454,55	738 181,80	105 454,55	632 727,25	
481	Sous Total compte 481	738 181,80					105 454,55	738 181,80	105 454,55	632 727,25	
48	Sous Total compte 48	738 181,80					105 454,55	738 181,80	105 454,55	632 727,25	
	Total classe 4	2 375 271,53	1 087 423,11	40 970 084,73	40 679 535,49		105 454,55	43 345 356,26	41 872 413,15	2 475 814,29	1 002 871,18
51178	Autres valeurs impayées			507,40	507,40			507,40	507,40		0,00
5117	Sous Total compte 5117			507,40	507,40			507,40	507,40		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	406,45		6 412,01	6 679,44			6 818,46	6 679,44	139,02	
511	Sous Total compte 511	406,45		6 919,41	7 186,84			7 325,86	7 186,84	139,02	
515	Compte au trésor	7 511 907,67		18 987 040,23	18 746 361,01			26 498 947,90	18 746 361,01	7 752 586,89	
51	Sous Total compte 51	7 512 314,12		18 993 959,64	18 753 547,85			26 506 273,76	18 753 547,85	7 752 725,91	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	157,67		232,63	90,75			390,30	90,75	299,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	226,00						226,00		226,00	
541	Sous Total compte 541	383,67		232,63	90,75			616,30	90,75	525,55	
54	Sous Total compte 54	383,67		232,63	90,75			616,30	90,75	525,55	
580	Opérations d'ordre budgétaires			972 608,49	972 608,49			972 608,49	972 608,49		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	40,15		174 113,21	174 153,36			174 153,36	174 153,36		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			39 600,00	39 600,00			39 600,00	39 600,00		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			7 801,02	7 801,02			7 801,02	7 801,02		0,00
587	Sous Total compte 587			7 801,02	7 801,02			7 801,02	7 801,02		0,00
588	Autres virements internes			326,39	326,39			326,39	326,39		0,00
58	Sous Total compte 58	40,15		1 194 449,11	1 194 489,26			1 194 489,26	1 194 489,26		0,00
	Total classe 5	7 512 737,94		20 188 641,38	19 948 127,86			27 701 379,32	19 948 127,86	7 753 251,46	
60221	Achts stkés fournit conso comb carbu					254 731,01		254 731,01		254 731,01	
6022	Sous Total compte 6022					254 731,01		254 731,01		254 731,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
602	Sous Total compte 602					254 731,01		254 731,01		254 731,01	
6032	Variats stcks autres approvisionnem					22 374,97	45 825,06	22 374,97	45 825,06		23 450,09
603	Sous Total compte 603					22 374,97	45 825,06	22 374,97	45 825,06		23 450,09
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					435 176,49		435 176,49		435 176,49	
604	Sous Total compte 604					435 176,49		435 176,49		435 176,49	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					48 076,20	536,34	48 076,20	536,34	47 539,86	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					725 914,00	7 668,16	725 914,00	7 668,16	718 245,84	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					47 434,81		47 434,81		47 434,81	
6061	Sous Total compte 6061					821 425,01	8 204,50	821 425,01	8 204,50	813 220,51	
60621	Achts non stkés combustibles					140 106,79		140 106,79		140 106,79	
60622	Achts non stkés carburants					13 233,43		13 233,43		13 233,43	
60623	Achts non stkés d'aliment					3 114,68		3 114,68		3 114,68	
60628	Achts autres fournit non stkées					2 035,06	70,06	2 035,06	70,06	1 965,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					158 489,96	70,06	158 489,96	70,06	158 419,90	
60631	Achts non stkés fournit entretien					46 279,93	2 357,03	46 279,93	2 357,03	43 922,90	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					68 967,81		68 967,81		68 967,81	
60633	Achts non stkés fournit voirie					32 620,06	159,60	32 620,06	159,60	32 460,46	
60636	Achts non stkés vêtements travail					31 873,81	258,37	31 873,81	258,37	31 615,44	
6063	Sous Total compte 6063					179 741,61	2 775,00	179 741,61	2 775,00	176 966,61	
6064	Achts non stkés fournit admin					26 955,55	548,76	26 955,55	548,76	26 406,79	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					991,99		991,99		991,99	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					31 228,33		31 228,33		31 228,33	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					258 280,49	3 524,30	258 280,49	3 524,30	254 756,19	
606	Sous Total compte 606					1 477 112,94	15 122,62	1 477 112,94	15 122,62	1 461 990,32	
60	Sous Total compte 60					2 189 395,41	60 947,68	2 189 395,41	60 947,68	2 128 447,73	
611	Contrats prestations de services					283 086,37		283 086,37		283 086,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières					83 492,68		83 492,68		83 492,68	
6135	Locations mobilières					160 059,44	536,65	160 059,44	536,65	159 522,79	
613	Sous Total compte 613					243 552,12	536,65	243 552,12	536,65	243 015,47	
614	Charges locatives et de copropriété					4 812,40		4 812,40		4 812,40	
61521	Entretien et réparations de terrains					32 179,10		32 179,10		32 179,10	
615221	Bâtiments publics					37 162,13		37 162,13		37 162,13	
615228	Autres bâtiments					3 923,46		3 923,46		3 923,46	
61522	Sous Total compte 61522					41 085,59		41 085,59		41 085,59	
615231	Voieries					28 178,17		28 178,17		28 178,17	
615232	Réseaux					810,00		810,00		810,00	
61523	Sous Total compte 61523					28 988,17		28 988,17		28 988,17	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					7 230,23		7 230,23		7 230,23	
6152	Sous Total compte 6152					109 483,09		109 483,09		109 483,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Entretien réparations matériel roulant					51 585,70		51 585,70		51 585,70	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					31 693,17		31 693,17		31 693,17	
6155	Sous Total compte 6155					83 278,87		83 278,87		83 278,87	
6156	Maintenance					180 104,68	361,25	180 104,68	361,25	179 743,43	
615	Sous Total compte 615					372 866,64	361,25	372 866,64	361,25	372 505,39	
6161	Multirisques					254 806,15	517,82	254 806,15	517,82	254 288,33	
616	Sous Total compte 616					254 806,15	517,82	254 806,15	517,82	254 288,33	
617	Etudes et recherches					42 331,68		42 331,68		42 331,68	
6182	Divers doc générale et technique					28 458,78		28 458,78		28 458,78	
6184	Divers verst à organismes formation					37 979,55		37 979,55		37 979,55	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					190,00		190,00		190,00	
6188	Autres frais divers					525,95		525,95		525,95	
618	Sous Total compte 618					67 154,28		67 154,28		67 154,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					1 268 609,64	1 415,72	1 268 609,64	1 415,72	1 267 193,92	
6216	Personnel affecté par GFP de rattacht					169 282,07		169 282,07		169 282,07	
6218	Autre personnel extérieur au service					8 220,63		8 220,63		8 220,63	
621	Sous Total compte 621					177 502,70		177 502,70		177 502,70	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					1 499,77		1 499,77		1 499,77	
6226	Rému interméd honoraires					15 479,77		15 479,77		15 479,77	
6227	Rému interméd honoraires					6 765,67		6 765,67		6 765,67	
6228	frais act cont Rému interméd honoraires divers					151 621,58	12 911,07	151 621,58	12 911,07	138 710,51	
622	Sous Total compte 622					175 366,79	12 911,07	175 366,79	12 911,07	162 455,72	
6231	Pub public relat publ annonces insert					29 972,76		29 972,76		29 972,76	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					150 352,80	29 599,64	150 352,80	29 599,64	120 753,16	
6233	Pub public relat publ foires expositions					1 088,40		1 088,40		1 088,40	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					7 018,61		7 018,61		7 018,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6237	Pub public relat publ publications					10 742,18		10 742,18		10 742,18	
6238	Pub public relat publ divers					8 998,41		8 998,41		8 998,41	
623	Sous Total compte 623					208 173,16	29 599,64	208 173,16	29 599,64	178 573,52	
6241	Transports de biens					1 020,00		1 020,00		1 020,00	
6247	Transports collectifs					5 060,68		5 060,68		5 060,68	
6248	Transports-divers					355,08		355,08		355,08	
624	Sous Total compte 624					6 435,76		6 435,76		6 435,76	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					12 482,94		12 482,94		12 482,94	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					33,00		33,00		33,00	
625	Sous Total compte 625					12 515,94		12 515,94		12 515,94	
6261	Frais d'affranchissement					99 836,58		99 836,58		99 836,58	
6262	Frais de télécommunication					44 392,75		44 392,75		44 392,75	
626	Sous Total compte 626					144 229,33		144 229,33		144 229,33	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					1 341,04		1 341,04		1 341,04	
6281	Aut serv extér concours divers					5 624,05		5 624,05		5 624,05	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					14 665,44		14 665,44		14 665,44	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					5 202,60		5 202,60		5 202,60	
62878	Rembst frais à autres organismes					20 389,01		20 389,01		20 389,01	
6287	Sous Total compte 6287					20 389,01		20 389,01		20 389,01	
6288	Autres serv extér					10 078,87		10 078,87		10 078,87	
628	Sous Total compte 628					55 959,97		55 959,97		55 959,97	
62	Sous Total compte 62					781 524,69	42 510,71	781 524,69	42 510,71	739 013,98	
6331	Versement mobilité					39 194,00		39 194,00		39 194,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					27 996,00		27 996,00		27 996,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					124 476,00		124 476,00		124 476,00	
633	Sous Total compte 633					191 666,00		191 666,00		191 666,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Impôts directs - taxes foncières					47 363,00	983,00	47 363,00	983,00	46 380,00	
6351	Sous Total compte 6351					47 363,00	983,00	47 363,00	983,00	46 380,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					806,76		806,76		806,76	
635	Sous Total compte 635					48 169,76	983,00	48 169,76	983,00	47 186,76	
63	Sous Total compte 63					239 835,76	983,00	239 835,76	983,00	238 852,76	
64111	Persl titulaire_rémun principale					4 725 021,68		4 725 021,68		4 725 021,68	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					119 678,29		119 678,29		119 678,29	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					18 099,97		18 099,97		18 099,97	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					1 078 270,06		1 078 270,06		1 078 270,06	
6411	Sous Total compte 6411					5 941 070,00		5 941 070,00		5 941 070,00	
64131	Persel non titulaire - rémunération					797 821,98		797 821,98		797 821,98	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					2 199,97		2 199,97		2 199,97	
6413	Sous Total compte 6413					800 021,95		800 021,95		800 021,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64168	Autres emplois d'insertion					79 132,44		79 132,44		79 132,44	
6416	Sous Total compte 6416					79 132,44		79 132,44		79 132,44	
64171	Apprentis rémunérations					13 023,27		13 023,27		13 023,27	
64172	Apprentis indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	
6417	Sous Total compte 6417					13 123,27		13 123,27		13 123,27	
6419	Rembst rémunérations du persel					50 758,98	111 849,34	50 758,98	111 849,34		61 090,36
641	Sous Total compte 641					6 884 106,64	111 849,34	6 884 106,64	111 849,34	6 772 257,30	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					968 639,00		968 639,00		968 639,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					1 572 484,75		1 572 484,75		1 572 484,75	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					34 440,00		34 440,00		34 440,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					53 555,75		53 555,75		53 555,75	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					12 741,00		12 741,00		12 741,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					177,00		177,00		177,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					18 869,00		18 869,00		18 869,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						21 439,49		21 439,49		21 439,49
645	Sous Total compte 645					2 660 906,50	21 439,49	2 660 906,50	21 439,49	2 639 467,01	
6475	Autres charges sociales médecine travail					27 498,84		27 498,84		27 498,84	
6478	Autres charges sociales diverses					65 023,75		65 023,75		65 023,75	
647	Sous Total compte 647					92 522,59		92 522,59		92 522,59	
6488	Autres charges de personnel					968,29		968,29		968,29	
648	Sous Total compte 648					968,29		968,29		968,29	
64	Sous Total compte 64					9 638 504,02	133 288,83	9 638 504,02	133 288,83	9 505 215,19	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					77 071,36	9 142,80	77 071,36	9 142,80	67 928,56	
6518	Autres					47 050,89	15 763,99	47 050,89	15 763,99	31 286,90	
651	Sous Total compte 651					124 122,25	24 906,79	124 122,25	24 906,79	99 215,46	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					205 467,28		205 467,28		205 467,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					17 359,03		17 359,03		17 359,03	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					24 039,00		24 039,00		24 039,00	
6535	Frais formation maires adjts conseil					3 825,47		3 825,47		3 825,47	
653	Sous Total compte 653					250 690,78		250 690,78		250 690,78	
6541	Créances admises en non-valeur					7 801,02		7 801,02		7 801,02	
6542	Créances éteintes					5 622,77		5 622,77		5 622,77	
654	Sous Total compte 654					13 423,79		13 423,79		13 423,79	
6558	Autres contributions obligatoires					19 678,39		19 678,39		19 678,39	
655	Sous Total compte 655					19 678,39		19 678,39		19 678,39	
657362	CCAS					250 000,00		250 000,00		250 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					250 000,00		250 000,00		250 000,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					761,43		761,43		761,43	
6573	Sous Total compte 6573					250 761,43		250 761,43		250 761,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					527 891,01	22 931,01	527 891,01	22 931,01	504 960,00	
657	Sous Total compte 657					778 652,44	22 931,01	778 652,44	22 931,01	755 721,43	
65888	Autres					183,10		183,10		183,10	
6588	Sous Total compte 6588					183,10		183,10		183,10	
658	Sous Total compte 658					183,10		183,10		183,10	
65	Sous Total compte 65					1 186 750,75	47 837,80	1 186 750,75	47 837,80	1 138 912,95	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					390 593,57		390 593,57		390 593,57	
66112	Intérêts - rattachement des icne					108 582,61	113 494,69	108 582,61	113 494,69		4 912,08
6611	Sous Total compte 6611					499 176,18	113 494,69	499 176,18	113 494,69	385 681,49	
661	Sous Total compte 661					499 176,18	113 494,69	499 176,18	113 494,69	385 681,49	
66	Sous Total compte 66					499 176,18	113 494,69	499 176,18	113 494,69	385 681,49	
6714	Charges except-bourses - prix					1 060,00		1 060,00		1 060,00	
671	Sous Total compte 671					1 060,00		1 060,00		1 060,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
675	Charges except vnc immob cédées					69 672,81		69 672,81		69 672,81	
6761	Différences sur réalisations (positives)					57 974,94		57 974,94		57 974,94	
676	Sous Total compte 676					57 974,94		57 974,94		57 974,94	
678	Autres charges exceptionnelles					2 720,33		2 720,33		2 720,33	
67	Sous Total compte 67					131 428,08		131 428,08		131 428,08	
6811	DA - immob					661 780,37		661 780,37		661 780,37	
681	Sous Total compte 681					661 780,37		661 780,37		661 780,37	
6862	DA - charges financières à répartir					105 454,55		105 454,55		105 454,55	
686	Sous Total compte 686					105 454,55		105 454,55		105 454,55	
68	Sous Total compte 68					767 234,92		767 234,92		767 234,92	
	Total classe 6					16 702 459,45	400 478,43	16 702 459,45	400 478,43	16 412 873,04	110 892,02
7022	Ventes coupes de bois						105 464,00		105 464,00		105 464,00
702	Sous Total compte 702						105 464,00		105 464,00		105 464,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans cimetières (produit net)						35 851,79		35 851,79		35 851,79
70312	Redevances funéraires						622,50		622,50		622,50
7031	Sous Total compte 7031						36 474,29		36 474,29		36 474,29
70323	Redev occupation domaine public communal						17 604,00		17 604,00		17 604,00
7032	Sous Total compte 7032						17 604,00		17 604,00		17 604,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche						17 279,00		17 279,00		17 279,00
70383	Redevance de stationnement						33 596,00		33 596,00		33 596,00
7038	Sous Total compte 7038						33 596,00		33 596,00		33 596,00
703	Sous Total compte 703						104 953,29		104 953,29		104 953,29
704	Travaux						280,81		280,81		280,81
7062	Prestation serv redev droits culturel						46,00		46,00		46,00
70632	Redev droits services à caract loisirs						200,00		200,00		200,00
7063	Sous Total compte 7063						200,00		200,00		200,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					9 377,05	232 843,70	9 377,05	232 843,70		223 466,65
70688	Prest serv autres prestat service						1 273,82		1 273,82		1 273,82
7068	Sous Total compte 7068						1 273,82		1 273,82		1 273,82
706	Sous Total compte 706					9 377,05	234 363,52	9 377,05	234 363,52		224 986,47
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble					1 106,15	18 512,43	1 106,15	18 512,43		17 406,28
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach					102 000,00	1 728 539,13	102 000,00	1 728 539,13		1 626 539,13
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						225 687,49		225 687,49		225 687,49
7084	Sous Total compte 7084					102 000,00	1 954 226,62	102 000,00	1 954 226,62		1 852 226,62
70876	Aut prod rembst frais par GFP rattach						140 565,30		140 565,30		140 565,30
70878	Autres produits - remboursement de frais					82,00	13 345,17	82,00	13 345,17		13 263,17
7087	Sous Total compte 7087					82,00	153 910,47	82,00	153 910,47		153 828,47
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						1 169,80		1 169,80		1 169,80
708	Sous Total compte 708					103 188,15	2 127 819,32	103 188,15	2 127 819,32		2 024 631,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					112 565,20	2 572 880,94	112 565,20	2 572 880,94		2 460 315,74
722	Immobilisations corporelles						76 013,06		76 013,06		76 013,06
72	Sous Total compte 72						76 013,06		76 013,06		76 013,06
73111	Impôts directs locaux						7 341 594,00		7 341 594,00		7 341 594,00
7311	Sous Total compte 7311						7 341 594,00		7 341 594,00		7 341 594,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						32 567,00		32 567,00		32 567,00
731	Sous Total compte 731						7 374 161,00		7 374 161,00		7 374 161,00
73211	Attribution de compensation						99 575,61		99 575,61		99 575,61
7321	Sous Total compte 7321						99 575,61		99 575,61		99 575,61
73223	Fonds péréquation des ress com interco						190 962,00		190 962,00		190 962,00
7322	Sous Total compte 7322						190 962,00		190 962,00		190 962,00
732	Sous Total compte 732						290 537,61		290 537,61		290 537,61
7336	Droits de place					42,65	49 916,60	42,65	49 916,60		49 873,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
733	Sous Total compte 733					42,65	49 916,60	42,65	49 916,60		49 873,95
7343	Taxe sur pylones électriques						34 697,00		34 697,00		34 697,00
734	Sous Total compte 734						34 697,00		34 697,00		34 697,00
7351	Taxe sur électricité						316 138,61		316 138,61		316 138,61
735	Sous Total compte 735						316 138,61		316 138,61		316 138,61
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure						165 241,63		165 241,63		165 241,63
736	Sous Total compte 736						165 241,63		165 241,63		165 241,63
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						355 389,37		355 389,37		355 389,37
738	Sous Total compte 738						355 389,37		355 389,37		355 389,37
7391171	Dégrèvt taxe fnb en faveur jeunes agri					812,00		812,00		812,00	
739117	Sous Total compte 739117					812,00		812,00		812,00	
73911	Sous Total compte 73911					812,00		812,00		812,00	
7391	Sous Total compte 7391					812,00		812,00		812,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Sous Total compte 739					812,00		812,00		812,00	
73	Sous Total compte 73					854,65	8 586 081,82	854,65	8 586 081,82		8 585 227,17
7411	DGFdotation forfaitaire						2 515 475,00		2 515 475,00		2 515 475,00
74123	DGF solidarité urbaine						2 801 911,00		2 801 911,00		2 801 911,00
74127	Dotation nationale de péréquation						409 684,00		409 684,00		409 684,00
7412	Sous Total compte 7412						3 211 595,00		3 211 595,00		3 211 595,00
741	Sous Total compte 741						5 727 070,00		5 727 070,00		5 727 070,00
744	FCTVA						12 338,13		12 338,13		12 338,13
74718	Autres participations Etat						120 411,94		120 411,94		120 411,94
7471	Sous Total compte 7471						120 411,94		120 411,94		120 411,94
7473	Participations - Dépt						6 100,00		6 100,00		6 100,00
74741	Participations Cnes membres GFP						17 003,10		17 003,10		17 003,10
7474	Sous Total compte 7474						17 003,10		17 003,10		17 003,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747						143 515,04		143 515,04		143 515,04
7482	Compens perte taxe addition						644,00		644,00		644,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncières						554 350,00		554 350,00		554 350,00
7483	Sous Total compte 7483						554 350,00		554 350,00		554 350,00
7484	Dotation de recensement						2 813,00		2 813,00		2 813,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						14 630,00		14 630,00		14 630,00
748	Sous Total compte 748						572 437,00		572 437,00		572 437,00
74	Sous Total compte 74						6 455 360,17		6 455 360,17		6 455 360,17
752	Revenus des immeubles					8 217,34	102 318,45	8 217,34	102 318,45		94 101,11
757	Redev versées par fermiers - concessions						35 256,60		35 256,60		35 256,60
7588	Autres produits divers de gestion couran					82,00	11 325,70	82,00	11 325,70		11 243,70
758	Sous Total compte 758					82,00	11 325,70	82,00	11 325,70		11 243,70
75	Sous Total compte 75					8 299,34	148 900,75	8 299,34	148 900,75		140 601,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits autres immob finan enc échéance						45,70		45,70		45,70
762	Sous Total compte 762						45,70		45,70		45,70
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA						103 797,58		103 797,58		103 797,58
7681	Sous Total compte 7681						103 797,58		103 797,58		103 797,58
768	Sous Total compte 768						103 797,58		103 797,58		103 797,58
76	Sous Total compte 76						103 843,28		103 843,28		103 843,28
7714	Recouvrement sur créances non valeur						208,03		208,03		208,03
7718	Autres prod except sur opé gestion						946,28		946,28		946,28
771	Sous Total compte 771						1 154,31		1 154,31		1 154,31
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						2 174,34		2 174,34		2 174,34
775	Produits des cessions d'immobilisatio					15 506,00	143 094,00	15 506,00	143 094,00		127 588,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						59,75		59,75		59,75
776	Sous Total compte 776						59,75		59,75		59,75

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						1 653,01		1 653,01		1 653,01
7788	Produits exceptionnels divers					1 200,00	41 608,06	1 200,00	41 608,06		40 408,06
778	Sous Total compte 778					1 200,00	41 608,06	1 200,00	41 608,06		40 408,06
77	Sous Total compte 77					16 706,00	189 743,47	16 706,00	189 743,47		173 037,47
	Total classe 7					138 425,19	18 132 823,49	138 425,19	18 132 823,49	812,00	17 995 210,30
	Total général	175 614 393,92	175 614 393,92	69 824 967,00	67 828 021,39	19 961 987,64	21 958 933,25	265 401 348,56	265 401 348,56	193 604 649,61	193 604 649,61



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
Musee	0,00	7 409,00	7 409,00	0,00	1 209,00	1 209,00	6 200,00	0,00
Peche	0,00	3 325,00	3 325,00	0,00	1 110,00	1 110,00	2 215,00	0,00
Photocopies	680,00	0,00	680,00	0,00	0,00	0,00	680,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	680,00	10 734,00	11 414,00	0,00	2 319,00	2 319,00	9 095,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
Musee	0,00	1 209,00	1 209,00	0,00	46,00	46,00	1 163,00	0,00
Peche	0,00	1 110,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00	0,00
Photocopies	72,60	0,00	72,60	0,00	0,00	0,00	72,60	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	72,60	2 319,00	2 391,60	0,00	46,00	46,00	2 345,60	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
Musee	0,00	46,00	46,00	0,00	7 409,00	7 409,00	0,00	7 363,00
Peche	0,00	0,00	0,00	3 325,00	0,00	3 325,00	0,00	3 325,00
Photocopies	0,00	0,00	0,00	752,60	0,00	752,60	0,00	752,60
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	46,00	46,00	4 077,60	7 409,00	11 486,60	0,00	11 440,60
TOTAUX	752,60	13 099,00	13 851,60	4 077,60	9 774,00	13 851,60	11 440,60	11 440,60

Page des signatures

16900 - VILLE DE FLERS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**DESFOURS Xavier (1013594669-0), Contrôleur principal des Finances Publiques****A DDFiP DE L'ORNE, le 22/02/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **VILLE DE FLERS** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAMEL Emmanuel (1006460617-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**A FLERS, le 22/02/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Emmanuel HAMEL

061034 SGC FLERS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 10/02/2023

Population 15141
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 39
4EME PARTIE : Page des signatures	40

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	6,49
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	7,48
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		TOTAL FONDS PROPRES	13,97
Stocks	42,19	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	0,02	Dettes financières à long terme	
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs ⁽²⁾	
Disponibilités		Autres dettes à court terme	28,24
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	28,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42,21	TOTAL DETTES	28,24
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	
		TOTAL PASSIF	42,21
TOTAL ACTIF	42,21		

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	42 191,44		42 191,44	67 492,68
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	15,00		15,00	80,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		42 206,44		42 206,44	67 572,68

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	1,31		1,31	1,09
	Ecart s de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1,31		1,31	1,09
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	42 207,75		42 207,75	67 573,77

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	6 489,89	7 259,87
	Résultat de l'exercice	7 475,17	-769,98
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		13 965,06	6 489,89

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	28 242,69	61 083,88
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		28 242,69	61 083,88

BILAN (en Euros)

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	42 207,75	67 573,77

Compte de Résultat Synthétique
En Milliers d'Euros

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	33,00	
Autres produits	-25,30	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	7,70	
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	0,22	0,82
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	0,22	0,82
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	7,48	-0,82
Produits courants financiers		0,05
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		0,05
RESULTAT COURANT	7,48	-0,77
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	7,48	-0,77

COMPTE DE RESULTAT 2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	33 000,00	
Production stockée	-25 301,24	
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	7 698,76	
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	223,59	815,03
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	223,59	815,03
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	7 475,17	-815,03
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		45,05
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		45,05
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		45,05
A + B - RESULTAT COURANT	7 475,17	-769,98
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 698,76	45,05
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	223,59	815,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 475,17	-769,98

Opérations Compte de Tiers

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	147 492,68	163 992,68	311 485,36
Titres de recette émis (b)	67 492,68	75 191,44	142 684,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	67 492,68	75 191,44	142 684,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	147 492,68	163 992,68	311 485,36
Mandats émis (f)	42 191,44	67 716,27	109 907,71
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	42 191,44	67 716,27	109 907,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 301,24	7 475,17	32 776,41
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS					
Investissement	-67 492,68		25 301,24		-42 191,44
Fonctionnement	6 489,89		7 475,17		13 965,06
Sous-Total	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
TOTAL II	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-61 002,79		32 776,41		-28 226,38

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00		80 000,00	42 191,44		42 191,44	37 808,56
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	80 000,00		80 000,00	42 191,44		42 191,44	37 808,56
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 492,68		67 492,68				67 492,68
TOTAL GENERAL		147 492,68		147 492,68	42 191,44		42 191,44	105 301,24

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	80 000,00		80 000,00				80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 492,68		67 492,68	67 492,68		67 492,68	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	147 492,68		147 492,68	67 492,68		67 492,68	80 000,00
TOTAL GENERAL		147 492,68		147 492,68	67 492,68		67 492,68	80 000,00

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	16 500,00		16 500,00	223,59		223,59	16 276,41
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 500,00		16 500,00	223,59		223,59	16 276,41
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	80 000,00		80 000,00				80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 492,68		67 492,68	67 492,68		67 492,68	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	147 492,68		147 492,68	67 492,68		67 492,68	80 000,00
TOTAL GENERAL		163 992,68		163 992,68	67 716,27		67 716,27	96 276,41

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	77 502,79		77 502,79	33 000,00		33 000,00	44 502,79
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 502,79		77 502,79	33 000,00		33 000,00	44 502,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00		80 000,00	42 191,44		42 191,44	37 808,56
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	80 000,00		80 000,00	42 191,44		42 191,44	37 808,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 489,89		6 489,89				6 489,89
TOTAL GENERAL		163 992,68		163 992,68	75 191,44		75 191,44	88 801,24

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
3555	Terrains aménagés	42 191,44		42 191,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 191,44		42 191,44
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42 191,44		42 191,44
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 191,44		42 191,44

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3555	Terrains aménagés	67 492,68		67 492,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 492,68		67 492,68
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	67 492,68		67 492,68
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 492,68		67 492,68

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
605	Achats de matériel - équipements et travaux	223,59		223,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	223,59		223,59
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	223,59		223,59
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	67 492,68		67 492,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 492,68		67 492,68
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	67 492,68		67 492,68
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 716,27		67 716,27

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	33 000,00		33 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	33 000,00		33 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 000,00		33 000,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	42 191,44		42 191,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 191,44		42 191,44
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	42 191,44		42 191,44
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 191,44		75 191,44

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		7 259,87	769,98				769,98	7 259,87		6 489,89
11	Sous Total compte 11		7 259,87	769,98				769,98	7 259,87		6 489,89
12	Résultat exercice excéd déficit	769,98			769,98			769,98	769,98		0,00
12	Sous Total compte 12	769,98			769,98			769,98	769,98		0,00
	Total classe 1	769,98	7 259,87	769,98	769,98			1 539,96	8 029,85		6 489,89
3555	Terr aménagés	67 492,68				42 191,44	67 492,68	109 684,12	67 492,68	42 191,44	
355	Sous Total compte 355	67 492,68				42 191,44	67 492,68	109 684,12	67 492,68	42 191,44	
35	Sous Total compte 35	67 492,68				42 191,44	67 492,68	109 684,12	67 492,68	42 191,44	
	Total classe 3	67 492,68				42 191,44	67 492,68	109 684,12	67 492,68	42 191,44	
4011	Fournisseurs			238,81	238,81			238,81	238,81		0,00
401	Sous Total compte 401			238,81	238,81			238,81	238,81		0,00
40	Sous Total compte 40			238,81	238,81			238,81	238,81		0,00
4121	Acquér terr aménages stockés - amiable			39 600,00	39 600,00			39 600,00	39 600,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
412	Sous Total compte 412			39 600,00	39 600,00			39 600,00	39 600,00		0,00
41	Sous Total compte 41			39 600,00	39 600,00			39 600,00	39 600,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			6 520,00	6 520,00			6 520,00	6 520,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			6 520,00	6 520,00			6 520,00	6 520,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			15,22	15,22			15,22	15,22		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	80,00		110,00	175,00			190,00	175,00	15,00	
4456	Sous Total compte 4456	80,00		125,22	190,22			205,22	190,22	15,00	
44571	Etat - TVA collectée			6 600,00	6 600,00			6 600,00	6 600,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			6 600,00	6 600,00			6 600,00	6 600,00		0,00
445	Sous Total compte 445	80,00		13 245,22	13 310,22			13 325,22	13 310,22	15,00	
44	Sous Total compte 44	80,00		13 245,22	13 310,22			13 325,22	13 310,22	15,00	
45103	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		61 083,88	39 600,00	6 758,81			39 600,00	67 842,69		28 242,69
451	Sous Total compte 451		61 083,88	39 600,00	6 758,81			39 600,00	67 842,69		28 242,69



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		61 083,88	39 600,00	6 758,81			39 600,00	67 842,69		28 242,69
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,09		0,22				1,31		1,31	
478	Sous Total compte 478	1,09		0,22				1,31		1,31	
47	Sous Total compte 47	1,09		0,22				1,31		1,31	
	Total classe 4	81,09	61 083,88	92 684,25	59 907,84			92 765,34	120 991,72	16,31	28 242,69
580	Opérations d'ordre budgétaires			109 684,12	109 684,12			109 684,12	109 684,12		0,00
58	Sous Total compte 58			109 684,12	109 684,12			109 684,12	109 684,12		0,00
	Total classe 5			109 684,12	109 684,12			109 684,12	109 684,12		0,00
605	Achts de matériel équipts trvx					223,59		223,59		223,59	
60	Sous Total compte 60					223,59		223,59		223,59	
	Total classe 6					223,59		223,59		223,59	
7015	Ventes de terrains aménagés						33 000,00		33 000,00		33 000,00
701	Sous Total compte 701						33 000,00		33 000,00		33 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70						33 000,00		33 000,00		33 000,00
71355	Variat stcks de terrains aménagés					67 492,68	42 191,44	67 492,68	42 191,44	25 301,24	
7135	Sous Total compte 7135					67 492,68	42 191,44	67 492,68	42 191,44	25 301,24	
713	Sous Total compte 713					67 492,68	42 191,44	67 492,68	42 191,44	25 301,24	
71	Sous Total compte 71					67 492,68	42 191,44	67 492,68	42 191,44	25 301,24	
	Total classe 7					67 492,68	75 191,44	67 492,68	75 191,44	25 301,24	33 000,00
	Total général	68 343,75	68 343,75	203 138,35	170 361,94	109 907,71	142 684,12	381 389,81	381 389,81	67 732,58	67 732,58

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

16910 - LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**DESFOURS Xavier (1013594669-0), Contrôleur principal des Finances Publiques****A DDFiP DE L'ORNE, le 13/02/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LOT ROUTE DE DOMFRONT-FLERS** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAMEL Emmanuel (1006460617-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**A FLERS, le 13/02/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-475	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	7	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				22	2023-475

OBJET	BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

AA/JS

Chers Collègues,

Monsieur le Trésorier Principal de Flers a présenté un ensemble de créances déclarées irrécouvrables pour lesquelles il propose le passage de celles-ci en créances admises en non-valeur ou en créances éteintes.

Les créances sont considérées comme éteintes suite à une procédure de surendettement ou une procédure collective de la part du redevable.

L'admission en non-valeur a pour résultat d'apurer les prises en charge mais ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Les sommes en cause se rapportent aux exercices 2011 à 2022 :

- Admission en non-valeur (c/6541) 3 653.21 €
- Créances éteintes (c/6542) 1 068.94 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 27 avril 2023 pour un montant de 3 653.21 €,
- 2 - DECIDER** d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* du 4 avril 2023 pour un montant de 1 068.94 €,
- 3 - DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023.

* s'agissant d'états nominatifs, les documents en cause seront accessibles uniquement en consultation.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-475bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-476	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

BUDGET GENERAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	8	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				23	2023-476

OBJET	BUDGET GENERAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

AA/JS

Chers Collègues,

L'affectation des résultats 2022 conduit à proposer des ajustements budgétaires détaillés en annexe. Par ailleurs, différentes modifications doivent également être prises en compte suite à la notification de la fiscalité et des dotations.

Ces modifications permettent notamment d'ajuster les crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER

les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-476-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Chap	Articles	Libellé	Montant	Chap	Articles	Libellé	Montant
RECETTES				DEPENSES			
INVESTISSEMENT							
10	1068	Excédent de fonct. Capitalisé	-1 398,70 €	001		Résultat d'investissement	-1 398,70 €
				020		Dépenses imprévues	-20 000,00 €
				21	2161	Restauration œuvres	10 600,00 €
				21	2188	Décorations centre ville	15 000,00 €
				21	21312	Travaux écoles reportés	-5 000,00 €
				21	21312	Travaux écoles reportés	-5 500,00 €
				21	21318	Travaux reportés	-10 000,00 €
				21	2184	Mobilier école	9 000,00 €
				21	2188	Matériel écoles	10 300,00 €
				20	2031	Etude aménagement cours	1 600,00 €
				21	2183	Sécurisation des sauvegardes	20 000,00 €
				21	2184	Achat mobilier Pont Ramond	2 500,00 €
				21	21318	Rénovation lucarnes Pont Ramond	-2 500,00 €
Ecritures d'ordre							
041	2031	Frais études à intégrer	200 000,00 €	041	2313	Immobilisations	210 000,00 €
041	2033	Frais insertion à intégrer	10 000,00 €				
041	21318	Régul changement imputation	47 000,00 €	041	2138	Régul changement imputation	47 000,00 €
041	2318	Régul changement imputation	40 000,00 €	041	2313	Régul changement imputation	40 000,00 €
041	2138	Régul changement imputation	70 000,00 €	041	21318	Régul changement imputation	70 000,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	26 000,00 €				
			391 601,30 €				391 601,30 €
FONCTIONNEMENT							
73	73111	Impôts et taxe - Habitation	62,00 €				
73	73111	Impôts et taxe - Foncier bâti	-40 099,00 €				
73	73111	Impôts et taxe - Foncier non bâti	71,00 €				
74	74834	Compensation Exo TF	82 268,00 €	011	6232	Fetes et cérémonie Les Emmitou'Flers	-13 000,00 €
74	7411	Dotation forfaitaire	-20 440,00 €	011	6228	Animation Les Emmitou'Flers	-9 000,00 €
74	74123	DSU	65 300,00 €	011	6135	Location Les Emmitou'Flers	-3 000,00 €
74	74127	Dotation nationale de péréquation	-27 126,00 €	66	66111	Intérêts des Emprunts	8 214,00 €
002		Résultat de fonctionnement	3 381,13 €				
74	74718	Subvention Education Natioanale	22 240,00 €	011	60632	Achat petit équipement Ecole	22 240,00 €
				022		Dépenses imprévues	54 203,13 €
				023	023	Virement à la section d'investissement	26 000,00 €
Sous-total FONCTIONNEMENT			85 657,13 €				85 657,13 €
		TOTAL RECETTES	477 258,43 €			TOTAL DEPENSES	477 258,43 €
0.00 €							

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE FLERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21610169100014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FLERS ET BOCAGE

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Général (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE FLERS Budget Général	DM 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 657,13	82 276,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 381,13
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	85 657,13	85 657,13
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	393 000,00	391 601,30
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -1 398,70	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	391 601,30	391 601,30
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	477 258,43	477 258,43

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 516 195,40	0,00	-2 760,00	-2 760,00	4 513 435,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 464 933,00	0,00	0,00	0,00	10 464 933,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 239 300,00	0,00	0,00	0,00	1 239 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 222 428,40	0,00	-2 760,00	-2 760,00	16 219 668,40
66	Charges financières	440 000,00	0,00	8 214,00	8 214,00	448 214,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	4 940,00		0,00	0,00	4 940,00
022	Dépenses imprévues	300 000,00		54 203,13	54 203,13	354 203,13
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 977 368,40	0,00	59 657,13	59 657,13	17 037 025,53
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 964 891,66		26 000,00	26 000,00	7 990 891,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	805 455,00		0,00	0,00	805 455,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 770 346,66		26 000,00	26 000,00	8 796 346,66
TOTAL		25 747 715,06	0,00	85 657,13	85 657,13	25 833 372,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 833 372,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 374 750,00	0,00	0,00	0,00	2 374 750,00
73	Impôts et taxes	8 765 191,00	0,00	-39 966,00	-39 966,00	8 725 225,00
74	Dotations et participations	6 331 803,00	0,00	122 242,00	122 242,00	6 454 045,00
75	Autres produits de gestion courante	125 200,00	0,00	0,00	0,00	125 200,00
Total des recettes de gestion courante		17 676 944,00	0,00	82 276,00	82 276,00	17 759 220,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 716 944,00	0,00	82 276,00	82 276,00	17 799 220,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	97 000,00		0,00	0,00	97 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		97 000,00		0,00	0,00	97 000,00
TOTAL		17 813 944,00	0,00	82 276,00	82 276,00	17 896 220,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 937 152,19

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 833 372,19

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 699 346,66

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 858,80	0,00	1 600,00	1 600,00	130 458,80
204	Subventions d'équipement versées	99 585,63	0,00	0,00	0,00	99 585,63
21	Immobilisations corporelles	5 015 398,97	0,00	44 400,00	44 400,00	5 059 798,97
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 507 282,76	0,00	0,00	0,00	1 507 282,76
	Total des opérations d'équipement	6 530 000,00	0,00	0,00	0,00	6 530 000,00
	Total des dépenses d'équipement	13 281 126,16	0,00	46 000,00	46 000,00	13 327 126,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 655,22	0,00	0,00	0,00	597 655,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00		-20 000,00	-20 000,00	280 000,00
	Total des dépenses financières	897 655,22	0,00	-20 000,00	-20 000,00	877 655,22
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 178 781,38	0,00	26 000,00	26 000,00	14 204 781,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	97 000,00		0,00	0,00	97 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	97 000,00		367 000,00	367 000,00	464 000,00
	TOTAL	14 275 781,38	0,00	393 000,00	393 000,00	14 668 781,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	549 396,79

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 218 178,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 282 482,00	0,00	0,00	0,00	2 282 482,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 282 482,00	0,00	0,00	0,00	4 282 482,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	456 000,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 144 353,07	0,00	-1 398,70	-1 398,70	1 142 954,37
138	Autres subvent° invest. non transf.	32 795,14	0,00	0,00	0,00	32 795,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 600,00	0,00	0,00	0,00	100 600,00
	Total des recettes financières	1 773 748,21	0,00	-1 398,70	-1 398,70	1 772 349,51
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 056 230,21	0,00	-1 398,70	-1 398,70	6 054 831,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	7 964 891,66		26 000,00	26 000,00	7 990 891,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	805 455,00		0,00	0,00	805 455,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 770 346,66		393 000,00	393 000,00	9 163 346,66
TOTAL		14 826 576,87	0,00	391 601,30	391 601,30	15 218 178,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 218 178,17

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

8 699 346,66

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-2 760,00		-2 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 214,00	0,00	8 214,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	54 203,13		54 203,13
023	Virement à la section d'investissement		26 000,00	26 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		59 657,13	26 000,00	85 657,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 657,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 600,00	0,00	1 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	44 400,00	117 000,00	161 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	250 000,00	250 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	-20 000,00		-20 000,00
Dépenses d'investissement – Total		26 000,00	367 000,00	393 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-1 398,70

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	391 601,30

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	-39 966,00		-39 966,00
74	Dotations et participations	122 242,00		122 242,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		82 276,00	0,00	82 276,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 381,13

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 657,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	210 000,00	210 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	117 000,00	117 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 000,00	40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		26 000,00	26 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	393 000,00	393 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	-1 398,70

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	391 601,30

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 516 195,40	-2 760,00	-2 760,00
60221	Combustibles et carburants	300 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	46 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	464 500,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	50 242,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	908 537,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	55 013,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	237 261,00	0,00	0,00
60622	Carburants	11 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 200,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 920,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	62 550,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	62 216,00	22 240,00	22 240,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	25 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	28 100,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	28 456,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	202 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	260 550,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	103 650,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	160 330,00	-3 000,00	-3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	33 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	51 850,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 500,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	640,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	38 750,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	36 800,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	207 550,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	312 928,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	9 950,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	25 100,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	73 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 450,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 050,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	17 100,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	120 621,40	-9 000,00	-9 000,00
6231	Annonces et insertions	23 200,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	117 300,00	-13 000,00	-13 000,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	8 780,00	0,00	0,00
6237	Publications	13 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	10 500,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	11 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	111 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	44 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 800,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	6 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 100,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	24 800,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	51 351,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	850,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 464 933,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	200 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	400,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	40 230,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	132 400,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 961 903,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	114 600,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	1 083 900,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	886 300,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	23 700,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	17 200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 065 200,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 690 300,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	34 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	200,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	19 800,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	71 400,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	0,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	2 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 239 300,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	70 300,00	0,00	0,00
6518	Autres	30 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	210 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	25 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	20 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	16 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	19 500,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	270 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	550 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		16 222 428,40	-2 760,00	-2 760,00
66	Charges financières (b)	440 000,00	8 214,00	8 214,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	440 000,00	8 214,00	8 214,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	4 940,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 940,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	300 000,00	54 203,13	54 203,13
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		16 977 368,40	59 657,13	59 657,13
023	Virement à la section d'investissement	7 964 891,66	26 000,00	26 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	805 455,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	700 000,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	105 455,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 770 346,66	26 000,00	26 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 770 346,66	26 000,00	26 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 747 715,06	85 657,13	85 657,13

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 657,13

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	108 582,61
Montant des ICNE de l'exercice N-1	108 582,61
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	30 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 374 750,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	15 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	500,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	17 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	17 000,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	35 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	500,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	231 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 800,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 650 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	226 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	126 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	18 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	950,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 765 191,00	-39 966,00	-39 966,00
73111	Impôts directs locaux	7 687 454,00	-39 966,00	-39 966,00
73211	Attribution de compensation	99 575,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	190 962,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	35 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	31 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	320 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	1 200,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	170 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	230 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 331 803,00	122 242,00	122 242,00
7411	Dotation forfaitaire	2 515 475,00	-20 440,00	-20 440,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 802 004,00	65 300,00	65 300,00
74127	Dotation nationale de péréquation	409 684,00	-27 126,00	-27 126,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	13 010,00	22 240,00	22 240,00
74741	Participat° Communes du GFP	17 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	550 000,00	82 268,00	82 268,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	125 200,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	90 700,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	31 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		17 676 944,00	82 276,00	82 276,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	40 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	40 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		17 716 944,00	82 276,00	82 276,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	97 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		97 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		17 813 944,00	82 276,00	82 276,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 381,13

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	85 657,13

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	128 858,80	1 600,00	1 600,00
2031	Frais d'études	24 262,00	1 600,00	1 600,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	99 596,80	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	99 585,63	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	72 886,63	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	2 522,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	24 177,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 015 398,97	44 400,00	44 400,00
2111	Terrains nus	523 529,28	0,00	0,00
2116	Cimetières	15 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	163 733,78	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	20 832,60	-10 500,00	-10 500,00
21318	Autres bâtiments publics	508 791,67	-12 500,00	-12 500,00
2135	Installations générales, agencements	294 902,05	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	227 495,94	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 569 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	67 786,39	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	103 041,64	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	9 947,58	10 600,00	10 600,00
2183	Matériel de bureau et informatique	302 200,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	101 840,00	11 500,00	11 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	67 298,04	25 300,00	25 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 507 282,76	0,00	0,00
2313	Constructions	1 454 002,76	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	48 960,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	4 320,00	0,00	0,00
202201	Opération d'équipement n° 202201 (5)	4 800 000,00	0,00	0,00
202202	Opération d'équipement n° 202202 (5)	1 680 000,00	0,00	0,00
202301	Opération d'équipement n° 202301 (5)	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 281 126,16	46 000,00	46 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 655,22	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	555 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	42 655,22	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00	-20 000,00	-20 000,00
Total des dépenses financières		897 655,22	-20 000,00	-20 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 178 781,38	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	97 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	27 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 000,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	11 000,00	0,00	0,00
13935	Sub. transf cpte résult. aire stationt	5 000,00	0,00	0,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	3 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	70 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 000,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	11 000,00	0,00	0,00
13935	Sub. transf cpte résult. aire stationt	5 000,00	0,00	0,00
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	3 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	70 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	367 000,00	367 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	70 000,00	70 000,00
2138	Autres constructions	0,00	47 000,00	47 000,00
2313	Constructions	0,00	250 000,00	250 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		97 000,00	367 000,00	367 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 275 781,38	393 000,00	393 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	-1 398,70

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	391 601,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 282 482,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	52 794,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	423 627,20	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	363 079,82	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	60 000,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	450 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 591,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	7 050,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	907 339,98	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 282 482,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 600 353,07	-1 398,70	-1 398,70
10222	FCTVA	370 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	86 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 144 353,07	-1 398,70	-1 398,70
138	Autres subvent° invest. non transf.	32 795,14	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	32 795,14	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	40 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 600,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 773 748,21	-1 398,70	-1 398,70
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 056 230,21	-1 398,70	-1 398,70
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 964 891,66	26 000,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	805 455,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	20 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	69 100,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	40 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 400,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	63 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	80 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	220 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	9 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	150 000,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	105 455,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 770 346,66	26 000,00	26 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	367 000,00	367 000,00
2031	Frais d'études	0,00	200 000,00	200 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	47 000,00	47 000,00
2138	Autres constructions	0,00	70 000,00	70 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 770 346,66	393 000,00	393 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 826 576,87	391 601,30	391 601,30

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			391 601,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Réhabilitation Mairie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		95 352,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	65 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202202 (1)
LIBELLE : Village Associatif

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202301 (1)
LIBELLE : Aménagement Place du 14 juillet

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-477	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
 36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

EMPRUNT ET TRESORERIE DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATIF

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL.

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATE (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Lori HELLOCO

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion financière		17	07.06.2023	9	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				24	2023-477

OBJET

EMPRUNT ET TRESORERIE – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATIF

AA/JS

Chers Collègues,

Par délibération n°2020-06 en date du 25 mai 2020, le Conseil municipal a accordé au Maire des délégations relatives aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et les opérations de gestion de trésorerie, rappelées ci-dessous :

Stratégie d'endettement

Pour financer tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, la souscription de nouveaux prêts s'inscrira dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante.

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Flers souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Ces produits ne pourront être classés dans une catégorie supérieure à B1 de la Charte Gissler.

Les produits de financement pourront donc être :

- Des emprunts obligataires
- Et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration
- Et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor

Dans un souci d'optimisation de sa dette, pour chaque souscription d'emprunt, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sauf à ce que la Commune puisse bénéficier d'un prêt spécifique dans le cadre d'une convention particulière.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- La faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêt
- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation
- La possibilité d'allonger la durée du prêt
- Un profil d'amortissement linéaire, progressif, ou sur mesure
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- La possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt

Les index de référence pourront être des index de la zone euro, de court terme ou obligataires (Euribor, EONIA, TMO, TME, etc...).

Des commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations.

Réaménagement de dette

Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéance en précisant que le montant maximum

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-477	5.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats majorés éventuellement d'une indemnité compensatrice.

Dans un objectif de sécurisation de l'encours de dette existant, les refinancements de prêts aboutissant à une diminution du risque, selon la typologie de la Charte Gissler, sont autorisés (exemple : passage de E3 à D3).

Couverture des risques de taux

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Flers se laisse la possibilité de recourir à des opérations de couverture des risques de taux afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier, figer ou garantir un taux.

Ces opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Les index de référence pourront être des index de la zone euro, de court terme ou obligataires (Euribor, EONIA, TMO, TME, etc...).

Des commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations.

Ligne de trésorerie

Dans un souci d'optimisation de la gestion de sa trésorerie, la Ville de Flers se laisse la possibilité de recourir à des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 1 000 000€.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Les index de référence pourront être des index de la zone euro de court terme (Euribor, EONIA, T4M, etc...).

Des commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations.

En application des dispositions de l'article L.2122-22-3° du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'étendre la délégation donnée aux opérations liées aux placements de fonds.

Placement de fonds

Dans un souci d'optimisation de la gestion de sa trésorerie, la Ville de Flers se laisse la possibilité de prendre les décisions, en matière de placement de fonds, mentionnées au III de l'article 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Chaque décision prise dans ce cadre doit porter les mentions suivantes :

- *L'origine des fonds,*

- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CONFERER** à Monsieur le Maire délégation pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites fixées ci-dessus,
- 2 - CONFERER** à Monsieur le Maire délégation pour réaliser des lignes de trésorerie, dans les limites fixées ci-dessus,
- 3 - PRECISER** que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation, seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par l'adjoint concerné,
- 4 - PRENDRE ACTE** que les autres délégations du conseil municipal au Maire consenties par délibération 2021-235 du 4 octobre 2021 restent inchangées,
- 4 - ACTUALISER** le tableau recensant les délégations du conseil municipal au Maire et figurant en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,



Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-477bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

**CONSEIL MUNICIPAL
ATTRIBUTIONS
DELEGATIONS AU MAIRE**

Annexe à la délibération N° 2023-477

Du CM 19 du 19.06.2023

Le Maire,



Yves GOASDOUE

TABLEAU RECAPITULATIF

DELEGATION	OBJET	ENONCE (article 2122-22)	LIMITES . légales ou . librement fixées par le Conseil
1	PROPRIETES COMMUNALES Affectation	D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales	
2	TARIFS Fixation	De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées	Possibilité de créer un nouveau tarif à raison de son intérêt pour la commune. Ce tarif sera proposé pour approbation au plus proche Conseil Municipal suivant son adoption.
3	EMPRUNTS Réalisation	Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.	<u>Cf délibération n°2023-477 du 19.06.2023</u>
4	MARCHES ADAPTES	De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres pour les marchés publics et accords-cadres lancés selon une procédure adaptée et une procédure sans publicité ni mise en concurrence ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
5	LOUAGE DE CHOSES	De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.	Durée au plus égale à 12 ans
6	ASSURANCES	De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.	Néant
7	REGIES COMPTABLES	De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.	
8	CIMETIERE	De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.	
9	DONS ET LEGS	D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.	Ni conditions, ni charges
10	CESSIONS MOBILIERES	De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.	Valeur maximale : 4 600 €

11	HONORAIRES	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.	
12	OFFRES D'EXPROPRIATION	De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.	Estimation des Domaines à plus ou moins 10 %
13	CREATION DE CLASSES	De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.	
14	ALIGNEMENTS	De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.	
15	DROIT DE PREEMPTION	D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.	Sur tout le territoire de la commune et sans limitation de montant
16	ACTIONS EN JUSTICE	D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.	Devant toute juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire : a) autorisation de DEFENDRE aussi bien les intérêts de la ville que ceux des agents communaux pouvant être impliqués dans l'exercice de leurs fonctions (dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83.634 du 13.07.83 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires) b) autorisation d'INTENTER toute action en justice dès lors qu'elle a pour objet la préservation du patrimoine communal ou de l'environnement. Cette autorisation comprend la faculté de constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation
17	VEHICULES MUNICIPAUX Accidents	De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.	Montant des dommages n'excédant pas 15 000 €
18	ACTIONS D'UN ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC LOCAL	De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.	Néant
19	APPLICATION DES ARTICLES L 311-4 (4^{ème} alinéa) et L 332-11-2 (3^{ème} alinéa) du Code de l'Urbanisme	De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.	Néant

20	LIGNES DE TRESORERIE	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.	<u>Cf délibération n°2023-477 du 19.06.2023</u>
21	DROIT DE PREEMPTION (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité)	D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code	Sur tout le territoire de la commune et dans toutes les hypothèses fixées par les textes.
22	APPLICATION DES ARTICLES L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme	D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal	Sur tout le territoire de la commune et dans toutes les hypothèses fixées par les textes.
26	DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES D'ORGANISMES FINANCEURS	De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions	Toutes subventions, de fonctionnement ou d'investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.
27	DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME	De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux	Dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

**CONSEIL MUNICIPAL
ATTRIBUTIONS
DELEGATIONS AU MAIRE**

Annexe à la délibération N° 2023-477
Du CM 19 du 19.06.2023
Le Maire,

Yves GOASDOUE

TABLEAU RECAPITULATIF

DELEGATION	OBJET	ENONCE (article 2122-22)	LIMITES . légales ou . librement fixées par le Conseil
1	PROPRIETES COMMUNALES Affectation	D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales	
2	TARIFS Fixation	De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées	Possibilité de créer un nouveau tarif à raison de son intérêt pour la commune. Ce tarif sera proposé pour approbation au plus proche Conseil Municipal suivant son adoption.
3	EMPRUNTS Réalisation	Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.	<u>Cf délibération n°2023-477 du 19.06.2023</u>
4	MARCHES ADAPTES	De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres pour les marchés publics et accords-cadres lancés selon une procédure adaptée et une procédure sans publicité ni mise en concurrence ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
5	LOUAGE DE CHOSES	De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.	Durée au plus égale à 12 ans
6	ASSURANCES	De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.	Néant
7	REGIES COMPTABLES	De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.	
8	CIMETIERE	De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.	
9	DONS ET LEGS	D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.	Ni conditions, ni charges
10	CESSIONS MOBILIERES	De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.	Valeur maximale : 4 600 €

11	HONORAIRES	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.	
12	OFFRES D'EXPROPRIATION	De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.	Estimation des Domaines à plus ou moins 10 %
13	CREATION DE CLASSES	De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.	
14	ALIGNEMENTS	De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.	
15	DROIT DE PREEMPTION	D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.	Sur tout le territoire de la commune et sans limitation de montant
16	ACTIONS EN JUSTICE	D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.	Devant toute juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire : a) autorisation de DEFENDRE aussi bien les intérêts de la ville que ceux des agents communaux pouvant être impliqués dans l'exercice de leurs fonctions (dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83.634 du 13.07.83 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires) b) autorisation d'INTENTER toute action en justice dès lors qu'elle a pour objet la préservation du patrimoine communal ou de l'environnement. Cette autorisation comprend la faculté de constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation
17	VEHICULES MUNICIPAUX Accidents	De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.	Montant des dommages n'excédant pas 15 000 €
18	ACTIONS D'UN ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC LOCAL	De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.	Néant
19	APPLICATION DES ARTICLES L 311-4 (4^{ème} alinéa) et L 332-11-2 (3^{ème} alinéa) du Code de l'Urbanisme	De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.	Néant

20	LIGNES DE TRESORERIE	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.	Cf délibération n°2023-477 du 19.06.2023
21	DROIT DE PREEMPTION (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité)	D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code	Sur tout le territoire de la commune et dans toutes les hypothèses fixées par les textes.
22	APPLICATION DES ARTICLES L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme	D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal	Sur tout le territoire de la commune et dans toutes les hypothèses fixées par les textes.
26	DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES D'ORGANISMES FINANCEURS	De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions	Toutes subventions, de fonctionnement ou d'investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.
27	DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME	De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux	Dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-478	4.1/4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS 2023-03

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	13	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				25	2023-478

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS 2023-03

LC/JS

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

A- Réorganisation

Au sein de la direction des services au public, service de police municipale :

Par délibération 2017-445 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé la création d'un service de la police municipale. Celui-ci a été progressivement mis en place au cours des années 2017 et 2018 le temps d'engager les procédures de recrutement des policiers municipaux et de répondre aux obligations de formations attachées à ce cadre d'emploi.

Les effectifs initiaux du service comportaient quatre policiers municipaux et trois Agent de Surveillance de la Voie Publique. Le nombre de policiers municipaux a été porté à huit à partir du 1^{er} novembre 2021 et celui des ASVP réduit à un poste. L'évolution de la composition de ces effectifs répondait à une volonté municipale de professionnaliser le service en s'appuyant sur des agents territoriaux formés au métier de la prévention et de la sécurité et sensibilisés aux procédures administratives et juridiques. Parallèlement à cette structuration du service, celui-ci a été doté d'équipements nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues. Au-delà des équipements de base (gilets par balle, tenues, armement, véhicules, radios, vélos, matériel de verbalisation...), la Collectivité a déployé, sur plusieurs phases, un dispositif de vidéo-protection comprenant une cinquantaine de caméras et un Centre de Supervision Urbain. La dernière phase de déploiement interviendra au cours de l'année 2023.

Les moyens humains et matériels conséquents alloués à ce service imposent une organisation et un fonctionnement de ce dernier à la hauteur des investissements consentis par la Collectivité. L'évolution des effectifs, les outils performants mis à la disposition des agents, les orientations municipales en matière de police de proximité conduisent à reconsidérer le niveau requis pour encadrer ce service.

Au-delà de la gestion des effectifs, le responsable doit être en capacité d'instaurer une rigueur dans l'organisation générale du service, de développer un management performant, de veiller à la mise en œuvre au quotidien des orientations définies par l'autorité territoriale ainsi que celles arrêtées dans le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), d'optimiser la gestion des moyens mis à disposition, d'analyser au quotidien le besoin de service public de sorte à adapter en conséquence l'activité du service, d'assurer une veille juridique de premier niveau en matière de police administrative et de police judiciaire, de construire une stratégie d'intervention en matière de police de proximité, de développer des animations et des actions en lien avec la Population et de définir des modes d'intervention concertés avec la police nationale. L'ensemble de ces missions relèvent d'un cadre d'emploi de catégorie B qui correspond en l'espèce à celui de chef de service (filrière police municipale de la Fonction Publique Territoriale).

Parallèlement, il semble opportun de constituer un binôme d'ASVP de sorte à garantir une stabilité et une continuité dans le suivi des droits de places (notamment marchés et terrasses).

D'autres part, il vous est proposé d'uniformiser les classifications de grades de quatre postes d'agents de police municipale et de l'ASVP en exercice (opération d'ordre).

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-478	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

B- Transformation de postes existants pour répondre aux besoins de service :

1) A la direction solidarité :

La réorganisation de la direction solidarité s'est effectuée sur 2 périodes, en raison des départs en retraite successifs et des nouveaux besoins émergents auprès des populations. Ainsi, par délibération précédente en date du 5 décembre 2022, la phase 2 de la restructuration a été lancée avec, notamment le positionnement d'une nouvelle directrice et de son adjointe, responsable de service.

Dès lors, il vous est proposé de requalifier le poste de l'ancienne directrice laissé vacant suite à son départ en retraite, afin de renforcer le suivi social du service épicerie sociale et actions collectives d'insertion, tel que :

Conseiller social/conseillère social à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants socio-éducatif.

2) A la direction des services au public :

Dans la perspective d'un départ en retraite, il est proposé de transformer le poste de responsable des accueils périscolaire référente technique des écoles, afin de pourvoir un emploi de chef d'équipe en école élémentaire.

Toutefois il faut noter que l'agent qui occupe ce poste fera valoir ses droits à la retraite en novembre 2023. En conséquence, il vous est proposé d'ouvrir le poste pour le pourvoir dès la rentrée scolaire 2023, afin de répondre au besoin du service. De même, il faut noter que les missions de référente technique n'apparaissent plus car elles sont exercées par un autre agent.

Ainsi, il vous est proposé de créer un emploi de :

Responsable des accueils périscolaires, ouvert à temps complet au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

3) A la direction des systèmes d'informations :

Par délibération précédente en date du 3 octobre 2022, un emploi de chef d'équipe supports a été créé dans le cadre de la réorganisation du pôle supports de la direction. Toutefois au vu des missions exercées et des responsabilités assumées depuis lors, il vous est proposé d'élargir ce poste au cadre d'emplois des techniciens. Ainsi, il deviendrait :

Responsable équipe supports, ouvert à temps complet, aux cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise.

4) A la direction du patrimoine et des sports :

Par délibération précédente en date du 3 octobre 2022, un emploi de **responsable pôle propreté** a été créé (dans la perspective d'un non remplacement d'un agent de service). Toutefois, afin d'élargir les possibilités de recrutement, il vous est proposé de le rendre accessible aux agents de maîtrise. Ainsi, il serait complété tel que :

Responsable pôle propreté, ouvert à temps complet, dans les filières administrative et technique, aux adjoints techniques et administratifs principaux de 1^{ère} classe, aux cadres d'emplois des agents de maîtrise, des techniciens et des rédacteurs.

5) A la direction générale :

La Ville de Flers appartient au Groupement d'intérêt général (GIP) de la Cuisine du Bocage en sa qualité de membre fondateur avec le centre hospitalier de Flers.

Les recrutements des personnels des GIP s'effectue prioritairement par des personnels mis à disposition par ses membres conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 dite de simplification et de l'amélioration de la qualité du droit et pat décret modifié n°2013-292 du 5 avril 2013, relatif au régime applicable au GIP.

Devant la nécessité de structurer la direction et l'encadrement du GIP Cuisine du Bocage, le conseil avait voté par délibération n°2017-507 la création d'un poste de chargé de mission, dans le but de mettre à disposition après du GIP un agent territorial.

En l'occurrence, il convient d'anticiper le départ en retraite de l'agent en question. Aussi, il vous est proposé, afin de faciliter son recrutement, de modifier l'emploi tel que ci-dessous :

Un.e chargé.e de mission, ouvert au cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux à temps complet.

C- Divers promotions de grades et internes pour raison de service

Faisant suite à la campagne d'avancement de grade et de promotion interne, il est proposé de modifier certains emplois tels que présentés dans le tableau situé en annexe.

Après avis du CST en ce qui concerne le point A

Le tableau présenté ci-après récapitule ces propositions.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - MODIFIER	le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe,
2 - PRENDRE	l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
3 - PREVOIR	que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière,
4 - PRECISER	qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial,
5 - PREVOIR	une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites,
6 - AUTORISER	Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-478bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-03							
CREATION(S)		Directio n (Service)	ECHELLE	DATE D'EFFET	SUPPRESSION(S) à adopter après avis du CST au 31.12.2023		budget
EMPLOI(S)	GRADES OU CADRES D'EMPLOIS (CE)				Emplois	Grades ou Cadres d'emplois	
1- Réorganisation de la Police municipale							
Responsable de la police municipale	CE des chefs de service de police municipale	DSP	NES 1 à 3	01.07.2023	Chef du service de police municipale	Brigadier-chef principal	Ville
Adjoint au responsable de la police municipale	CE des agents de police municipale	DSP	Brigadier-chef principal	01.07.2023	Adjoint au chef de service de police municipale	Brigadier-chef principal	Ville
2 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP)	CE des adjoints administratifs	DSP	C1 à 3	01/07/2023	Agent de police municipal	Gardien brigadier	Ville
					ASVP	Adjoint administratif	ville
4 agents de police municipale	CA des agents de police municipale (tous grades)	DSP	C2/ EIS	01/07/2023	2 agents de police municipale	Gardien brigadier	ville
					2 agents de police municipale	Echelle C1 à 3	Ville
2- TRANSFORMATIONS DE POSTES							
Conseiller social/ Conseillère sociale	CE des assistants socio-éducatifs	DSOL	ASE	01/07/2023	Directrice de la solidarité	Attaché	Ville
Responsable des accueils périscolaires	CE des agents de maîtrise	DSP	AM AMP	01/07/2023			
				01/11/2023	Responsable des accueils périscolaires, référente technique des écoles	technicien	ville
Responsable équipe supports	CE des agents de maîtrise CE des techniciens	DSI	AM/AMP NES 1 à 3	01/07/2023	Chef d'équipe supports	Adjoints techniques ppaux 1 ^{er} et 2 ^{ème} classe CE agents de maîtrise	Ville
Responsable pole propreté	CE des agents de maîtrise CE des techniciens et rédacteurs Adjoints techniques et administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	DPS	NES 1 à 3 AM/AMP C3	01/07/2023	Responsable pole propreté	CE des techniciens/rédacteurs Adjoints techniques et administratifs ppaux 1 ^{ère} classe	ville
Chargé.e de mission	CE des attachés CE des ingénieurs	DG	Attaché/ingénieur Attaché/ingénieur principal Attaché/inégnieur hors classe	01/08/2023	Chargé.e de mission	Attaché principal	ville
3-PROMOTIONS							
Assistant/e Documentation	CE des assistants de conservation	DCU	NES 1 à 3	01/07/2023	Assistant/e Documentation	Assistant de conservation ppal de 2 ^{ème} classe	VILLE

PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-03							
CREATION(S)		Direction (Service)	ECHELLE	DATE D'EFFET	SUPPRESSION(S) à adopter après avis du CST au 31.12.2023		budget
EMPLOI(S)	GRADES OU CADRES D'EMPLOIS (CE)				Emplois	Grades ou Cadres d'emplois	
Agent Accompagnement Périscolaire	CE des adjoints d'animation	DSP	C1 à 3	01/07/2023	Agent Accompagnement Périscolaire	Adjoint d'animation	ville
2 Agents horticoles	CE des adjoints techniques	DEP	C1 à 3	01/07/2023	2 Agents horticoles	Adjoints techniques	ville
Contremaitre technique	CE des agents de maitrise	DAT	AM/AMP	01/07/2023	Contremaitre technique	Agent de maitrise	ville
Chargé.e de développement réseaux	Adjoint technique principal de 2è et 1è cl CE des agents de maitrise CE des techniciens	DSI	C2 à 3 AM/AMP NES 1 à 3	01/07/2023	Chargée de développement réseaux	Adjoint technique principal de 2è et 1è cl CE des techniciens	ville

sauf mention spéciale, les postes sont fixés à temps complet.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-479	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023

36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS NON PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-04

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	14	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				26	2023-479

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS NON PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2023-04

LC/JS

Chers Collègues,

L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins de remplacements, liés à un accroissement temporaire d'activités (pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs) ou saisonniers (pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs) ou enfin, dans son article 3-II, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a, par délibération, arrêté le tableau des effectifs de ces emplois non permanents.

1- Direction culture :

Par délibération précédente, il vous a été proposé de remanier les intitulés des postes non permanents du Musée de Flers afin notamment de répondre à la réalité des missions et de la rendre plus attractifs. Toutefois, afin d'assouplir l'utilisation de ces postes, il vous est proposé de corriger, avec date d'effet au 1^{er} mai 2023, et de faire converger les motifs de recrutements de tous les emplois en saisonnier et/ou en accroissement d'activité, en référence au code général de la fonction publique (CGFP), tel que :

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS et/ou GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	DIRECTION service	RECRUTEMENT		Echelle rémunération	effectif
				MOTIF	catégorie		
Agents de médiation	CE des adjoints du patrimoine	Temps complet	CULTURE /musée	Art L332-23 2° du CGFP ou Art L332-23 1° du CGFP	C	C1	3
Agent du patrimoine							1

2- Direction solidarité :

La direction avait ouvert la possibilité d'accueillir un conseiller social dans le cadre d'une convention avec l'Etat qui permettait de recevoir des financements sur le dispositif point conseil budget.

Par délibération en date du 3 avril 2023, vous avez entériné la pérennisation du poste eu égard à la réussite du programme.

Il convient donc de prévoir la suppression du poste non permanent **de conseiller social référent point conseil budget** à la fin de l'année, soit au 31/12/2023.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-479	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** Le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus exposées,
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants,
- 3 - PRECISER** que les intéressées/intéressés relèveront du régime applicable aux agents contractuels,
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires,
- 5 - PRECISER** que, le cas échéant, ces propositions emporteront actualisation des conventions de mutualisation en cours selon des modalités à définir entre les collectivités concernées dans le cadre du schéma de mutualisation.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-479bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-480	4.1/4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL – TELETRAVAIL BILAN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION ET DISPOSITIONS DÉFINITIVES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	15	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				27	2023-480

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - TELETRAVAIL – BILAN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION ET DISPOSITIONS DÉFINITIVES

VA/LC/JS

Chers Collègues,

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont les conditions d'exercice sont fixées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016.

La mise en œuvre du télétravail répond à des objectifs stratégiques suivants :

- améliorer l'articulation vie professionnelle et vie privée dans le cadre d'une action globale visant à un « mieux-être au travail » ;
- développer l'attractivité des collectivités (« marque employeur ») ;
- favoriser et maintenir l'accès à l'emploi (agent indisponible physiquement) ;
- contribuer à la modernisation des organisations et des techniques managériales (transversalité, adaptation des objectifs professionnels fixés, souplesse de gestion et confiance.
- agir pour la protection de l'environnement et contribuer à la diminution du bilan carbone.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail repose sur les principes suivants :

- Le volontariat : le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent ;
- L'alternance entre travail sur site et télétravail ;
- L'accès des agents aux outils numériques ;
- La réversibilité du télétravail : l'autorité territoriale et l'agent concerné peuvent mettre fin au télétravail après respect du délai de prévenance.

Contexte

Le télétravail a fait l'objet d'échanges et de discussions dans le cadre du dialogue social qui a été ouvert fin 2021 avec les partenaires sociaux au sein des collectivités de la Ville de Flers et de Flers Agglo. Cette démarche a été lancée et structurée sous la forme d'une gestion de projet prenant la forme de groupe de travail regroupant les élus des collectivités et des personnels membres du CT et du CHSCT. Cette consultation a été élargie aux directeurs du CODIR également réunis en groupe de travail.

Suite à cette concertation, la Ville de Flers et Flers Agglo ont mis en place, par délibérations respectives, un dispositif expérimental à compter du 1^{er} avril 2022, ouvert aux agents éligibles en fonction des moyens informatiques disponibles.

A ce titre, à l'issue de cette phase de 12 mois, un bilan a été dressé et présenté devant les comités sociaux territoriaux et formations spécialisées respectives.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-480	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Bilan

En substance, sur la campagne 2022 – 2023, sur les 80 demandes instruites, 45 agents ont télétravaillés pour une durée totale de 282,5 jours.

L'instruction des demandes s'est réalisée en partie de juillet à novembre 2022. A partir de décembre, les demandes ponctuelles proviennent essentiellement des nouveaux arrivants.

Le télétravail est exercé majoritairement pour réaliser des activités de rédaction ou du suivi d'activité. Il est très peu employé pour participer à une formation ou un webinaire. Les agents et encadrants ont une expérience positive du télétravail. Une majorité expriment se sentir moins fatigués et réaliser plus facilement certaines missions. Ils reconnaissent une meilleure qualité de vie et un meilleur équilibre vie professionnelle/ vie personnelle. Les moyens techniques sont en adéquation avec le poste de travail et leur espace de travail satisfaisant.

Par ailleurs, le bilan est positif en ce qui concerne les outils :

- Facilité, rapidité, sécurisation des réseaux
- Rapidité et efficacité de l'assistance technique
- Facilité d'utilisation des logiciels
- Utilisation de la téléphonie
- Mise à disposition du matériel informatique

Concernant l'organisation des jours en télétravail, le contact et la proximité est maintenue au sein du collectif ainsi que la qualité de l'information. Les performances de l'agent sont reconnues et les remarques des encadrants neutres ou encourageantes pour 97% des réponses.

En outre, les encadrants n'ont pas fait part de difficulté pour manager leurs équipes ou de sentiment d'isolement. Au contraire, ils confirment que le télétravail est un levier d'épanouissement individuel et collectif. La majorité a été soutenue par sa hiérarchie dans le déploiement du télétravail et conseille sa mise en place.

L'impact du télétravail sur les collaborateurs au sein des services est satisfaisant et ne montre pas de dégradation sur le collectif, en termes d'organisation, de communication, des relations professionnelles entre les agents et de la gestion managériale. Concernant l'impact du télétravail sur les performances des télétravailleurs, le niveau est maintenu. La rapidité du travail fourni, le niveau de qualité et l'atteinte des objectifs fixés sont au rendez-vous.

La majorité des agents en télétravail souhaitent renouveler leur demande pour la prochaine campagne. Tous les encadrants ont répondu favorablement en faveur des demandes formulées dans le cadre de la prochaine campagne de recensement.

A ce titre, la pérennisation de l'organisation du télétravail est proposée selon les modalités définies dans le cadre de l'expérimentation.

Rappel des principes

1- Activités éligibles

Sont éligibles au télétravail les agents de droit public, fonctionnaire et contractuel de droit privé, sous conditions.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation, ils restent soumis notamment aux règles prévues par le code de la fonction publique.

Aucun candidat à un emploi ne peut être incité à accepter un poste sous condition d'exercer en télétravail. Aucun emploi ne peut être réservé à un agent en télétravail, ni sous condition de ne jamais demander à télétravailler. Aucun agent ne peut être discriminé du fait de demander ou de ne pas demander à télétravailler.

Sont éligibles au télétravail l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception des activités suivantes :

- nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la collectivité/de l'établissement public ;
- accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous type notamment confidentiels ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre ;
- accomplissement de travaux nécessitant l'usage d'outils spécifiques ;
- opération matérielles de maintenance, de construction et d'installation ;
- toute activité professionnelle supposant qu'un agent exerce hors des locaux de la collectivité/de l'établissement public, notamment pour les activités nécessitant une présence sur des lieux particuliers...
- toute activité de travail répondant à une situation d'urgence ou de crise, impliquant notamment la sécurité et la sûreté publique.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.

2- La quotité de télétravail – articulation avec les absences

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail sera établie sur 5 journées maximum par mois. Exceptionnellement elles peuvent être portées à 6, sur décision de l'autorité territoriale. Les journées non prises ne peuvent pas être reportées sur les mois suivants.

Le télétravail se définit en journée ou demi-journée. Il ne peut être pris en heure. Les journées ou demi-journées peuvent être consécutives ou non au regard des nécessités de service et à l'appréciation de la hiérarchie. Aucun jour n'est prédéfini et fixé sans concertation préalable et sous couvert de l'aval du responsable.

Les temps de télétravail hebdomadaires doivent rester compatibles avec une présence prioritaire effective de 2 jours par semaine sur site.

Ainsi, en cas d'absence pour RMH (repos mobile hebdomadaire), congés divers et réduction du temps de travail (temps partiels...), le télétravail doit se définir au planning afin de respecter ce temps nécessaire en présentiel.

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie, les femmes enceintes et les agents officiellement considérés comme proches aidants, après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, peuvent déroger aux quotités susmentionnées. Cette dérogation est renouvelable sous conditions particulières.

Lors d'une situation jugée par l'autorité territoriale comme « exceptionnelle », il peut être dérogé à la quotité de travail principale.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-480	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

3- Identification des locaux reconnus pour l'exercice du télétravail

Le télétravail a lieu au domicile de l'agent ou dans tout autre lieu privé.

Le télétravail a lieu au sein d'un « télécentre » identifié.

L'acte individuel précise le ou les lieux où l'agent exerce ses fonctions en télétravail, dans le respect des règles de conformités.

La distance du lieu de télétravail doit être compatible avec un retour sur site, le cas échéant.

4- Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information et conformément au règlement informatique édicté à cet effet. L'usage de l'équipement est exclusivement réservé à un usage professionnel. L'agent signe le règlement informatique qui lui est présenté.

5- Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'employeur est responsable de la protection de la santé et de la sécurité professionnelles du télétravailleur.

L'agent en télétravail est soumis à la même durée du travail que les agents au sein de la collectivité ou de l'établissement. Les règles de travail respectent les dispositions légales et réglementaires et celles édictées par le règlement intérieur de travail (RITM).

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité/l'établissement.

Il ne peut être demandé à l'agent de dépasser ses heures de travail, sauf dans le cadre de la réalisation d'heures complémentaires et/ou supplémentaires, à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale.

Le droit à la déconnexion est reconnu pour l'agent.

Durant le temps de travail l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation expresse de sa hiérarchie. Seuls les réunions et autres déplacements effectués dans le cadre professionnel sont autorisés.

En matière d'accident de travail, les agents sont couverts pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ainsi que les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Le télétravailleur s'engage à déclarer tout accident survenu sur le lieu de télétravail qui fera l'objet d'un traitement selon la procédure habituelle.

L'agent télétravailleur bénéficie de la médecine préventive dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents.

6- Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Les membres du Comité social territorial, et possiblement de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (ex CHSCT) peuvent réaliser une visite des locaux où s'exerce le télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité, dans les limites du respect de la vie privée. Ces visites concernent exclusivement l'espace de travail dédié aux activités professionnelles de l'agent et, le cas échéant, les installations techniques y afférentes.

7- Modalités de prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

Il est mis à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils informatiques et de télécommunication nécessaires dont la direction des systèmes d'information assure le suivi et l'inventaire.

Le cas échéant, pour les agents en situation de handicap, l'autorité territoriale mettra en œuvre et prendra en charge les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées, notamment compte tenu des aides qui peuvent compenser, en tout ou partie, les dépenses engagées à ce titre par l'employeur.

Toutefois, l'autorité territoriale pourra autoriser l'utilisation de l'équipement informatique et de télécommunication personnel de l'agent lorsque le télétravail est accordé temporairement en raison d'une situation exceptionnelle.

8- Modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail

En lien avec le CNFPT, en interne ou autre, les agents en télétravail bénéficient d'une formation en lien avec la thématique du télétravail selon leur besoin, notamment identifié lors de l'entretien professionnel annuel.

Le supérieur hiérarchique direct bénéficie d'une formation à l'exercice de l'encadrement dans le contexte spécifique du télétravail.

Un référent RH est désigné par l'autorité territoriale afin de contribuer au déploiement du télétravail. Il apporte des réponses aux questions juridiques et pratiques des agents et des conseils sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles organisations du travail.

9- Modalités et durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'agent souhaitant exercer ses fonctions en télétravail adresse une demande écrite à l'autorité territoriale via le formulaire existant à cet effet.

Cette demande donne lieu à un entretien entre le demandeur (agent) et le responsable hiérarchique direct (ou son représentant) de l'intéressé(e).

La demande est ensuite instruite par un comité collégial qui statue définitivement, à ce jour composé d'un ou plusieurs membres de la Direction générale, de la direction mutualisée des ressources humaines, de la direction concernée par la demande et, le cas échéant, l' élu (e) en charge du personnel. Tout refus devra faire l'objet d'une motivation écrite auprès de l'agent demandeur. En cas de changement de fonctions, une nouvelle demande doit être présentée par

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-480	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

l'intéressé(e). Les campagnes de recensement des souhaits sont organisées tous les ans, préférablement à une période arrêtée. Toute nouvelle demande survenant après cette date ne sera pas traitée et sera reportée au titre de la campagne suivante, sous réserve de modalités particulières prévues par les textes. Un dossier d'information relatif au télétravail sera remis à l'agent lors de la notification de l'autorisation de télétravail.

10- Attestation de conformité des installations

L'agent doit fournir l'attestation de conformité du domicile à l'exercice des fonctions en télétravail.

11- La durée de l'autorisation et sa réversibilité

La durée de télétravail est accordée pour 12 mois maximum et fait l'objet d'un arrêté individuel. L'autorisation prévoit une période d'adaptation de deux mois maximum. Les conditions de préavis et de réversibilité appliquées sont celles prévues à cet effet conformément au décret 2016-151 modifié du 11 février 2016. L'autorisation peut être renouvelée par demande et décision expresse, après entretien et examen par le comité collégial.

12- Le suivi individuel et l'évaluation du dispositif

Le télétravail nécessite un contrôle régulier du supérieur hiérarchique pour s'assurer que le travail confié à l'agent est réalisé et que les objectifs fixés sont atteints. A minima, l'entretien annuel sera l'occasion d'apprécier si le mode d'organisation en télétravail convient aux attentes de l'agent et à l'organisation du service, et de mettre en place des réajustements le cas échéant. Un bilan annuel est présenté au comité social territorial et à la formation spécialisée.

Après avis du comité social territorial

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - DECIDER	de la pérennisation du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions et modalités ci-dessus exposées, à compter du 01.07.2023,
2 - CONFIRMER	que le règlement informatique (point 4 ci-dessus), constitue un document obligatoire à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération,
3 - AUTORISER	Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
4 - PREVOIR	le cas échéant d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions,
5 - RAPPELER	que, dans le cadre de l'organigramme commun mis en œuvre entre Flers Agglo et la Ville de Flers (et son CCAS), ces conditions de réalisation sont proposées dans les mêmes termes au regard de deux délibérations concordantes, présentées devant les assemblées délibérantes respectives.

ADOpte A L'UNANIMITE. Une **ABSTENTION**, celle de Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-480bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-481	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**PERSONNEL COMMUNAL – DISPOSITION TREMPLIN VERS L'EMPLOI
ACTUALISATION 2023-01**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	16	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				28	2023-481

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – DISPOSITION TREMPLIN VERS L'EMPLOI – ACTUALISATION 2023-01

LC/JS

Chers Collègues,

Depuis 2013, la Ville de Flers et la Communauté d'agglomération ont décidé conjointement de s'engager dans une démarche globale d'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

Il s'agit, tout en participant à l'effort national de lutte contre le chômage, d'offrir l'opportunité d'obtenir une expérience professionnelle transférable en assurant une qualité d'encadrement par un tutorat individualisé.

Il s'agissait de mobiliser 3 dispositifs dans ce dispositif global basé sur les possibilités d'accueil dans les services de l'organigramme mutualisé :

- Les emplois d'avenir
- Les contrats d'apprentissage
- Les missions de services civiques

Le dispositif a été reconduit en 2016.

En 2020, les derniers contrats d'avenir s'achevaient. Le projet global avait permis d'accueillir 90 jeunes, en leur offrant une expérience professionnelle de qualité, encadrée par un tutorat. Ils avaient pu acquérir des compétences immédiatement transférables dans un métier, valider une formation diplômante, ou reprendre le goût pour les études. Enfin, notons que 12 personnes ont été directement recrutées par les collectivités, en contrat de remplacement ou titularisées sur un emploi permanent.

Force de ce bilan positif, il était proposé en juin 2021 de mener une nouvelle démarche globale d'accompagnement, en lien avec le service public de l'emploi (pôle emploi, la mission locale et cap emploi), dans un objectif de participer à l'effort collectif de professionnalisation et de réduction du chômage sur le territoire. Quatre dispositifs ont ainsi été mobilisés, tous basés sur un accompagnement de qualité au travers d'un tutorat par un agent chevronné (ou diplômé).

Aujourd'hui, il vous est proposé d'actualiser le tremplin vers l'emploi dans les conditions ci-après :

1- Ajout d'un nouveau type de contrat de mission : le volontariat territorial en administration.

En effet, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA) le 14 avril 2021. Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

Le nouveau dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités rurales d'embaucher des jeunes diplômés (au moins Bac+2) en échange d'une **aide financière de 15 000 euros par an**.

Inscrit dans l'agenda rural du gouvernement, le VTA vient compléter les services d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour répondre aux besoins très importants des collectivités.

Le volontariat territorial en administration est un **contrat de projet de la Fonction publique territoriale (article 332-24 du code général de la fonction publique) conclu à durée déterminée de 12 à 18 mois** (et au moins 75% d'un temps plein). Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans diplômés d'un Bac+2 minimum (en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics ou développement territorial, par exemple).

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-481	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DU MAIRE			

La personne recrutée est chargée de différentes missions, notamment :

- la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ;
- la réalisation d'un projet de territoire, en particulier dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- le soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et l'appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets ;
- la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles.
- Etc...

Le volontariat doit avoir lieu dans une collectivité territoriale rurale, essentiellement un établissement public de coopération intercommunale, une commune ou un pays et pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La mise en œuvre du dispositif se déroule ainsi :

1. l'ANCT publie l'annonce sur la plateforme dédiée ;
2. la collectivité choisit un candidat parmi les candidatures déposées sur le site et informe le préfet et l'ANCT de son choix ;
3. le préfet de département confirme à la collectivité qu'elle peut bénéficier du dispositif VTA ;
4. la collectivité lance le recrutement du VTA, dépose une demande d'aide (en remplissant le formulaire qui lui sera fourni) et signe le contrat de travail et la charte d'engagement ;
5. l'aide forfaitaire de 15 000 euros est versée à la collectivité dans les trois mois suivant la signature du contrat

Il vous est proposé de pouvoir mobiliser le VTA au sein des services mutualisés de la Ville et de Flers Agglo, sous réserve de l'éligibilité des collectivités.

A ce jour une mission est déjà identifiée pour Flers Agglo :

- Appui à l'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial), programme destiné à maîtriser les consommations d'énergie, coordonner le développement des énergies renouvelables, favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique en œuvrant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En conséquence, le tableau des effectifs non permanent doit être modifié dans les conditions suivantes :

EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	DIRECTION / service	RECRUTEMENT		Echelle rémunération	effectif	Durée
			MOTIF	catégorie			
Chargé-e de projet PCAET - dans le cadre d'un VTA	De 75 % à 100 %	Aménagement du territoire	L332-24 du CGFP	A ou B selon le profil	Attaché CE des rédacteurs ou équivalent filière technique	1	12 à 24 mois

D'autres viendront compléter les besoins par la suite :

- Etudes du parc automobile pour améliorer la mutualisation des usages
- Audit batimentaire pour des économies d'énergies durables
- ...

2- Actualisation des offres sur les contrats d'apprentissage :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé expressément organisé par le code du travail, d'une durée déterminée au moins égale à la durée totale du cycle de formation, c'est à dire du début de la formation jusqu'au passage de l'examen inclus (soit de 1 à 3 ans).

L'apprenti est affilié au régime général de la sécurité sociale, pour tous les risques, et au régime complémentaire de retraite institué au profit des agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Un nouvel accueil a été identifié auprès de la direction des systèmes d'informations.

Le tableau des accueils des apprentis est ainsi actualisé comme suit :

1	Ville de Flers	Direction du patrimoine et des sports	Service bâtiments	Contrat d'apprentissage : CAP/BEP/Bac pro plombier/chauffagiste
1		Direction des espaces publics	Service espaces Verts	Contrat d'apprentissage : CAP/BEP/Bac Pro aménagement paysager
2		Direction des systèmes d'information		Contrat d'apprentissage : Réseaux-maintenance-sécurité Bac Pro/BTS/LPRO/Master/Ingénieur
2	Flers Agglo	Direction de l'eau et de l'assainissement	Usines eau usées /ou eau potable (<i>budget eau/budget assainissement</i>)	Contrat d'apprentissage : Bac pro/BTS/LPRO électromécanicien
1		Direction attractivité du territoire	Centre aquatique Capfl'O	Accueil préparation au BPJEPS Activités aquatiques et de natation
1		Direction attractivité	Pole économie/emploi/santé/usages numériques	Contrat apprentissage : Licence pro/BTS/master domaine : conduite de projet développement durable/ESS...
1				Contrat apprentissage : License pro/BTS/master domaine : Communication - marketing digital..
1		Direction du développement social local	Service accompagnement parentalité	Contrat apprentissage : CAP AEPE
1				Contrat apprentissage : Diplôme d'auxiliaire de puériculture

3- Disparition du dispositif Jeunes diplômés.

Pour rappel, Ce dispositif provisoire était proposé par la Région Normandie.

Il s'agissait de permettre aux jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail, de garder une dynamique positive d'accès au marché du travail, en réalisant des missions au sein d'entreprises, de collectivités ou d'associations.

Il avait pour objet de mettre en relation des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (Bac+2 et plus) et des entreprises, collectivités ou associations du territoire autour d'une mission de développement de projet et d'acquérir des compétences en conduite de projets, de développer des compétences complémentaires afin de faciliter l'accès à l'emploi. Le parcours était d'une durée de 22 semaines dont 17 semaines en entreprise et 5 semaines en formation. La région versait directement une rémunération mensuelle de 652 €, à laquelle s'ajoute une aide à la mobilité de 50 € à 250 € versée mensuellement également par la Région. Sont à la charge de la collectivité uniquement les éventuels frais de déplacements professionnels.

La région Normandie a supprimé ce dispositif. Il n'est plus possible d'y avoir recours.

Pour information, une jeune diplômée avait été accueillie dans ce cadre au sein de la Médiathèque de Flers, à la direction de la culture.

Les autres dispositifs du tremplin vers l'emploi restent inchangés.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-481	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DU MAIRE			

Après avis du Comité Social Territorial

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - INTEGRER** le contrat de mission volontariat territorial en administration VTA au dispositif *tremplin vers l'emploi*, dans les conditions de droits, au 1^{er} juillet 2023,
- 2 - MODIFIER** le tableau des accueils des apprentissages dans les dispositions ci-dessus exposées au 1^{er} juillet 2023,
- 3 - CHARGER** Monsieur le Maire de mobiliser les divers partenaires institutionnels concernés par ce dispositif afin de rechercher des candidats,
- 4 - NOTER** que la présente délibération est présentée concomitamment devant les deux assemblées délibérantes de la Ville et de l'Agglo, en raison de la mutualisation forte des services et du dispositif tremplin vers l'emploi,
- 5 - AUTORISE** le cas échéant, Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou tous les documents requis pour la mise en œuvre ce programme,
- 6 - SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme,
- 7 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-481bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-482	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL
MISE A DISPOSITION AUPRES DU GIP CUISINE DU BOCAGE - CONVENTION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	17	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				29	2023-482

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION AUPRES DU GIP CUISINE DU BOCAGE - CONVENTION

LC/JS

Chers Collègues,

Historiquement, le Centre Hospitalier et la Ville se sont associés pour faire face à l'obligation de mise aux normes de leurs installations de cuisine. Ce partenariat s'est concrétisé par la création d'un **Groupeement d'Intérêt Public**, qui a construit et qui exploite une unité permettant d'assurer la préparation et la livraison des repas à ses membres, dans le respect des prescriptions réglementaires relatives à l'hygiène des établissements de restauration collective.

Les dispositions initiales de la convention constitutive du G.I.P relatives au personnel, disposent que **"les personnels mis à disposition du groupement par les adhérents conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leurs salaires, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de gestion de leur carrière. Ces personnels mis à disposition le sont contre remboursement, par le groupement à l'établissement d'origine, des frais y afférents, exposés par lui dans les conditions définies au titre IV du statut de la fonction publique hospitalière et des règles en vigueur régissant la fonction publique territoriale."**

Pour mémoire, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi d'origine, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Elle nécessite l'accord du fonctionnaire concerné, ne peut excéder 3 ans, mais peut être renouvelée successivement par périodes identiques. La collectivité d'accueil gère l'activité quotidienne de l'agent (conditions de travail, congés...) et rembourse à la collectivité d'origine les salaires, charges et prestations consécutives à la mise à disposition. L'Administration d'origine garde le pouvoir de prendre les décisions les plus importantes au regard de la carrière de l'agent (avancements d'échelon ou de grade, rémunération, pouvoir disciplinaire, notation...).

La mise à disposition est prononcée par décision de l'autorité d'origine, après accord de l'intéressé et de l'établissement ou collectivité d'accueil.

Elle fait l'objet d'une convention entre les deux structures, pour l'ensemble des agents mis à disposition, laquelle précise la nature des fonctions exercées, la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi et de rémunération des intéressés, les modalités de remboursement entre collectivités, de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire. Elle doit être portée à la connaissance de l'agent intéressé qui doit exprimer son accord sur les activités et les conditions d'emploi. Cet accord doit précéder la signature de ladite convention.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-482	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DU MAIRE			

A ce jour, un agent municipal est mis à disposition par la Ville au GIP Cuisine du Bocage. La convention de mise à disposition le concernant a été établie suite à une première délibération en date du 19 juin 2017, puis une seconde en date du 04 octobre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} septembre 2020.

En accord avec le fonctionnaire concerné et avec le **G**roupement d'Intérêt **P**ublic « Cuisine du Bocage », il s'agit aujourd'hui de renouveler cette mise à disposition pour une nouvelle période de trois ans.

EN CONSEQUENCE, IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention figurant en annexe, portant renouvellement pour une durée de trois ans de la mise à disposition d'un agent au profit du **G**roupement d'Intérêt **P**ublic « Cuisine du Bocage ».
- 2 - PRECISER** que cette convention, ci-annexée, prendra effet du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.
- 3 - PREVOIR** qu'à échéance, en cas de renouvellement de la convention dans les mêmes termes et après accord des parties, le Maire ou son représentant pourra signer la reconduction de ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-482bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

VILLE DE FLERS

PUBLIC

GROUPEMENT D'INTERET

CUISINE DU BOCAGE

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A DISPOSITION DE

Madame XXXXXX

Attaché principal

CONVENTION

ENTRE :

La **VILLE de FLERS**, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du XXX,

ci-après désignée « la Ville »

d'une part,

ET

Le **Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cuisine du Bocage »**, représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée Générale du Groupement en date XXX,

ci-après désigné « le Groupement »

d'autre part,

VU

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son article 109,
- le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,
- la circulaire du 17 septembre 2013 (NOR:RDFF1323112C) relative à la mise en œuvre du décret 2013-292 du 5 avril 2013 précité,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,
- le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Unité de Production Culinaire Cuisine du Bocage », approuvée par arrêté préfectoral du 18 décembre 2000,
- les modifications apportées à ladite convention constitutive par délibérations de l'Assemblée Générale du Groupement n° 2008-22 du 22 décembre 2008 et 2009-5 du 15 juin 2009, approuvées par arrêté préfectoral du 23 juillet 2009,
- le tableau des effectifs du Groupement,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1	OBJET DE LA MISE A DISPOSITION

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires précitées, la Ville met à disposition du Groupement, à temps plein, Madame XXX, née le XXXX Attaché principal titulaire, afin d'exercer les fonctions de Directrice du Groupement.

ARTICLE 2	DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Cette mise à disposition prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée maximale de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2026.

ARTICLE 3	RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION

Elle sera renouvelable par périodes ne pouvant excéder la durée prévue à l'article 2, soit d'une durée maximale de trois ans.

ARTICLE 4	NATURE DES FONCTIONS EXERCEES

A la date de la mise à disposition, Madame XXX est placée dans la situation administrative suivante :

Situation administrative	Grade : Attaché principal Emploi : Directrice Temps de travail : Temps complet
Description précise du déroulement de l'activité	Voir fiche de poste ci-annexée
Positionnement hiérarchique	L'intéressée est placée sous la responsabilité directe du Président du Groupement

Sa situation pourra évoluer au cours de la période de mise à disposition en fonction de son déroulement de carrière (avancements,...) ou des éventuels incidents de carrière qu'elle pourrait connaître (procédure disciplinaire, ...).

ARTICLE 5**CONDITIONS D'EMPLOI**

La répartition des compétences entre le GIP et la Ville relative à l'agent mis à disposition est établie comme suit :

THEMES	DECISIONS		PRISE EN CHARGE FINANCIERE	
	VILLE	GIP	VILLE	GIP
Conditions de travail		Décision		
Congés annuels		Décision		Prise en charge dans le cadre du remboursement de la rémunération
Compte épargne temps (CET)		Décision et information Ville		Prise en charge dans le cadre du remboursement de la rémunération
Congé de maladie ordinaire		Décision et information Ville	Prise en charge	Prise en charge dans le cadre du remboursement de la rémunération
Congé maladie professionnelle ou accident du travail		Décision et information Ville	Prise en charge	Non remboursé
Congé de longue durée	Décision et information GIP		Prise en charge	Non remboursé
Temps partiel thérapeutique	Décision et information GIP		Prise en charge	Remboursé dans la limite du prorata du temps de travail effectif au GIP
Congé de maternité, paternité, d'adoption	Décision et information GIP		Prise en charge	Non remboursé
Congé de solidarité familiale, de présence parentale	Décision et information GIP		Prise en charge	Non remboursé

Avancement	Décision et prise en charge	Avis préalable		
Aménagement du temps de travail (notamment temps partiel)	Décision et prise en charge	Avis préalable	Prise en charge	Remboursé dans la limite du prorata du temps de travail effectif au GIP
Formation Individuelle ou collective (CNFPT)	Prise en charge	Décision	Prise en charge	Compris dans la cotisation formation remboursée à la Ville
Formation Individuelle ou collective (hors CNFPT)		Décision et information Ville		Prise en charge
Congé de formation professionnelle	Décision et prise en charge	Avis préalable	Prise en charge	Non remboursé
VAE/Bilan de compétence	Décision et prise en charge	Avis préalable	Prise en charge	Non remboursé
Congé pour formation syndicale		Décision et information Ville	Prise en charge	Prise en charge dans le cadre du remboursement de la rémunération
Compte personnel de formation (CPF)	Décision et prise en charge	Avis préalable	Prise en charge	Non remboursé
Cumul d'emplois	Décision et prise en charge	Avis préalable		

Les aspects de la mise à disposition, qui relèvent tantôt des prérogatives du Groupement, en sa qualité de collectivité d'accueil, tantôt de celles de la Ville, en sa qualité de collectivité d'origine, et qui n'auraient pas été prévus par les présentes, seront traités dans le respect des dispositions des textes légaux et réglementaires susvisés.

ARTICLE 6	REMUNERATION

6.1 Versement :

La Ville versera à Madame XXX la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi, avantages en nature), au prorata de son temps de travail.

Le Groupement peut verser, éventuellement, des compléments de rémunération prévus par des dispositions spécifiques de l'établissement, sans en faire porter la charge à la Ville de Flers, ainsi que des remboursements de frais.

6.2 Remboursement :

Le Groupement remboursera à la Ville l'intégralité du coût du poste mis à disposition, soit la totalité du salaire brut et des charges salariales et patronales assumées par la Ville, de l'emploi occupé par Madame XXXX dans les services municipaux, et dans les conditions prévues à l'article 5.

Ce remboursement interviendra selon une périodicité mensuelle.

Ce remboursement sera automatiquement actualisé au regard de l'évolution de la situation salariale et du déroulement de carrière de l'intéressé(e) pendant la période de mise à disposition.

Ces dispositions pourront être revues annuellement à l'initiative de l'une ou l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de la présente convention, soit au plus tard au 31 mai de chaque année.

Par dérogation, la convention constitutive pourra prévoir que ce remboursement soit imputé sur la contribution due par la Ville au GIP. Auquel cas ce dispositif se substituera aux modalités de remboursement prévues ci-dessus.

ARTICLE 7	CONTROLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE

Un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition sera établi après entretien individuel par l'autorité auprès de laquelle l'intéressée est placée, une fois par an et transmis à l'agent, qui pourra y apporter ses observations, puis à la Ville qui établira l'évaluation professionnelle.

ARTICLE 8	DISCIPLINE

La Ville exerce le pouvoir disciplinaire.

En cas de faute disciplinaire, la Ville est saisie par le Groupement.

ARTICLE 9	FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame XXX peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 2 de la présente convention ;
- de manière anticipée, dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil ;

- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil ;

Si à la fin de sa mise à disposition, l'intéressée ne peut être affectée dans les fonctions qu'elle exerçait avant sa mise à disposition, elle sera affectée dans un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper.

ARTICLE 10	CONTENTIEUX

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de CAEN.

Fait en double exemplaire,

à FLERS, le

Pour la Ville de FLERS	Pour le Groupement
Collectivité d'origine	Collectivité d'accueil
Pour Le Maire, La Maire adjointe Déléguée au Personnel Gaëlle PIOLINE	Le Président, Yves GOASDOUE

La présente convention sera :

- Notifiée à l'intéressée,
- Transmise, accompagnée de l'arrêté de mise à disposition, au Représentant de l'Etat

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-483	4.1/4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - VOLET PRÉVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION SOUSCRITE PAR LE CDG61 PRÉCISION SUR LA DATE D'ADHÉSION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Otre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	18	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				30	2023-483

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - VOLET PRÉVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION SOUSCRITE PAR LE CDG61 - PRÉCISION SUR LA DATE D'ADHÉSION

LC/JS

Chers Collègues,

Par délibérations concordantes, La Ville de Flers et Flers Agglo ont fait le choix de participer à la couverture sociale complémentaire en finançant une partie des contrats labellisés souscrits par leurs agents, sur le volet santé (mutuelle) dès 2013 et pour prévoyance au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, la « **complémentaire santé** » concerne le remboursement complémentaire des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, afin de diminuer le reste à charge de l'assuré.

S'agissant de la « **prévoyance** » ou « garantie maintien de salaire », celle-ci permet aux agents de se couvrir contre les aléas de la vie (*maladie, invalidité, accident non professionnel, ...*) en leur assurant un maintien de rémunération et/ou de leur régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail prolongé. Il est rappelé qu'au-delà de trois mois d'arrêt pour maladie ordinaire, un agent titulaire perd la moitié de son salaire et, au-delà de douze mois, la totalité.

Conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue d'une procédure de consultation, le CdG de l'Orne a souscrit une convention de participation pour les risques « santé » et « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et la MGEN.

Par délibération du 13 avril dernier, après avis du CST compétent, vous avez choisi d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN.

Ainsi, vous avez sélectionné la formule 1 (uniquement pour les années 2023 et 2024) puis la formule 2 (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025), applicable à l'ensemble des agents et considérer une participation financière de 15€ par mois aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

La date de mise en œuvre et mesures transitoires

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-483	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DU MAIRE			

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion doit s'opérer à une date qu'il convient de fixer en considération des contrats de prévoyance déjà souscrits par certains agents. En effet, ces derniers devront résilier leur contrat en cours afin de rejoindre la proposition de la collectivité.

Le code des assurances prévoit qu'en matière de prévoyance, et selon les contrats, la résiliation s'effectue à la date anniversaire, moyennant 2 mois de préavis. A ce jour, 44 agents (ville et agglo) sont concernés par cette obligation qui ne leur permet pas d'entrer immédiatement dans le dispositif, et ainsi de perdre potentiellement la participation employeur alors même qu'ils ont fait l'effort financier de souscrire à une prévoyance.

Ainsi, par mesure transitoire dérogatoire, la participation employeur est maintenue dans les conditions antérieures (soit 12€) aux seuls agents qui, sur demande écrite de leur part, se sont engagés dans une procédure de résiliation de leur contrat dans le but d'intégrer la nouvelle convention de participation et qui attendent la date anniversaire de leur contrat pour le résilier.

De même, la collectivité souhaite faire connaître au plus grand nombre les avantages de la couverture prévoyance, notamment au regard du statut de la fonction publique qui prévoit une perte de salaire dès 3 mois d'arrêt de maladie ordinaire, par exemple. Cette communication nécessite que soient organisés plusieurs temps forts de présentations et d'échanges individualisés.

Pour ces raisons, et afin d'organiser au mieux la transition, il vous est proposé une adhésion à la convention de participation au 1^{er} janvier 2024.

Après information du CST compétent,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- 2 - SELECTIONNER** la formule 1 (uniquement pour 2024) puis la formule 2 (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025), applicable à l'ensemble des agents,
- 3 - ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », ainsi que sur les mesures transitoires,
- 4 - FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion,
- 5 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte permettant sa mise en œuvre,
- 6 - INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-483bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-484	4.1/4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	19	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				31	2023-484

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT 2022

AG/JS

Chers Collègues,

Le législateur a fixé l'obligation d'emploi à au moins 6 % de personnes handicapées pour les collectivités ayant un effectif supérieur à 20 agents, en instituant une pénalité pour celles qui n'atteindraient pas ce pourcentage. Versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), cette contribution a pour vocation de favoriser et d'aider à l'insertion de ces personnes.

La date de calcul des données recensées (effectifs, bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE), est fixée au 31 décembre de l'année N-1.

Les agents se trouvant dans l'une des situations suivantes, peuvent être comptabilisés afin de définir le taux d'emploi des personnes handicapées de la collectivité s'ils sont bénéficiaires :

- de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- d'une rente d'invalidité,
- d'une pension d'invalidité,
- d'un emploi réservé,
- d'une carte d'invalidité,
- d'une allocation adulte handicapé,
- d'une rente/allocation sapeurs-pompiers,
- d'une allocation temporaire d'invalidité,
- d'un reclassement pour raison de santé.

De même, les dépenses directement supportées par l'employeur public, destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire viennent en déduction, pour une partie, de la contribution.

Chaque année, un rapport sur les conditions d'application de cette mesure est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, qui a été saisi de cette question.

Ce rapport se présente sous la forme du tableau ci-dessous :

Assiette d'assujettissement	
Effectif total en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2022	220,54
Effectif Total Rémunéré (ETR) au 31 décembre 2022	229
Bénéficiaires	
Nombre légal des Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) 2022 (6 % de l'ETR arrondi à l'inférieur)	13
Effectif total des Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) au 31 décembre 2022	
Nombre de BOE déclarés au 31 décembre 2022	13
Dont agents BOE de 50 ans et plus recrutés au cours de l'année 2022 (valorisés à 1,5)	0
Dont agents de 50 ans et plus devenus BOE dans l'année 2022 (valorisés à 1,5)	0
Taux d'emploi direct (Nombre de BOE / ETR) x 100	5.68 %
Contribution annuelle	
Nombre d'unités manquantes Est égal au nombre légal de BOE moins le nombre total de BOE 2022	0.00
Montant de la contribution annuelle Est égal au nombre d'unités manquantes multiplié par N (montant unitaire variable selon l'effectif) et multiplié par le SMIC	0,00 €
Dépenses 2022 pouvant être valorisées au titre des actions à destination des BOE	
Contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés	30 603,14 €
Montant déclaré plafonné à 50 % de la contribution annuelle si le taux d'emploi direct est inférieur à 3 % et à 75 % s'il est supérieur ou égal à 3 %, le montant retenu s'établit à	0,00 €
Dépenses déductibles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées	0.00 €
Montant déclaré plafonné à 10 % du montant de la contribution annuelle, le montant retenu s'établit à	0,00 €
Contribution exigible	
Contribution annuelle - Montant retenu sous-traitance EA, ESAT, TIH - Montant retenu dépenses d'insertion ou de maintien dans l'emploi	0,00 €
Dépenses pouvant être valorisées au titre de l'article 98	
Dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des élèves ou étudiants. Montant des dépenses article 98 plafonné à P*% du montant de la contribution exigible, le montant retenu s'établit à 80 %	0.00€
Contribution due	
Contribution due = Contribution exigible - montant des dépenses pouvant être valorisées au titre de l'article 98	0,00 €

Après présentation au comité social territorial,

Le Conseil

PREND ACTE

du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-484bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-485	5.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2022 – ELUS MUNICIPAUX DROIT A LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Gestion du personnel		17	07.06.2023	20	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				32	2023-485

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2022 – ELUS MUNICIPAUX – DROIT A LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL

VA/JS

Chers collègues,

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

« ...Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. »

Le tableau annexé présente les formations réalisées au titre de l'année 2022.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2022,
2 - ANNEXER ledit document au compte administratif 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-485bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Annexe à la délibération n° 2023-485
du C.M. n° 19 du 19/06/2023

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Annexe à la délibération n° 2023-485
du C.M. n° 19 du 19/06/2023

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Annexe à la délibération n° 2023-485
du C.M. n° 19 du 19/06/2023

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

FORMATION : Crédit 2022 (ligne 1402)									
BUDGET 2022 en euros	20 000,00								
Organisme formateur	Thème	Effectif	Durée en jour	Date	Frais (TTC)				
					Formation	Déplacement	Repas	Hébergement	
FNCC Centre de formation	Cotisation 2022								511,00 €
Mission ECOTER Cotisation 2022	Cotisation annuelle								1 314,47 €
ELUESLOCALES.FR	Journée nationale des femmes élues	2	2	25 et 26/11/2022	2 000,00	63,00	35,00	440,00	2 538,00 €
Total									4 363,47 €

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-486	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

**JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE
INDEMNISATION DES MEMBRES QUALIFIES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Marchés publics		17	07.06.2023	21	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				33	2023-486

OBJET	JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE – INDEMNISATION DES MEMBRES QUALIFIES

AR/JS

Chers Collègues,

Par délibération n°2023-433 du 3 mars 2023, il a été décidé de lancer une procédure de concours restreint en vue de la désignation du maître d'œuvre qui sera en charge de la reconstruction de la mairie.

Sur la base de cette délibération, un jury a été composé et ses membres ont été nommés par arrêté de Monsieur le Maire.

La délibération mentionnée ci-dessus prévoyait l'indemnisation des membres qualifiés du jury proposés par l'Ordre des Architectes et le Syndicat professionnel est économistes à raison de 250€ HT par demi-journée et par membre, auxquels s'ajoutent les indemnités kilométriques (0.50€ par km) et les frais de repas.

Il s'avère qu'il appartient à chaque membre de jury de négocier son indemnisation. Il convient donc de modifier la délibération n°2023-433 sur le point du montant de l'indemnisation des membres qualifiés du jury.

Les négociations avec ces membres étant en cours, il convient de fixer une enveloppe financière maximale affectée à l'indemnisation des membres qualifiés du jury. Celle-ci peut être fixée à 14 000 € HT pour l'indemnisation, les indemnités kilométriques et les frais de repas des 7 membres qualifiés du jury pour les 2 réunions du jury.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** La délibération n°2023-433 concernant l'indemnisation des membres qualifiés du jury de concours de maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction de la mairie,
- 2 - PREVOIR** Une enveloppe de 14 000€ HT pour l'indemnisation des membres qualifiés du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la mairie,
- 3 - INSCRIRE** cette somme au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-486bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

Yves GOASDOUE

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-487	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Compétences non déléguées		17	07.06.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				34	2023-487

OBJET	CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS

TD/JS

Chers Collègues,

La Chambre Régionale des Comptes a inscrit à son programme l'examen des comptes de la ville de Flers pour les exercices 2017 à 2021. Cet examen a donné lieu à un rapport d'observations.

L'article L243-6 du Code des Juridictions Financières dispose :

« Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Vous trouverez donc en annexe le texte des observations transmises le 4 mai 2023 et qui revêtiront un caractère de document public à dater de la tenue de la réunion de l'assemblée.

LE CONSEIL :

PREND ACTE

de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion de la ville de Flers pour les exercices 2017 à 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-487bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023



Rapport d'observations définitives et sa réponse

COMMUNE DE FLERS

(Orne)

Exercices 2017 à 2021

Observations délibérées le 25 janvier 2023

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	2
OBLIGATIONS DE FAIRE	2
I - RAPPEL DE LA PROCEDURE.....	2
II - LA VILLE DE FLERS ET SON ADMINISTRATION	3
A - Contexte historique et socio-démographique.....	3
B - Une commune au cœur de la communauté d'agglomération de Flers Agglo	3
1 - Un pôle urbain qui représente plus du quart de la population de l'EPCI	3
2 - Une intégration très forte des services de la ville et de l'agglomération	4
C - Organisation institutionnelle.....	4
1 - L'information du conseil municipal.....	4
2 - L'accès des administrés aux documents financiers.....	5
III - LA QUALITE COMPTABLE ET LA SITUATION FINANCIERE	6
A - La fiabilité des comptes.....	6
1 - Les dotations aux provisions	6
2 - Des intérêts moratoires non mandatés.....	6
B - La situation financière	6
1 - Excédent brut de fonctionnement et capacité d'autofinancement	6
2 - Les produits de gestion	7
3 - Les dépenses de fonctionnement.....	9
C - Le financement de l'équipement.....	10
1 - Le volume des dépenses.....	10
2 - Le financement propre de l'équipement	11
3 - Endettement et emprunts	11
D - Situation bilantielle.....	12
IV - LA GESTION DU PATRIMOINE ET DES INVESTISSEMENTS	13
A - Le suivi comptable	13
1 - Une tenue d'inventaire comptable défaillante.....	13
2 - Un inventaire physique sommaire	14
3 - Une ampleur d'écart avec l'état de l'actif qui appelle des actions concertées	14
4 - Un défaut d'intégration des immobilisations en cours depuis 2017	15
5 - Une computation des amortissements à régulariser	15
B - Une gestion patrimoniale à consolider	16
1 - Une démarche inaboutie pour établir un schéma directeur immobilier.....	16
2 - Les cessions immobilières.....	16
3 - Les mises à disposition de locaux non valorisées	17
4 - Des renouvellements majeurs d'équipements liés à des sinistres.....	18
5 - Un suivi de la maintenance des bâtiments éclaté et non planifié	19
6 - Les travaux en régie	19
C - La planification des investissements.....	20
1 - Une évaluation à améliorer et une programmation à mettre en œuvre	20
2 - Le suivi d'une opération, l'ensemble scolaire Sévigné Paul-Bert	20
3 - Les investissements à venir	21
4 - Les travaux d'accessibilité.....	22

V - LA GESTION DU PERSONNEL	22
A - Effectifs et grades	22
1 - Emplois de la commune et statut des agents	22
2 - Répartition des emplois et des grades	24
B - Le temps de service	24
1 - Les congés	24
2 - Les travaux supplémentaires	25
3 - Les emplois à temps non complet et les heures complémentaires	25
4 - Une dématérialisation partielle	25
C - Les accessoires de rémunération	26
1 - La mise en place du régime indemnitaire du RIFSEEP	26
2 - Les astreintes	26
D - Les documents à production obligatoire	27
VI - LA COMMANDE PUBLIQUE	27
A - Une fonction achat centralisée et mutualisée avec la communauté d'agglomération	27
1 - Le service des marchés publics	27
2 - Les délégations	28
3 - Des délais excessifs dans la vérification des factures	28
B - Les procédures d'achats	29
1 - La structure générale de la commande publique	29
2 - Les achats sous le seuil de 40 000 euros hors taxes	29
C - L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse	30
1 - La pertinence des critères d'attribution des offres	30
2 - La qualité et la pertinence des appréciations portées sur l'évaluation des offres	30
3 - L'application de la méthode des ratios requiert une certaine prudence	31
D - Le marché de projection architecturale de la place Saint-Germain	31
1 - Des informations imprécises	31
2 - Une appréciation imparfaite des offres	32
ANNEXE	33
Réponse de M. Yves Goasdoué	34

SYNTHESE

La ville de Flers, dont la vocation industrielle déclinante fait émerger des problématiques sociales, a su trouver dans une intégration communautaire ancienne un levier d'action pour sa redynamisation économique et son renouvellement urbain. L'administration de la ville, largement mutualisée, gagnerait à optimiser certaines procédures, comme le mandatement des dépenses ou plusieurs volets de la qualité comptable.

La stabilisation des charges permet de dégager un autofinancement, faible mais en légère amélioration. La capacité de désendettement est maîtrisée, avec une diminution de l'encours de la dette après l'opération de refinancement des emprunts structurés en 2018. Les démarches entreprises activement par la ville contribuent à financer par des subventions extérieures une partie des grands investissements. Ces opérations pâtissent toutefois de l'absence de planification pluriannuelle, leur exécution glissant sur plusieurs années, alors que les autorisations de programme et les crédits de paiement seraient adaptés aux projets d'ampleur. Consciente de cette limite, la ville entend déployer le dispositif pour le projet du « village associatif » et surtout la reconstruction de l'hôtel de ville, incendié en 2019, qui requiert une prudence particulière, tant le coût semble supérieur au versement issu de la transaction avec la compagnie d'assurance (8 millions sont évoqués contre 4,5 millions), même si le projet n'en est qu'à ses prémises.

La gestion transparente et active du patrimoine constitue pour la ville un enjeu majeur au regard de ses marges de manœuvre financières, mais surtout des défaillances constatées. L'écart considérable entre l'inventaire comptable et l'état de l'actif (plus de 60 millions d'euros) témoigne à lui seul de l'ampleur de dysfonctionnements liés à l'absence d'inventaire physique, au défaut de transmission entre les directions du patrimoine et des finances, aux erreurs d'amortissement ou au non-apurement des comptes d'immobilisations en cours. La valorisation du patrimoine souffre de l'absence de schéma directeur, d'une maintenance *a posteriori* non planifiée et chiffrée des immobilisations vieillissantes. La mise à disposition de nombreux locaux à titre gratuit, par des conventions courant parfois sur plusieurs décennies, sans évaluation de leur valeur locative ou vénale, serait utile aux arbitrages. L'amorce d'une stratégie de cession de bâtiments dépourvus d'usage gagnerait à s'inscrire dans une démarche planifiée.

La volonté de maîtrise de la masse salariale, attestée par la reconfiguration du service périscolaire, pourra être poursuivie, alors que la création de la police municipale a pesé sur l'évolution des effectifs. Une régularisation de plusieurs aspects de la gestion du personnel devra permettre à la ville de respecter les obligations légales sur les congés des agents ou sur le contrôle automatisé du temps de travail pour les indemnités des travaux supplémentaires effectués. La mise en œuvre d'une gestion informatique des processus en matière de ressources humaines semble être une orientation à développer.

La réorganisation des circuits de l'achat devra contribuer à résorber les délais de paiement et mettre fin à certaines irrégularités constatées dans l'émission de bons de commande, causées par cette pesanteur de la chaîne de la dépense. La chambre recommande à la ville de repenser l'évaluation des offres afin de s'assurer qu'elle retient toujours la plus avantageuse, en élaborant des critères d'attribution et des méthodes de notation qui s'attachent essentiellement aux qualités intrinsèques de l'offre. L'appui méthodologique apporté par le service des marchés aux autres directions pourra dépasser le seul cadre juridique, pour proposer un accompagnement de l'efficacité économique de l'achat.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1. Rendre mieux compte des avantages en nature accordés aux associations (valorisation, annexes comptables, mise à jour des conventions) ;
2. consolider la gestion du patrimoine, autour d'un schéma directeur immobilier, d'une évaluation des coûts des maintenances et de leur planification anticipée et centralisée ;
3. engager une programmation pluriannuelle des investissements, déclinée en autorisations de programme et crédits de paiement pour les principales opérations ;
4. mettre en place des outils informatisés de la gestion du personnel, notamment en matière de temps de travail ;
5. revoir la chaîne de la dépense, afin de résorber les délais de paiement et fiabiliser le circuit des bons de commande ;
6. améliorer l'évaluation des offres des marchés publics afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

OBLIGATIONS DE FAIRE

7. Mettre en ligne les documents comptables et budgétaires, notamment les documents synthétiques prévus par l'article L. 2313-1 du CGCT ;
8. fiabiliser la tenue de l'inventaire comptable de la ville par un recensement du patrimoine physique et une refonte des procédures, notamment d'entrée et de sortie des biens, en conformité avec la nomenclature comptable M14 ;
9. procéder à la correcte computation des amortissements et à l'apurement des comptes d'immobilisations en cours ;
10. se mettre en conformité avec la réglementation relative aux temps de service dans la fonction publique territoriale (article 1 du décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985).

I - RAPPEL DE LA PROCEDURE

La chambre régionale des comptes Normandie a inscrit à son programme l'examen de la gestion de la commune de Flers, pour les exercices 2017 à 2021. Par lettre du 9 février 2022, le président de la chambre en a informé M. Yves Goasdoué, maire de la ville. L'entretien de fin d'instruction avec le rapporteur, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, s'est tenu le 7 juin 2022.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des réponses apportées par l'ordonnateur, la chambre a arrêté, le 25 janvier 2023, le présent rapport d'observations définitives.

II - LA VILLE DE FLERS ET SON ADMINISTRATION

A - Contexte historique et socio-démographique

Située au sein des bocages des confins de la Normandie, de la Bretagne et du Maine, Flers s'est affirmée au XIX^e siècle comme une ville industrielle, dans le secteur du textile et de la métallurgie. La ville ayant été en grande partie détruite lors des bombardements des 6 et 7 juin 1944, son tissu urbain est principalement issu de cette reconstruction d'après-guerre.

Flers est la seconde commune du département de l'Orne en nombre d'habitants, derrière Alençon mais devant Argentan, siège de la sous-préfecture de l'arrondissement. La ville comprenait 14 479 habitants en 2018 selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), contre 15 716 habitants en 2008 et 16 947 habitants en 1999, soit plus de 14 % de baisse en moins de vingt ans. Sa population avait culminé en 1975 à près de 20 500 habitants, avant d'être frappée par le déclin industriel.

La part des habitants âgés de plus de 60 ans est en croissance, passant de 26,8 % en 2008 à 31,9 % en 2018. Si le taux de natalité s'érode, la diminution du nombre d'enfants et d'adolescents de moins de 14 ans reste modérée, avec seulement 0,8 point. 36 % des ménages sont constitués d'un seul parent, essentiellement des femmes seules.

En matière d'habitat, la part des locataires est majoritaire (56 %, dont 26 % en HLM et 30 % en logement du parc privé).

Entre 2008 et 2018, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures connaît une baisse de 14,6 %, celui des artisans, commerçants et chef d'entreprises de 13 % et celui des ouvriers de 22 %. Si le nombre de retraités est stable, leur proportion croît de deux points, pour atteindre 35 %. Le taux de chômage est de 21,2 % contre 17,5 % en 2008. On relève enfin que 40 % des ménages fiscaux sont non imposables.

37 % des emplois dépendent des commerces, transports et services, 40 % environ relèvent des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. En dépit des difficultés des industries traditionnelles, des sites industriels demeurent à Flers ou ses environs immédiats, le secteur représentant plus de 17 % des emplois. En outre, l'installation en 2022 d'une nouvelle usine de matériels de prise de température et de chauffe permet d'envisager un renouvellement de ce pôle industriel, en partie installé au sein du parc d'activité « Normand'Inov ».

B - Une commune au cœur de la communauté d'agglomération de Flers Agglo

Flers est la ville-centre de sa communauté d'agglomération éponyme, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ancien, au périmètre élargi lors de la dernière refonte de la carte communale, avec lequel elle connaît une forte intégration administrative. Le périmètre de compétence communautaire, large, n'a quasiment pas évolué durant la période sous examen.

1 - Un pôle urbain qui représente plus du quart de la population de l'EPCI

Créé en 1993, puis devenu communauté d'agglomération en 2000 et agrandi une première fois en 2013, l'EPCI s'est vu adjoindre en 2017 la communauté de communes du pays d'Athis, cinq communes de l'ancienne communauté du pays de Briouze, la ville de La Ferté-Macé et trois communes issues de l'ancienne communauté du Pays fertois.

La ville-centre de Flers demeure largement prédominante dans cet ensemble de 53 786 habitants en 2018, dont elle représente 27 % de la population.

19 conseillers communautaires représentent Fiers au sein des 77 membres du conseil communautaire.

2 - Une intégration très forte des services de la ville et de l'agglomération

a - Un choix d'organisation

L'analyse de l'organigramme commun des deux entités témoigne de l'imbrication particulièrement forte de leur organisation et reflète encore la profondeur historique de cette construction communautaire.

En observant le statut des agents, on constate que si l'homogénéité au sein d'une même direction a souvent été recherchée, le caractère composite prédomine néanmoins par la force de cette construction progressive.

Tandis que la direction générale, composée d'un directeur général des services et de deux directeurs généraux adjoints, ainsi que la direction des projets de rénovation urbaine, qui lui est rattachée, dépendent de l'agglomération, le pôle des services d'appui est à forte dominante de personnel municipal, en particulier la direction mutualisée des ressources humaines, la direction des finances, la direction des systèmes d'information, et, dans une moindre mesure la direction de l'administration générale et des marchés. Ce choix singulier est présenté comme le fruit de l'histoire d'une intégration intercommunale précoce.

b - Les modalités qui le déclinent

Le choix a été fait de privilégier la mise à disposition de services, de la communauté d'agglomération auprès de la ville, comme de la ville auprès de la communauté, telle que prévue par l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Une clé de répartition a été déterminée dans différentes conventions conclues par direction, déclinant pour chaque mission le mode de calcul. Des tableaux de suivi précis sont établis annuellement, qui n'appellent pas de remarques.

L'organisation de services support dépendant de la ville conduit au remboursement d'importantes dépenses de personnel de la part de l'agglomération (la totalité des remboursements de mise à disposition du personnel représente en 2021 la somme de 1 886 369 euros), le temps de service relevant pour moitié ou majoritairement pour certaines directions de la communauté d'agglomération (direction des finances et direction des systèmes d'information).

La facturation a lieu trois fois par an, mais présente assez régulièrement des retards, qui conduisent parfois à des rattachements de produits sur l'exercice antérieur (904 800 euros en 2019 et 174 500 euros en 2020).

C - Organisation institutionnelle

1 - L'information du conseil municipal

a - La présentation du budget et des comptes

En 2016, la chambre avait invité la commune à améliorer la qualité des rapports d'orientation budgétaire (ROB), ce qui est le cas désormais. Toutefois, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne sont pas explicitées dans le ROB de 2020, sinon par des hypothèses qui n'apparaissent pas suffisamment étayées. En outre, le défaut de programmation pluriannuelle en matière d'équipement, analysé plus loin, constitue également une limite à la présentation proposée. Quoique conforme à la réglementation, le rapport pourrait ainsi être amélioré sur ces points.

Les annexes des comptes administratifs sont correctement présentées, excepté pour les durées d'amortissement, qui n'apparaissent pas actualisées de la dernière délibération votée en octobre 2014. Ponctuellement, des omissions ont pu être constatées par la chambre pour les annexes des comptes administratifs 2018 et 2020.

b - Le soutien au secteur associatif

Sur 518 904 euros de subventions attribués en 2020, puis 493 240 euros en 2021, seuls quelques bénéficiaires reçoivent des montants supérieurs à 20 000 euros depuis 2017. Il s'agit notamment de la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Flers (plus de 100 000 euros), de l'Union commerciale, industrielle et artisanale des Vitrines de Flers (22 000 euros) et du football club flérien (65 000 euros)

La MJC bénéficie, sur le fondement d'une convention approuvée par une délibération du 9 avril 2018, d'un versement pluriannuel de 125 000 euros. Courant jusqu'au 31 août 2021, avec des objectifs associés, la convention a été renouvelée le 4 octobre 2021. La ville effectue un suivi pluriannuel des objectifs pour plusieurs conventions, comme demandé par la chambre dans son précédent rapport.

Si les subventions n'appellent donc pas de remarques, les nombreuses mises à disposition de locaux aux associations, non pris en compte comme concours à des tiers, seront examinées plus loin.

c - L'information sur les achats

Le maire doit rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation (article L. 2122-23 du CGCT). Cette obligation est rappelée à l'article 15.2 du règlement intérieur sur les marchés publics.

Le conseil municipal est bien informé des décisions prises sur sa délégation, mais seulement de celles dont le service des marchés a connaissance, c'est-à-dire les décisions implicites concernant des marchés numérotés et les décisions formellement adoptées et signées par le maire.

Il est donc rappelé à l'ordonnateur qu'il a l'obligation d'informer le conseil municipal, au premier euro, des décisions prises dans le champ de sa délégation.

2 - L'accès des administrés aux documents financiers

Si chaque séance du conseil comporte un compte rendu et des délibérations associées accessibles en ligne, à quelques exceptions près, aucune annexe de ces documents n'y figure en appui, y compris les plus essentielles. En effet, les comptes et les propositions budgétaires avec leurs annexes, tout comme la présentation brève et synthétique prévue par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 n'y figurent pas. En outre, contrairement aux exigences de l'article L. 2313-1 du CGCT, le public n'est pas avisé de la mise à disposition des documents budgétaires et comptables.

La ville doit se conformer à l'obligation de mise en ligne des annexes, comme en dispose l'article R. 2313-8 du CGCT, et, plus largement, veiller à la diffusion des pièces soumises à délibération. La ville a indiqué que cette obligation serait respectée à partir d'octobre 2023, grâce aux travaux en cours visant à mettre la commune en conformité avec les obligations nouvelles nées de la réforme récente de la publicité des actes des collectivités territoriales¹.

¹ Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et son décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

III - LA QUALITE COMPTABLE ET LA SITUATION FINANCIERE

A - La fiabilité des comptes

L'information budgétaire et comptable apparaît globalement satisfaisante sous réserve, notamment, des observations relatives à la comptabilisation des provisions, aux mandatements des intérêts moratoires ainsi qu'au suivi des immobilisations qui sera plus particulièrement abordé dans la partie relative à la gestion du patrimoine (§ IV).

1 - Les dotations aux provisions

Aucune provision n'a été constituée sur la période examinée, alors même que deux contentieux portant sur une sanction disciplinaire et sur le refus de protection fonctionnelle d'un même agent auraient pu avoir des conséquences financières.

De même, sont relevées dans les comptes de gestion de l'exercice 2020 des créances anciennes ou dont le recouvrement pourrait être compromis, portant en particulier sur la taxe sur la publicité extérieure (16 000 euros sur cinq créanciers). Les émissions de mandats correspondant à des admissions en non-valeur (compte 6541) et des créances éteintes (6542) se sont élevées à 66 391 euros entre 2017 et 2021 sur le budget principal.

La commune est en conséquence invitée à procéder à la constitution de provisions dès lors qu'un des cas énumérés à l'article R. 2321-2 du CGCT trouve à s'appliquer.

2 - Des intérêts moratoires non mandatés

Des dépassements réguliers des délais de paiement sont constatés sur l'ensemble de la période pour les dépenses d'investissement soumises au délai de paiement global de 30 jours (voir *infra*, l'exécution de la commande publique), sans donner lieu à l'application d'intérêts moratoires, qui sont pourtant de droit². A la demande de la chambre, le comptable a procédé à une estimation des intérêts moratoires dus sur l'exercice 2021 du fait des délais de paiement excédant 30 jours, constatés sur 934 mandats. Il s'avère que les défaillances des circuits de mandatement et de paiement auraient dû donner lieu, en 2021, au versement de 45 700,86 euros d'intérêts moratoires sur les factures dues aux fournisseurs.

B - La situation financière

Outre son budget principal, la commune de Flers dispose d'un budget annexe, relatif au lotissement, qui est de très petite taille sur l'ensemble de la période et en forte diminution (recettes de 87 493 euros en fonctionnement et de 82 284 euros en investissement en 2020, contre un peu plus de 400 000 euros en 2017). L'analyse financière reposera donc sur le seul budget principal.

1 - Excédent brut de fonctionnement et capacité d'autofinancement

Le fonctionnement permet de dégager un excédent brut stable, de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

La part de cet excédent rapporté aux produits de gestion est toutefois faible, inférieure à 15 % depuis 2019.

² Articles L. 2192-13 et 14, articles R. 2192-32 à 35 du code de la commande publique.

Les produits exceptionnels de 2019 et de 2021, issus des versements des compagnies d'assurance, après les incendies du gymnase Jean-Monnet puis de l'hôtel de ville, augmentent artificiellement le montant de la capacité d'autofinancement (CAF).

Déduction faite de ces produits ponctuels, le rapport entre la CAF et les produits de gestion se situe à 12,1 % en 2019 et 12,6 % en 2021 (le taux de 2020, à 9,9 %, est atypique en raison de l'affaîssement des produits de gestion). Ces taux sont inférieurs à la norme prudentielle de 15 %, qui est aussi celui de la moyenne de la strate en 2020.

Toutefois, sur la période sous revue, l'autofinancement ne se dégrade pas.

Tableau n° 1 : Excédent de fonctionnement et capacité d'autofinancement

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2017 et 2021
Produits de gestion	16 885 427	17 254 202	17 079 831	16 732 189	17 147 762	1,55 %
Charges de gestion	14 218 531	14 300 823	14 582 716	14 721 385	14 609 371	2,74 %
Excédent brut de fonctionnement	2 666 896	2 953 380	2 497 115	2 010 804	2 538 391	-4,81 %
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>15,8 %</i>	<i>17,1 %</i>	<i>14,6 %</i>	<i>12,0 %</i>	<i>14,8 %</i>	
+/- Résultat financier	-541 984	-455 547	-424 942	-406 938	-386 518	
<i>dont fonds de soutien - sortie des emprunts à risques</i>	0	14 828	14 828	14 828	14 828	
+ Autres produits exceptionnels réels	28 815	15 366	1 312 343	57 694	4 080 879	
CAF brute	2 153 727	2 513 199	3 384 517	1 661 560	6 232 752	188,39 %
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>12,8 %</i>	<i>14,6 %</i>	<i>19,8 % (12,1 %)</i>	<i>9,9 %</i>	<i>36,3 % (12,6 %)</i>	
CAF brute corrigée des produits exceptionnels	2 124 912	2 497 833	2 072 174	1 603 866	2 151 873	1,26 %
- Annuité en capital de la dette (montant refinancé non pris en compte)	580 619	538 885 (6 001 238)	556 961	568 289	590 400	
CAF nette ou disponible	1 573 109	1 974 314	2 827 556	1 093 270	5 642 352	258,67 %

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

2 - Les produits de gestion

a - Une répartition stable

Les produits de gestion demeurent tout à fait stables durant la période examinée, marquant une légère progression de 262 335 euros entre 2017 et 2021 (soit une variation de 1,5 %). Le fléchissement de l'année 2020 est relativement limité, avec une baisse de 347 642 euros, la contraction des ressources fiscales et d'exploitation étant partiellement compensée par l'augmentation des dotations et participations.

La ville tire près de 47 % de ses ressources en 2021 des seuls produits fiscaux, une part plus importante que les années précédentes (autour de 45 %) en raison de leur dynamisme, les autres produits demeurant stables.

Tableau n° 2 : Répartition des ressources par catégories et évolutions sur la période

	2017	2018	2019	2020	2021	Part en 2021	Variation entre 2017 et 2021
Ressources fiscales propres nettes des restitutions	7 757 422	7 722 612	7 823 024	7 657 507	8 021 581	46,8 %	3,41 %
Ressources d'exploitation	2 479 759	2 540 658	2 741 528	2 492 498	2 515 479	14,7 %	1,44 %
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	5 889 108	6 077 054	6 061 641	6 206 522	6 222 060	32,3 %	5,65 %
Fiscalité reversée	380 542	397 319	179 607	298 700	235 690	1,4 %	-38,06 %
Production immobilisée, travaux en régie	378 595	516 559	274 032	78 963	152 952	0,9 %	-59,60 %
Produits de gestion	16 885 427	17 254 202	17 079 831	16 732 189	17 147 762	100 %	1,55 %

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

b - Des ressources fiscales prépondérantes

L'augmentation de plus de 100 000 euros des recettes fiscales entre 2018 et 2019 a été effacée par la baisse de 165 000 euros en 2020. Cependant, en 2021, elles reprennent leur progression pour culminer à plus de 8 millions d'euros, soit une progression dépassant de 264 000 euros le montant de 2017.

Les taux de ces impositions sont restés inchangés de 2017 à 2020. L'état 1259 montre que la baisse des ressources issues de la taxe d'habitation, pour un montant de 3 394 891 euros, est plus que compensée par le produit de la part départementale de la TFPB, soit 5 164 594 euros. Cette surcompensation a conduit à établir un coefficient correcteur.

Une délibération du 29 juin 2020 a prévu un abattement total, dans un effort de soutien à l'activité face au contexte pandémique, de la taxe locale sur la publicité extérieure, ce qui a représenté une diminution des produits fiscaux de 170 000 euros, auxquels s'ajoutent des droits de place de 45 000 euros et de stationnement de 40 000 euros, ce qui correspond à une baisse globale d'environ 255 000 euros.

L'augmentation des produits de près de 300 000 euros découle donc de la dynamique des bases d'imposition, que l'on peut mettre en regard avec le mouvement de renouvellement urbain à l'œuvre dans la ville.

L'imposition sur les activités de service et des domaines (il s'agit des droits de place) diminue de 113 000 euros sur la période, outre l'impact de l'année 2020 où ils sont suspendus par une délibération du 25 mai, jusqu'au mois d'octobre de cette année.

Cette ressource fiscale, appuyée quasi-exclusivement sur les impôts locaux (88 % en 2021), constitue une possible fragilité en matière foncière, dans une ville où seuls 40 % des ménages contribuent à l'impôt sur le revenu. Cette proportion nuance d'ailleurs le ratio fiscal par habitant, qui s'établit en 2020 à 464 euros contre 576 euros pour la moyenne de la strate.

c - Des ressources institutionnelles stables

La dotation globale de fonctionnement a connu une progression durant la période (plus 46 689 euros de 2017 à 2021) en raison de l'évolution favorable de la dotation d'aménagement.

Celle-ci progresse de près de 360 000 euros de 2017 à 2021, en particulier grâce à sa composante de la dotation de solidarité urbaine, qui passe de 2 429 000 euros en 2017 à 2 734 000 en 2021 (2 802 000 attendus en 2022). Les critères sont en effet favorables à la ville de Flers parmi les communes de plus de 10 000 habitants, avec un potentiel financier inférieur au potentiel moyen, une part de logements sociaux plus forte, une part des personnes

bénéficiant des allocations au logement plus importante et un revenu moyen par habitant plus bas.

La dépendance forte aux produits de l'Etat est confirmée par la proportion de la dotation globale de fonctionnement parmi les produits, 33,3 % en 2020 contre 13,75 % pour la moyenne de la strate.

d - Des ressources d'exploitation limitées

Doivent être retranchés de ces montants les remboursements de frais de personnel, très importants du fait de l'ampleur de la mutualisation entre services de l'agglomération et de la ville. Ils croissent de 2017 à 2021, passant de 1,6 à quasiment 1,9 million d'euros. Ainsi, les ressources d'exploitation n'atteignent en réalité que 631 110 euros en 2021, contre 878 486 en 2017.

La principale évolution de ces produits découle en réalité des revenus locatifs, qui ont diminué des deux tiers, en particulier les revenus des immeubles (au compte 752), qui passent de 101 395 euros à 47 468 euros en 2020. L'épisode pandémique en est une cause, notamment par la fermeture du gîte de Pont-Ramond. La ville souhaite indiquer qu'en 2022, ces produits se sont redressés à 95 000 euros.

On relève surtout d'importants produits exceptionnels en 2018, de 1 312 343 euros en 2018 et de 4 080 879 euros en 2021, qui correspondent aux remboursements au titre des polices d'assurance du gymnase Jean-Monnet et de l'hôtel de ville, à la suite des sinistres déjà évoqués.

Les ressources d'exploitation de la ville sont limitées, renforçant la dépendance de la ville aux produits institutionnels et fiscaux.

3 - Les dépenses de fonctionnement

a - La répartition

L'examen des charges de gestion montre facialement une proportion particulièrement importante des charges de personnel, qui atteignent 64 % du total en 2021. Cependant, la part représentée par les agents servant l'EPCI dans le cadre de la mise à disposition des services portés par la ville, dont le remboursement atteint 1,9 million en 2021, ramène les charges de personnel effectives de 9,6 millions à 7,7 millions, soit 51,2 %, une proportion en-deçà de la moyenne de la strate.

Tableau n° 3 : Répartition de charges

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2017 et 2021
Charges à caractère général	4 092 614	4 033 426	3 963 511	3 898 005	3 910 318	-4,45 %
Charges de personnel	9 102 994	9 332 731	9 506 832	9 731 143	9 566 158	5,08 %
Subventions de fonctionnement	777 249	670 486	829 738	809 679	764 001	-1,70 %
Autres charges de gestion	245 674	264 180	282 635	282 557	368 894	50,16 %
Charges d'intérêt et pertes de change	542 017	1 615 597	425 013	407 003	386 582	-28,7 %
Charges courantes	14 760 547	15 916 420	15 007 728	15 128 388	14 995 953	1,59 %
Charges de personnel / charges courantes	61,7 %	58,6 %	63,3 %	64,3 %	63,8 %	
Intérêts et pertes de change / charges courantes	3,7 %	10,2 %	2,8 %	2,7 %	2,6 %	

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

b - Les charges de personnel

Ces dépenses augmentent de 630 000 euros, de 2017 à 2020, avant de baisser de presque 165 000 euros. Comme il sera observé dans la partie relative aux ressources humaines, ce sont principalement les dépenses de rémunération des personnels qui ont augmenté de 2017 à 2020, de 300 000 euros pour les titulaires mais aussi de 300 000 euros pour les non-titulaires, ce qui en proportion de ces derniers représente une croissance de 57 %. L'effet de la refonte du régime indemnitaire par les délibérations de 2019 se fait notamment sentir.

Fiers compte 221,44 ETP en 2021, soit moins que la moyenne des communes de 10 000 à 19 999 habitants³.

La volonté de maîtrise par une réorganisation de certains secteurs, notamment le service périscolaire, produit ses effets en fin de période. Ainsi, en 2021, les dépenses diminuent de 90 000 euros pour les titulaires.

c - Les autres dépenses de gestion

Les dépenses d'exploitation constituent la deuxième catégorie des charges de gestion, oscillant autour de 4 millions d'euros sur la période. Leur stabilité globale occulte en réalité des augmentations et des diminutions de plusieurs postes dans des proportions similaires.

Les montants du poste d'achats diminuent chaque année sur la période, soit plus de 500 000 euros sur la période. Cependant la disparition des dépenses d'alimentation (compte 60 623), qui représentaient près de 530 000 euros en 2017, résulte en réalité d'un changement d'imputation. Les autres dépenses extérieures comprenaient, jusqu'en 2020, une aide au recouvrement de la taxe sur les publicités extérieures, de la part d'un cabinet spécialisé.

La hausse des dépenses de location immobilière, à partir de 2020, relève en partie des suites de l'incendie de l'hôtel de ville (locaux rue Blin, rue de la Boule), ainsi que mobilière (matériel de chantier). L'augmentation des frais d'assurances, qui ont presque triplé sur la période, correspond également aux conséquences des deux sinistres.

On observe globalement une bonne maîtrise des charges à caractère général, qui ont diminué sur la période, en dépit des coûts liés aux sinistres (locations, polices d'assurance, etc.).

C - Le financement de l'équipement

1 - Le volume des dépenses

La ville de Fiers mène des investissements dans tous les principaux secteurs d'activité dont elle assure la charge, la voirie, les équipements scolaires et les équipements sportifs essentiellement. Le volume annuel des dépenses d'équipement est compris entre 2,5 millions et 3,2 millions, à l'exception de 2019, avec 5,7 millions, notamment en raison de la reconstruction du gymnase Jean-Monnet.

Les dépenses d'entretien ou de réaménagement de la voirie demeurent significatives chaque année, de l'ordre de 500 000 euros.

Comme détaillé plus bas (§ IV), le renouvellement des équipements incendiés continuera de peser dans le budget de la commune.

³ Rapport de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur, « Les collectivités locales en chiffres », 2021.

2 - Le financement propre de l'équipement

Si le total du financement propre rapporté aux dépenses d'équipement (110,9 % en 2020 et 143,3 % en 2021, en retranchant le produit exceptionnel issu du remboursement de l'assurance) montre que la commune parvient à financer son important programme d'investissement, des points de vigilance conduisent à nuancer l'analyse.

a - Une majorité de ressources autres que l'emprunt

Les recettes autres que l'emprunt constituent une large part du financement propre en fin de période (2,5 millions en 2020, 2 millions en 2021), passant d'une proportion de 33 % en 2017 à presque 70 % en 2020 et 57 % en 2021 (sans les produits exceptionnels), grâce au dynamisme des produits de cession et des subventions reçues.

Aux produits exceptionnels évoqués perçus en 2019 puis surtout en 2021, s'ajoutent en effet les produits de cession de 2020 et de 2021, qui gonflent le financement propre disponible. Ainsi, en 2021, où il culmine à 7,7 millions, l'ensemble de ces ressources représentent 4,5 millions d'euros.

Si ces cessions du patrimoine inutilisé contribuent utilement au renouvellement des immobilisations, leurs produits futurs restent tributaires des réserves foncières et des acquéreurs potentiels.

Sur la période, les dotations de l'Etat et de la région Normandie aux différents projets se maintiennent dans une importante proportion à partir de 2018, avec 915 000 euros, 777 700 euros en 2019, puis s'approchent des 1 million d'euros en 2020 et des 900 000 euros en 2021.

Pour l'avenir, le projet du « village associatif », évalué dans la délibération du 4 avril 2022 à 1 851 932 euros au total, repose pour 1,02 million sur des subventions (DPV, FNADT pour 870 000 euros et, sous réserve, 150 000 euros du FEDER), moins de 830 000 euros demeurant à la charge de la commune.

Si cette politique de cession et la recherche active de financement externe permettent de créer des marges de manœuvre, ce sont des recettes non pérennes qui représentent une large partie du financement de l'investissement de la ville.

3 - Endettement et emprunts

a - Niveau global d'endettement

La décrue du niveau global de l'encours des dettes contractées s'interrompt momentanément en 2018, en raison du refinancement d'une partie de la dette de la ville (qui présentait des risques), avant de reprendre son cours, pour se situer en 2021 en-deçà du niveau de 2017. Les annuités demeurent stables sur la période.

La capacité de désendettement, hors produits exceptionnels, est maîtrisée mais demeure à un niveau légèrement élevé.

En 2019, le projet de budget comporte un projet d'emprunt de 628 307 euros, qui ne sera pas souscrit, pas plus que ceux y figurant en 2021 ou en 2022. Cet emprunt prévisionnel « d'équilibre », inscrit pour 833 431 euros en 2020 et 660 000 en 2021, correspond à la couverture des dépenses d'investissement finalement non exécutées.

Tableau n° 4 : Capacité de désendettement

	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité en capital de la dette	580 619	6 540 123 (538 885 + 6 001 238)	556 961	568 289	590 400
Nouveaux emprunts	6 741	7 161 238	0	0	0
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	13 828 395	14 456 998	13 915 169	13 350 697	12 772 627
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	6,4	5,8	4,1	8,0	2,1
CAF brute	2 153 727	2 513 199	3 384 517	1 661 560	6 232 752
- Autres produits exceptionnels réels	28 815	15 366	1 312 343	57 694	4 080 879
CAF brute moins produits exceptionnels	2 124 912	2 497 833	2 072 174	1 603 866	2 151 873
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP moins produits exceptionnels)	6,5	5,7	6,7	8,3	5,9

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

b - Nature des emprunts

Au 31 décembre 2021, sept contrats d'emprunt, dont cinq souscrits entre 2006 et 2009 et les deux refinancés en 2018, couraient encore.

En 2018, la ville a engagé une renégociation des emprunts structurés contractés auprès de la Société de financement local (SFIL). Par contrat du 15 mars 2018, la renégociation de deux emprunts, pour un montant total de 6 001 238 euros, a été engagée, ainsi que pour une partie des deux indemnités compensatrices concernées, pour 1 160 000 euros. Le contrat court désormais sur 21 ans et 6 mois, jusqu'au 1^{er} octobre 2029, avec un taux fixe de 2,3 %.

Le nouveau montant à rembourser a été porté à 7 161 238 euros, soit le capital restant dû des deux emprunts, plus 1 160 000 euros d'une partie de l'indemnité compensatrice dérogatoire, qui a été capitalisée et étalée. L'autre partie de l'ancienne indemnité compensatrice de 838 000 euros a été étalée par intégration aux intérêts du nouvel emprunt.

Cependant, un emprunt complexe, souscrit en 2007 auprès du groupe Caisse d'épargne, demeure. Il entre dans la catégorie E-3 (multiplicateur jusqu'à 5) selon la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales, considérée comme à risque. 1 361 003 euros restaient dus au 31 décembre 2020, soit une proportion légèrement inférieure à celle de 2018, avec 10,2 % de l'encours total.

Un suivi par la ville est effectué sur le fondement d'une analyse synthétique annuelle proposant une cotation indicative, qui tend à montrer à ce jour une insensibilité à moyen terme. La ville indique en outre être arrivée à la conclusion que le coût de l'indemnité compensatrice en opération de refinancement serait important (600 000 euros) au regard du risque, ce qui l'a conduite, conseillée par Finance Active, à renoncer à cette option de renégociation. L'évaluation précise et le suivi régulier du risque financier ont été appuyés sur des pièces. Il apparaît donc que le risque est appréhendé.

D - Situation bilantielle

Le fonds de roulement couvre largement, durant toute la période, le besoin en fonds de roulement. La trésorerie se situe ainsi, en 2019 et 2020, à un niveau convenable, entre 39 et 44 jours de charges courantes. Le produit exceptionnel de 2021 modifie substantiellement ces rapports. On relèvera que l'encours des dettes à l'égard des fournisseurs représente une part importante de la trésorerie, généralement entre 25 % et

30 %, contre 14,6 % en moyenne pour les communes appartenant à la strate de 10 000 à 20 000 habitants. L'effet des délais de paiement excessifs contribue ainsi nettement à la formation de la trésorerie.

IV - LA GESTION DU PATRIMOINE ET DES INVESTISSEMENTS

A - Le suivi comptable

1 - Une tenue d'inventaire comptable défailiante

La fiabilité de l'image patrimoniale repose sur la correcte valorisation des actifs, en temps réel, dans l'inventaire comptable, qui devrait être le reflet de l'inventaire physique tenu par la collectivité. Le rapprochement régulier de ces documents avec l'état de l'actif tenu par le comptable public permet d'en vérifier l'exactitude.

L'inventaire transmis pour l'exercice 2021 présente des incohérences ou des imprécisions importantes, qui en compromettent la fidélité.

a - Principaux types d'écarts constatés

Les dates de mise en service de biens entrés récemment dans le patrimoine paraissent avoir été omises (l'année 1900 apparaissant par défaut). Tel est le cas du logiciel « SIS marché », acheté en 2021 pour 35 000 euros, ou encore de l'équipement numérique mobile de l'école Sévigné Paul Bert, pour 11 176 euros, au compte 2183.

Des immobilisations sont recensées de manière imprécise, sous forme d'enveloppes globalisées rattachées à l'année considérée, « matériel roulant 2020 », « matériel de voirie 2019 », « matériel informatique », alors que le suivi de plusieurs biens sous un même numéro d'inventaire n'est pas autorisé⁴.

Enfin, des biens très anciens figurent encore à l'inventaire alors qu'ils l'ont vraisemblablement quitté, notamment des équipements informatiques comme des modems ou imprimantes entrés dans le patrimoine il y a plus de vingt ans.

Pour disposer d'une illustration concrète et documentée, un rapprochement systématique a été effectué entre les immobilisations figurant au compte 2182, dans l'état de l'actif le plus récent, et la liste des véhicules inventoriée par la commune. D'une part, sur 57 véhicules immatriculés et affectés figurant dans l'inventaire physique tenu par les services, trois ne sont pas retrouvés dans l'inventaire comptable. La commune confirme que ces biens omis de l'inventaire comptable sont toujours en activité. D'autre part, 8 véhicules toujours comptabilisés ne sont pas retrouvés dans l'inventaire physique (pas de correspondance avec le modèle, l'année et le numéro d'immatriculation). La commune indique que quatre d'entre eux ont simplement été omis dans l'extraction réalisée, mais sont bien physiquement inventoriés. Soit leur sortie du patrimoine n'a pas été enregistrée dans l'inventaire comptable, soit, pour les deux autres, une erreur dans la comptabilisation de leur sortie de l'actif a été identifiée par la ville.

b - Des transmissions internes insuffisantes et non formalisées

Il n'existe pas d'outil informatique interfacé ou de procédures de transmission de documents-papier qui permettraient un échange formalisé sur les cessions ou les entrées dans l'actif communal. Interrogée sur ses procédures de gestion patrimoniale, la ville n'a pu apporter d'éléments sur les sorties d'inventaire et les opérations de mise en réforme. Elle indique que

⁴ Guide des opérations d'inventaire, comité national de fiabilité des comptes locaux, juin 2014.

la direction des finances est informée des besoins de mise à jour de l'inventaire par le biais des décisions ou délibérations afférentes.

Aucune coordination et aucun échange n'apparaît ainsi entre les services du patrimoine et des finances pour l'établissement et la mise à jour de l'inventaire comptable, ce qui explique un grand nombre des dysfonctionnements identifiés.

Les corrections attendues de l'inventaire comptable de l'ordonnateur ne pourront s'inscrire dans la durée qu'en se fondant sur un dispositif d'échange d'informations pérenne, appuyé sur des procédures partagées entre tous les services et le service des finances.

2 - Un inventaire physique sommaire

La commune ne tient pas, à proprement parler, d'inventaire physique général de ses biens, qui permettrait d'opérer des recoupements périodiques avec son inventaire comptable. Des démarches partielles ont eu lieu, avec des catégories de biens qui ont fait l'objet d'un recensement, comme pour l'éclairage public ou les véhicules précédemment évoqués.

Victime de plusieurs importants sinistres, la ville n'a donc pas été en mesure de s'appuyer sur des informations suffisamment précises dans ses démarches auprès des compagnies d'assurances. La forte mutualisation des services avec Fiers Agglo plaide également pour identifier les biens respectifs de chaque organisme, dont l'utilisation peut être conjointe.

Il existe néanmoins des fiches informatiques établies par bien, dans le logiciel de gestion patrimoniale « ATTAL », comportant la mention du numéro d'inventaire comptable et récapitulant les interventions techniques survenues sur chacun d'eux, afin d'en effectuer un suivi. Etoffées des caractéristiques matérielles et techniques des biens et de leur situation, elles pourraient servir de base pour ce travail à mener, le rapprochement étant possible grâce à la présence des numéros d'inventaire.

3 - Une ampleur d'écart avec l'état de l'actif qui appelle des actions concertées

L'inventaire tenu par l'ordonnateur présente en 2021 avec l'état de l'actif du comptable une différence totale de plus de 63 millions d'euros, soit 40 % du total de l'actif (dont près de 50 millions d'euros sur les seuls comptes 21, 22 et 23, les comptes 24, 26 et 27 n'étant pas présents dans le suivi de l'ordonnateur, mais mentionnés dans l'actif).

Le précédent contrôle de la chambre avait, sur la base des mêmes constats, fait de l'actualisation de l'inventaire une obligation de faire, qui n'a pas été suivie d'effet. Cet écart est d'un niveau comparable à celui constaté par la chambre au cours du précédent contrôle.

Dans la perspective de la transition prochaine vers l'instruction comptable M57, l'inventaire de l'ordonnateur et l'état de l'actif du comptable ont été comparés en prenant comme donnée-pivot le numéro d'inventaire affecté au bien, censé être identique dans l'un et l'autre documents.

Ainsi, sont dénombrées seulement 1 812 entrées d'inventaire communes aux deux documents, avec une valeur comptable nette identique, pour un total de 55 355 097 euros (sur 2 588 numéros dans l'état de l'actif). Par différence avec le nombre d'entrées dans chaque document, ce sont respectivement 776 biens pour l'état de l'actif, et 637 biens dans l'inventaire de l'ordonnateur, qui seront à examiner et rapprocher pour fiabiliser le bilan de la commune. 119 entrées présentent le même numéro d'inventaire dans chaque document, mais pour une valeur comptable différente, soit en positif, soit en négatif. Le solde s'établit à 990 262 euros de plus sur l'inventaire de l'ordonnateur. Pour ces biens, seules les valeurs comptables seront à rapprocher.

Tableau n° 5 : Ecart entre l'état de l'actif et l'inventaire de l'ordonnateur

Comptes	Valeur nette comptable (en euros)		
	Etat de l'actif	Inventaire de l'ordonnateur	Ecart
20	642 872	644 024	1 152
21	132 933 652	81 276 720	-51 656 932
23	11 739 678	11 847 142	107 463
24	11 426 405	-	-11 426 405
26	11 895	-	-11 895
27	131 067	-	-131 067
TOTAL	156 885 569	93 767 886	-63 117 683

Source : état de l'actif, inventaire de l'ordonnateur

Une revue manuelle a permis de relever que certains de ces biens n'apparaissent pas dans l'inventaire de l'ordonnateur. C'est le cas de l'église Saint-Jean, qui figure dans l'état de l'actif pour 4 millions d'euros, ou des ateliers municipaux et du logement du gardien, enregistrés pour 2,24 millions d'euros. La commune indique que l'inventaire comptable, qui fait l'objet d'un suivi depuis 2007, ne mentionne que les biens saisis depuis cette date ou qui n'ont pas fait l'objet de modifications (ce qui n'est pourtant pas le cas de l'église Saint-Jean, qui a bénéficié de rénovations pour 60 175 euros, en 2019 et 2020).

Les inexactitudes de l'inventaire comptable de la ville et de l'état de l'actif du comptable, comme les écarts constatés, appellent une action conjointe de recensement et de valorisation du patrimoine de la ville de Flers, passant par la généralisation et la mise à jour d'un inventaire physique et une refonte des procédures d'entrée et de sortie des biens.

4 - Un défaut d'intégration des immobilisations en cours depuis 2017

L'examen des immobilisations en cours (compte 23) montre que ces transferts aux comptes d'imputation définitive (comptes 20 et 21) ne sont pas effectués, à l'exception de l'exercice 2017 qui marque le dernier mouvement en ce sens. Le cumul d'immobilisations qui s'ensuit correspond ainsi à presque cinq années de dépenses d'équipement (solde des immobilisations en cours sur dépenses d'équipement de l'année). Or ces biens apparaissent comme mis en service (par exemple, de manière notable, les travaux réalisés en 2018 sur le groupe scolaire Sévigné Paul-Bert).

Pour la bonne tenue de l'inventaire et une juste comptabilisation des amortissements, l'apurement des comptes d'immobilisations en cours doit être assuré.

5 - Une computation des amortissements à régulariser

Les durées d'amortissement ont été déterminées par une délibération du 6 octobre 2014, venue harmoniser les durées d'amortissement pratiquées pour les immobilisations de la ville et celles de la communauté d'agglomération. Les durées prévues correspondent au barème indicatif conseillé par l'instruction comptable M14 applicable aux communes.

Pourtant, la délibération précédente, remontant à 1996, continue à être adossée aux documents budgétaires et comptables. Il apparaît en outre qu'elle a pu être appliquée par des services jusqu'à aujourd'hui pour certains biens, par erreur.

Des biens présentent une durée d'amortissement nulle, alors qu'ils devraient être amortis. C'est le cas de certains frais d'études normalement amortissables, par exemple les frais d'études du schéma du réseau de chaleur (18 582 euros en 2019), l'étude géotechnique de la piste d'athlétisme (en 2018, pour 21 228 euros). C'est également le cas de la

climatisation du local informatique (2016, pour 41 601 euros), du mobilier urbain (bac d'orangerie en 2017, 41 207 euros), mais également du centre commercial (767 201 euros).

Certains biens dont la valeur apparaît supérieure à 762 euros sont pourtant amortis sur un an (comme le matériel de tonte des pelouses). Des matériels de voirie (panneaux de signalisation ou feux tricolores) sont amortis sur six ans, qui est la durée prévue pour les véhicules et le matériel de bureau électrique ou électronique, alors que le matériel de voirie est amorti sur dix ans et les installations de voirie sur vingt ans. De même, l'on retrouve des véhicules industriels amortis sur six ans au lieu de huit (saleuse sableuse acquise en décembre 2014 pour 26 170 euros). Seuls 21 biens apparaissent amortis sur dix ans, alors que c'est la cadence requise pour une large part des immobilisations, tels le matériel et outillage d'incendie et de défense, de voirie, ou encore les autres installations, matériels et outillages techniques.

La commune considère que des erreurs lors de la saisie de ces biens sont à l'origine probable des discordances constatées. Elle est invitée à veiller à la cohérence des durées d'amortissement pratiquées avec celles fixées par délibération, et à mettre en place des procédures de contrôle des durées d'amortissement indiquées lors de l'entrée des biens dans l'inventaire, au besoin par un paramétrage adéquat des systèmes d'information utilisés pour la gestion et la comptabilisation financière de son patrimoine.

B - Une gestion patrimoniale à consolider

1 - Une démarche inaboutie pour établir un schéma directeur immobilier

Une étude en vue de mettre en place un schéma directeur immobilier a été conduite en partenariat avec l'ADEME et le cabinet Espelia en 2017, commune à la ville et à l'agglomération.

Le recensement, fondé sur plusieurs critères objectifs (positionnement des bâtiments, opportunité foncière, besoin et occupation, état technique, coûts de mise aux normes, rénovation), conduit à établir un classement assez sommaire en cinq classes

La démarche doit être relancée et poursuivie avec l'ambition d'établir un véritable schéma directeur immobilier, instrument souple de fixation des priorités et de planification, seul à même de permettre aux élus d'opérer des choix éclairés.

2 - Les cessions immobilières

a - Une politique de cessions se met en place

La relance, en fin de période, d'une politique de cession de biens communaux considérés comme peu utiles au service public, constitue un point notable, permettant de dégager des ressources complémentaires ponctuelles.

D'importantes opérations ont eu lieu durant les deux dernières années sous revue, le produit total s'élevant à 543 566 euros en 2020 et 545 291 euros en 2021. Par délibération du 12 octobre 2020, l'ensemble dit « Foyer Monge », composé de trois parcelles, a été cédé au bailleur social Orne Habitat, pour 500 000 euros, puis par délibération du 7 décembre 2020, la vente de l'ancienne trésorerie a eu lieu en 2021 pour 150 000 euros. Les cessions font l'objet de délibérations en conseil municipal et un état récapitulatif figure adossé aux comptes.

La ville entend poursuivre cette politique de cessions. D'autres perspectives existent, comme la vente du château du Hazé, libéré de ses occupants par le projet de village associatif. En l'absence, cependant, d'aboutissement de la démarche de schéma directeur, aucun plan prévisionnel formalisé ne vient en appui de cette stratégie de gestion qui engage durablement la ville.

b - La vigilance sur le respect des formes requises

Si la ville s'attache à toujours demander l'avis des domaines, même quand il n'est pas obligatoire, l'ordonnateur doit aussi informer le conseil municipal de la motivation de quelques cessions très en deçà du prix d'évaluation proposé.

Le 17 juin 2019, un terrain dit « La Jossière », de 2 930 m², composé d'espaces verts et d'une allée a été déclassé et cédé pour 43 950 euros, contre une estimation de 85 000 euros par le service des domaines. Si la délibération cite l'avis du 9 avril 2019 et fait état de la non-conformité du prix proposé, ne sont mentionnés ni le prix de l'évaluation, ni le prix de vente *in extenso*, seul le prix de vente au mètre carré (15 euros) figurant dans la délibération. Si l'existence d'une servitude de passage de canalisations est mentionnée, son impact sur une baisse aussi forte du prix de vente aurait pu être davantage motivé, ainsi que le détail et le délai de la mise en vente infructueuse au prix d'évaluation. A été relevée également la cession par acte notarié du 24 octobre 2017 à la société « viandes artisanales » d'un local au sein du centre commercial (lot n° 115), de 253 m², dit de la « supérette », afin de réaliser un commerce de boucherie et épicerie. Evaluée le 14 septembre 2016 par les domaines à 107 500 euros, elle est intervenue pour un montant de 50 000 euros. La difficulté à vendre ce commerce, au sein d'un centre commercial présenté comme en déshérence, est évoqué par la ville. L'information du conseil municipal aurait pu porter sur les démarches de publicité effectuées pour trouver un acquéreur au prix d'évaluation, plus de deux fois supérieur à celui de la vente.

La motivation des écarts aussi significatifs à la vente et l'information apportée doivent faire l'objet du plus grand soin, afin que le conseil municipal puisse s'assurer de la préservation des intérêts de la ville.

3 - Les mises à disposition de locaux non valorisées

a - Un manque de transparence

La ville met à disposition une centaine de locaux ou équipements de toutes tailles, notamment à des associations, le plus souvent à titre gratuit. Des conventions sont effectivement conclues mais pour des durées longues et reconduites tacitement, sans fin programmée. Certaines conventions demeurent ainsi en vigueur depuis plus de trente ans.

Elles portent en particulier sur des salles ou bureaux de taille variable pour accueillir réunions et activités, par exemple 230,50 m² à la disposition du club de bridge par convention de 2001, 111 m² au club de BMX, 4 salles à l'association Flers-Accueil depuis une convention de 1986, des locaux à la Croix-Rouge par une convention de 1985, deux salles du Château Duhazé à l'université inter-âges depuis 2017, un local de 60 m² à « Agir ensemble contre le chômage – collectif AC » depuis 1995 ou à l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » de l'Orne depuis 2016. La MJC bénéficie de locaux vastes de 1 244 m² et de la prise en charge des frais de chauffage depuis une délibération du 9 avril 2018, reprenant les dispositions d'une délibération ancienne, du 23 décembre 1994 (1 154 m² dans la convention).

De manière spécifique, un bail emphytéotique de 99 ans a été accordé depuis 2003 à la maison de retraite privée à but non lucratif Jean-Baptiste Lecomu, à titre gratuit.

Le bénéfice de ces locaux ou immeubles ne figure pas dans les comptes en tant que concours en nature à des tiers, comme le prévoit pourtant l'article L. 2313-1 du CGCT, ce qui prive le conseil municipal d'une vision fidèle de ces formes d'emploi des bâtiments de la ville.

Les mises à disposition devraient donc avoir un terme défini, sans prorogation excessive des conventions, afin de permettre une actualisation des avantages octroyés, et

figurer dans les comptes de la ville, de façon à assurer une bonne connaissance et un suivi régulier du conseil municipal.

b - La valeur de ces biens n'est pas évaluée

La ville assure un suivi interne sur tableur de ces conventions de mise à disposition. Mais parmi les informations y figurant, ni la superficie, ni la valeur locative ou vénale n'apparaissent, ni aucune caractéristique précise du bien.

En outre, plusieurs de ces locaux mis à disposition ont fait l'objet de rénovations récentes par la ville, comme ceux de la Maison des jeunes et de culture (MJC) ou du club de bridge, ou sont programmés, comme le club de BMX ou la toiture et la mise en accessibilité de la MJC. La valeur des biens offerts à l'usage de tiers a ainsi été accrue par les investissements de la ville.

Un des projets d'investissement majeurs, en cours, est la création d'un pôle associatif, dénommé « village associatif » (voir la partie sur l'investissement), dont les locaux seront de nouveau mis à disposition à titre gratuit, dans une volonté d'améliorer les conditions d'accueil des associations et susciter des échanges entre ces différents acteurs de la ville. La chambre suggère que ce projet puisse être le point de départ d'une réflexion d'ensemble sur ces dispositifs.

En l'absence de valorisation, la ville ne dispose pas d'une connaissance précise de la portée des avantages octroyés, qui peuvent être importants au regard des superficies concernées. Sa mise en œuvre appuierait la planification du schéma directeur immobilier, permettant d'éclairer le conseil municipal.

4 - Des renouvellements majeurs d'équipements liés à des sinistres

La commune de Fiers a connu trois incendies criminels sur ses équipements, celui du gymnase Jean-Monnet, le 14 août 2016, celui de l'hôtel de ville le 9 novembre 2019 et, peu après, celui du local de Fiers Solidarité, rue du Commandant-Charcot le 14 décembre 2019 (un départ de feu maîtrisé avait également touché le gymnase du Hariel le 12 novembre de cette même année).

C'est donc dans la nuit du 8 au 9 novembre 2019 que le sinistre le plus important a ravagé l'hôtel de ville, détruisant une partie importante des locaux administratifs, des matériels des services et des archives. Les opérations d'expertise liées à l'enquête judiciaire n'ont permis à la mairie de ne reprendre possession des lieux, afin d'engager les opérations de sécurisation, qu'en décembre 2020. Un protocole transactionnel conclu le 6 janvier 2021 avec la compagnie d'assurances, approuvé par délibération du 1^{er} février 2021, a porté le montant versé à la ville à 5 090 000 euros (dont un acompte de 500 000 euros versé en 2019). Celle-ci renonce en retour à toute action contre la compagnie, mettant fin aux controverses sur l'appréciation de la valeur du préjudice.

L'impact de ces sinistres sur les priorités d'investissement de la ville est évidemment très important. La reconstruction du gymnase Jean-Monnet fut ainsi une des grandes opérations d'investissement de la période sous revue (cf. *infra*, partie consacrée à l'investissement). La reconstruction de l'hôtel de ville avait été évaluée à 4 443 553 euros par une agence d'architecture, mais la ville indique que le montant pourrait atteindre entre 5 et 8 millions d'euros, sur trois ans de reconstruction. Elle souhaite en effet dessiner un projet de rationalisation des bâtiments existants, le nouvel hôtel de ville permettant de réunir sur un seul site les services d'accueil de la population de la ville et de l'agglomération, délogés par l'incendie ou répartis sur différents sites.

5 - Un suivi de la maintenance des bâtiments éclaté et non planifié

Le principal écueil à la gestion par la ville de son patrimoine est l'absence de connaissance prévisionnelle et de chiffrage de l'état réel des bâtiments et matériels, ne permettant pas l'arbitrage entre réparation et renouvellement. La vétusté des immobilisations de la ville plaide pourtant pour une planification de ces opérations au long cours.

La vétusté des bâtiments est évoquée par la direction du patrimoine, en particulier la rénovation des toitures. Les déclinaisons du compte 65 dépassent les 440 000 euros en 2020 contre 318 000 euros en 2017, en particulier les entretiens et réparations des bâtiments publics, qui passent de 54 320 euros à 135 295 euros, ainsi que la maintenance, de 99 300 euros à 134 000 euros. Pour l'avenir, un plan de rénovation des couvertures est ébauché, pour 540 000 euros, sans déclinaison calendaire précise, qui inclut notamment différentes écoles, les ateliers municipaux et l'église Saint-Jean.

Seule une maintenance curative est organisée par Flers, lors de la survenance ou de la constatation de dommages, sans maintenance préventive mise en place. Le suivi des contrôles techniques obligatoires est éclaté entre plusieurs directions, une partie relevant de la direction du patrimoine, l'autre de la direction des espaces publics ou encore de l'agent de prévention au sein de la direction des ressources humaines. La ville souhaite en rassembler pour une majeure partie le suivi, à compter du mois de septembre, au sein de la direction du patrimoine. Un outil en cours de réalisation s'attachera à cartographier l'état des immobilisations, faisant figurer un niveau de priorité pour la rénovation des différentes composantes (couverture, plomberie, électricité). Ce sont les techniciens de chaque corps de métiers qui déterminent ce niveau, avec un ajustement de la direction du patrimoine.

Les travaux considérés comme urgents par la direction du patrimoine excèdent cependant largement les possibilités financières de la commune. Le directeur général des services confirme qu'en l'absence d'éléments objectifs suffisamment précis, les arbitrages restent difficiles, et, plus encore, la sensibilisation des élus à ces réfections nécessaires.

Un véritable plan d'entretien des immobilisations, permettant de définir techniquement les travaux à mener, d'en chiffrer les montants, de permettre la fixation d'un ordre de priorité et des arbitrages entre rénovation et renouvellement, puis de planifier les sommes annuelles allouées, serait un instrument précieux pour les élus de la ville.

6 - Les travaux en régie

Les travaux en régie sont réalisés directement par le personnel municipal sur des immobilisations de la collectivité. Leur coût est comptabilisé à hauteur du coût des matières premières et des charges de production (matériel acquis ou loué, frais de personnel), sous la forme d'un tarif horaire adopté par l'assemblée délibérante. La production immobilisée de la ville de Flers, correspondant à des travaux sur les bâtiments ou de voirie, est importante et a pu représenter jusqu'à 3 % des recettes de fonctionnement en 2018.

Les états récapitulatifs transmis, par opération ou par site, ne permettent pas de déterminer la nature exacte des travaux ou encore de justifier ou contrôler le nombre d'heures d'interventions affiché. Le contrôle sur place du logiciel utilisé a permis de constater que la commune disposait d'un outil retraçant et comptabilisant avec une grande précision les travaux réalisés par ses services. Le suivi des interventions réalisées est de qualité, et l'outil permet de nombreuses extractions et vérifications utiles pour l'établissement d'une comptabilité analytique détaillée.

C - La planification des investissements

1 - Une évaluation à améliorer et une programmation à mettre en œuvre

La ville de Fiers n'a pas de plan pluriannuel d'investissement, bien qu'elle indique mettre en œuvre une évaluation prospective.

Les rapports d'orientation budgétaires sont lacunaires sur la programmation des dépenses d'investissement et d'équipement : la présentation par grands projets ne s'accompagne pas d'une perspective pluriannuelle.

L'examen de l'exécution des dépenses d'investissement a montré le faible taux de réalisation. L'écart se retrouve si on ne considère que les seules dépenses d'équipement, ainsi que, plus précisément, sur les principales opérations effectuées par la ville. En 2020 et 2021, plus de 45 % seulement des sommes prévues au budget initial ou dans des décisions modificatives sont effectivement mandatées.

Tableau n° 6 : Réalisation des dépenses d'équipement lors des exercices 2019, 2020 et 2021

		Budget Initial	Budget initial + reports + DM	Réalisé	Reporté	Annulation	% Annulation
2019	Principales opérations	5 648 571	9 162 188	4 781 002	1 924 799	2 456 387	26,81 %
	Total dépenses d'équipement	6 250 050	10 258 689	5 448 418	2 134 015	2 676 256	26,09 %
2020	Principales opérations	3 955 960	6 085 632	2 578 612	638 191	2 868 828	47,14 %
	Total dépenses d'équipement	4 556 760	7 041 775	3 197 202	792 737	3 051 837	43,34 %
2021	Principales opérations	4 303 420	5 790 465	1 915 876	1 233 998	2 640 591	45,60 %
	Total dépenses d'équipement	4 830 146	6 582 223	2 389 730	1 377 454	2 815 039	42,77 %

Source : CRC, d'après les états produits par la collectivité

La question du cadencement des opérations pluriannuelles est fréquemment posée. La ville n'utilise pas à ce jour de déclinaison en autorisations de programme et crédits de paiement pour ses opérations. Pourtant en 2018, ses documents budgétaires synthétiques montrent que cette démarche était expérimentée, quoique non formalisée, pour quatre projets pluriannuels, le réaménagement de l'école Sévigné Paul-Bert, la création d'un pôle associatif, la réhabilitation du gymnase Jean-Monnet et l'équipement en vidéoprotection. Cette tentative a pris fin dès 2019.

L'examen de la conduite de ces opérations met au jour un important écart dans le calendrier d'exécution, avec un étalement des opérations, mais également, dans une moindre mesure, parmi les dépenses réalisées au regard des prévisions initiales.

2 - Le suivi d'une opération, l'ensemble scolaire Sévigné Paul-Bert

Par délibération du 19 juin 2017, le conseil municipal a adopté le programme de l'opération de restructuration, mise en accessibilité et mutualisation de certains espaces des écoles maternelle et élémentaire Sévigné Paul-Bert. Il est alors établi pour un budget total hors taxes de 1 248 000 euros, soit 1 497 600 euros toutes taxes comprises (TTC). Le plan de financement a fait une large part aux subventions, comme indiqué précédemment, pour moitié du montant environ.

L'avant-projet définitif adopté par délibération ne montre pas d'évolution significative du programme. Le coût de l'opération augmente cependant de 11 %, une fois

comptabilisés les travaux estimés par le maître d'œuvre, ainsi que sa rémunération, pour s'établir à 1 696 000 euros TTC, portant à 791 157 euros TTC la charge pour la commune, une fois les subventions et le FCTVA comptabilisés.

L'estimation des travaux dans l'avant-projet définitif s'est révélée légèrement supérieure au montant des actes d'engagement initiaux conclus pour les 16 lots constituant les marchés de travaux proprement dits. En exécution, les avenants à ces marchés ont cependant représenté un surcoût de 8 %. Outre des avenants, des marchés de prestations similaires ont été conclus avec les titulaires de certains lots. Cette possibilité, autorisée par l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, s'analyse comme une souplesse qui autorise la commande de prestations supplémentaires non prévues au programme.

Analysés poste par poste, ces marchés ont contribué à quasiment doubler le poste peinture, ou encore à augmenter de 25 % le poste démolition-désamiantage. En outre, un marché indépendant a été conclu pour le réaménagement des cours de récréation, pour un montant de 182 530 euros hors taxes, changement qui a modifié le plus significativement le programme initial. Au total, et par comparaison avec le programme adopté en 2017, le montant de l'opération a ainsi dépassé les prévisions de 41 %, dont 20 % au titre des prestations supplémentaires et du réaménagement de la cour.

La date d'achèvement prévisionnelle des travaux était fixée à l'été 2019. Les délais d'exécution ont dû être prolongés plusieurs fois, une première fois à l'automne 2019 avec une date prévisionnelle de fin de travaux au printemps 2020, puis, à nouveau, à cause de la crise sanitaire. Les élèves ont pris possession des nouveaux locaux à la rentrée de 2021.

Le glissement du calendrier d'exécution dès la mi-2019 et l'augmentation, globalement modérée, des coûts en raison des prestations supplémentaires traduisent la double question de l'évaluation programmatique et financière et de la programmation des opérations d'investissement de la ville.

3 - Les investissements à venir

a - La reconstruction de l'hôtel de ville

Outre les écoles Sévigné Paul-Bert et les équipements de vidéoprotection, l'année 2021 a vu la réalisation de la rénovation du marché couvert. En revanche, le projet de « village associatif » reste en grande partie à mener (dont 830 000 euros à la charge de la ville).

Mais c'est la reconstruction de l'hôtel de ville, chiffrée initialement à 4 443 553 euros puis évaluée par la ville autour de 5 à 8 millions d'euros (suivant le dimensionnement exact qui sera retenu pour le projet), qui va principalement marquer les investissements de la ville ces prochaines années, soit deux fois la totalité des dépenses d'équipement en 2021. Elle a été d'ores et déjà engagée avec le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'ampleur de l'opération plaide néanmoins tout particulièrement pour une planification de cet investissement, qui sera à envisager avec prudence et par phase, avec une programmation en autorisations de programme et crédits de paiement. Prenant note des remarques de la chambre, la ville indique que l'opération sera suivie en AP et CP, ainsi que celle du « village associatif ».

b - Des investissements liés aux opérations d'urbanisme à plus long terme

L'opération de réaménagement du quartier « d'intérêt régional » Saint-Michel, prévue dans quatre ans, a fait l'objet d'une convention avec l'agence de renouvellement urbain. Si le projet est majeur pour Flers, la prise en charge financière par les bailleurs sociaux et l'agglomération au titre de la politique de la ville réduit la charge financière pour la commune à l'équipement scolaire. Il s'agit d'un grand ensemble en reconversion, réunissant notamment 726 logements sociaux.

Le pilotage du projet relève de l'agglomération au titre de la politique de la ville, en associant étroitement la ville de Fiers, qui exerce notamment la maîtrise d'ouvrage sur certains volets, la rénovation de l'école des Vallées (3,5 millions) et son parvis. La phase d'étude de ce volet ne serait engagée qu'en 2026, pour une réalisation en 2030. Le maire indique toutefois que ce volet du projet n'est pas certain.

La participation aux travaux de voirie, dans le cadre de l'aménagement par l'agglomération de la zone d'aménagement concerté du Plancaïon, est évoquée également par le maire comme une opération majeure à venir.

Ainsi, ces vastes opérations d'urbanisme menées par la communauté d'agglomération comportent des volets mineurs qui relèvent des compétences communales, voiries et écoles en particulier.

4 - Les travaux d'accessibilité

Des travaux de mise en accessibilité sont prévus principalement sur des équipements communaux, 246 000 euros pour les écoles ou encore 425 000 euros pour le gîte Pont-Ramond, ou sur des bien mis à la disposition d'associations, comme ceux de la MJC pour 155 000 euros.

V - LA GESTION DU PERSONNEL

A - Effectifs et grades

1 - Emplois de la commune et statut des agents

a - Le pilotage de la masse salariale

Les tableaux des emplois sont présentés en délibération (cinq sur la période), mais ils ne font figurer que les mouvements de création et de suppression, sans rappeler la totalité des emplois, seules les annexes budgétaires et comptables permettant cet aperçu.

1) *Une augmentation qui commence à être maîtrisée*

On relèvera que le dernier rapport de la chambre faisait état de 223,76 ETP en 2015 contre 221,5 en 2011. En dix ans, les effectifs de la ville sont globalement inchangés, avec 221,44 ETP en 2021. Les rémunérations du personnel étaient en 2011 de 5,4 M€, en 2015 de 6,1 M€, en 2017 de 6,2 M€ et en 2021 de 6,5 M€, soit une augmentation de 1,1 million d'euros en dix ans et de 500 000 euros en six ans (+ 7 %).

La période de 2017 à 2020 voit une augmentation de 8 équivalents temps plein (ETP). En effet, la baisse du nombre de titulaires (- 13 ETP) est plus que compensée par l'augmentation des agents contractuels (+ 21 ETP). Il n'y a pas eu, en outre, d'effet en 2020 de la crise pandémique sur le nombre de contractuels, à la différence d'autres collectivités. La création de la filière de la police municipale, en 2018, a conduit à la création de 4 ETP, puis de 6 ETP en 2019.

En 2021, le nombre de contractuels paraît connaître en revanche une contraction de 10,5 ETP, provenant d'une diminution du nombre d'adjoints techniques contractuels de 13 à 4, sans titularisations en contrepartie. La ville avance au premier chef la réorganisation du service scolaire et périscolaire (approuvée par délibération du 14 juin 2021), qui est un projet de service d'ampleur, concernant l'encadrement, le temps de service, la recomposition des équipes et des emplois du temps en plusieurs phases. Le projet a également un effet notable sur les grades de catégorie C de la filière sociale, qui passent de 14,25 ETP en 2019

à 12,06 en 2020, puis à 9,67 ETP en 2021. Cependant, il s'agit aussi de la diminution des remplacements d'agents absents et de la difficulté à pourvoir certains postes vacants.

Les ETP passent ainsi pour la première fois sous le niveau de 2017, soit 221,44 ETP contre 223,65 ETP, avec une contraction plus importante en réalité, compte tenu du changement de calcul. On observe parallèlement que l'augmentation continue des charges de personnel jusqu'en 2020 prend fin en 2021.

Tableau n° 7 : Tableau récapitulatif des effectifs permanents en ETPR

	2017		2018		2019		2020		2021	
Titulaires (T) et contractuels (C)	T	C	T	C	T	C	T	C	T	C
Effectifs permanents en ETP - tableau de suivi	216,1	7,55	209,5	9,1	206,68	11,2	203,12	28,5	203,44	18
Effectifs permanents en ETP - annexes budgétaires	217	8,6	NC	NC	208,32	13,2	203,12	28,5	NC	NC

Source : tableaux des annexes comptables

Ces constats vont dans le sens d'une démarche de maîtrise salariale, engagée en fin de période, avec une volonté de revue des organisations à chaque départ d'agent.

2) Les mutualisations

Au total, il apparaît qu'environ une centaine d'agents de la ville sont employés pour partie par la communauté d'agglomération, en raison de l'organisation retenue.

Depuis le dernier rapport de 2011, l'augmentation d'1,1 million des charges de personnel n'est pas compensée en totalité par les produits supplémentaires perçus du fait de la mise à disposition d'une partie de ses agents auprès de l'agglomération. Les remboursements de frais de l'EPCI à la ville étaient, en effet, de 852 487 euros en 2011, contre 1,7 M€ en 2021 (+ 18 %), soit une augmentation de produits de 818 883 euros en dix ans et 507 077 euros en six ans.

L'absence de bilan de cette mutualisation déjà relativement ancienne empêche de chiffrer les gains éventuellement dégagés par ailleurs.

b - Les personnels d'encadrement ou de direction sous contrat

Parmi les agents sous contrat, on relèvera particulièrement le nombre de cadres ou de directeurs concernés (près du tiers d'entre eux), soit en 2020 deux attachés, deux ingénieurs et deux ingénieurs principaux (en 2021, un ingénieur et trois ingénieurs principaux mais un seul attaché).

La présence d'une part importante et pérenne de contractuels parmi l'encadrement, en particulier la totalité de celui de la filière technique, ne correspond pas aux principes régissant l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

L'administration municipale précise que ces recrutements peuvent correspondre à des difficultés pour pourvoir certains postes requérant des qualifications et affirme que les démarches de titularisation sont encouragées *a posteriori*, mais ne correspondent pas nécessairement aux choix professionnels des agents concernés, surtout quand leur contrat est à durée indéterminée. Les fiches de postes qui ont pu être examinées présentent en effet la mention de recrutement d'un titulaire.

La titularisation ou le recrutement de titulaires aux fonctions d'encadrement doit continuer de s'inscrire comme un objectif de gestion de la ville à moyen terme.

2 - Répartition des emplois et des grades

La ville de Flers ne dispose pas d'emplois fonctionnels en propre, le directeur général des services et le directeur général adjoint relevant de la communauté d'agglomération.

La répartition par filière reste stable, 24 % pour la filière administrative, 64 % pour la filière technique, les principales évolutions provenant de la réorganisation du service scolaire et périscolaire.

La promotion dans certains grades connaît une forte dynamique puisque, sur la période, le nombre d'attachés principaux passe de 3 à 8, les adjoints administratifs de première classe de 9 à 16,5 ou encore les adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe de 14 à 26,9 ETP.

Le glissement vieillesse-technicité n'est cependant pas évalué par la collectivité. L'augmentation tendancielle des dépenses de personnel justifierait pourtant une évaluation du GVT.

B - Le temps de service

Après le premier protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail, un nouveau protocole, daté du 1^{er} juillet 2013, commun à la communauté d'agglomération, à la ville de Flers et au CCAS, a été adopté.

Pour mémoire, la commune a établi un règlement intérieur sur les différentes questions de gestion des ressources humaines, adopté par la délibération du 30 juillet 2012. Le règlement modifié est adopté par délibération du 24 février 2020, autorisant en particulier l'usage futur d'une pointeuse horaire.

1 - Les congés

La ville emploie les agents sous deux cycles horaires, en 37 heures 30 et 36 heures. Elle octroie, pour les agents dont le service s'effectue en 37 heures 30, 33 jours de congés, soit 29 jours, plus deux jours de fractionnement et deux jours mobiles, inclus d'emblée dans le décompte, et pour ceux en 36 heures, 29 jours de congés et 1 jour de RTT, calculés de même. En conséquence, les jours de réduction de travail sont limités à 6 jours pour les agents pour atteindre la durée légale, le temps de service annuel effectif demeurant régulier.

La direction des ressources humaines indique que cette disposition spécifique résulte des négociations relatives à la réduction du temps de travail, qui ont conduit à convertir des jours de réduction du temps de travail en jours de congés.

Le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 dispose pourtant que « tout fonctionnaire territorial en activité a droit, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de service accompli du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouverts », soit 25 jours pour un agent effectuant son service en cinq jours hebdomadaires. Dès lors, les six jours de congés supplémentaires (dont deux dits « mobiles » pour des raisons historiques) contreviennent à la règle.

De surcroît, le caractère conditionnel des jours de fractionnement posé au troisième alinéa de l'article 1 dudit décret n'est pas respecté par leur octroi systématique aux agents.

Même sans impact sur la durée légale de service des agents, cette majoration est irrégulière, car les droits qui s'y rattachent diffèrent par nature des jours de RTT. En outre, la conditionnalité des jours de fractionnement doit être rétablie.

La ville de Flers doit se mettre en conformité avec la réglementation relative aux temps de service dans la fonction publique territoriale.

2 - Les travaux supplémentaires

Une délibération de 2008 prévoit l'éligibilité des agents de catégorie B et C de toutes les filières, avec des modalités de rémunération ou de compensation. Une délibération spécifique du 9 décembre 2019 a octroyé une indemnisation des heures supplémentaires générées par les opérations causées par l'incendie de l'hôtel de ville. Les heures rémunérées n'appellent pas d'observations.

Les heures récupérées sont en forte hausse au sein de la direction de l'attractivité du territoire, passant de 32 heures en 2019 à 72 heures en 2020 et enfin 92 heures en 2021 pour 2 agents, soit 46 heures dans l'année, ce qui correspond à une heure par semaine.

La commune ne dispose pas, à ce jour, de dispositif de pointage. Elle n'a pas d'outil de gestion et de contrôle automatisé du temps de travail. Le principe posé par l'article 2 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires subordonne leur attribution à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle automatisé, une possibilité de décompte déclaratif se limitant aux sites n'accueillant pas plus de dix agents susceptibles d'en bénéficier.

Il est demandé à la ville de mettre en place un contrôle automatisé du temps de service des agents effectuant des travaux supplémentaires, tel que prévu par la réglementation.

3 - Les emplois à temps non complet et les heures complémentaires

La commune compte 46 agents servant à temps non complet en 2021, en majorité des titulaires. Néanmoins, il apparaît que seuls 30 emplois font l'objet d'une délibération déterminant la quotité de temps. Le recoupement des documents tend à montrer que onze agents contractuels sont concernés, employés sans délibération ouvrant les emplois concernés.

5 207 heures complémentaires leur sont attribuées, selon une distribution très inégale : ainsi 11 agents bénéficient de plus de 200 heures complémentaires dans l'année, soit plus de 4,3 par semaine (en prenant 46 semaines de service). Tous ont des emplois à 28,25 heures.

Par exemple, une adjointe technique atteint, en 2019, 534 heures, soit 11 heures de plus par semaine. Il y a dès lors clairement un problème de dimensionnement du poste puisqu'elle effectue, en 2019, 477 heures complémentaires puis 386 heures complémentaires en 2020.

La commune devrait donc s'assurer que les emplois soient ouverts à tous par délibération et réévaluer ces emplois à temps non complet à la lumière des besoins réels. Dans sa réponse, la commune indique que la nouvelle organisation du temps périscolaire a permis de réduire ces heures complémentaires de manière significative, à environ 2 100 heures en 2022.

4 - Une dématérialisation partielle

Les agents et leurs responsables peuvent saisir leurs demandes de congés ainsi que les entretiens professionnels depuis 2017.

En 2020, plusieurs directions ont souhaité étendre la dématérialisation à la saisie des heures de récupération. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au sein de la Ville de Flers, 10 agents, de manière autonome ou accompagnés de leur responsable hiérarchique,

saisissent leurs heures de récupération de manière dématérialisée. 355 heures ont été capitalisées, 240 heures utilisées. Cette démarche reste partielle.

C - Les accessoires de rémunération

1 - La mise en place du régime indemnitaire du RIFSEEP

La ville de Flers a institué, dès la délibération du 12 décembre 2011, un régime indemnitaire similaire avec celui de l'agglomération. La délibération du 11 décembre 2017 met en œuvre le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), toujours dans un cadre commun entre la ville et l'agglomération, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Il est mis en œuvre pour tous les emplois permanents correspondant aux cadres d'emplois éligibles, pour les titulaires, stagiaires et contractuels. Les primes non cumulables avec le RIFSEEP sont explicitement abrogées. L'extension de son périmètre se fait d'abord par délibération du 9 octobre 2018, qui inclut la filière culturelle, puis intègre la filière technique par délibération du 1^{er} juillet 2020, pour faire suite au décret du 27 février 2020.

La délibération du 25 février 2019 a refondu le RIFSEEP et institué le CIA, suivie de celle du 9 décembre 2019, qui modifie les groupes de fonction, les primes cumulables et prévoit les modalités de réévaluation.

Une modulation du CIA en fonction de l'absentéisme est prévue dans la délibération du 10 décembre 2018, aux termes de laquelle cette part est « *appréciée au regard de l'atteinte des résultats, eu égard, notamment, à la présence de l'agent, mais surtout à l'impact du congé sur ce résultat qui doit se traduire ou non par une diminution de son versement* ». Il est rappelé que la cour administrative d'appel de Versailles a indiqué, dans une décision du 31 août 2020, qu'une telle disposition d'appréciation de la valeur des agents revenait à créer « *une prime dont ne bénéficient pas les fonctionnaires de l'État* ». Cette modalité d'atténuation du CIA doit donc être considérée comme non conforme au décret du 6 septembre 1991, en ce que la présence ou l'absence de l'agent ne saurait être un critère d'attribution de la prime.

La ville indique qu'elle n'est pas mise en œuvre, puisque le CIA n'est pas attribué (à l'exception du versement ponctuel survenu en 2019, sans application du critère). Néanmoins, il est recommandé à la commune de Flers de revenir sur cette modalité théorique par délibération, qui ne saurait être un levier possible de lutte contre l'absentéisme.

2 - Les astreintes

La ville a produit la délibération du 26 juin 2007, qui prévoit la mise en œuvre d'astreintes d'exploitation et de sécurité en faveur de l'ensemble des personnels techniques, de toutes catégories. Elles peuvent être soit rémunérées, soit compensées. Il n'est pas prévu de repos compensateur.

Cependant, cette attribution aux grades de la filière technique sans mention des emplois occupés est imprécise. Ainsi, un agent reprographe, attaché au secrétariat de l'administration générale, assure des astreintes et un agent qui assure l'accompagnement de la santé au travail à la direction des ressources humaines, ont des emplois éloignés de ceux attendus pour effectuer une astreinte, tout comme, en 2021, un contractuel placé auprès du secrétariat de l'administration générale. Il est relevé également deux agents n'appartenant pas à la filière correspondante.

De surcroît, en fin de contrôle, le comptable public a produit une délibération du 1^{er} janvier 2016, non transmise par la ville, qui a, en réalité, modifié les modalités, pour autoriser une catégorie d'astreintes non techniques. Cette décision indique notamment que tous les cadres d'emplois de toutes catégories et filières sont concernés par ces astreintes.

Ces modalités d'astreinte semblent donc non seulement imprécises mais peu connues. Cette situation plaide pour une déclinaison plus précise des modalités d'astreinte en fonction des besoins, précisant en particulier les emplois concernés et pas seulement les filières ou grades.

D - Les documents à production obligatoire

Si la chambre avait relevé en 2016 qu'aucun bilan social n'était produit par la collectivité, cela a été le cas depuis 2017 à un rythme biennal, comme le prévoyait l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984, qui prévoit son établissement et sa présentation tous les deux ans en comité technique. Un rapport social unique est élaboré depuis 2020.

VI - LA COMMANDE PUBLIQUE

A - Une fonction achat centralisée et mutualisée avec la communauté d'agglomération

1 - Le service des marchés publics

a - Organisation

La fonction-achat a été mutualisée avec Flers-Agglo à partir des services historiques de la ville de Flers, mieux dotés en personnel, qui demeurent sous statut communal. Le service des marchés publics comprend, en plus du directeur, une responsable de catégorie A adjointe au directeur, une rédactrice et une assistante administrative à temps partiel.

L'organisation est centralisée. Le service des marchés prend directement en charge la gestion administrative des marchés publics à partir de 40 000 euros hors taxes. Seuls les marchés d'un montant inférieur à ce seuil réglementaire sont passés directement par les directions concernées. Le service est chargé du recensement annuel des besoins, ainsi que de l'exploitation des données financières des marchés.

b - Procédures internes et outils

La ville a mis en place un ensemble d'outils de pilotage et d'appui aux achats, avec en particulier une nomenclature des achats refondue en 2019, permettant d'identifier les achats récurrents pour des besoins homogènes, qui nécessiteraient par leur montant une mise en concurrence.

Le conseil municipal a adopté un règlement interne sur les marchés publics. Commun avec la communauté d'agglomération, ce document fixe les règles internes pour les marchés passés en procédure adaptée (MAPA). Il s'accompagne de fiches pratiques détaillées, complètes et pédagogiques destinées à guider les services tout au long de la procédure, lesquelles constituent véritablement le guide de la commande publique pour les agents.

Le règlement interne adopté par les élus est d'accès difficile, sa lecture requérant de se référer fréquemment au code de la commande publique. L'utilisation d'un logiciel d'aide à la passation, en cours d'acquisition, pourra, en complétant le dispositif, contribuer à sécuriser les procédures et mieux accompagner les acheteurs dans la constitution des pièces et du dossier de consultation des entreprises.

2 - Les délégations

Les délégations pour les marchés publics prises par arrêté, à la suite du renouvellement du conseil municipal en 2020, n'appellent pas d'observation. Toutefois, les décisions d'attribution des marchés restent en pratique à la signature du maire.

Or, durant la période sous revue, certaines commandes, hors marchés en cours, ont été retrouvées sans signature, ou encore avec une signature qui n'est pas celle de l' élu, sans indication du signataire. Les recherches demandées pour retrouver des bons de commande ou contrats signés par un élu n'ont pas toujours abouti. Il apparaît qu'un double système de bons de commande a pu se mettre en place, avec des bons de prestations émis par le logiciel de gestion du patrimoine, qui ne sont pas signés ni reversés dans le système d'information financier pour être transmis au comptable. De surcroît, ces commandes émises par des personnels non bénéficiaires de délégations pourraient conduire à la mise en jeu de la responsabilité des gestionnaires qui en seraient les auteurs.

Une certaine embolie de la chaîne de l'engagement et du mandatement est évoquée par la commune. Il apparaîtrait ainsi un lien entre la centralisation de la délégation et les lenteurs de gestion évoquées comme une des causes des délais de paiement excessifs.

La commune a néanmoins engagé des actions correctives. La situation de l'administration a été modifiée en 2022 par la mise en place d'un système de subdélégations assoupli, étendu aux responsables de services et directeurs adjoints et assorti d'un plafond.

La commune est cependant invitée à prévoir, pour accompagner ce changement et prévenir toute irrégularité ou fraude, des procédures claires, partagées et régulièrement contrôlées, ainsi que le versement systématique des pièces signées dans le logiciel financier.

3 - Des délais excessifs dans la vérification des factures

L'exécution est suivie directement par les services concernés. Le contrôle des délais de paiement montre cependant de fréquents dépassements sans que des intérêts moratoires soient mandatés (cf. *supra*). Le dépassement du délai moyen, en particulier pour les dépenses d'investissement, s'est produit pour 45 mois sur 60.

Selon le service des finances, ces retards s'expliquent par le délai de visa des factures par les services, et le temps de signature du mandatement. Cependant, aucune procédure n'a été mise en place pour la certification du service fait ou la vérification des factures. Les délais légaux apparaissent mal connus des services.

La commune indique avoir sensibilisé les services comptables et agents concernés à la nécessité de respecter les délais de traitement des factures, et envisage la mise en place de rappels automatiques lorsqu'une facture arrive au visa d'un service. Le déploiement de la signature électronique des élus est également programmé.

Tableau n° 8 : Délais de paiement constatés sur la période

Délais constatés	2017	2018	2019	2020	2021
Délai global de paiement moyen (jours)	33,07	25,41	32,48	27,07	26,1
Délai global de paiement moyen en fonctionnement (jours)	32,45	24,51	30,83	25,56	25,23
Délai global de paiement moyen en investissement (jours)	43,64	38,35	50,4	39,56	35,31
Délai moyen de paiement du comptable des seuls mandats éligibles au DGP (jours)	7,1	3,9	11,03	5,03	4,88

Source : poste comptable

La mise en place de procédures internes solides et partagées, dans l'objectif de réduire fortement le délai de traitement des factures pour les dépenses soumises à un délai

de paiement, est devenue d'autant plus urgente que le mandatement des intérêts moratoires, obligatoire, constitue une charge pour la commune (*cf. supra*).

B - Les procédures d'achats

L'échantillon des marchés contrôlés par la chambre inclut un éventail de marchés de travaux ou de services liés aux compétences communales comme la voirie ou encore le scolaire avec l'opération de restructuration des écoles Sévigné-Paul Bert. Un marché de services de médiation passé en procédure formalisée a également été retenu.

1 - La structure générale de la commande publique

Les marchés conclus par la ville sont, pour les plus importants, mutualisés avec la communauté d'agglomération. Sur plus de 320 lots de marchés, conclus entre 2017 et 2021, 175 apparaissent en commande groupée. Ils représentent en 2017 près de 2 millions d'euros, 2,7 millions d'euros en 2018 et près de 1 million les autres années. La ville n'a pas établi de bilan des gains réalisés par ces commandes groupées, excepté pour les frais de publication.

La forte hausse du montant des marchés signés en 2018 s'explique par la mise en place de l'opération de restructuration de l'école Sévigné-Paul Bert, la conclusion du marché de fournitures de vidéoprotection, ainsi que le renouvellement de marchés de fournitures de matériels et équipements en groupement et la réalisation de travaux de voirie.

2 - Les achats sous le seuil de 40 000 euros hors taxes

Les achats d'un montant inférieur à 40 000 euros sont, depuis le 1^{er} janvier 2020, dispensés de procédure. Ce seuil était auparavant fixé à 25 000 euros HT. Ils doivent cependant respecter un certain formalisme et ne pas conduire, en scindant artificiellement les commandes, à contourner les règles de computation des seuils.

a - Sur le respect des règles de computation des seuils

Avec la nomenclature, dont l'utilisation est désormais obligatoire, la commune dispose de l'outil nécessaire pour cartographier finement ses achats et repérer les procédures à mettre en place. Le service des marchés a réalisé en 2020 un bilan de certains codes de nomenclatures, sur lesquels la dépense excède 40 000 euros, et proposé des actions correctives adaptées. Ce bilan pourrait être systématisé et croisé avec les consommations par tiers et par compte, en considérant les familles d'achat (et non la seule ligne de code de nomenclature) pour la juste computation des seuils et la programmation des besoins.

Bien que le règlement intérieur le prévoie, le service des marchés n'est pas toujours informé des intentions d'achats des autres services, ce qui peut nuire au suivi de ces achats de faible montant. Pour accompagner la nouvelle architecture des délégations de signature, et renforcer le suivi de ces achats, les fonctionnalités du système d'information financier pourraient être mieux utilisées (mention du signataire dans le logiciel financier, blocage ou alerte sur les montants pouvant être engagés par signataire et par code de nomenclature achat). La numérotation des contrats dès 25 000 euros permettrait, de plus, d'améliorer la qualité comptable, le suivi des commandes et l'information sur les marchés.

b - Sur le respect de la réglementation

Bien que la réglementation impose la conclusion d'un contrat écrit à partir de 25 000 euros hors taxes (HT), pour trois commandes dépassant ce montant, en 2020, la commune n'a pas été en mesure de fournir le contrat correspondant. En outre, étant cotés en mandats ordinaires et non en mandats de marchés, ces achats sont susceptibles d'échapper à la vigilance du comptable.

En écho avec les constats sur les achats conclus sans délégation ou intervention d'un élu, et pour faciliter l'identification des marchés dont la publication des données essentielles est requise, la commune est invitée à systématiser la numérotation et l'enregistrement comme marchés des commandes dès 25 000 euros HT et veiller à la conclusion d'un écrit.

C - L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse

Si le déroulement des procédures apparaît bien maîtrisé par le service des marchés, avec un cadre juridique rigoureux, l'examen technique des offres, qui est au cœur de l'acte d'achat, souffre de défauts récurrents imputables à l'accompagnement imparfait des services acheteurs pour cette étape de l'achat, pouvant limiter la capacité d'appréciation des élus.

1 - La pertinence des critères d'attribution des offres

La jurisprudence européenne exclut comme critères d'attribution « des critères qui ne visent pas à identifier l'offre économiquement la plus avantageuse, mais qui sont liés essentiellement à l'appréciation de l'aptitude des soumissionnaires à exécuter le marché en question » (CJUE, 26 mars 2015, C-601/13), comme les effectifs ou l'expérience des candidats, les qualifications et les moyens de garantir la bonne exécution du marché. La réglementation nationale reprend cette distinction entre l'examen de la capacité à exécuter la prestation (article L. 2142-1 du CCP) et les critères d'attribution, qui permettent de distinguer l'offre économiquement la plus avantageuse (article R. 2152-7 du CCP).

Or pour certains marchés passés par la commune, les capacités ou l'organisation de l'entreprise, ou encore l'expérience ou les diplômes des candidats ont été érigés en critères d'attribution, faisant porter parfois une part importante de la note de la valeur technique sur la seule conformité de l'offre aux exigences du marché : 15 % de la note technique pour un marché d'élagage, 11 points sur 45 pour un marché de programme de travaux de voirie, et jusqu'à 80 % de la note technique pour le marché de prestations de médiation passé par le service des ressources humaines. Pour ce dernier marché, la confusion a porté un préjudice certain à l'analyse des offres.

Les appréciations portées dans les rapports d'analyse des offres montrent les difficultés à départager les candidats sur ces critères inadaptés, qui traduisent davantage leur capacité à réaliser la prestation et la conformité aux exigences du marché que la valeur technique de leur offre. Par exemple, les candidats ont tous la même note dans le marché de médiation, ce qui fait porter le départage des offres sur d'autres critères que celui de la valeur technique, pourtant fortement pondéré (ici, le prix et le délai d'intervention) et ne permet pas de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. De fait, dans ces marchés, gênée pour évaluer la valeur technique de l'offre, la commune retient le moins disant.

2 - La qualité et la pertinence des appréciations portées sur l'évaluation des offres

Les rapports d'analyse des offres, rédigés par les services acheteurs avec la supervision du service des marchés, sont la plupart du temps trop laconiques pour permettre véritablement aux élus de prendre une décision éclairée, et même de s'assurer que l'évaluation a véritablement conduit à valoriser les qualités techniques de l'offre.

Les appréciations peuvent porter davantage sur la qualité formelle de l'offre que sur son contenu, par exemple pour le marché de programme de voirie ou encore les marchés de travaux de l'opération Sévigné où, pour le sous-critère *méthodologie et mode opératoire*, le candidat obtient 20/20 dès lors qu'il transmet une méthodologie détaillée. Aucune

appréciation n'est portée sur la méthodologie elle-même qui permette de justifier la note maximale attribuée.

3 - L'application de la méthode des ratios requiert une certaine prudence

Pour la notation de la valeur technique de l'offre, ainsi que pour les autres critères d'attribution, la commune utilise de manière uniforme la méthode dite des « ratios », qui vise à attribuer le nombre de points maximal à l'offre ayant reçu la meilleure note pour le critère considéré.

Ainsi, la note technique du meilleur candidat, attribuée d'après un barème selon la méthode linéaire, est ensuite relevée au maximum de points attribuables, les autres offres étant notées par référence à celui-ci, par l'application d'une règle de trois.

Cette méthode, admise par la jurisprudence, peut cependant parfois conduire à amplifier artificiellement les écarts entre les offres. Elle avantage le mieux disant dont la note est éloignée du maximum en écrasant concomitamment les notes des autres candidats. Elle peut donc permettre à une offre très onéreuse de rattraper son retard sur le critère du prix. Son usage doit se faire avec une certaine prudence.

Pour affiner son évaluation de la qualité technique de l'offre par rapport au prix proposé, la commune dispose de techniques plus faciles à maîtriser, en faisant par exemple apparaître dans la présentation des offres la décomposition du prix selon les différents postes techniques qu'elle souhaite plus précisément valoriser dans son analyse. Elle peut également, pour les MAPA, recourir plus souvent qu'elle ne le fait actuellement à la négociation, y compris sur le prix, en veillant à éviter, comme ce fut le cas pour les marchés de travaux de l'opération Sévigné, de solliciter les entreprises pendant leurs congés annuels.

La commune pourrait améliorer la qualité de ses consultations en formulant soigneusement son besoin, en précisant ses exigences minimales, en renforçant la pertinence de ses grilles et critères d'évaluation, en utilisant la négociation pour affiner son analyse, et en accompagnant davantage les services qui en sont chargés sur l'évaluation économique des offres. Quelle que soit la méthode de jugement des offres retenue, elle doit conduire à distinguer, sur la base de critères pertinents et liés à l'objet du marché, celui, parmi les candidats aptes à l'exécuter, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

D - Le marché de projection architecturale de la place Saint-Germain

La ville de Fiers a lancé à l'été 2018 un marché pour la réalisation et la diffusion de vidéos projetées sur les façades de l'église Saint-Germain, qu'elle dénomme « mapping ». La ville avait en effet déjà mis en place avec succès une animation de ce type pour les fêtes de fin d'année. Une mise en concurrence était devenue indiquée pour ces prestations récurrentes dont le montant cumulé dépasse le seuil de dispense de procédure, soit 25 000 euros hors taxes à l'époque. En effet, pour l'opération réalisée fin 2017, la prestation avait fait l'objet d'une demande de devis à une autre société, qui a réalisé la prestation pour un montant total avoisinant 39 000 euros, toutes taxes comprises.

1 - Des informations imprécises

Or, bien que le besoin apparût bien établi, et les exigences connues puisque la ville avait déjà l'expérience d'au moins une animation similaire sur cette place, les documents de la consultation, et notamment le CCTP, se sont révélés beaucoup trop succincts et imprécis notamment sur la nature des prestations attendues (thèmes souhaités) et les conditions d'exécution (dimensions de la place et des façades notamment, sur lesquelles le CCTP ne donne que de vagues indications, appuyées d'une photo de l'église).

Plus encore, ces imprécisions ont suscité beaucoup de questions techniques de la part des candidats, portant sur des éléments nécessaires à l'élaboration de l'offre (plans de façades ou dimensions exactes), auxquelles la commune n'a apporté que des réponses laconiques insusceptibles de rétablir l'égalité de traitement entre le prestataire sortant et les autres candidats.

La nature des questions posées par les candidats trahit un défaut de préparation et d'anticipation par la collectivité, qui les a mis en difficulté au point de renoncer à présenter une offre. Alors que le dossier a été retiré 39 fois par 11 entreprises différentes (ce qui montre le degré élevé de concurrence sur le secteur), seules 3 offres ont été déposées sur le lot n° 1 (conception de la projection), et deux sur le lot n° 2 (diffusion de la projection). Sur les deux offres portant sur l'ensemble des lots, l'une émanait d'un prestataire établi en Belgique, l'autre de la société prestataire sortante.

2 - Une appréciation imparfaite des offres

L'appréciation des offres s'est partiellement fondée sur des exigences qui n'étaient pas formulées dans le CCTP, ce qui a fait perdre 15 points à l'un des candidats les plus sérieux alors que la société concurrente obtenait le maximum de 24 points.

Pour le sous-critère *caractère innovant de la proposition*, les appréciations ont porté sur la personnalisation du thème proposé, en lien avec la ville, ce qui n'était aucunement précisé. Ce choix a exercé une influence directe sur la sélection des offres puisque seul le sortant a obtenu le maximum (6/12 pour le 2^e). L'analyse du sous-critère *pertinence du rétroplanning* mentionne que celui proposé par le candidat rejeté est réaliste mais trop long pour tenir les délais. Or aucun délai ne figurait dans le marché s'agissant du lot n° 1, seules les dates de diffusion du spectacle étant indiquées. De plus, alors que le candidat propose un spectacle finalisé pour le 15 novembre, c'est le prestataire sortant qui a obtenu le maximum de points en proposant pourtant la date du 21 novembre, soit six jours plus tard.

Pour l'attribution du lot n° 2 (diffusion de la projection), l'analyse ne paraît pas avoir pris en compte, pour l'évaluation du critère *pertinence des moyens humains*, la proposition de pilotage à distance du dispositif.

Compte tenu de son prix, le candidat rejeté ne paraît pas avoir eu une chance sérieuse de l'emporter. Mais la formation du prix (forfaitaire) n'était pas précisée, et l'écart de prix entre les deux offres n'a pas été expliqué. Une négociation aurait pu lever ces ambiguïtés, notamment sur l'éventualité de doubles comptes entre le lot n° 1 et le lot n° 2, et sans doute permettre aux candidats de remettre une offre meilleure ou plus précise, mais cette étape n'a pas été mise en œuvre.

Ce marché a été renouvelé en 2022, avec, semble-t-il, des défauts similaires dans la qualité et la précision du CCTP. Il est rappelé à la commune que les consultations doivent être conduites de manière à mettre tous les candidats, y compris ses partenaires habituels, sur un pied d'égalité. Le service des marchés doit assurer ce contrôle des services acheteurs, pour l'ensemble des procédures menées. Dans sa réponse aux observations provisoires, la commune a informé la chambre qu'elle prenait note de ces observations et en tiendrait compte pour la passation de 2023.

ANNEXE : TABLEAUX FINANCIERS

Evolution et nature des ressources d'exploitation

	2017	2018	2019	2020	2021
Domaine et récoltes	79 902	118 695	190 190	82 042	140 434
Travaux, études et prestations de services	289 896	277 828	283 716	183 947	235 775
Mise à disposition de personnel facturée	1 601 273	1 704 305	1 796 261	1 880 244	1 886 369
Remboursement de frais	250 768	328 756	310 103	251 537	154 947
Ventes diverses, produits des services et du domaine et remboursements de frais	2 221 839	2 429 584	2 580 270	2 397 770	2 417 524
Revenus localifs et redevances	219 610	111 074	92 041	55 332	69 667
Autres produits de gestion courante	257 920	111 074	161 258	94 728	99 955
Ressources d'exploitation	2 479 759	2 540 658	2 741 528	2 492 498	2 517 479

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

Ressources fiscales de la commune

	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts locaux nets des restitutions	6 807 768	6 825 564	6 948 398	6 997 620	7 112 862
Taxes sur activités de service et domaine	315 238	276 757	221 417	6 117	202 149
Taxes sur activités industrielles	329 637	322 664	303 758	318 680	319 297
Taxes liées à l'environnement et l'urbanisation	30 134	30 784	31 564	33 059	33 813
Autres taxes	274 644	266 844	317 887	302 030	353 460
Ressources fiscales propres nettes des restitutions	7 757 422	7 722 612	7 823 024	7 657 507	8 021 581
Attribution de compensation brute	235 701	235 831	3 211	117 451	48 129
Fonds de péréquation et de solidarité	144 841	161 488	176 396	181 249	187 561
Fiscalité reversée	380 542	397 319	179 607	298 700	235 690

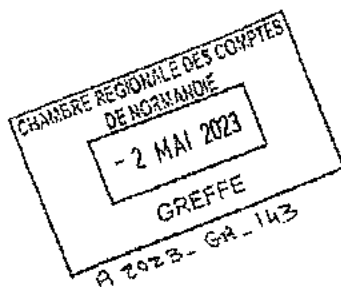
Source : CRC, d'après les comptes de gestion

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...
Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.
...

Ville de **Fiers**

Réponse de M. Goasdoué



Fiers, le 26 avril 2023

Le Maire

B

Chambre Régionale des Comptes
21 Rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN CEDEX

LETTRE EN RECOMMANDATION AVEC AR

Objet : Observations définitives

Affaire suivie par : Christophe ALLIGNÉ
Mail : c.alligne@fiers-agglo.fr
Tel : 02 33 64 66 10

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis en septembre dernier les observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Normandie, concernant la gestion de la commune de Fiers sur la période 2017-2021.

Sur le plan de la gestion financière, le rapport précise notamment que la ville de Fiers « a su trouver dans une intégration communautaire ancienne un levier d'action pour sa redynamisation économique et son renouvellement urbain... »

La stabilisation des charges permet de dégager un autofinancement faible mais en légère amélioration. La capacité de désendettement est maintenue.

Les démarches entreprises activement par la ville contribuent à financer par des subventions extérieures une partie des grands investissements... »

Je suis en accord avec l'analyse financière globale qui est exposée et j'ai bien pris note des recommandations et obligations de faire, que je ne conteste pas.

Le suivi de l'état de l'actif et la gestion du patrimoine feront notamment l'objet d'une attention particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération



Yves GOASDOUÉ

Ensemble des membres du conseil municipal de la commune de Fiers

Ville de Fiers

Monsieur le Maire - Avenue du Château - CS 70229 - 61104 FIERS Cedex
Tel : 02 33 64 66 00 - Fax : 02 33 64 66 33 - Courriel : accueil@fiers-agglo.fr

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 15 juin 1978. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Fiers est formellement interdite.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-488	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023
36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

AGORASTORE – CONVENTION CADRE IMMOBILIER

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2023-454 – 2023-456)	25	29
	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Compétences non déléguées		17	07.06.2023	2	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				35	2023-488

OBJET	AGORASTORE – CONVENTION CADRE IMMOBILIER

TD/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers est propriétaire de divers biens immobiliers.

Elle pourrait se trouver dans la situation où elle souhaiterait vendre certains de ses biens, que ceux-ci soient inoccupés par le fait qu'ils ne seraient plus le siège d'un service public ou en ce qu'ils ne seraient plus nécessaires à l'exercice d'une mission d'intérêt général.

Aux fins de se doter d'un nouvel outil de mise en vente, il vous est proposé de collaborer avec la société Agorastore, spécialisée dans la revente par internet des biens des collectivités.

La solution proposée par Agorastore consiste en un outil de courtage aux enchères visant à mettre en relation vendeurs et acheteurs, via son site internet. Le prix de vente, après validation du prix de départ, résulte des enchères fixées pour une durée maximale de trois mois.

Il est proposé de formaliser ces conditions via une convention cadre immobilier conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

La rémunération de la société Agorastore serait établie par une commission fixée au regard de la mise à prix du bien, versée par l'acheteur, sur le prix de vente final, selon les taux suivants :

Mise à prix net vendeur à :	Commission HT appliquée sur le montant de vente net vendeur
Jusqu'à 150 000 euros	8.5%
Entre 150 001 et 300 000 euros	7.5%
Entre 300 001 et 600 000 euros	6.5%
Entre 600 001 et 4 000 000 euros	5.5%
Entre 4 000 001 et 7 000 000 euros	4.5%
Supérieur à 7 000 001 euros	A définir par avenant

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la conclusion de la convention cadre immobilier avec la société Agorastore telle que décrite ci-dessus et figurant en annexe,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Une ABSTENTION, celle de Pascal CATHERINE.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.06.2023	2023-488	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-488bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023

CONVENTION CADRE IMMOBILIER

LE MANDANT :

REPRÉSENTÉ PAR :

LE MANDATAIRE :

AGORASTORE SAS

REPRÉSENTÉ PAR : AS GROUP

20 RUE VOLTAIRE
93100 MONTREUIL
SAS AU CAPITAL DE 56.790 EUROS
RCS BOBIGNY 491023073
N° CARTE PROFESSIONNELLE : T14391

ARTICLE 1 – OBJET

LA SOLUTION AGORASTORE EST UN OUTIL DE MISE EN CONCURRENCE EN LIGNE PAR COURTAGE D'ENCHERES. SON OBJECTIF EST DE METTRE

N RELATION DES VENDEURS ET DES ACHETEURS. LA SOLUTION AGORASTORE SE DECOMPOSE EN 2 PARTIES :

- LES DIFFERENTS SERVICES DE CONSEIL QUI SONT PROPOSES AUX VENDEURS : ESTIMATION ET STRATEGIE DE COMMERCIALISATION, COMMUNICATION, GESTION DES ACQUEREURS ET VERIFICATION DES DOSSIERS, ACCES AU RESEAU QUALIFIE ET A NOTRE BASE DE DONNEES, BILAN DES CESSIONS ET SUIVI ADMINISTRATIF DES VENTES.
- LA PLATEFORME AGORASTORE, QUI REPREND LA TOTALITE DES PRODUITS EN VENTE VIA AGORASTORE DONT CEUX DU VENDEUR, AINSI QU'UN ESPACE ADMINISTRATEUR

LE MANDANT SOUHAITE UTILISER LA SOLUTION AGORASTORE AFIN DE PROPOSER A LA VENTE PAR UNE MISE EN CONCURRENCE SON OU SES BIENS IMMOBILIERS DANS LES CONDITIONS CI-DESSOUS INDIQUEES.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

2.1. DESIGNATION DES BIENS ET VALIDATION DU MANDAT

LA DESIGNATION DES BIENS ET LA VALIDATION DU MANDAT PAR LE MANDANT S'EFFECTUERA PAR VOIE ELECTRONIQUE, OU PAR TOUT AUTRE MOYEN CONVENU ENTRE LES PARTIES.

L'ACTION PAR LAQUELLE LE MANDANT MET SON BIEN EN VENTE VAUT MANDAT EXCLUSIF DE VENTE AU SENS DE L'ARTICLE 2.7 DE LA PRESENTE CONVENTION CADRE.

2.2. PRIX DES BIENS

LE PRIX DE VENTE DU OU DES BIENS DEPENDRA DU RESULTAT DE LA MISE EN CONCURRENCE EN LIGNE. TOUTEFOIS, LA VENTE NE POURRA AVOIR LIEU MOYENNANT UN PRIX INFERIEUR AU PRIX DE DEPART DE LA MISE EN CONCURRENCE CONVENU AVEC LE MANDANT. HORS DROITS DE MUTATION ET HORS REMUNERATION DU MANDATAIRE, SAUF ACCORD ULTERIEUR DU MANDANT.

AU COURS DE LA DUREE DU MANDAT EXCLUSIF, POUR CHAQUE BIEN, LE MANDANT N'EST PAS AUTORISE A MODIFIER LES CONDITIONS DU MANDAT INITIALEMENT CONVENU. EN CONSEQUENCE, TOUTE MODIFICATION SOUHAITEE PAR LE MANDANT DEVRA FAIRE L'OBJET DE L'ACCORD EXPRES D'AGORASTORE. DANS CETTE HYPOTHESE, UN NOUVEAU MANDAT AUX NOUVELLES CONDITIONS DEVRA ETRE CONCLU.

2.3. OBLIGATIONS ET POUVOIRS DU MANDATAIRE

LE MANDANT AUTORISE AGORASTORE A PRESENTER LE BIEN A LA VENTE, ET A DELEGUER CERTAINES MISSIONS A TOUT PRESTATAIRE DE SON CHOIX POUR LES ACTIONS SUPPORT DE LA COMMERCIALISATION.

LE MANDATAIRE DEVRA ENTREPRENDRE, D'UNE FAÇON GENERALE, TOUTES LES DEMARCHES NECESSAIRES POUR MENER A BIEN LA MISSION QUI LUI EST CONFIEE. EN PARTICULIER, LE MANDATAIRE S'ENGAGE AUPRES DU MANDANT A REALISER LES DEMARCHES SUIVANTES :

- FOURNITURE DE LA LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER PAR AGORASTORE
- MISE EN LIGNE DU BIEN SUR LA BASE DES INFORMATIONS DONNEES PAR LE VENDEUR
- PARUTION SUR LE SITE www.agorastore.fr ET SUR LE SITE MOBILE
- PARUTION SUR PLUSIEURS SUPPORTS PUBLICITAIRES SPECIALISES DANS L'IMMOBILIER

2.4. OBLIGATIONS DU MANDANT

LE MANDANT DEVRA :

- ASSURER LES VISITES LUI-MEME, DONT LES CRENEAUX SERONT ORGANISES PAR LE MANDATAIRE ; SAUF ACCORD EXPRESS CONTRAIRE
- FOURNIR TOUTES PIECES JUSTIFICATIVES DE SON DROIT DE CEDER LE BIEN IMMOBILIER OBJET DU PRESENT MANDAT OU TOUT AUTRE ELEMENT NECESSAIRE A LA MISE EN VENTE DU BIEN IMMOBILIER PAR AGORASTORE ;
- SIGNALER IMMEDIATEMENT TOUTES MODIFICATIONS JURIDIQUES OU MATERIELLES POUVANT MODIFIER LES CONDITIONS DE LA CESSION ;
- RATIFIER TOUTE CESSION PRESENTEE PAR LE MANDATAIRE AUX PRIX, CHARGES ET CONDITIONS DETERMINES AVEC LE MANDANT ;

SI LE MANDANT SOUHAITE QUE LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER SOIT ENCADREE PAR DES CONDITIONS SPECIFIQUES (TYPOLOGIES D'ACHETEURS SOUHAITES, PROJET PARTICULIER DANS LEQUEL LE BIEN DOIT S'INSERER, ETC.), LE MANDANT S'ENGAGE A EN INFORMER LE MANDATAIRE EN AMONT DU LANCEMENT DE LA COMMUNICATION AFIN QUE LA PRESENTATION DU BIEN IMMOBILIER ET LA COMMUNICATION QUI SERA EFFECTUEE SOIT LE PLUS EFFICACE POSSIBLE. DANS CE CAS, LES CONDITIONS SPECIFIQUES FIGURERONT DANS L'ANNONCE DE CHAQUE BIEN.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LE MANDANT SERA TENU DE RESPECTER LES TERMES DU MANDAT ET DE PROCEDER A LA VENTE SI L'ENCHERISSEUR RESPECTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS FIGURANT DANS L'ANNONCE DU BIEN CONSIDERE.

2.5. PROCEDURE DE MISE EN VENTE DES BIENS IMMOBILIERS

DES LORS QUE LE MANDANT VALIDE LE MANDAT, PAR VALIDATION DU PRIX DE DEPART DE LA MISE EN CONCURRENCE (DE MANIERE ELECTRONIQUE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN CONVENU ENTRE LES PARTIES), L'ANNONCE DU BIEN SERA PUBLIEE PAR AGORASTORE POUR UNE PERIODE DE TROIS MOIS MAXIMUM.

A LA FIN DE LA PERIODE DE VENTE, LE MANDANT CHOISIRA LIBREMENT L'ENCHERISSEUR A QUI IL SOUHAITE VENDRE, SANS AVOIR L'OBLIGATION DE CHOISIR LA MEILLEURE OFFRE FINANCIERE.

L'ENCHERISSEUR SELECTIONNE PAR LE MANDANT RECEVRA UN MAIL D'ACCEPTATION DE SON OFFRE ENVOYE PAR LE MANDATAIRE. SON OFFRE EST SOUMISE A LA VALIDATION OFFICIELLE QUI N'INTERVIENDRA QU'APRES DELIBERATION DU MANDANT, SI BESOIN. L'ACQUISITION DEFINITIVE N'INTERVIENDRA QU'AU MOMENT DE LA SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE NOTARIE.

LE MANDANT S'ENGAGE A NE PAS RETARDER EXCESSIVEMENT LA VENTE ET EN PARTICULIER, LE MANDANT S'ENGAGE A CE QUE LA VALIDATION EVENTUELLE DE LA VENTE PAR UN ORGANE DELIBERANT INTERVIENNE DANS UN DELAI MAXIMUM DE 2 MOIS A COMPTER DE LA CLOTURE DE LA PERIODE D'ENCHERES.

2.6. DUREE DE LA CONVENTION CADRE

LA PRESENTE CONVENTION COURT A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE POUR UNE DUREE D'UN AN, ET SE RENOUVELLERA ENSUITE PAR TACITE RECONDUCTION, POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 4 ANS.

2.7. EXCLUSIVITE DU MANDAT

LE BIEN COMMERCIALISE PAR LE MANDATAIRE, SOUS RESERVE DU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT, FAIT L'OBJET D'UN MANDAT EXCLUSIF D'UNE DUREE DE TROIS MOIS, DE FAÇON A CE QU'AGORASTORE ASSURE LA PUBLICITE DE LA VENTE ET SON ORGANISATION.

EN CONSEQUENCE, LE MANDANT S'INTERDIT :

- DE NEGOCIER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA VENTE DES BIENS AVEC TOUT ACQUEREUR QUI NE LUI AURAIT PAS ETE PRESENTE PAR LE MANDATAIRE ET S'ENGAGE A DIRIGER SUR CELUI-CI TOUTES LES DEMANDES QUI LUI SERAIENT ADRESSEES PERSONNELLEMENT ;
- APRES L'EXPIRATION DU MANDAT EXCLUSIF, DE VENDRE SANS SON CONCOURS A UN ACQUEREUR QUI LUI AURAIT ETE PRESENTE PAR LE MANDATAIRE OU DONT IL AURAIT EU CONNAISSANCE AU COURS DE LA DUREE DU MANDAT EXCLUSIF.

CE MANDAT EXCLUSIF POURRA ETRE RENOVELE A PREMIERE DEMANDE PAR COURRIER OU VOIE ELECTRONIQUE, A L'EXPIRATION DE LA PERIODE INITIALE.

IL EST CONVENU QUE LE NON-RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT EXCLUSIF N'AURA AUCUNE INCIDENCE SUR LES AUTRES MANDATS EXCLUSIFS EVENTUELLEMENT EN COURS OU SUR LA VALIDITE DU PRESENT CONTRAT CADRE.

ETANT DONNEE LA NATURE DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE DEMARCHAGE MENEES PAR AGORASTORE DURANT LA DUREE DU MANDAT, TOUTE PERSONNE AYANT PRIS CONTACT AVEC LE MANDANT OU AGORASTORE POUR LE BIEN MIS EN VENTE SERA CONSIDERE COMME PRESENTEE PAR AGORASTORE ET ENTRERA DANS LE CADRE DU DROIT DE SUITE D'AGORASTORE.

TOUTE DIFFICULTE RELATIVE A L'APPLICATION DE LA PRESENTE CONVENTION SERA SOUMISE, A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, A L'ARBITRAGE DU TRIBUNAL COMPETENT.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DU MANDATAIRE

3.1. TAUX DE COMMISSION

LES TAUX DE COMMISSIONS INDICUES CI-DESSOUS, A LA CHARGE DE L'ACQUEUREUR, SONT FIXES SUR LE PRIX DE DEPART ET APPLICABLES AU PRIX DE VENTE FINAL.

MISE A PRIX NET VENDEUR A :	COMMISSION HT APPLIQUEE SUR LE MONTANT DE VENTE NET VENDEUR
JUSQU'A 150 000 EUROS	8,5 %
ENTRE 150 001 EUROS ET 300 000 EUROS	7,5 %
ENTRE 300 001 EUROS ET 600 000 EUROS	6,5 %
ENTRE 600 001 ET 4 000 000 EUROS	5,5%
ENTRE 4 000 001 ET 7 000 000 EUROS	4,5 %
SUPERIEUR A 7 000 001 EUROS	A DEFINIR PAR UN AVENANT

LA REMUNERATION DU MANDATAIRE SERA EGALE AU POURCENTAGE DU PRIX DE LA CESSON EVOQUE CI-DESSUS SANS QUE CELLE-CI PUISSE ETRE INFERIEURE A 9000 EUROS, HORS DROITS ET TAXES DE TOUTE NATURE AU TITRE DE LA MISSION DEFINIE AU PRESENT MANDAT.

LA REMUNERATION DU MANDATAIRE DEVIENDRA EXIGIBLE LE JOUR OU L'OPERATION SERA EFFECTIVEMENT CONCLUE ET CONSTATEE DANS UN SEUL ACTE ECRIT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 73 DU DECRET NO 72-678 DU 20 JUILLET 1972. LA REMUNERATION DU MANDATAIRE SERA UNE CONDITION DE VALIDITE DE L'ACTE DE VENTE, ET LES FRAIS DE VENTE SONT VENTILES PAR LE NOTAIRE LORS DE LA SIGNATURE DE CET ACTE.

LA TVA APPLICABLE SUR LA COMMISSION DU MANDATAIRE EST DE 20%.

3.2. INDEMNITES

UNE INDEMNITE COMPENSATRICE SERA DUE PAR LE MANDANT, NOTAMMENT EN VERTU DES ARTICLES 1217 ET 1231-5 DU CODE CIVIL, DANS LE CAS OU :

- LE MANDANT REFUSERAIT DE RATIFIER UNE CESSON PRESENTTEE PAR LE MANDATAIRE AUX PRIX, CHARGES ET CONDITIONS DU MANDAT
- LA CESSON SERAIT REALISEE, APRES EXPIRATION DU MANDAT, AVEC UNE PERSONNE PRESENTTEE PAR LE MANDATAIRE ;
- LE MANDANT REALISERAIT LA CESSON AVEC UN ACQUEUREUR NON PRESENTE PAR LE MANDATAIRE PENDANT LA DUREE DU MANDAT

IL EN SERAIT DE MEME DANS TOUS LES CAS OU, LE MANDATAIRE AYANT MENE A BIEN SA MISSION, LA CESSON NE SERAIT PAS REALISEE DU FAIT ET PAR LA FAUTE DU MANDANT.

LE MONTANT DE CETTE INDEMNITE CORRESPOND AU MONTANT DE LA COMMISSION DUE A AGORASTORE SUR LA BASE DE LA MEILLEURE ENCHERE.

LORSQU'UN BIEN EST RETIRE DE LA VENTE EN COURS DE COMMERCIALISATION, L'INDEMNITE DUE A AGORASTORE SERA EGALE A LA COMMISSION DEFINIE SUR LE PRIX DE DEPART.

3.3. PRESTATIONS ANNEXES

DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE EFFECTUEES PAR AGORASTORE A LA DEMANDE DU MANDANT. ELLES FONT L'OBJET DE DEVIS INDEPENDANTS. LA TVA APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS EST DE 20%.

PRESTATIONS ASSUREES PAR AGORASTORE :

- ESTIMATIONS : A PARTIR DE 1.900€ HT
⇒ PRESTATION OFFERTE SI MANDAT MIS EN VENTE SOUS 4 MOIS APRES ENVOI DU DOSSIER PAR AGORASTORE.
- PHOTOGRAPHIES ET VISITES VIRTUELLES : ~~350 € HT~~ => OFFERT

- INVENTAIRE DES ACTIFS CESSIBLES SUR DEVIS
- EXPERTISE SANS VENTE SUR DEVIS
- GESTION LOCATIVE SUR DEVIS
- AUTRE MISSION D'EXPERTISE SUR DEMANDE SUR DEVIS

BANQUE	IBAN	CODE BIC	RIB
BNP PARISBAS PARIS AV G ARMEE	FR76 3000 5025 8600 0104 0252 896	BNPAFRPPXXX	BANQUE : 30004 GUICHET : 02586 COMPTE : 00010402528 CLE : 96

FAIT À :

LE:

LA MANDANT, REPRÉSENTÉ PAR :

[CACHET ET SIGNATURE DU MANDANT]

FAIT À :

LE:

AGORAStore, REPRÉSENTÉ PAR :

AS GROUP

[CACHET ET SIGNATURE DU PRESTATAIRE]

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	19.06.2023	2023-489	8.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 19 DU 19 JUIN 2023

36 questions, numérotées de 2023-454 à 2023-489

DELIBERATION

DOMAINE COMMUNAL – RUE RICHARD-LENOIR PARKING DIT DU CHATEAU - DENOMINATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire, sauf pour les questions 2023-471 et 2023-472, présidées par Jean-Pierre HUREL, doyen d'âge.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjointes : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Chantal MARCHAND	Yvette LERICHOMME	
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	

Absents : Jérémy PREVOST, Gérard SAMOYEAU (ensemble de la séance), Angela PRESSE (2023-454 à 2023-456) et Inès CHATÉ (2023-454 à 2023-460).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	(2023-454 – 2023-456)	25	29
Quorum : 17	(2023-457 – 2023-460)	26	30
	(2023-461 – 2023-463)	27	31
	2023-464	27	30
	2023-465 – 2023-470	27	31
	2023-471 – 2023-472	26	28
	2023-473 – 2023-476	27	31
	2023-477	27	30
	2023-478 – 2023-479	27	31
	2023-480	27	30
	2023-481 – 2023-487	27	31
	2023-488	27	30
	2023-489	27	31

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
13.06.2023	18 H 50	Yvette LERICHOMME	21 H 45	20.06.2023	29.06.2023

R A P P O R T

présenté par

Yvette LERICHOMME

Conseillère Municipale
Déléguée

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Compétences non délégées		17	07.06.2023	3	
CONSEIL	Séance	19	19.06.2023	N° d'ordre	N° délibération
				36	2023-489

OBJET	DOMAINE COMMUNAL – RUE RICHARD-LENOIR - PARKING DIT DU CHATEAU - DENOMINATION

DL/JS

Chers Collègues,

Wunstorf est une ville de Basse-Saxe située dans la région de Hanovre en Allemagne. C'est une des communes jumelées avec la Ville de Flers depuis 28 ans maintenant.

Initialement, ce jumelage a été créé pour des échanges scolaires entre les collèges Sévigné et Jean Monnet de Flers et le collège de Wunstorf. Les premiers échanges ont eu lieu dès 1983, se sont intensifiés jusqu'à la création du jumelage Flers-Wunstorf en 1994 puis la signature officielle de la charte qui lie ces deux villes en 1996.

Cette charte prévoit « la construction d'une base solide pour l'amitié entre les habitants des deux villes et apporter une contribution concrète à l'entente internationale et à la construction de l'union européenne ». Ces objectifs sont toujours aussi vrais aujourd'hui.

Afin de réaffirmer cette amitié et le partage de valeurs communes, et pour ancrer la Ville de Wunstorf à Flers, il vous est proposé de dénommer le parking situé rue Richard-Lenoir, sans dénomination officielle jusqu'alors, la Place Wunstorf.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER

la dénomination du parking situé rue Richard-Lenoir, « Place Wunstorf ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230619-2023-489bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 28/06/2023